L'ÉVÉNEMENT JOURNAL

Service téléphonique
Le jour ★ 5-7116
LA NUIT (DE 5 h. p.m. à 8 h. 30 a.m.) LE SAMEDI APRES-MIDI, LE DIMANCHE ET LES JOURS DE FETE
Rédacteur en chef et chef des nouvelles 5-6481
Rédacteur sportif 5-6815
Nouvellistes 5-7116

82e année — No 241 | QUEBEC, VENDREDI 25 FEVRIER 1949 | 3 CENTS LE NUMERO

Beaucoup de chiffres

Le contribuable s'est réveillé, ce matin, la tête encore bourdonnante des chiffres du budget, des surplus et des impôts. La province perçoit des revenus toujours de plus en plus grossissants; elle retire, dans le moment, un peu plus de $175 millions, du gousset de ses citoyens, et elle en dépense largement pour ses besoins de toute nature. Cette année, le trésor annonce un déficit de $25 millions; l'an prochain ce sera un surplus de $31 millions, ce qui portera à plus de $170 millions le solde du surplus consolidé de la province. Les experts diront que les finances de la province se portent bien; les contribuables, de leur côté, constateront qu'ils payent bien et qu'ils payent beaucoup; il est vrai que la dette a diminué de $33 millions, mais la province trouve encore moyen d'emprunter $35 millions! On fait grand état des déclarations des financiers étrangers sur l'état de notre province, sur ses possibilités de développement et surtout sur les perspectives qui s'ouvrent à la grande industrie avec les découvertes des gisements du Nouveau-Québec.

Gazette rimée

Des Sauveurs

A temps, mère Nature enfante
Les demi-dieux qui vont sauver
De la catastrophe imminente
Le genre humain prêt à sombrer.

Noé conçut, avant l'orage,
L'idée de construire un bateau :
Avouons que, sans son courage,
La race humaine était à l'eau.

Moïse au peuple israélite
Tint de libertaires propos :
Sans lui, ce peuple aux rois d'Egypte
Bâtirait encor des tombeaux.

Lorsque vint son tour, la Pucelle
Délivra ses confédoaux;
Elle fit merveilles : sans elle,
Au lieu de non, on dirait "no" !

Et, en ce temps de cataclysme
Hanté du spectre syndical,
Enfourchant le capitalisme,
Maurice devient général ! . . .

Fl. L.

Le Grand-Québec

Après Sillery, voici Sainte-Foy qui obtient son rang de ville avec tous les privilèges qu'il comporte. C'est un progrès dont tous ses contribuables ont raison de se réjouir; Sainte-Foy qui abritera avant longtemps les immeubles de la Cité Universitaire, s'achemine vers de beaux développements. Elle jouit d'une autonomie qui lui confère des pouvoirs plus étendus, et elle se dérobe à la juridiction de la Commission d'Urbanisme de Québec qui exerçait jusqu'ici une surveillance salutaire sur les aménagements urbains de sa périphérie. Désormais Sainte-Foy s'en exempte de même que Sillery; et bientôt ce sera Charlesbourg, Beauport, les Saules qui touchent également aux limites de la cité.

Cette restriction ou plutôt cette amputation des pouvoirs de la Commission, profitera-t-elle à la Vieille Capitale? Qu'adviendra-t-il si jamais les projets des promoteurs du Grand-Québec viennent à se réaliser? La seule solution qui s'impose est la création d'une Commission régionale d'Urbanisme qui doit absorber tout le territoire métropolitain de Québec dans un rayon de dix à quinze milles à la ronde; cet organisme central verra à dresser le plan directeur des aménagements urbains que formeront chacune des petites villes satellites, selon les zones et les sections que les experts en urbanisme auront tracées.

L'Association Canadienne d'Urbanisme (section de Québec) en sollicite l'établissement comme l'un des premiers articles de son programme; et les corps publics la recommandent depuis plusieurs années. Les pressions surgissent de toutes parts et M. Duplessis leur prête une oreille favorable, surtout depuis que les questions d'urbanisme occupent l'attention de la Chambre, chose qui ne s'est que fort rarement présentée dans le passé. Le premier ministre a répondu aux observations des députés de la ville que bientôt "le gouvernement nommera une commission régionale d'urbanisme qui règlera toutes ces questions".

C'est le voeu des citoyens bien pensants. Ce que le pouvoir fédéral accomplit sur une vaste échelle pour la capitale fédérale, pourquoi la province ne le ferait-il pas dans une moindre envergure mais avec non moins de logique et d'à-propos pour sa propre capitale?

DÉFICIT DE $25,680,000 POUR 1948-49

Excédent imputable au capital. — Surplus probable pour 1949-50

Le trésorier Gagnon présente le budget provincial pour l'année 1948-49. — Surplus de $40,770,000 sur les dépenses ordinaires comblé et surpassé par les déboursés imputables au capital. — Revenu de $176,450,000 prévu pour l'année 1949-50.

L'année fiscale 1948-49 du gouvernement de la province de Québec se terminera, au 31 mars, par un déficit de $25,680,000. C'est le point saillant du discours du budget prononcé hier après-midi à l'Assemblée législative par l'honorable Onésime Gagnon, trésorier provincial.

M. Gagnon, qui a parlé plus d'une heure et demie, a annoncé le déficit dans les termes suivants: "Les dépenses imputables au capital pour l'année qui se terminera le 31 mars 1949, se totaliseront à la somme de $66,450,000. Le surplus du compte ordinaire au montant de $40,770,000 sera donc appliqué en paiement de ces dépenses imputables au capital, ce qui laisse un excédent des dépenses ordinaires et imputables au capital sur les revenus ordinaires au montant de $25,680,000".

Les revenus prévus pour cette année sont de $193,940,000, alors que les dépenses se chiffrent à $129,-620,000.

Les dépenses ordinaires de l'année ont été de $153,170,000, ce qui laisse un surplus de $40,770,000 au compte ordinaire, surplus qui disparaît si on en retranche dans la colonne des débits une dépense de $66,450,000 en dépenses imputables au capital.

Les revenus de la province, qui ont été, l'an dernier, de $167,792,-991.64 ont augmenté cette année, à $193,740,000 probablement. D'autre part, les dépenses, qui étaient de $123,425,375.63 l'an dernier, sont montées à $153,170,000 cette année.

Pour l'an prochain, M. Gagnon prévoit un revenu global de $176,-650,000, et des dépnesse d'environ $145,234,360, plus les dépenses capitales de $31,263,500, soit un surplus net prévu de $152,140.

L'hon. M. Gagnon

Après avoir fait allusion à la victoire remportée par l'Union Nationale le 28 juillet 1948 et fait l'éloge de ce parti, M. Gagnon déclare qu'au cours de l'administration financière de l'Union Nationale, de 1944 à 1948, toutes les années fiscales se sont terminées par un surplus global d'opérations et que l'Union Nationale n'a imposé aucune taxe nouvelle; la dette nette de la province a été réduite de $33,327,000. Aucun emprunt n'a été effectué pour rencontrer le paiement des dépenses, mais simplement pour racheter des émissions antérieures. La dette par tête est la plus basse de tous les gouvernements du pays. Le surplus consolidé de la province a atteint le plus haut total jamais réalisé depuis la confédération; il était de $130,945,918.84 le premier avril 1948, il atteindra cette année une somme de plus de $171,715,918.

1947-48 et 1948-49

Le trésorier provincial dit ensuite que le surplus global de la province, pour l'exercice 1947-48 a été de $2,440,757.95.

Au cours de 1948-49, la quatrième année financière de l'Union Nationale, prévoit M. Gagnon, les dépenses ordinaires seront de $193,-940,000 et les revenus ordinaires, de

(Suite à la page 15, 2e col.)

Garnisons renforcées à la frontière de la Norvège

Mouvements de troupes russes rapportés d'une source finlandaise bien informée. — En marge de l'attitude de la Norvège à l'égard du pacte de défense de l'Atlantique-nord.

Helsinki, 25, (PA) Une source finlandaise bien informée a déclaré hier soir que la Russie a renforcé ses garnisons le long des frontières russo-norvégiennes.

L'informateur a dit que les troupes soviétiques sont venues de la région de Mourmansk. Quoique ne donnant aucun estimé de leurs effectifs, il a dit que des mouvements de troupes ont été observés la semaine dernière et qu'ils se rapportaient apparemment à l'attitude adoptée par la Norvège à l'égard de défense de l'Atlantique nord.

(Aucun rapport antérieur n'avait été donné concernant des mouvements de troupes soviétiques dans cette région).

L'informateur, dont on n'a pu obtenir le nom, disait que rien n'indiquait de semblables mouvements de troupes le long des frontières finlandaises.

La Norvège et la Russie ont maintenant une courte frontière commune, dans l'extrême nord. Cette frontière a été établie quand la région de Petsamo, en Finlande, a été cédée à l'Union soviétique en vertu des termes du traité russo-finlandais.

(Le correspondant de la Presse Associée, Daniel de Luce, qui voyage présentement en Norvège, a dit dans une récente dépêche que les défenses de la Norvège dans le nord sont faibles et qu'elles constituent un livre ouvert pour l'Intelligence soviétique.

(Il ajoutait qu'en plus de la frontière de 122 milles que la Norvège se partage maintenant avec la Russie, il en existe une autre longue de 450 milles avec la Finlande, qui est maintenant très étroitement sous l'emprise soviétique.

(Il disait que le fameux Cap Nord — région adjacente à la frontière russo-norvégienne — est un piédestal militaire et qu'un bataillon de troupes soviétiques pourrait s'en emparer n'importe quand.

L'Union soviétique a récemment proposé à la Norvège de signer un pacte de non agression. La Norvège a fait entendre clairement qu'elle ne désire pas un tel traité. Par ailleurs, la Norvège se prépare à lier son sort à celui des pays qui signeront le pacte de l'Atlantique, c'est-à-dire, les Etats-Unis, le Canada, la Grande-Bretagne, la France, la Hollande, le Luxembourg et la Belgique. Le pacte du nord de l'Atlantique est vivement combattu par l'Union soviétique.

Les diplomates occidentaux ont considéré la possibilité que l'Union soviétique renforce ses effectifs aux frontières de la Finlande et de la Norvège pour contre-balancer le pacte de l'Atlantique nord. La Suède n'a pas de frontières communes avec la Russie mais la possibilité que les Russes passent à travers la Finlande jusqu'aux frontières suédoises a également été mentionnée.

La Yougoslavie propose un compromis au sujet de l'Autriche

Londres, 25. (PA) La Yougoslavie a demandé aux quatre grandes puissances, hier, d'établir une province slovène ayant son propre gouvernement dans le sud de l'Autriche comme compromis devant mettre fin à l'impasse qui bloque le traité de paix autrichien.

Un porte-parole yougoslave a laissé entendre que le gouvernement de Tito réduirait ses demandes de territoire et de réparations à l'Autriche si l'on accordait leur autonomie à 80,000 Autrichiens slovènes.

Le compromis proposé a été présenté par Ales Bebler, sous-ministre yougoslave des Affaires étrangères, à la Grande-Bretagne, à la France et à la Russie, qui sont empêchés depuis deux ans de rédiger un traité de paix autrichien.

La demande yougoslave de 800 milles carrés du sud de l'Autriche et de réparations au montant de $150,000,000 ont été les principaux obstacles à l'accord entre l'Est et l'Ouest.

La Grande-Bretagne, les Etats-Unis et la France se sont opposés à ces réclamations, tandis que la Russie les supportait en dépit de la lutte du cominform contre Tito.

De source officielle, on apprenait que les députés des quatre puissances ne discuteraient pas les propositions yougoslaves tant qu'ils ne connaîtront pas la réponse autrichienne attendue lundi. Le ministre des Affaires étrangères, Karl Gruber, était présent quand Bebler a parlé, mais il n'a pas fait de commentaires.

des Slovènes du sud de l'Autriche. Il a proposé que la province autonome, quoique demeurant toujours partie de l'Autriche, ait sa propre police, ses propres cours et son parlement.

Il a laissé entendre clairement que la Yougoslavie n'abandonne pas toutes ses réclamations antérieures. Il a simplement demandé "quelque rectification territoriale en faveur de la Yougoslavie" et de "substantielles réparations".

Aide du fédéral à nos hôpitaux

Ottawa, 25. (PC) Plus des deux tiers des lits d'hôpital pour lesquels une assistance fédérale a été approuvée en vertu du programme fédéral de santé publique sont dans la province de Québec, ont déclaré des officiers du ministère de la Santé.

Sur un total de 13,000 lits prévus dans le programme, 6,400 ont déjà été approuvés, 2,882 sont sous révision, et on prévoit que 3,700 seront approuvés avant la fin de mars.

Voici un tableau démontrant le nombre de lits approuvés à date pour chaque province:

Ile du Prince Edouard,	249
Nouvelle-Ecosse,	184
Québec,	4,250
Ontario,	899
Manitoba,	155
Saskatchewan,	15
Alberta,	113
Colombie canadienne,	532

Le rideau de fer se lève pour une fois

Prague, 25. (Reuters) Le président de Tchécoslovaquie, Klement Gottwald, a littéralement levé "le rideau de fer" hier soir.

Un rideau en fer à l'épreuve du feu séparait la scène du parterre au théâtre national où avait lieu la cérémonie de l'anniversaire du parti communiste. Quand le président sortit de sa loge et monta sur la scène, l'annonceur dit "le rideau de fer se lève".

Laval, puissance du bien devant les forces du mal

C'est le but ultime que Mgr Vandry donne à ses efforts pour suivre la marche du progrès. — La souscription a dépassé $10,500,000. — Le recteur de Laval, membre honoraire du Club Canadien. — Le 1er déjeuner de ce club.

Les efforts de l'Université Laval pour suivre la marche du progrès et bâtir grand ont pour but d'assurer le "parfait épanouissement de nos valeurs spirituelles en Amérique", et de faire de la première université française sur le continent "une puissance du bien pour faire face aux forces du mal dans le monde". Le recteur de Laval, Mgr Ferdinand Vandry a défini ainsi la mission de l'université québécoise hier midi après avoir révélé que la souscription de l'Aide à Laval a dépassé les $10,500,000 et s'achemine vers les $11,000,000.

Mgr Vandry a apporté le merci de Laval à tous les artisans de ce succès dans la conférence qu'il prononça comme hôte d'honneur du Club Canadien de Québec, qui vient de réorganiser ses cadres. Le Club, l'un des plus anciens de la vieille capitale, a remis au recteur de Laval une carte de membre honoraire. Présenté par le président, M. W.-H. Warmington, Mgr Vandry s'est déclaré heureux de prendre la parole à cette "tribune très aristocratique".

Un tableau complet des projets pour la cité universitaire de Ste-Foy et des autres initiatives que ces premiers ont suscité a été brossé par Mgr Vandry, qui a exprimé sa confiance que la "Providence attend de nous ces projets".

"L'heure que nous vivons est angoissante, mais c'est au moment où dans le monde les forces du mal unissent leurs efforts pour détruire les institutions de bien que nous devons bâtir et construire. Ce n'est pas le moment pour nous de reculer. Nous devons affermir la vitalité de nos oeuvres et assurer le parfoit épanouissement de nos valeurs spirituelles".

Ou en est rendue notre souscription?

Mgr Vandry répondit à cette question dès le début de sa conférence, révélant officiellement pour la première fois la somme de la générosité de la Province de Québec et du pays pour l'Aide à Laval, qui se traduit par $10,500,000 entièrement recueillis à la mi-décembre dernier. Ce chiffre était l'objectif que s'étaient fixé les organisateurs mais devant l'affluence de nouvelles souscriptions, on décida de laisser ouverte la souscription jusqu'à ce qu'elle se ferme d'elle-même. "Nous allons actuellement vers le $11,000,-000", ajouta Mgr Vandry, qui remercia chaleureusement la population et encore plus ceux qui ont pris une part très grande à cette oeuvre.

Une million des Anglo-Canadiens

"Nous avons une profonde gratitude pour la grande sympathie manifestée envers notre université française et catholique", et ici Mgr Vandry remercie spécialement "nos compatriotes de langue anglaise qui ont souscrit au delà d'un million. "Ce qui est touchant dans cette souscription c'est la signification profonde attachée à leur coopération à une oeuvre française et catholique".

Ce geste de nos compatriotes de langue anglaise montre bien qu'ils comprennent les services rendus et la contribution apportée par l'Université Laval à la nation candienne et que les Canadiens de langue anglaise eux-mêmes veulent nous aider à apporter notre contribution française et catholique.

"Nous allons faire ce que nous avons promis"

En parlant de l'utilisation des fonds de la souscription Mgr Vandry a affirmé "Nous allons faire ce que nous avons promis". Et il a parlé de la cité universitaire, qui n'est pas une pure fantaisie ou simple ambition. Laval a atteint un stage où il est nécessaire d'assurer sa croissance. Après 100 ans de vie elle est rendue à l'état adulte.

C'est devant la nécessité de construire une autre école de médecine qu'est né le projet de la cité universitaire. En étudiant le problème on a décidé de construire à la fois une école de médecine et un hôpital universitaire pour répondre aux exigences d'une formule nouvelle et moderne, soit celle de l'école de médecine s'intégrant dans un hôpital, telle qu'on la trouve actuellement en Suède, en Suisse et en France. Cette formule assure à l'enseignement une valeur exceptionnelle par l'agencement des laboratoires et cliniques qui permettent un cours plus efficace et assure le développement professionnel avec plus de sécurité.

Déjà sur la cité universitaire l'école de Génie forestier est à se terminer et elle sera pratiquement finie en septembre 1949. Les travaux pour l'hôpital universitaire intégrée à l'école de médecine doivent débuter cet été, ainsi que ceux de l'école des infirmières. On projette de plus d'entreprendre le plus tôt possible la construction de résidences pour les étudiants.

Ici Mgr Vandry note bien qu'il s'agit de résidences où les étudiants

(Suite à la page 11, 6e col.)

Réalisations prochaines

Des projets pour quelques dizaines de millions de dollars se concrétiseront sur les hauteurs de Ste-Foy, soit au sein de la cité universitaire ou dans sa banlieue, d'ici deux ans. En voici une synthèse tirée de la conférence prononcée, hier midi, par le recteur de l'université Laval, Mgr Ferdinand Vandry.

A la Cité universitaire, construits avec les fonds recueillis par la souscription de l'Aide à Laval:

— une école de médecine, s'intégrant avec . . .
— un hôpital universitaire;
— une école des infirmières;
— les maisons d'étudiants;

Egalement à la cité universitaire:

— construction actuellement en cours de l'Ecole de Génie forestier grâce à un octroi du provincial;
—construction projetée d'une Ecole de Commerce, moyennant un appui financier de la population québécoise;

Dans la banlieue de la cité universitaire et dans son rayonnement on construira:

— le Grand Séminaire de Québec, dont les travaux débuteront à l'été;
—l'hôpital des Anciens combattants érigé par le fédéral au coût d'environ quatre millions;
— un hôpital des incurables, construit par les Frères St-Jean de Dieu;
— un Centre médico-pédagogique, construit en 1950 au coût d'environ $2,500,000.

Le gouvernement de la France fustige les leaders communistes

Paris, 25. (PC) L'Assemblée nationale de France a voté aujourd'hui la condamnation de leaders communistes français pour prétendues déclarations séditieuses et a exprimé sa confiance dans le gouvernement pour les punir.

Le vote, qui a été de 386 contre 182, a mis le point culminant à un long débat à la Chambre basse du parlement. Au cours de la discussion, le premier ministre Henri Queuille a menacé de prendre des poursuites légales contre les leaders communistes pour tentatives de miner le moral de la nation et de l'armée.

Mais l'Assemblée a rejeté une motion demandant au gouvernement de poursuivre Maurice Thorez, secrétaire général du parti communiste, sur des accusations spécifiques de trahison et d'incitation à la trahison. Cette motion avait été présentée par des partisans du général Charles de Gaulle. Ces derniers se sont opposés aux communistes et à la coalition gouvernementale de Queuille. La motion a été défaite par un vote de 500 contre 52, vote qui était à la fois anti-communiste et anti-de Gaulle.

Au cours du débat, Thorez se fit dire par un député anti-communiste: "Oui ou non, aspirez-vous à devenir un autre Pierre Laval?" (Laval, qui a été premier ministre de Vichy durant l'occupation allemande, a été exécuté par la suite pour trahison.)

Thorez ne répondit pas directement mais il s'attaqua aux Etats-Unis et se porta à la défense de la politique extérieure de la Russie. Il avait été convoqué au Parlement pour expliquer des récentes déclarations à l'effet que la Russie n'attaquerait jamais personne et que si l'armée rouge occupait la France, ce serait pour en chasser un agresseur — les Etats-Unis — et c'est pourquoi les Français accueilleraient les Russes avec bienveillance.

Le bill concernant les corporations municipales est adopté

L'Assemblée législative lui accorde un vote de 71 voix contre 9. — Nouvel échange de mots entre les adversaires du bill et ses protagonistes. — Un point d'ordre. — M. Chaloult vote avec l'Opposition.

Le bille 60 "concernant les corporations municipales et scolaires et leurs employés", et qui règlemente la solution des différends entre ces corporations et leurs employés, a franchi hier soir la troisième lecture à l'Assemblée législative, mais non sans coup férir de la part de l'opposition officielle et officieuse. Pour la première fois depuis le début de la session, il a fallu un vote pour faire passer cette loi en 3e lecture. Elle a été adoptée par 71 voix à 9, M. René Chaloult, qui a mené une bataille agressive au projet de loi, votant avec les libéraux, et contre la loi, qu'il prétend aussi mauvaise que le code du travail qui a été retiré par le gouvernement et d'où le bill 60 a été extrait.

Ce bill avait, avant-hier, soulevé une tempête à la chambre et des mots aigres-doux ont encore été échangés hier à l'Assemblée législative.

Comité plenier

M. René Chaloult, député de Québec, s'oppose au terme d'office de deux ans pour les conseils d'arbitrage, chargés de régler les conflits entre les corporations et leurs employés. M. Chaloult affirme se faire le porte-parole des chefs ouvriers en s'opposant à cette extension de deux ans.

De plus, il prétend que la loi devrait laisser à l'association accréditée seulement le droit de nommer un arbitre représentant les employés. Le texte du projet actuel dit que les employés de la corporation municipale ou l'association accréditée, peuvent recommander une personne au ministre pour agir comme membre du conseil d'arbitrage. M. Chaloult soutient que l'on pourrait mentionner dans la loi que c'est l'association accréditée qui fait le choix d'un arbitre pour les empolyés. S'il n'existe pas d'association accréditée, alors les employés de la corporation pourront eux-mêmes désigner leur arbitre.

L'hon. Duplessis

"Les arbitres sont nommés pour deux ans. C'est une amélioration considérable", dit le premier ministre, car les arbitres peuvent ainsi acquérir de l'expérience. L'arbitrage n'est pas créé pour donner des positions, multiplier les troubles ou faire du patronage.

M. Chaloult déclare que les syndicats ne veulent pas être contrôlés par le gouvernement, c'est pourquoi ils combattent cette mesure.

M. Duplessis: Les syndicats sont justifiés de ne pas vouloir se laisser contrôler par le gouvernement, mais c'est aussi la volonté du gouvernement de ne pas être contrôlé par les syndicats.

Le premier ministre affirme qu'une association bona fide aura le droit de nommer un arbitre, mais pas une association dirigée par des révolutionnaires, par des chefs qui "empêchent les ouvriers de retourner à l'ouvrage lorsque la sentence arbitrale est passée".

(Suite à la page 4, 4e col.)

Haut poste au commandant Lecomte

Ottawa, 25. (PC) Le commandant d'escadre J. H. L. Lecomte, D.F.C., d'Acton Vale, qui commandait pendant la guerre la fameuse escadrille de bombardement "Alouette", a été nommé commandant du terrain d'aviation militaire du Camp Borden (Ont.). Il remplace à ce poste le commandant G. A. Hiltz, A.F.C., de Milltown (N.B.), qui dirigera dorénavant le camp d'aviation de Greenwood (N.E.). Après avoir rempli les fonctions d'instructeur au Canada, le commandant d'escadre Lecomte est parti pour outre-mer au début de 1943.

Nouveau ministre canadien en Suède

Ottawa, 25. (PC) L'honorable L.-B. Pearson, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, a annoncé hier au cours d'une conférence de presse, la nomination de M. Thomas A. Stone, 49 ans, comme ministre du Canada en Suède. M. Stone est actuellement ministre à l'ambassade canadienne à Washington. La légation canadienne à Stockholm a été ouverte il y a deux ans, mais était provisoirement dirigée par M. Frederick Palmer, Commissaire du Commerce. M. Stone est natif de Chatham, et il est dans le service des Affaires extérieures depuis 1927.

Le blé de l'Ouest

Prix initial augmenté

Une hausse de 20 cents le boisseau. — Le paiement rétroactif des chèques. — Maintien du droit au partage des profits. — Une déclaration de M. Howe.

Ottawa, 255. (PC) L'honorable C.-D. Howe, ministre du Commerce, a annoncé hier aux Communes que le prix initial du blé pour la période quinquennale se terminant le 1er août 1950 a été haussé de $1.55 à $1.75 le boisseau.

Ce paiement initial, qui affecte tout le blé délivré à la Commission canadienne du blé depuis le 1er août 1945, a été originairement fixé à $1.35 le boisseau; au mois de mars l'an dernier, il a été porté à $1.55, et l'annonce d'hier démontre une autre augmentation de 20 cents qui profitera aux fermiers. Ces paiements s'appliquent seulement au blé des provinces des Prairies.

Les chèques de paiements rétroactifs seront envoyés aux fermiers avant la période d'ensemencement du printemps à venir. Le 31 mars, la Commission canadienne du blé commencera la distribution de ces chèques à un rythme de 40,000 par jour.

"Cette décision d'augmenter le prix initial du blé, a expliqué M. Howe, signifie que les producteurs de blé des Prairies ont maintenant la garantie d'obtenir un minimum de $1.75 le boisseau de blé pour la période quinquennale se terminant le 1er août 1950, et qu'ils sont encore en droit de recevoir tout surplus qui sera réalisé par la Commission du blé après que le blé livré durant cette période aura été vendu".

Cette augmentation du prix initial du blé, y compris la somme de $155,000,000, représentant la hausse de $1.35 à $1.55 le boisseau l'an dernier, donnera aux fermiers canadiens un total de $214,000,000.

Le ministre a ajouté qu'à la fin de la période de récolte se terminant en juillet dernier, la Commission du blé a réalisé un surplus d'opération

(Suite à la page 8, 3e col.)

Au Palais de Justice

Condamnation pour vol

Malcolm Martin auteur d'un vol à la Librairie Garneau, est condamné à cinq ans de pénitencier. — La cause d'Ovila Vallières entendue le 1er mars en cours d'appel. — Corruption d'enfants.

L'auteur du vol commis le 23 novembre dernier à la librairie Garneau a écopé hier de 5 ans de pénitencier.

Malcolm Martin, 28 ans, journalier, sans résidence connue, n'en est pas à sa première offense. Il a déjà fait deux stages de 2 ans au pénitencier. Il en est sorti, la dernière fois, le 25 novembre 1947.

Le 23 novembre dernier, il se présentait à la librairie Garneau en se disant envoyé par l'économe du Séminaire et achetait 26 plumes-réservoirs, d'une valeur totale de $350. Pour s'assurer d'être payé, le commis du magasin l'accompagna jusqu'au Séminaire mais, pendant qu'il attendait, l'acheteur disparut et ne se remontra pas.

Le détective Oscar Tanguay l'a rejoint à Montréal, cette semaine, trois mois après le vol.

Martin a plaidé coupable hier devant M. le juge Achille Pettigrew, de la Cour des Sessions de la Paix.

En Cour d'Appel

L'appel d'Ovila Vallières, de St-Gérard Majella, condamné à mort pour le meurtre de M. Hector Rochette, de St-Gérard, sera entendu en Cour d'Appel à son prochain terme qui s'ouvre mardi, le 1er mars.

Le banc sera composé, pour cette prochaine session de la Cour, de l'hon. juge Sévérin Létourneau, juge en chef de la Province, et des honorables juges Aimé Marchand, Bernard Bissonnette, Errol McDougall et Garon Pratte.

Les autres causes qui paraissent au rôle de la Cour d'Appel pour le terme de mars sont, en matières criminelles, celles d'Ovila Préchette, acquitté aux Sessions de la Paix d'une accusation de conduite dangereuse d'une automobile; de Jean-

(Suite à la page 4, 1ere col.)

L'avion fait 22 victimes

Lima, 25. (AFP) Vingt-deux personnes ont péri carbonisées lorsqu'un avion des transports aériens militaires s'est écrasé en décollant de l'aérodrome de Cuzco (Pérou) et a pris feu. L'accident est dû à l'éclatement d'un pneu du train d'atterrissage.

Incendie à un café de luxe

Montréal, 25. (PC) Un incendie a causé hier des dommages évalués à des milliers de dollars au restaurant Swank Ruby Foo sur le boulevard Décarie, dans le nord de Montréal.

L'incendie s'est déclaré dans une nouvelle aile du restaurant, et l'on croit qu'il est dû à une étincelle qui s'est échappée d'une machine à souder. Les dommages les plus considérables ont été causés à l'étage et au toit.

Les 20 ou 25 clients qui prenaient leur dîner ont pu sortir sans difficulté. Un pompier s'est blessé en se frappant la tête contre un tuyau d'acier lorsqu'il tomba sur le toit.

Les travaillistes l'emportent

Londres, 25. (PC) A l'élection complémentaire d'hier, les travaillistes ont conservé le siège de Hammersmith. Toutefois, la lutte entre Tom Williams et son adversaire conservateur Anthony Fell fut serrée. Le premier recueillit 15,223 votes et le second 13,610. La majorité de 1,613 voix pour Williams se compare à une majorité de 3,458 pour le candidat travailliste aux élections générales de 1945. Depuis 1945, les travaillistes n'ont pas perdu un seul siège aux élections complémentaires. Celle d'hier était la 48e depuis que les travaillistes sont au pouvoir et la 30e durant laquelle le gouvernement conserva ses positions.

Courrier de Lévis

Assemblée Chambre de Commerce des jeunes.

Au cours de son assemblée générale mensuelle, lundi soir dernier, le Jeune Commerce de Lévis recevait la visite de Mtre Jules Paré, président régional. Monsieur Julien Dumont, président avait le plaisir d'admettre un nouveau membre au sein de la Chambre, en la personne de M. Pierre Robitaille. Des décisions importantes ont été prises au cours de l'assemblée entre autres, la formation d'un Comité de sécurité de la route, dont la présidence a été confiée à M. C.-E. Turgeon; la formation d'un Comité pour étudier la possibilité qu'une aciérie soit installée à Lauzon, et l'étude du problème du stationnement tant à Lévis qu'à Lauzon.

Il y aura comme prochaines activités: lundi; le 7 mars prochain un dîner-causerie et le conférencier sera le Révd Père Eugène Lachance, eudiste qui parlera du communisme dans l'industrie; de plus, à la fin du mois de mars, se tiendra à Lévis l'éliminatoire régionale pour le Concours oratoire national.

Après la revision du travail et du programme de l'année Mtre Jules Paré a félicité la Chambre des Jeunes de Lévis pour l'excellence de son travail et formule le voeu qu'elle s'achemine toujours de plus en plus vers les belles réalisations tel que par le passé.

Un accident assez typique hier à Lauzon.

Un accident comme on n'en voit pas souvent et qui heureusement n'a pas eu de conséquences graves s'est produit hier matin, vers onze heures et quart, en face de l'épicerie de M. J.-Etienne Turgeon, coin des rues St-Joseph et Lagueux, à Lauzon. M. Alfred Guay, laitier, venait d'arrêter sa voiture à traction animale à cet endroit, lorsqu'arriva un camion venant du bas de Lauzon et appartenant à la Cie Trasport Dumas Enrg, de Quebec. Au moment où le chauffeur du camion voulut passer, arriva un autre petit camion de la Malle Royale venant en sens inverse. Pour éviter de frapper le camion de la Malle Royale, le chauffeur de l'autre camion prit le plus possible la droite du chemin et se trouva à passer très près du cheval de M. Guay qui recula et arriva avec la voiture sur le camion de la Malle Royale et lui causa des dommages. Le cheval qui avait une pesée continua pour prendre la rue Lagueux mais en passant devant le magasin de M. Turgeon, la pesée vint donner dans l'une des vitrines du magasin Turgeon et elle fut cassée. Cet accident causa un grand rassemblement de personnes. Le constable Armand Dumas, de la police municipale de Lévis, se rendit sur les lieux pour faire enquête.

Grande parade de raquetteurs le 10 mars à Lévis.

Une importante assemblée de l'Union locale des raquetteurs de Québec, Lévis, Loretteville et Montmagny a été tenue mercredi soir, au chalet de l'Union St-Laurent, à Québec. Le club Le Voltigeur, de Lévis, était représenté par ses délégués, MM. L.-Sylvio Durant et Alphonse Gosselin.

Il a été décidé que la semi-convention annuelle des clubs de l'Union locale des raquetteurs aura lieu cette année à Drummondville, dimanche, le 6 mars prochain. Un train spécial conduira nos gais lurons dans cette ville industrielle et ils seront les invités du club de raquettes de cet endroit. Tous les amis des raquetteurs qui désireront faire le voyage avec eux seront les bienvenus et ce sera un voyage très intéressant à faire.

Il a aussi été décidé que jeudi soir, le 10 mars prochain, les clubs de raquetteurs de Québec, de Loretteville et de Montmagny viendront rendre une visite d'amitié aux gais lurons de Lévis. Il y aura une grande parade ce soir-là dans Lévis et nous donnerons la semaine prochaine les détails de cette soirée qui fera époque dans les annales sportives de Lévis.

La journée du verre de lait à Lévis.

Dimanche prochain, à l'occasion de la journée organisée par le club des Lions, de Lévis, en faveur de l'oeuvre du verre de lait, il y aura une parade dans Lauzon, Lévis et St-David qui partira à une heure de l'après-midi de l'église Ste-Bernadette, à Lauzon, pour passer dans la rue St-Joseph et ensuite prendre la rue Fraser, à Lévis et continuer dans les rues St-Jean, Wolfe, Notre-Dame, Guénette, avenue Begin, Côte du Passage, rues St-Louis, St-Antoine, St-Georges jusqu'à l'église de St-David et retour par les rues St-Georges et St-Antoine jusqu'au Manège Militaire de Lévis.

Voici l'ordre de cette parade: Police de la route, police de Lévis, police de Lauzon; M. le Dr Arthur Fafard, gouverneur de district pour les Lions; l'honorable sénateur Cyrille Vaillancourt, l'honorable J.-Théophile Larochelle, Conseiller législatif, M. L.-P. Bégin, président du club des Lions, M. le député Maurice Bourget, M. le député J.-Albert Samson; les membres des conseils municipaux de Lévis, Lauzon et St-David; corps de clairon; camion de papier; verre de lait avec enfants; princesse et trône; officiels du festival et membres du club des Lions.

Ligue de quilles du C.N.R.A. de Lévis.

Lundi soir dernier, en la salle des Chevaliers de Colomb de Lévis, fut présenté le 17ème programme de la ligue des petites quilles du C.N.R.A. de Lévis.

A 7 heures 45, l'équipe du dépt du Bagage a défait celle du dépt des Ingénieurs par 3 à 0 et l'équipe de la Transportation a difficilement disposé de celle du dépt de l'Express par 2 à 1. Se signalèrent pour l'équipe du dépt du Bagage, R. Marcoux avec un triple de 415 et B. Landry avec un triple de 395. Pour l'équipe du dépt des Ingénieurs, B. Beaurivage roula un triple de 405.

A 9 heures 15, l'équipe du Bureau des Billets triompha de celle du dépt du Fret par 3 à 0 et l'équipe du dépt des Malles disposa de celle de la Fraternité Canadienne au compte de 2 à 1. Se signalèrent pour l'équipe du Bureau des Billets, Marcel Paré avec un triple de 409 et Gérard Bolduc avec un triple de 401. Pour l'équipe du dépt du Fret, Noël Duclos et A. Belleau roulèrent chacun un triple de 441 et 434 respectivement. Pour l'équipe du dépt des Malles, Roger Robitaille se signala avec un triple de 359 et pour l'équipe de la Fraternité Canadienne, Yvon Aubin roula un triple de 345.

Voici le classement des équipes après ce 17ème programme: Dépt du Bagage, 64 points; Bureau des Billets, 62 points; Transportation, 60 points; Dépt du Fret, 58 points; Dépt des Malles, 46 points; Dépt de l'Express, 44 points; Fraternité Canadienne, 41 points et Dépt des Ingénieurs, 33 points.

Les rencontres pour lundi soir prochain seront comme suit: A 7 heures 45, équipe du Bureau des Billets vs équipe de la Transportation et équipe du Dépt des Malles vs équipe du Dépt des Ingénieurs.

A 9 heures 45, équipe du Dépt de l'Express vs équipe du Dépt du Fret et équipe du Dépt du Bagage vs équipe de la Fraternité Canadienne.

SOIREE RECREATIVE CE SOIR

sous la direction de l'orchestre Ste-Bernadette au War Time Housing au profit de l'oeuvre des terrains de jeux de Ste-Bernadette.

Initiation de Chevaliers de Colomb.

Dimanche dernier, en la salle du Conseil Laval, à Québec, a eu lieu une cérémonie d'initiation de nouveaux membres dans l'Ordre des Chevaliers de Colomb. Pour cette cérémonie, à laquelle assistaient plusieurs Chevaliers du Conseil Notre-Dame de Lévis, M. Georges-A. Tardif agissait comme Chancelier. Parmi les dignitaires présents, il y avait M. L.-B. Pelletier, de Lévis, député du district No 20.

Souper-causerie le 7 mars à Lévis.

Lundi soir, le 7 mars, à 6 heures 30, en la salle du Manoir Shalenks, à Lévis, sera donné un souper-causerie, sous les auspices de la Chambre de Commerce junior de Lévis avec la collaboration de la Chambre de Commerce senior et des corps publics de Lévis. Le conférencier invité sera le Révd Père Eugène Lachance, eudiste, professeur de philosophie qui parlera du communisme dans l'industrie.

Heure sainte dialoguée.

Ce soir, à 7 heures 30, dans les différentes églises de la rive sud, il y aura une heure sainte dialoguée. A Lévis, cette heure sainte dialo-

(Suite à la page 5, 4e col.)

DOULEURS, MALAISES



SOULAGEMENT À DOUBLE EFFET!
1. Corrige l'excès d'acidité gastrique.
2. Allège rapidement la douleur, les malaises.

Effervescent et agréable, l'Alka-Seltzer soulage promptement le mal de tête, la névralgie, les douleurs musculaires. Aussi très efficace pour alléger les troubles d'estomac. En vente dans toutes les pharmacies.



ALKA-Seltzer

Un Whisky Canadien d'une rare finesse

Harwood's Canadian RYE WHISKY

HA2

CROUPE DE BOEUF COMPLETE .28

FESSE DE VEAU .48

PANNE DE LARD .20

JAMBON EPAULE .42

FROMAGE A LA CREME 5 LBS. 2.00

Assortiment de Dindes, Poules et Poulets



La qualité de notre marchandise a fait notre réputation

Carrier & Goulet Enrg
Bouchers - Charcutiers
118, rue du Pont ..... Québec
Téléphone : 2-52.91



"COUCOU!"
(La grand-mère et la petite fille)
et "CLOPIN-CLOPANT"
Tous deux sur Disque RCA VICTOR 56-5166
75c.

Entendez ce Nouveau Disque RCA Victor par Lucille Dumont



Cette brillante artiste remporte un autre grand succès par sa ravissante interprétation de "COUCOU!" . . . un enregistrement que vous devriez entendre chez votre marchand de Disques RCA Victor.

Demandez aussi à votre marchand RCA VICTOR de vous jouer ces autres récents succès

ALLO! ALLO! PETIT MICHEL
JE NE PENSE PLUS A TOI — *Willie Lamothe*
Disque RCA Victor Bluebird 55-5329 ..... 65¢

VENEZ PRES DE MOI — Chanson
(Come Closer to Me)
(du film "Eve Eternelle")
TU TE SOUVIENDRAS DE MOI — Tango — *Yvette Giraud*
Disque RCA Victor 150220 ..... 75¢

C'EST SI BON!
LE CHAPEAU A PLUMES — *Jacques Normand*
Disque RCA Victor 56-5167 ..... 75¢

C'ETAIT ECRIT
(A Little Bird Told Me)
ON N'EN VOULAIT PAS
(Far Away Places) — *Fernand Robidoux*
Disque RCA Victor Bluebird 55-5332 ..... 65¢

LE RADIO-PHONOGRAPHE RCA VICTOR
Modèle VRA-56



Changeur-disques automatique; joue 10 disques de 12" ou 12 de 10". "Gosier d'Or"; Saphir Silencieux; Haut-parleur elliptique. Contrôle automatique du volume; radio superhétérodyne 5 lampes. Antenne à même. Joli meuble compact. Une valeur épatante à seulement $129.50

DISQUES RCA VICTOR

Marché Goulet Enrg.
Tél.: 4-4681 — 475 rue St-Jean
Bouvillon de qualité Steer

BEURRE 1ère qualité ..... la livre .65

VEAU DE LAIT: FESSE la lb .50; DEVANT complet, lb .45
BOEUF STEER: STEAK de ronde, lb .65; HAUT-COTE, lb .43

Assortiment complet de POISSONS — FRUITS — LEGUMES

Payer et Apporter — Service — Cash and Carry

SELF SERVICE H-B SUPER MARKET

HERVE BOUCHARD

137 rue Saint-Georges — Lévis

LUX, boite moyenne	.35	PATATES No 1, 75 lbs	$1.15
F A B ou "Dreft", la bte	.35	BOEUF à rôtir, la livre	.40
PATE alimentaire Catelli, bte 16 onces, 3 btes pour	.37	BOEUF haut de côte, lb	.36
SOUPES Heinz assorties, 3 variétés, 18 boites	$1.48	BOEUF à bouillir, 3 lbs	.49
BISCUITS secs, 3 lbs pour	.45	BOEUF haché frais, lb	.33
BISCUITS sandwiches, 2 lbs	.49	LARD salé entrelardé, lb	.39
SIROP Crown Brand, 2 lbs boite de 5 livres	.27 .62	LARD, soc ou épaule, lb	.40
POIRES ou pêches australiennes, bte 28 ozs, 3 btes	$1.00	LARD haché pur lard, lb	.39
		LARD chops, bien paré, lb	.48
		JAMBON épaule, la livre	.45
		SAUCISSE fraîche, 3 lbs	.95
		GRAISSE pur lard, 4 lbs	.85

Excellente Qualité et Valeur Remarquable

Un vin canadien d'une qualité excellente et d'une valeur remarquable.

Mélangé spécialement pour satisfaire les préférences des gens du Québec.

La prochaine fois, demandez le Vin St-Pierre, type Porto et Sherry.



Chateau-Gai WINES LIMITED

WILLIS & CO. LIMITED
67 RUE ST-JEAN
Tél.: 3-7032

J.-E. VALIN
238 RUE ST-JEAN
Tél.: 2-8365

C.-W. LINDSAY & Co. Ltd
LOUIS-P ROCH, gérant
203 RUE ST-JEAN
Tél.: 3-9513

AMBROISE ST-CYR
18 rue St-Joseph,
tél.: 2-7295

ST-CYR & FRERE
MUSIQUE ET INSTRUMENTS
70 St-Joseph Tél.: 4-3015

LA CIE PAQUET LTEE
Membre de l'Association des Marchands Détaillants du Canada

C. ROBITAILLE INC.
320 RUE ST-JOSEPH
Tél.: 5-8167

L. GOULET INC.
371 RUE ST-JOSEPH
Tél.: 4-4051

ARSÈNE LUPIN contre HERLOCK SHOLMÈS — 105

D'APRÈS LE CÉLÈBRE ROMAN DE MAURICE LEBLANC — ILLUSTRATIONS DE GEORGES BOURDIN



Arsène Lupin semblait profondément désemparé par ce dernier coup du sort. Des rides creusaient son front. Il était las et sombre.

Néanmoins, par un sursaut d'énergie il se redressa devant l'Anglais prêt à faire face à la situation et lui offrit de reprendre les négociations.

Sholmès prit à part l'inspecteur et sollicita, d'un ton d'ailleurs sans réplique, l'autorisation de pouvoir échanger quelques paroles avec Lupin.

Ganimard sortit. Les négociations furent brèves. L'Anglais promit qu'il garderait le silence le plus complet sur Clotilde. Alors Lupin lui montra sa canne.

Elle était restée au coin de la cheminée, sur les indications de Lupin. Herlock Sholmès devissa le pommeau : il était creux. Le détective en resta stupéfait.

Il en sortit alors une boule de matière. A l'intérieur, un diamant qu'il examina avec soin : c'était bien le fameux diamant bleu.

(Copyright by "France-soir" and Service de Diffusion du Dessin français.)

L'amour est là sur votre chemin

(Par Kay HAMILTON)

Roman-Feuilleton de L'Evénement-Journal

Traduction de L'Evénement-Journal

(Tous droits réservés par Kay Hamilton)

No 5

C'est . . . "la jeune fille s'arrêta — mangerait-il ? Un instant, il fut tenté de retourner en ville, de prendre une chambre à la Loge et — au matin — de quitter Branfield pour toujours.

Mais en agissant ainsi, une petite voix lui chuchota, ou irais-tu ? Est-ce qu'il n'y aurait pas toujours quelque chose à traverser, quelque chose de mesquin et de laid, maintenant qu'il était pauvre ? C'était une partie intégrante de sa nouvelle liberté, et le plus vite il s'y accoutumera, le mieux ce sera pour lui. Il s'approcha avec décision et sonna la cloche.

Il doit y avoir quelqu'un à la maison, pensa André après un certain temps. Il pouvait entendre le radio jouer. Peut-être faisait-il tant de bruit qu'on n'avait pas entendu sonner la cloche. Il élevait la main pour sonner une autre fois quand la porte s'ouvrit en craquant.

"Mme Potran ?" demanda-t-il, soulevant son chapeau. La porte n'était qu'entre-ouverte qu'il put voir un morceau d'étoffe écossaise et un grand oeil brillant.

La porte s'ouvrit à sa grandeur et il s'aperçut qu'il était dans l'erreur. Ce ne pouvait être Mme Potran. La jeune fille qu'il vit devait avoir quelques 19 ans. Ses cheveux blonds étaient liés en larges boucles et sa jeune bouche s'ouvrit silencieusement.

"Mlle Potran", demanda-t-il alors.

"Oui", répondit-elle d'une voix douce et légère. "Que voulez-vous ?"

"J'aimerais voir votre mère pour louer une chambre", dit André gentiment.

"Oh ! Elle n'est pas ici — c'est-à-dire vous ne pouvez la voir maintenant.

"Les mots partirent rapidement alors qu'elle le regardait de ses surprenants yeux bleus-pâles. "Ce ne sera pas long — elle est tout simplement descendue la rue pour voir Alphonse au sujet d'une quantité de gazoline et elle ne reste jamais longtemps, parce qu'il lui fait des gentillesses, vous savez".

"Non, je ne le savais pas," dit-il, avec solennité, essayant de ne pas rire.

"Oh, oui, c'est ainsi depuis plusieurs années, mais Maman dit qu'elle a eu assez d'hommes dans sa vie. Non pas qu'elle se soit mariée à quelqu'un d'autre que mon père", ajouta-t-elle, ne réalisant pas trop ce que cela avait l'air, "mais en premier lieu, elle dut garder la maison pour son père, et puis elle éleva tous ses frères, et alors elle se maria et elle a dit que maintenant, si elle tenait mais pour un homme, elle s'en ferait payer".

"Une bonne idée", conceda André. Il était intrigué par cette voix légère. C'était une voix qui aurait dû appartenir à une jeune, petite, jolie et insignifiante fillette et non pas à cette grande et bien bâtie jeune fille.

Tout à coup, elle lui sourit.

"Ecoutez," dit-elle, "vous pouvez tout aussi bien attendre ici. Je puis voir que vous êtes un gentilhomme. Et de plus, cela n'a aucun sens de se tenir debout ainsi près d'une porte ouverte".

André était gêné. Si Mme Potran ne voulait pas qu'un étranger entrât dans la maison alors qu'elle était sortie, il n'était pas pour perdre ses chances de louer une chambre en entrant maintenant. D'un autre côté, ce ne lui serait pas profitable si sa jeune fille prenait froid.

"J'attendrai ici", dit-il fermement. "Et vous faites mieux d'entrer ou de vous mettre quelque chose sur le dos parce que décidément c'est froid aujourd'hui".

"Oui, n'est-ce pas ? Attendez, je vais chercher mon gilet". Elle entra dans la chambre à droite et revint en un rien de temps, luttant pour passer ses deux bras à la fois à travers les manches de son gilet.

"Venez ici, laissez-mois vous aider" dit André et il tint le gilet pour elle. Elle se tint debout, appuyé au montant de la porte et le regarda rapidement. Le silence se prolongea. André pour sa part ne savait que dire. De quels sujets les jeunes filles de 14 ans aiment-elles parler ? A quoi pensaient-elles par exemple ? Il n'en avait aucune idée mais sa nature charmante le pousse à briser ce silence embarrassant. Il dit : "Vous allez à l'école, je suppose ?"

Elle fit signe que oui. "Où se trouve l'école à Branfield ?"

Elle le regarda avec angoisse. "N'êtes-vous jamais venu ici auparavant ?" demanda-t-elle d'un ton incrédule. "Bien, c'est au sommet de la Côte Telfer".

Comme André n'avait aucune idée de la Côte Telfer, cela ne lui dit rien, mais il persévéra. "Etudiez-vous une matière en particulier ?".

"Oh, je suis le cours commercial, parce que maman pense que c'est bien ainsi. Mais, je veux faire une actrice"

André sourit, mais il se reprit rapidement. "A Hollywood ou sur le Broadway ?" demanda-t-il avec intérêt.

"Bien, que pensez-vous qu'il serait mieux de faire pour débuter?" s'enquit-t-elle.

"Sur le Broadway", répondit-il aussitôt.

"Broadway !" Il remarqua qu'elle était désappointé. "Pourquoi ?"

"Parce que c'est là que vous apprendrez à devenir une grande actrice. Parce que c'est là que vous apprendrez à perfectionner vos rôles par une répétition constante et à polir votre technique. Alors seulement, vous pourrez vous rendre à Hollywood et devenir illustre".

Pendant ce temps, la jeune fille clignait des yeux. "Oh, vous connaissez tout à ce sujet", souffla-t-elle. "Je m'entrainerai pour le Broadway alors . . . Etes-vous . . . elle hésita un peu . . . "avez-vous déjà vu une pièce de théâtre ?"

Un moment, André trouva que c'était pathétique. Mais presque aussitôt il mit cette pensée de côté. Après tout, est-ce que son cas n'était pas le plus triste des deux ? Avait-il déjà parlé à une jeune fille avant ce jour ?

"Une foule," répondit-il au hasard. "Et je suis allé à Hollywood aussi."

Sa bouche s'ouvrit de surprise mais avait qu'elle ait pu dire quoi que ce soit, le lourd craquement d'un pas sur le porche le fit se retourner. "Mme Potran ?" s'enquit-il.

Elle fit signe que oui et tournant ses yeux pâles, "Gloria, entre. Qu'est-ce que tu fais ici ? Je pensais que tu étais à tes devoirs."

"Bien, je . . ." commença Gloria gauchement, mais André l'interrompit.

"Elle fut très gentille," dit-il, "je suis venu louer une chambre."

"Je ne reçois plus de touriste," répondit Mme Potran d'un air définitif.

"Mais ce n'est pas seulement pour une nuit," protesta-t-il. "Je serais permanent."

"Si j'avais voulu louer cette chambre de façon permanente," répliqua-t-elle, "j'aurais pu le faire 20 fois." Elle commença à marcher, voulant le dépasser, mais André continua son effort et l'empêcha de passer. En même temps, Gloria la prenait par le bras.

"Josué Bédard m'a conduit ici," dit-il en dernier ressort. "Il m'a dit de vous assurer qu'il me recommandait."

Elle le regarda avec moins de froideur, mais elle ne céda pas. "Josué Bédard est un bon homme," admit-elle "et sa parole est une recommandation, mais je ne reçois plus aucun homme."

André se reconnut défait, et se pencha pour prendre sa valise. "J'apprécierais beaucoup" dit-il dans un dernier effort, "si vous pouviez m'indiquer où je pourrais trouver une chambre."

Pendant tout ce temps, Gloria s'était attachée au bras de sa mère. Maintenant la grosse femme se penchait et sa fille lui chuchotait rapidement quelque chose à l'oreille. André ne put comprendre ce qu'elle lui disait, mais il s'était arrêté sur la dernière marche, espérant malgré lui un changement chez Mme Potran. Après tout, il devra se rendre à la Loge. Et Bédard disait vrai. Son argent disparaîtrait rapidement s'il restait à l'hôtel.

"Il n'est pas entré quand il comprit que j'étais seule !" entendit-il Gloria chuchoter à sa mère. Elle dit beaucoup plus que que cela, mais sa mère l'interrompit. "J'ai changé d'idée" annonça-t-elle soudainement. "Vous pouvez jeter un coup d'oeil sur la chambre si vous le désirez."

En murmurant, elle lui montra le chemin, mais une fois qu'elle eut enlevé son paletot, ses manières devinrent plus avenantes. Il la suivit dans un petit escalier de chêne sur lequel leurs pieds frappaient lourdement. Au haut des marches, il y avait une chambre de bain et à droite, sur le devant de la maison, était la "Chambre". Le pignon pointu qu'il avait remarqué de la route formait une large fenêtre et sur l'autre mur, il y en avait deux plus petites.

Le lit double était en fer et orné de montants à pommes brillantes. Il était couvert de blanc et les oreillers s'empilaient hautement. Une commode de chêne doré, surmonté d'une brillante pelote à épingles en forme de coeur et d'un plat en celluloïde était dans un coin. Il y avait encore une petite table de chêne, une chaise droite et une confortable berceuse.

"Voici la garde-robe", dit Mme Potran, ouvrant toute grande la porte. Ce semblait terriblement petit à André, accoutumé aux garde robes grandes comme d'étroites chambres, mais il ne dit rien. Il se dirigea vers les deux fenêtres et éloigna les rideaux blancs. Un groupe de montagnes s'élançaient dans le lointain. André remarqua avec plaisir que les arbres en feuilles ne lui cacheraient pas cette vision. En tout cas, ceci le décida.

"Combien est-ce ?" demanda-t-il regardant toujours les montagnes.

Mme Potran ne lui répondit pas directement. "Vous êtes un artiste ?" demanda-t-elle avec une défiance visible.

(A suivre)

FEVRIER

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
28	29					

L'ÉVÉNEMENT JOURNAL

Le premier journal qui vous apporte tous les matins les nouvelles les plus récentes est L'ÉVÉNEMENT-JOURNAL

82e année — No 241 | Tirage certifié par l'A. B. C. | QUEBEC, VENDREDI 25 FEVRIER 1949 | Membre de la Presse Canadienne, de la Presse Associée, de l'Agence Reuters et de l'Agence France-Presse

Le comité des bills privés a accepté le bill de Québec

La ville est ainsi autorisée à emprunter $1,300,000 pour divers travaux, et $10,000 pour faire un plan d'urbanisme. —Loi électorale, taxe d'eau et commutations de taxe.

Le comité des bills privés de l'Assemblée Législative accorde pratiquement toutes les demandes contenues dans le bill que la ville de Québec lui a présenté hier matin :

—Autorisation d'emprunter $600,000 pour l'élargissement de la rue Dorchester;

—Autorisation d'emprunter $400,000 pour les pavages permanents et les remplacements de pavages;

—Autorisation d'emprunter $10,000 pour l'élaboration d'un plan d'urbanisme. La cité réclamait $50,000;

—Les élections municipales auront dorénavant lieu le deuxième lundi de novembre de chaque troisième année. Ce changement a été adopté en même temps que plusieurs amendements au mode de votation et dans la préparation des listes électorales;

—Pouvoir d'emprunt pour travaux d'aqueduc augmenté de $250,000 à $300,000. Ce montant est garanti par les revenus de la taxe d'eau;

—Le consulat des Etats-Unis sera exempté de taxes foncières;

—La ville pourra disposer des surplus de la vente des usines de St-Malo en faveur d'industries. Elle pourra aussi acquérir ou exproprier pour les mêmes fins des terrains ou immeubles dans un rayon de 500 pieds du centre industriel;

Le règlement "706" concernant les terrains de Madeleine de Verchères a été adopté tel que présenté par la ville avec l'approbation de la Coopérative d'Habitation familiale malgré une vive opposition de Me C.-E. Leclerc, C.R.

Le tarif spécial des taux pour le service d'eau aux institutions religieuses et enseignantes a été adopté excepté un amendement en faveur de la Commission scolaire. Dans ce dernier cas, la taxe reste ce qu'elle était, soit 5-8 d'un pour cent.

LES EMPRUNTS

Les emprunts pour les pavages et l'élargissement de la rue Dorchester ont été autorisés sans discussion. Me Benoit Pelletier, qui expliquait le bill, a dit que cette année la ville augmentait sa demande d'emprunt pour les pavages en considération du développement du quartier Limoilou.

La Ligue des Propriétaires n'a fait aucune objection à ces demandes. "Nous ne sommes pas contre le bon sens et les progrès", a dit Me Désilets.

A la suite d'une objection de la Ligue des Propriétaires, le premier mministre a cependant demandé que la somme de $50,000 demandée pour les plans d'urbanisme soit reduite à $10,000.

LA LOI ELECTORALE

Plusieurs amendements ont été apportés dans le mode de votation et dans la préparation des listes électorales municipales. La cité adoptera dorénavant le bulletin provincial et il n'y aura qu'un seul cahier de votation pour chaque bureau de votation. La cité sera aussi exempte de publier de longues listes de bureaux de votation à l'approche d'une élection. Chaque voteur recevra un avis l'informant où il aura droit de vote. A l'avenir également, il y aura des bulletins de différentes couleurs pour le maire et les sièges des différents quartiers. Cette mesure est prise en vue d'éviter les erreurs.

Afin de donner plus de temps aux greffiers dans la revision des listes électorales, la date des élections est retardée de trois semaines, soit au 2e lundi de novembre, à tous les trois ans.

DROIT DE VOTE

Les compagnies ou corporations à fonds social pourront être inscrites sur les listes électorales et auront droit de vote pourvu qu'elles aient payé leurs taxes ou redevances au 30 avril précédant la date des élections.

MEMES POUVOIRS

Les techniciens au service de l'évaluation des propriétés auront désormais les mêmes droits et privilèges que les cotiseurs de la cité. On sait que la ville a organisé un service pour l'évaluation des propriétés sur de nouvelles bases. Les membres de ce bureau travaillent activement depuis déjà près d'un an. Ils ont besoin des mêmes privilèges que les cotiseurs dans l'exercice de leurs fonctions.

EMISSIONS D'OBLIGATIONS

La cité pourra émettre à l'avenir, sur résolution de son conseil, des obligations portant intérêt n'excédant pas 4 p.c. l'an payable semi-annuellement, remboursables par séries dans une période n'excédant pas vingt ans.

La ville pourra augmenter de $250,000 à $300,000 son pouvoir d'emprunt pour travaux d'aqueduc. Ces sommes sont garanties par les revenus de la taxe d'eau.

LA TAXE D'EAU

La ville a vainement tenté d'obtenir une augmentation du prix du service d'eau aux propriétés de la Commission scolaire de Québec. Jusqu'ici celle-ci payait cinq huitièmes de un pour cent et la ville voulait porter ce prix à 3-4 de 1 p.c. Le notaire R. Cossette s'est opposé à cette augmentation au nom de la Commission scolaire de Québec et il a réclamé que non seulement on n'augmente pas cette contribution mais qu'on l'abolisse complètement.

Le notaire George-C. Marler, chef de l'Opposition a appuyé la requête du notaire Raymond Cossette et le premier ministre, l'hon. Maurice Duplessis, a demandé au comité des bills privés de laisser le taux de l'eau à 5-8 de 1 p.c.

Au sujet du prix de l'eau pour les communautés religieuses, la ville a fait adopter l'amendement suivant qui règle de quelle façon on s'entendra de part et d'autre sur cette contribution aux dépenses. Voici le texte de cet amendement :

F) Le pouvoir prévu à l'alinéa précédent a toujours été accordé pour les établissements religieux ayant pour objet le culte divin auquel ils se rapportent, leurs dépendances, et les salles paroissiales.

Cependant, à compter du premier mai 1948, au lieu d'une entente particulière ou individuelle, il ne devra y avoir qu'une seule entente pour tous les biens d'une même dénomination religieuse. Cette entente qui stipulera le prix à être payé pour chacun de ces biens, sera faite entre la Cité et l'autorité supérieure locale de chaque dénomination religieuse, comme seule autre partie contractante et chaque corporation civile affectée par l'entente faite sera tenue de s'y conformer comme si elle y avait été partie ; le tout sans préjudice aux dispositions de l'article 531 pour ceux qui peuvent ou pourront en bénéficier.

A défaut d'entente, le prix du service d'eau ne pourra excéder, avec majoration maximum de quarante pour cent, le montant correspondant à un quart de un pour cent de la valeur de ces biens, telle qu'inscrite, au 30 avril 1948, aux livres de la Cité, lequel montant demeurera le même pour l'ensemble, quoique réparti différemment si l'évaluation était modifiée dans l'avenir.

LE PARC DES CHAMPS DE BATAILLE

La ville de Québec demandait des adoucissements aux règlements de construction sur l'avenue Laurier qui se trouve dans la zone de 100 pieds réservée autour du parc des Champs de bataille nationaux. Me Langis Galipeault, au nom de la Commission, s'est objecté à ce changement en déclarant que les variations demandées dépareraient le voisinage du parc.

M. Duplessis a fait remarquer que les propriétaires de l'avenue Laurier paient des taxes et qu'ils doivent être maîtres chez eux, pourvu qu'ils usent de ce droit d'une façon raisonnable et que les bâtisses qu'ils construiront ou transformeront ne déparent pas les environs.

Me Galipeault : "C'est ce que nous demandons. Nous voulons conserver au parc sa belle ordonnance.

M. Duplessis : "Mais la ville demande le contraire. Sur le territoire de Québec le conseil municipal est le maître absolu et la Commission du parc des Champs de bataille n'a rien à voir là-dedans".

ENCORBELLEMENT A LIMOILOU

L'échevin Gérard Guay, député du comté de Québec-Centre, présenta un amendement à la charte dans le but de régulariser une construction en encorbellement derrière un édifice de M. Edmond Malouin, de Drummondville, à l'angle de la 10e rue et de la 3e avenue, ajoute qui a cause déjà un grand débat à l'hôtel de ville. Apparemment, le propriétaire n'ayant pas assez de terrain pour le but de sa construction, a allongé de 7 pieds et demi l'arrière de son édifice aux 2e et 3e étages, de sorte qu'un encorbellement s'avance sur la ruelle privée. M. Malouin, a tenté de faire inclure dans le bill de la cité de Québec un amendement pour déclarer légale sa construction, sauf recours en dommages seulement de la part des voisins qui se croiraient lésés.

"Si on accepte cet amendement, dit M. Marler, chef de l'opposition libérale, cela veut dire qu'on peut à l'avenir régulariser n'importe quel genre de construction, indépendamment des lois. Je trouve que c'est le sabotage pur et simple des règlements de construction.

Le représentant du pétitionnaire, Me Jean-Robert Beaudoin, C.R., expose alors que M. Malouin a d'abord obtenu un permis de la commission d'urbanisme, et que le lendemain, une lettre suspendait le permis accordé, mais que le travail a été continué.

"Que pense le conseil ?" demande M. Duplessis.

"Un vote a été pris au comité administratif, dit M. Borne, et il y a eu égalité de voix. J'ai donné mon vote prépondérant pour que la construction demeure telle qu'elle est construite."

Me Gérard Lemay, C.R., procureur de Mme Bouffard, propriétaire voisine de la construction en question, et qui a pris récemment action en dommages et pour faire démolir cet appendice, déclare s'opposer à la sanction par la Législature du principe que tout peut être régularisé. Après des remarques de M. Duplessis, M. Lemay déclare qu'il y a 13 intéressés à ce problème, dans le quadrilatère compris entre les 3e et 4e avenues et les 10e et 11e rues. Me Lemay ajoute que Mme Bouffard a protesté avant la construction, mais que le propriétaire est un citoyen qui demeure à Drummondville et fait fi des règlements de construction de

(Suite à la page 14, 1ère col.)

Ne manquez pas de visiter le
Musée Historique Inc.
22 rue Ste-Anne - Québec
MUSEE DE CIRE, scènes historiques avec personnages grandeur nature.
Ouvert tous les jours (dimanche compris) de 1h. à 5 P.M. et de 7 h. à 10 P.M.

ENTENDEZ
avec Confort et Facilité
MAICO
FUGER & ST-HILAIRE
22 Place d'Aiguillon
Tél. : 4-2733

La neige

Après la dernière chute de neige, le nettoyage des rues a donné du travail à une centaine d'hommes, apprenons-nous au service municipal de la voirie. D'après M. Royer de la station météorologique, depuis le début de l'hiver, l'épaisseur totale de la neige tombée est de 49.4 pouces, soit environ cinq pouces de moins que l'épaisseur de la neige tombée l'an dernier à pareille époque depuis l'automne 1947. Il faut dire que cette année il a plu davantage — (la météorologie a enregistré 10.21 pouces de pluie).

Mgr Garant à St-François d'Assise

L'hôpital Saint-François d'Assise a reçu hier la visite officielle de Mgr Charles-Omer Garant, évêque auxiliaire à Québec. Après avoir reçu les hommages des divers services de la maison, le prélat a visité la vaste institution et béni les malades.

S. Exc. Mgr Garant fut d'abord accueilli par la communauté des religieuses dont M. l'abbé Fernand Saindon, aumônier, a interprété les sentiments de piété filiale. Le distingué visiteur a ensuite rencontré les médecins. Le président médical, le Dr Emile Fortier, a accueilli Mgr Garant.

Chez les infirmières, c'est garde Marcelle Godbout qui a parlé au nom de ses compagnes. Enfin, M. Marcel Desrochers a interprété les hommages des employés de la maison.

A chaque endroit, S. Exc. Mgr Garant a répondu paternellement. Le distingué prélat a insisté surtout sur les principes de la justice sociale et de la charité chrétienne, faisant des remarques appropriées pour chacun des groupements qu'il a rencontrés.

S. Exc. Mgr Garant a déjeuné à l'hôpital. M. le chanoine A.-A. Godbout, curé de St-François d'Assise, participait à la réception. On remarquait aussi à ses côtés les prêtres de la paroisse, les aumôniers des syndicats et de l'association patronale des services hospitaliers, de même que l'aumônier des infirmières catholiques du Canada.

Préparation de la St-Jean-Baptiste

Le comité de célébration de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec tenait récemment une réunion préparatoire à la célébration de notre fête nationale, le 24 juin prochain.

Cette année la Société Saint-Jean-Baptiste fera revivre une tradition déjà vieille de plusieurs décades, celle d'un défilé avec chars allégoriques. Au cours de la réunion, M. Louis de G. Gauvreau, président du Conseil de St-Sauveur, a été nommé président du Comité de la célébration, et M. René Constantineau, agent de liaison entre la Société et nos diverses maisons d'affaires. Celles-ci seront invitées à verser les sommes nécessaires à la fabrication des chars, dont la plupart seront employés à faire connaître nos diverses entreprises économiques.

Messieurs Sylvio Brassard, G.-H. Duquet et L. Fiset verront à l'exécution des chars: dessins des esquisses, fabrication des maquettes et construction.

Le danger du communisme

Le Dr Louis-Philippe Roy, rédacteur en chef à "L'Action Catholique", était le conférencier invité au "souper canadien" donné par la Société St-Jean-Baptiste de Lorette-ville, hier soir, dans la salle de banquet du Centre paroissial. Le Dr Roy a été présenté par M. Irénée Léger président de la société et organisateur du banquet, et c'est M. l'abbé J.-Ch. Dumas, curé de la paroisse et ancien professeur du conférencier qui l'a remercié en termes chaleureux et reconnaissants.

Outre le maire de Lofetteville, M. Maurice Pleau, et le maire de St-Ambroise, M. Ch-Aug. Savard, qui ont tous deux adressé la parole au cours de la soirée, on remarquait parmi les invités d'honneur, MM. les abbés Odilon Sylvain, vicaire, et J.-M. Lachance, vicaire dominical; M. Hector Durand, vice-président de la société; M. Eudore Couture, président de l'harmonie; M. Arthur Falardeau, président du comité de régie du Centre, ainsi que plusieurs autres.

"Est-ce qu'il faut croire tout ce qu'on en dit? Est-ce que les agences de nouvelles exagèrent?" a débuté le conférencier en parlant du communisme, le sujet de sa causerie. "Vous en jugerez vous-même par le tableau que je vais vous en faire", a-t-il continué. Il a alors défini le communisme comme un système de philosophie matérialiste et un régime politique totalitaire. Pour les communistes, la matière a toujours existé; elle n'a pas été créée. Pour les communistes, "les idées sont produites par le cerveau comme la bile par le foie et l'urine par le rein". Donc l'âme disparaît avec le cerveau à la mort.

Le Dr Roy continue en disant que les communistes prétendent qu'à la suite du déséquilibre causé par un capitalisme trop développé il faut une révolution. Pour faire une révolution, il faut de la haine. Et comme les évêques et les prêtres sont un obstacle à cette haine par leur enseignement de l'amour de Dieu, il faut aussi les détruire.

C'était Lénine lui-même qui di-

(Suite à la page 11, 5e col.)

Le provincial emprunte $35,000,000

Le gouvernement provincial vient de contracter un emprunt de $35,000,000 par l'entremise d'un syndicat de courtiers et de financiers dirigés par A.-E. Ames & Co. Ltd. L'hon. Onésime Gagnon, trésorier provincial, a annoncé hier après-midi, à l'Assemblée Législative, que cet emprunt avait été souscrit en moins d'une heure et sursouscrit en moins de deux heures. L'emprunt comporte un fonds d'amortissement portant intérêt à trois pour cent. Les obligations, datées du 15 mars 1949, avec échéance au 15 mars 1965, ont été offertes à 99.50 avec intérêt à 3.04 p.c. Ces obligations peuvent être remboursables à 100 p.c., le ou après le 15 mars 1963. Elles porteront également un fonds d'amortissement égal à au moins un pour cent de la valeur de l'émission. Les montants de l'émission serviront à combler la différence entre les revenus payés au fonds consolidé de la province et les dépenses encourues par l'application du crédit agricole et de l'électrification rurale.

Gardons à notre ville ce qui la rattache au passé, dit M. Borne

Conférencier invité à la Chambre de Commerce de Québec, S. H. le maire rattache le mot civisme à l'idée et aux conditions de la civilisation. — La Chambre a 1,116 membres.

S'il est un endroit où l'esprit civique devrait être l'apanage de la population, c'est bien dans notre incomparable cité plus que trois fois centenaire", déclarait dans une conférence intitulée "Civisme", que Son Honneur le maire Lucien Borne a prononcée, hier soir, devant les membres de la Chambre de Commerce de Québec, réunis à l'hôtel Saint-Louis, à l'occasion de leur dîner-causerie mensuel.

Partant de la définition du civisme, qui dit que "c'est l'ensemble des vertus et des sentiments qui font le bon citoyen", le maire Borne a ajouté que le mot civisme, qui comprend le mot "civilisation", consiste de plus "dans l'ensemble des qualités qui contribuent à policer les hommes, à les rendre plus civilisés, c'est-à-dire à faire d'eux non seulement des individus tendant à parfaire le libre exercice de leurs facultés et de leur activité, mais des citoyens intégrés vitalement dans la société en vue du bien commun de tous ses membres".

Le conférencier a noté ensuite que nous devons faire preuve d'esprit civique afin de travailler au bien et à l'avancement de notre ville, qui a un cachet, lui assurant une place à part non seulement sur ce continent, mais parmi toutes les autres villes du monde. "Nous devons donc nous efforcer de garder à notre ville tout ce qui la rattache au passé: son histoire, ses maisons vieillottes aux toits en pente, ses fortifications et ses rues étroites, qui complètent son cachet français. Sans compter sa position géographique, qui offre aux visiteurs un panorama enchanteur. Et nous devons protéger de plus ce nouveau Québec moderne où croit une industrie manufacturière considérable et où fleurit un commerce qui alimente de vastes régions et assure le progrès et la prospérité d'une population nombreuse".

"Le bon citoyen n'a pas seulement l'obligation d'aider à faire les lois du territoire qu'il habite, il a l'obligation encore plus grande d'obéir à ces lois; il doit en tout et partout faire preuve de beaucoup d'attachement à sa localité. Et un beau geste d'esprit civique pour nos hommes d'affaires de Québec serait de joindre les rangs de la Chambre de Commerce, qui s'intéresse particulièrement au développement économique de notre ville" de conclure le maire.

Présenté par M. Paul-H. Plamondon, 1er vice-président de la Chambre, M. Borne a été remercié par M. Pierre de L. Taché, gérant général adjoint de la Banque Canadienne Nationale.

Au cours de ce dîner, on a procédé à l'admission de 67 nouveaux membres, qui portent à 1,116 le nombre de l'effectif, soit le plus élevé dans les annales de la Chambre de Commerce de Québec. On compte sur ce nombre une trentaine de dames; ce qui est une nouvelle initiative.

En terminant, Me Jean Gagné a mentionné que le Comité d'aviation de la Chambre en collaboration avec l'Aero-Club offrira probablement un pageant aérien le printemps prochain.

A la table d'honneur, on remarquait, en plus des personnes déjà mentionnées, le R. Frère Stanislas, directeur de l'école universitaire de Commerce de Laval, MM. Paul Desrochers, président de la Chambre, A.-F. Mercier, gérant général du "Soleil" et de l'"Evénement-Journal", J.-B. Villeneuve, Pierre Brouillet, Jos Racine et C. H. Terreau, respectivement président et directeur de la maison Terreau Racine.

Médaille du Service Impérial à 55 employés de l'Arsenal de Québec

Pour services éminents rendus à la Couronne par vingt-cinq années de travail. — Par l'intermédiaire du secrétariat d'Etat aux Affaires extérieures. — Hommage rendu par le brigadier J.-A. Thériault.

La "Médaille de Service Impérial", I. S. M. sera attribuée à 55 employés retraités de l'Arsenal du Dominion à Québec pour services éminents rendus à la Couronne par 25 années de travail ou plus dans la fabrication des armements pour la défense du pays. Cette nouvelle a été annoncée hier par le brigadier J.-Antonin Thériault, surintendant de l'Arsenal, au nom du t. h. C.-D. Howe, sous la juridiction duquel retombe Canadian Arsenals Limited. La remise des décorations se fera au cours d'une cérémonie d'investiture qui aura lieu plus tard, les détails n'étant pas encore arrêtés.

C'est par l'intermédiaire du secrétariat d'Etat aux Affaires extérieures, dont le t. h. Louis St-Laurent était le titulaire, l'automne dernier, que les décorations ont été accordées. Ottawa vient de transmettre la liste au surintendant pour publication.

On sait que l'Arsenal du Dominion de Québec, fait partie de Canadian Arsenals Limited, compagnie de la couronne sous la juridiction du ministre du Commerce, M. Howe.

Interrogé par le représentant de notre journal, le brigadier Thériault a tenu à rendre un hommage public au dévouement et au mérite incomparable des vieux employés dont les services ont été reconnus par le roi, et à qui le Canada doit beaucoup.

Voici la liste des hommes et femmes qui recevront sous peu la médaille:

Ansell, G.-F. Nolloth, Belanger Willie, Bigaouette Adélard, Boisjoly Alexandre, Boivin Alfred, Boivin Marie, Bonenfant Ernest, Boulet Evariste, Boutin Albert, Boyte Philémon, Breton Pierre, Chalifour J.-B.-Onésime, Charland Joseph, Chrétien, Joseph, Côté Georges, Deschênes Rodolphe, Dion Marie-Anna, Drolet Joseph, Dumontier Joseph, Egan Ernest, Filioux Joseph, Fiset Antoine, Fleury Rosario, Gagnon Louis, Gendron Arthur, Gendron Rodolphe, Gervais Rose-Alva, Giroux Cyrille, Gouge Fernand, Gouge Napoléon, Herman Charles, Labbé Alfred, Labrie Albert, Lapointe Florian, Lavoie Donat, Martin Louis, McMillan Benjamin, Mecteau Edmond, sr., Métivier Adélard, Métivier Louis; Morin Joseph, Nadeau Annoncia, Pearson Georges, Pelletier Joseph, Pelletier Victoria, Plant Réal, Potvin Marie-Anna, Prémont Joseph, Racine Napoléon; Read Edward, Robitaille Alfred, Simard Albert, Théberge Alfred, Trépanier J.-Baptiste, Vallée Henri.

Bugé de Bernonville défendu par Me Frédéric Dorion aux Communes

Chargé de décorations militaires des deux guerres, le comte a été condamné à mort par un tribunal communiste pour avoir aidé les Alliés à la demande de Pétain.

Ottawa, 25. (PC) "Le comte Jacques Dugé de Bernonville a été créé chevalier de la Légion d'honneur à l'âge de 20 ans; il a été cité sept fois à l'ordre du jour au cours de la première grande guerre et fut décoré d la Croix de guerre. Il porte encore les marques de plusieurs blessures. En 1940, le comte de Bernonville fut encore décoré de la Croix de guerre. Et voilà l'homme que l'honorable député de Winnipeg-Nord veut nous faire croire qu'il est un traître à son pays". Voilà ce qu'a déclaré hier aux Communes, M. Frédéric Dorion (Ind-Charlevoix-Saguenay) en réponse aux accusations lancées la veille par M. Alistair Stewart, (CCF-Winnipeg-nord) en soulevant la question de la présence au pays de prétendus collaborateurs avec les nazis, et qui seraient entrés au Canada grâce à de faux passeports.

M. Dorion a été le procureur du comte de Bernonville dans l'affaire de déportation émis contre lui par les autorités canadiennes d'immigration, et il a traité particulièrement de ce cas hier au cours de son discours.

Il nia que le comte ait collaboré avec les Allemands, comme on l'en a accusé, et révéla que le comte, comme question de fait, avait reçu la mission secrète du gouvernement de Vichy de mobiliser les hommes et les matériels pouvant être mis

(Suite à la page 11, 5e col.)

Conditions imposées à la livraison par remorques

Autorisation spéciale du chef de police. — La remorque devra se ranger contre le trottoir et son déchargement se faire par une porte latérale. — Camionneurs chez le maire Borne.

Les camionneurs québecois qui s'objectaient à la nouvelle législation interdisant la livraison par lourdes remorques dans les rues de la ville, ont obtenu partiellement satisfaction ; avec l'autorisation spéciale du chef de la police, ils pourront se servir de remorques pour certaines livraisons importantes, mais à deux conditions, que la remorque se range contre le trottoir et que le déchargement se fasse par une porte latérale.

Un groupe de camionneurs de la ville de Québec s'est présenté hier à la fin de l'après-midi à l'hôtel de ville pour y rencontrer M. le maire Lucien Borne et M. l'inspecteur Gérard Girard, chef du service de la circulation de la police québecoise.

Les camionneurs s'étaient alarmés de la décision des autorités municipales d'interdire les livraisons dans les rues de Québec à l'aide de remorques tirées par des véhicules automobiles.

Les camionneurs étaient d'avis que cette interdiction était propre à tuer leur commerce, à nuire à leurs clients et à la population en général. En effet la livraison par remorques étant supprimée, il faudrait la remplacer par des livraisons par petits camions, ce qui exigerait de coûteux transbordements dans le cas de remorques venant de l'extérieur.

M. le maire Lucien Borne a expliqué que l'intention des autorités municipales n'avait jamais été de nuire aux intérêts des camionneurs, mais qu'elles se trouvaient prises entre deux feux : la nécessité de régulariser la circulation au bénéfice du tourisme et du commerce québecois qui en vit; et le désir de donner satisfaction à des gens qui gagnent leur vie en faisant du camionnage.

—"La situation présente n'est plus tolérable, dit le premier magistrat de la ville. Plusieurs dizaines de lourdes remorques servent à effectuer des livraisons de porte en porte dans l'agglomération. Souvent ces remorques se mettent en travers de la rue et obstruent tout trafic. Il s'ensuit des embouteillages sans fin, contraires à l'intérêt général"...

M. le maire Lucien Borne et M. Gérard Girard proposèrent un compromis :

—Avec l'autorisation spéciale du chef de la police municipale, un camionneur pourra, dans certains cas, livrer à l'aide d'une remorque; il faudra que la livraison en vaille la peine; et d'autre part, pendant le déchargement, la remorque devra rester rangée contre le trottoir, donc ne plus être disposée en travers de la rue. La remorque devra être munie d'une porte sur le côté.

M. le maire Lucien Borne souligna le fait que, dans quelques années, la législation se fera certainement encore plus sévère, que les remorques devront s'arrêter à l'entrée de la ville et que leur chargement devra être transbordé dans des camions plus petits chargés de la livraison à l'intérieur de l'agglomération.

La délégation de camionneurs a également demandé la rectification du tableau des heures de livraison. M. le maire a promis là aussi l'entier appui de la municipalité.

La délégation était composée de MM. Adélard Sanfaçon, Roch Traversy, Maurice Gauvin, Gabriel Vincent, Georges Baril, Paul Guilbeault, Maurice Dauphinais.

Vaughan à l'hôtel de ville

Le président du conseil d'administration des Chemins de Fer Nationaux, M. R. C. Vaughan, a rendu hier visite à M. le maire Lucien Borne et à M. Armand Viau commissaire de l'industrie de la Ville. M. Armand Viau a donné à M. Vaughan des renseignements sur l'essor de l'industrie québécoise et, particulièrement, du centre usinier de St-Malo. L'administrateur des chemins de fer a montré un grand interêt.

92% de l'objectif des Oeuvres atteint

Accomplissant, une fois de plus, un geste de charité chrétienne de haut désintéressement, la population de Québec, Lévis et la banlieue avait souscrit, hier soir, 92% de l'objectif de $200,000.00 de la campagne de la Fédération des Oeuvres de Charité de Québec, soit exactement $184,000.00. C'est une belle amélioration sur l'an dernier, puisque, en 1948, la campagne n'avait rapporté que $162,000.00, sur un objectif de $200,000.00.

L'amélioration de cette année est d'autant plus louable que les chômeurs sont plus nombreux que l'an dernier et que la Fédération des Oeuvres de Charité de Québec a perdu quelques puissants protecteurs dont l'un, décédé au cours de l'année, avait souscrit $500.00, l'année dernière. De plus, quelques compagnies dont le chiffre d'affaires a diminué se sont vues dans l'obligation de "couper" dans leur budget de charité. Enfin, il faut noter que les solliciteurs de cette année étaient handicapés par la campagne en faveur de l'Université Laval. La campagne a été mieux organisée et conduite avec beaucoup de brio, aussi bien par les chefs que par les plus obscurs zélateurs. Un souffle d'enthousiasme a passé sur l'organisation et, bien qu'hier fut, officiellement, la dernière journée de la campagne, on espérait pouvoir recueillir les $200,000.00 fixés.

En effet, certaines paroisses n'ont pas encore été visitées en entier et un dernier effort doit être et sera fait pour couvrir tout le territoire. Certaines gens qui ont promis de faire parvenir directement leur souscription au Comité Central des Oeuvres ne l'avaient pas encore fait, hier soir, et l'on compte sur ces donateurs pour combler la différence de $16,000.00 qui manque pour que l'objectif soit atteint. Les solliciteurs sont priés de ne négliger aucune visite, se souvenant qu'ils travaillent pour le Christ, lorsqu'ils sollicitent l'aumône en faveur des déshérités de la santé ou de la fortune.

Hier, deux encourageantes souscriptions sont entrées: celle du Séminaire de Québec, au montant de $1,200.00 et celle de Price Brothers, au montant de $1,000.00. Voici quelques autres belles souscriptions: Jos. Vaillancourt Inc. $250.00; Lachance et Morel, $250.00; Kresge's S.S. Co Limited, $250.00; Dominion Fish & Fruit, Ltd, $200.00; Holt Renfrew & Co. Ltd., $200.00; la Laiterie Laval, $200.00; Maurice Pollack Limited, $200.00; Garneau Limitée, $125.00; Conseil 445 des Chevaliers de Colomb, $100.00; Albret-G. Baker, $100.00; Nazaire Fortier Inc. $100.00; La Teinturerie Française, $100.00; Thibaudeau Frères & Cie Limitée, $100.00; Jos Thivierge, Limitée, $100.00; La Solidarité, $75.00; Claire Fontaine, Ltée, $50.00; Otis-Fensom Elevator Co. Ltd., $50.00; Webster & Sons Ltd, $50.00.

(—)

M. Ste-Marie reçoit les gens de Labelle

La plupart des membres de la nombreuse délégation du comté de Labelle, venue à Québec pour rencontrer le représentant de ce comté à l'Assemblée Législative, l'honorable docteur J. A. H. Paquette, ministre de la Santé, ont été reçus hier après-midi par un de leurs anciens compatriotes, M. J.-Ulysse Ste-Marie, d'un des industriels les plus en vue de la remarquable zone industrielle numéro 5 (anciennes Usines St-Malo).

Une cinquantaine de citoyens de La Minerve, Labelle, l'Annonciation, Bellerive, Mont-Laurier, Ste-Anne du Lac, l'Ascension, Nominingue, St-Jean du Lac, Ste-Véronique et Lac St-Paul ont visité l'usine de bois plaqués et contreplaqués de monsieur Ste-Marie, sous la direction personnelle du patron de l'établissement, et furent ensuite reçus à un vin d'honneur.

M. Raoul Gauthier, maire de La Minerve — où monsieur Ste-Marie a déjà habité — se fit l'interprète de la délégation. Monsieur Ste-Marie dans une brève allocution, dit tout le plaisir qu'il ressent chaque fois que des anciens compatriotes lui rendent visite, et les assura de son plus entier dévouement, dans la mesure de ses ressources. M. J.-Albert Dumontier, échevin de Labelle, exprima en termes choisis les remerciements de la délégation, après quoi un autobus de la Quebec Railway, Light & Power Company, nolisé par M. Ste-Marie, ramena les visiteurs aux différents hôtels où ils logeaient.

P. FERLAND INC.
"Nettoyeurs d'un ton plus clair"
155-157 DU PONT—Tél.: 4-3331
Assurance gratuite contre
CE FEU ET LE VOL

Délégués du Québec en Saskatchewan

M. Jean-Charles Magnan, directeur du Service de l'Enseignement agricole dans la province et Président du Conseil Canadien de la Jeunesse Rurale se rendra à Saskatoon Saskatchewan en compagnie de M. J.-Ernest Dubé, chef du Service de la Propagande au ministère de l'Agriculture assister au Congrès annuel du Conseil Canadien des Cercles de Jeunes Agriculteurs, du 1er au 4 mars. Ils assisteront également au Congrès de l'Association Canadienne de la Propagande Agricole au même endroit, les 3 et 4 mars.

En plus des nombreuses séances d'étude, le programme du congrès comprend des réceptions par l'Université de Saskatchewan et le ministère provincial de l'Agriculture.

Chez les jeunes ruraux de notre province, il y a 115 cercles de jeunes agriculteurs comprenant 2,500 membres et 160 cercles de jeunes éleveurs qui comptent 3,200 adeptes.

Ancien hôpital St-Charles facile à transformer en hôtel de ville

Suggestions de citoyens de St-Roch. — Au lieu de reconstruire l'hôtel de ville et le poste de police du carré Jacques-Cartier. — L'hôpital actuel transféré à Ste-Foy.

Un mouvement vient d'être lancé en vue de permettre aux autorités municipales de centraliser plusieurs services publics et de réaliser ainsi des économies. Ce mouvement est une initiative de citoyens de St-Roch intéressés au progrès de ce quartier.

En effet, la rumeur circule à St-Roch qu'un groupe de citoyens préparent un projet qui permettrait à la ville de Québec d'obtenir l'emplacement et les constructions de l'hôpital des anciens combattants (ancien hôpital St-Charles) au pied de la rue de la Couronne.

Les initiateurs de ce mouvement, dit-on, rappellent que le gouvernement fédéral va construire prochainement, près de la Cité Universitaire, un nouvel hôpital pour les anciens combattants. L'hôpital actuel deviendrait donc libre et comme il y a là depuis la dernière guerre, de vastes constructions, on songe que le ville de Québec pourrait les utiliser avec avantage.

Plusieurs font remarquer que le centre de la ville s'est déplacé et que l'Hôtel de Ville situé à cet endroit serait fort bien placé pour desservir à la fois les quartiers populeux de St-Roch, Limoilou et même St-Sauveur. On apporte d'autres arguments en faveur de ce projet. Par exemple, des citoyens disent que le poste des pompiers de la rue Dorchester, le poste No 3, est appelé dans un avenir rapproché à déménager ou à être complètement reconstruit car c'est une ancienne construction. Ce poste serait facilement installé sur les terrains de l'hôpital des anciens combattants.

Il y a plus. Des citoyens de St-Roch soulignent le fait que le poste de police situé au Carré Jacques-Cartier est menacé de destruction. On a même dû étançonner un mur afin de l'empêcher de tomber. Au lieu de construire un nouvel édifice, la ville pourrait loger ce poste au pied de la rue de la Couronne et vendre le terrain du carré Jacques-Cartier où pourrait s'élever un nouvel édifice. On fait remarquer que les autorités municipales pourraient centraliser bien des services publics à cet endroit plus accessible à la population des quartiers les plus populeux de la ville.

Au moment où le conseil municipal songe à réparer et agrandir l'Hôtel de Ville actuel, les citoyens de St-Roch et de Limoilou se demandent s'il n'est pas temps de faire le changement proposé et de placer l'administration municipale dans le centre de la population.

En faisant l'acquisition de l'emplacement et des constructions de l'hôpital des anciens combattants, propriété du gouvernement fédéral, la ville de Québec pourrait obtenir, à d'excellentes conditions sans doute, se dit-on en certains milieux, ce dont elle a besoin pour son administration et pour les services publics.

La rumeur veut que des citoyens de St-Roch et Limoilou soumettent prochainement cet intéressant projet aux autorités municipales.

DOCTEUR
CONRAD NADEAU
MALADIES DU COEUR
Ex-élève des hôpitaux de Paris
615, St-Jean. TEL.: bur. 3-1563
TEL. RES.: 7-2010

AUTOMOBILES USAGÉS
qui sont en excellente condition et vous offrent ainsi des milles et des milles de très bon service.

PONTIAC sedan	1948
NASH Ambassador coupé opéra	1947
NASH sedan "600"	1947
GRAHAM-PAIGE	1936

GIGUERE AUTO LTEE
501-503 rue St-Vallier *Tél.: 5-8230*

Au Palais de Justice . . .

(Suite de la 1ère page)

Roch Morissette, condamné pour vol avec effraction à St-Georges de Beauce ; de Léo Cadorette, d'André Bélanger, de l'Abitibi, de Robert Miller, du Saguenay, de Pierre La-Haye, de Trois-Rivières, de Jules Sioui et de Jean-Paul Hamel.

En matières civiles, les causes inscrites au rôle sont celles de : — J.-Edgar Turgeon vs La Cité de Québec et Eugène-Urgel Allard, mis en cause ; Armand Philibert vs J.-Isidore Lebel, de Trois-Rivières; Gédéon Baron vs Achille Lemieux, d'Arthabaska; Joseph-C. Levallier vs Léopold Lupien, de Trois-Rivières ; Les Commissaires d'Ecoles pour la municipalité de la paroisse d'Aubert Gallion vs Henri-Louis Gilbert, de Beauce ; Simard et Frères et Cie Ltée vs Sylvio Mercier, d'Abitibi; Alfred Tremblay "Emilien" vs Ches-Eug. Goudreault, de Chicoutimi; Aimé Maranada vs Maurice Grondin, de Beauce; et Armand Tremblay vs Patrick Tremblay, de Roberval.

Corruption d'enfants

La Couronne a terminé sa preuve, tard hier après-midi, dans la cause des époux Omer Mainguy, qui subissaient leur enquête préliminaire sous l'accusation de corruption d'enfants.

De nombreux témoins ont été entendus et tous se sont entendus pour préciser que dans la maison des accusés, il se faisait une consommation de boisson considérable. Les deux époux s'adonnaient à l'ivrognerie d'une façon quasi continuelle et cela même devant leurs enfants. Un détective entr'autres a affirmé qu'il était dans la Sureté depuis 20 ans et qu'il avait été appelé chez les Mainguy depuis au moins quinze ans.

Finalement, M. le juge Léo Bérubé, de la Cour des Sessions de la Paix qui présidait le tribunal, s'est vu dans l'obligation d'ajourner la cause à ce matin.

M. le juge Achille Pettigrew, de la Cour des Sessions de la Paix, a condamné hier à 12 mois de prison la bonne qui avait abandonné le soir du 11 décembre dernier, un enfant de 2 ans qu'elle gardait en l'absence de ses parents, et qui était partie en emportant des bijoux, du linge de femme, un manteau, le tout d'une valeur d'environ $150.

Le juge a qualifié de "sans coeur" cette jeune fille de 20 ans. "Je veux, dit-il, que cette sentence serve de leçon à toutes les servantes. On les traite bien ; on leur paye de bons salaires ; on les habille ; on leur donne tout le confort possible".

ON PART DU BON PIED AVEC VITA-B POUR DÉJEUNER



Quand les enfants sautent du lit le matin, ils ne peuvent mieux commencer la journée qu'en mangeant la riche et crémeuse céréale Vita-B: le déjeuner fortifiant, enrichi de vitamines B. Cnaque bouchée de cette nourrissante céréale possède toute la saveur du grain entier. Commandez Vita-B chez votre épicier, dès aujourd'hui!

ECOUTEZ "CHANSONS CHANCEUSES" CHAQUE SEMAINE. VOTRE JOURNAL VOUS DONNE LE JOUR, LE POSTE ET L'HEURE.

OV-35F

POINTS NOIRS

Une methode simple les fait rapidement disparaître par dissolution. Il s'agit de se procurer à la pharmacie deux onces de Péroxine en poudre, en appliquer doucement sur les points noirs à l'aide d'un linge chaud mouillé — et vous vous demanderez où ils sont allés.

Le bill . . .

(Suite de la 1ère page)

Le chef de l'Opposition, M. Marler, affirme que l'on n'a pas répondu encore à ses remarques de la veille. Il croit que c'est le ministre du Travail, dont la mission est de protéger les ouvriers, qui devrait nommer les arbitres et non le ministre des Affaires municipales et le secrétaire de la province, selon le cas. Ces ministres auront peut-être tendance à protéger plus les administrations municipales ou scolaires, que les employés.

M. René Chaloult, appuie l'argumentation de M. Marler. Il trouve que le chef de l'opposition a énoncé un aspect nouveau de la question.

Rétroactivité

Sur l'article 12 du bill, M. Marler exprime des doutes sur la retroactivité au commencement de l'année, quand l'arbitrage décrète que les augmentations de salaires auront effet à partir du début de l'année financière de la ville ou de la municipalité.

M. Duplessis répond dans l'affirmative et il donne un exemple. "Les budgets municipaux ne finissent pas tous à la même date. Mais pour donner un exemple supposons une municipalité dont l'année fiscale commence le 1er janvier pour finir le 31 décembre. Un comité d'arbitrage est formé au mois d'avril et il rend sa sentence en mai, augmentant les salaires de $500,000. En vertu de cette loi, la sentence arbitrale pourra avoir un effet rétroactif si les arbitres l'ont ainsi decidé, mais pas plus loin que le début de l'année fiscale en cours. Mais le paiement des augmentations et des arrerages ne pourra pas être fait avant l'année fiscale suivante.

"C'est nécessaire d'agir ainsi, continue le premier ministre, parce que les budgets municipaux doivent être balancés et le rester, en vertu de la loi générale. Ce n'est pas raisonnable d'agir autrement. En effet, le budget étant balancé, ou les villes prendraient-elles l'argent pour payer une dépense additionnelle de cette envergure? Le moyen d'en sortir c'est de reporter à l'année suivante le paiement décrété par le comité d'arbitrage. C'est le bon sens et c'est dans l'interêt de l'ouvrier et des employés. Nous favorisons l'employé en décrétant que ce paiement se fera l'année suivante.

M. Marler: "Le texte de la loi a-t-il vraiment cette portée? Je me le demande. Je demanderais au ministre de me montrer dans quelle partie du texte se trouve la rétroactivité, par exemple. Rien ne dit, à mon avis, que la sentence aura un effet rétroactif au début de l'année, si les arbitres le decident".

M. Duplessis cite la dernière partie de l'article 12: "Nonobstant toute stipulation incompatible, aucune disposition d'une sentence arbitrale n'est exécutoire avant l'expiration de l'année financière en cours lors du prononcé de la sentence et ne peut rétroagir au-delà de la limite de la dite année financière".

Au moins 2 ans

M. Chaloult s'élève contre l'article 13 du bill, parce que, dit-il il fixe à "au moins deux ans" la durée d'un contrat, alors que généralement ces conventions sont faites pour un an. De la sorte, on pourra faire des conventions pour 5 et 10 ans si l'on veut.

M. Duplessis: Il y a de l'illogisme dans ça. Les ouvriers veulent que leurs contrats soient renouvelés tous les ans, mais ils veulent aussi prévoir les cas pour 10 ans d'avance. Quand on demande l'arbitrage en 1949, c'est pour cette année; soyons donc logiques. Ca ne peut pas être 1 an d'un bord et 10 ans de l'autre. 2 ans c'est plus logique et ça assure la stabilité de tout le monde.

M. Chaloult: Des chefs syndicalistes m'ont fait part de leurs objections sur ce bill et ils trouvent également qu'il leur faudra attendre pour avoir des augmentations de salaires, tandis que les baisses se feront tout de suite.

M. Duplessis: Ce sont des arguments canailles qui vous ont été donnés, car tout est basé sur l'indice du coût de la vie.

M. Chaloult: Les gens que je fréquente ne sont pas des canailles; ce sont des hommes respectueux du bon ordre qui n'ont rien de révolutionnaire. Et je persiste à dire qu'avec ces mots: "au moins deux ans", cela veut dire qu'on pourra faire des conventions pour cinq ans et que si pendant ce temps le coût de la vie double, les ouvriers n'auront pas le droit de réclamer.

— Et s'il y a une baisse? demande l'hon. J.-P. Sauvé.

— S'il y a une baisse, on baissera les salaires tout de suite; en cas de hausse, il faudra attendre, reprend M. Chaloult.

— Ce n'est pas juste de parler comme ça, dit l'hon. Barrette. On a tendance, partout chez les ouvriers, à conclure des conventions de 2 ans, ajoute le ministre du Travail. C'est une convention du genre que 35,000 ouvriers du bâtiment ont réclamée et obtenue à Montréal. Les ouvriers se plaignent de la longueur des négociations: nous avons supprimé la conciliation afin de leur permettre d'aller directement à l'arbitrage.

— Je répète qu'on devrait enlever les deux mots "au moins", reprend M. Chaloult.

M. Duplessis: Si les ouvriers veulent une convention collective de 2 ans, ils le diront, ils ont le droit de le faire.

M. Chaloult: Le premier ministre joue sur les mots.

M. Duplessis: Je ne joue pas sur les mots. Je suis sincère et je parle franchement.

M. Chaloult: On devrait enlever "au moins".

Les clauses syndicales

Au 2e paragraphe de l'article 13 selon lequel toute sentence arbitrale ou toute convention collective ne doivent contenir aucune clause ou conditions venant en conflit avec les droits et pouvoirs attribués par la loi aux autorités municipales ou scolaires en matière d'engagement, de suspension et de renvoi de leurs employés", M. Chaloult trouve que c'est une entrave à la liberté des conventions. M. Duplessis fait remarquer que les échevins ne peuvent pas déléguer leurs pouvoirs d'administration.

M. Chaloult: Avec ce texte, les municipalités sont limitées, et les organisations ouvrières aussi. On ne pourra plus, par exemple, mettre une clause de sentorité, une clause . . .

M. Duplessis: Et c'est heureux, parce que c'est une clause injuste. Ce n'est pas parce qu'un homme est plus âgé qu'il doit être payé plus. Il y en a des jeunes qui sont plus instruits et plus compétents que les vieux et il ya des vieux plus qualifiés que des jeunes. C'est la compétence qu'on choisit.

M. Chaloult: A compétence égale, je crois qu'il faut donner un meilleur salaire au plus âgé.

M. Duplessis: Aujourd'hui, si on manque de production, la cause de la paralysie de toutes les activités, c'est parce qu'un homme qui connait quelque chose et qui travaille n'est pas payé plus cher que celui qui ne peut pas travailler.

M. Chaloult: Il y a aussi une question de besoins. Si un ouvrier a plus de charges . . .

M. Duplessis: Voyons . . . Voyons . . . Si j'ai un ouvrage à faire faire, et que j'ai le choix entre un père de famille et un célibataire, je vais prendre le père de famille, s'il peut faire l'ouvrage, mais pas si c'est un paresseux . . .

M. Chaloult: Outre la capacité de payer, il faut aussi tenir compte des besoins de l'ouvrier. Or, dans ce paragraphe, les clauses de promotions de sécurité syndicales vont disparaître . . .

M. Duplessis: Sécurité syndicale; voici un autre mot martyrisé! Il y en a qui croient que la sécurité syndicale, ça se compte d'après les piastres et les cents chaque semaine. Ce n'est pas cela. C'est, à mon sens, la compréhension des ouvriers, la force de l'union collective des ouvriers pour revendiquer dans l'ordre et avec courtoisie contre les employeurs qui n'ont pas assez de coeur pour les payer, c'est l'union d'ouvriers avec des chefs honnêtes qui ne sont pas seulement intéressés à la piastre, c'est ça la sécurité!

M. Chaloult: Je vois qu'il est inutile d'insister, et je continue. Le troisième paragraphe est une entrave complète aux droits des ouvriers.

Autonomie municipale

Le paragraphe édicte que "la convention et le décret ne doivent pas être interprétés de façon à venir en conflit avec la juridiction des corporations municipales en matière de fermeture de certains établissements à des heures et à des jours déterminés, ni de façon à faire obstacle, directement ou indirectement, à l'exercice de cette juridiction".

M. Chaloult trouve que ce paragraphe vient en conflit avec les clauses de conventions collectives au sujet des heures de travail et des congés des employés.

"Les corporations municipales ont toujours eu le pouvoir de réglementer les heures d'ouverture et de fermeture des établissements de leurs territoires, les congés, et le reste dit M. Duplessis. Les conditions changent avec les municipalités. Chaque corporation municipale connait ses problèmes particuliers, et elle agit avec désintéressement. C'est la vraie méthode, c'est l'ordre, laissons donc les choses ainsi. Cette clause ne change pas les conditions de travail. On est rendu que les heures d'ouverture des magasins, des salons de barbiers et le reste causent des vrais problèmes. On est rendu que c'est un problème que de se faire faire la barbe. J'en sais quelque chose. Il faut fermer les bureaux pour pouvoir s'y rendre.

M. Chaloult: Je vois que la discussion est inutile. J'ai exposé mon point de vue, j'ai fait mon devoir.

M. Bussault

Le ministre des Affaires municipales se lève alors et prend la défense des corporations municipales, qui "ont besoin d'être protegées," dit-il. "J'ai une sympathie, ajoute le ministre, pour les corporations municipales, scolaires et paroissiales, cette trinité qui a conservé notre peuple et qui est notre espoir pour l'avenir. Je trouve qu'on veut trop exagérer sur un côté, et ceux qui prétendent prendre la part des ou-

(Suite à la page 8, 1ère col.)

LES DOULEURS DE LA SINUSITE

Soulagées par ce moyen facile

Mettez-vous simplement quelques gouttes de Vicks Va-tro-nol dans chaque narine, et *sentez* comme il se met à l'oeuvre pour vous apporter un soulagement rapide, apaisant, des cruelles souffrances que cause la sinusite. VICKS VA-TRO-NOL

ARTHUR MURRAY DIT:

"Au bout de 9 ans j'ai trouvé LE SECRET DE LA RUMBA"



Vous pouvez l'apprendre en 5 minutes! Pas besoin de dire: "Assoyons-nous et laissons passer celle-là" quand la rumba joue . . . ou essayer a faire de l'epate avec un fox trot qui n'a pas l'air d'etre a sa place.

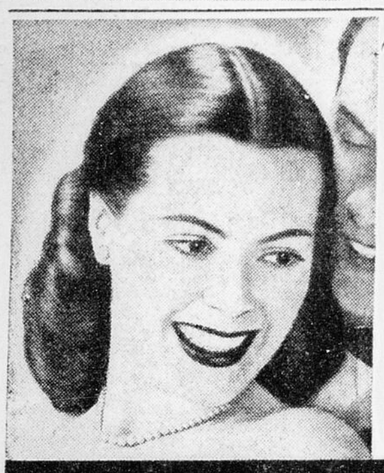
POURQUOI vous priver du plaisir de la danse lorsque vous pouvez apprendre une magnifique rumba en quelques courtes heures chez Arthur Murray? Il a découvert un secret qui rend cette danse raffinée aussi facile qu'A-B-C. C'est un plaisir d'apprendre avec ses talentueux experts . . . vous prenez si rapidement le pas et le mouvement. En un rien de temps vous aurez au bout des orteils une demi-douzaine de variations entraînantes.

Voyez ensuite quelle surprise vous allez faire à vos amis. Les meilleurs danseurs vous rechercheront — vous diront que vous êtes *merveilleuse*. Vous direz que jamais de toute votre vie la danse ne vous a procuré d'aussi agréables sensations.

Faites le premier pas dans la voie qui mene au royaume enchanteur du plaisir et de la popularite. Enrôlez-vous pour quelques leçons chez Arthur Murray : vous serez prête à bien jouir de votre prochaine soirée. Dans le moment les prix sont d'une modicite surprenante. N'attendez pas — rendez-vous au studio des AUJOURD'HUI. Il est ouvert jusqu'à 10 heures du soir.

Arthur Murray

565 rue Saint-Jean, angle rue Turnbull
Tél. : 5-8193



Plus de 4,000 dentistes disent que

LA POUDRE À DENTS COLGATE

et la formule de 2 minutes

RENDENT LES DENTS ÉTINCELANTES ET EXTRA PROPRES

1 Brossez vos dents, matin et soir, pendant 2 minutes avec la Poudre à Dents Colgate.

2 Brossez les 3 surfaces; en dedans, en dehors et l'extremité des dents.

3 Brossez toujours en partant des gencives.



NOUVELLE AMELIORÉE MAINTENANT MEILLEURE QUE JAMAIS!

15c 25c 45c

COLGATE PURIFIE VOTRE HALEINE EN VOUS NETTOYANT LES DENTS

Et dire que vous pouvez nettoyer les murs peints et les boiseries AVEC LA FACILITÉ DE L'ÉPOUSSETAGE!



Le nettoyage des surfaces peintes est uniforme, superbe, instantané!

FAIT AU CANADA

Comment aimeriez-*vous* à nettoyer vos murs peints et vos boiseries avec la facilité de l'époussetage? C'est exactement ce que vous pouvez faire avec SPIC and SPAN — l'étonnante découverte de nettoyage de Procter & Gamble!

Trempez un linge dans une solution de SPIC and SPAN — tordez-le pour le laisser un peu humide — et passez-le simplement sur la peinture . . . la saleté disparait à l'instant! Le nettoyage est uniforme, la peinture devient superbement *propre*, immaculée! Il n'y a rien à rincer — rien à essuyer. Le linge ne laisse pas de marques. Avec la facilité de l'époussetage, vous redonnez aux murs et aux boiseries la fraicheur d'une nouvelle couche de peinture! Procurez-vous du SPIC and SPAN *aujourd'hui!*

EGALEMENT MERVEILLEUX POUR LE LINOLÉUM!

Songez donc! Quelques coups de vadrouille ou de torchon — trempés dans une solution de SPIC and SPAN et tordus — et la saleté disparait à l'instant. Même le linoléum très souillé redevient superbement propre. Rien à rincer, rien à essuyer!

NUL SAVON, NUL AUTRE NETTOYEUR, RIEN AU CANADA NE NETTOIE COMME SPIC and SPAN

Surveillez ces 4 troubles de la dentition de bébé

√ Dérangement d'estomac
√ Fièvre
√ Irritabilité
√ Constipation

Ne laissez pas votre bébé pleurnicher inutilement pendant qu'il fait ses dents. Achetez une boîte de Tablettes Baby's Own, employées avec tant de succès par les mères depuis plus de 50 ans. Elles aident à adoucir les petits estomacs acides, et à éliminer les déchets nuisibles qui rendent bébé irritable et agité. Vous verrez comme la fièvre disparaît vite d'ordinaire et comme le petit se repose bien. Peuvent être employées en toute confiance. Ne contiennent rien qui endorme. Faciles à pulvériser si on le désire. La sécurité d'abord — demandez aujourd'hui des Tablettes Baby's Own à votre pharmacien.

O-O-O-OH! CE QUE MAMAN A DIT À PAPA!



Maman était bien fâchée quand Papa est rentré à la maison avec la mauvaise marque de thé. Tout de même on ne peut pas blâmer une femme parce qu'elle exige le Thé Lipton. Après tout, c'est le seul thé au Canada qui soit garanti — garanti parce qu'il est meilleur! Le Thé Lipton vous donne une vraie "Saveur-Entrain" et il est si économique qu'il vous en faut moins par tasse. Adoptez le Thé Lipton au goût vivace aujourd'hui même.

"REGARDEZ MA FAMILLE BIEN PORTANTE"



"LIFEBUOY CONTIENT UN INGRÉDIENT PURIFIANT, CE QUI SIGNIFIE UNE PROTECTION ADDITIONNELLE"

dit Monsieur Henri Fortin de Montréal



"Nous employons Lifebuoy depuis des années et madame Fortin et moi sommes certains qu'il a joué un rôle important à garder notre famille en bonne santé. Lifebuoy non seulement enlève la saleté, mais il chasse les germes aussi. Voilà pourquoi tout le monde chez nous se sert toujours de Lifebuoy pour les mains, la figure et comme savon de bain."

L'INGRÉDIENT PURIFIANT DE LIFEBUOY CHASSE LES GERMES AUSSI BIEN QUE LA SALETÉ!

Vous rendez-vous compte que vous êtes chaque jour en contact avec les germes qui se trouvent sur la monnaie, les livres, les poignées de porte? Voilà pourquoi chaque ménage devrait avoir une provision de Lifebuoy. Ce savon doux contient un ingrédient purifiant qui chasse les germes, donnant ainsi une protection additionnelle.

Donc, faites-vous une provision de Lifebuoy aujourd'hui même. Exigez que les membres de votre famille se lavent fréquemment les mains, surtout avant les repas, et qu'ils se baignent souvent avec Lifebuoy, le véritable Savon de Santé.

CHOQUANT!

Si vous regardiez au microscope vous verriez les nombreux et divers germes de maladies qui se multiplient dans la saleté.

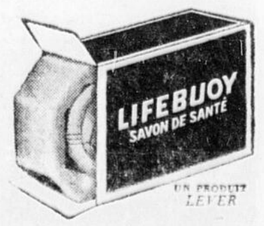




SOYEZ PRUDENT . . . CHASSEZ LES GERMES! Les enfants surtout devraient se laver les mains fréquemment avec le Lifebuoy si doux.



RIEN DE SI RAFRAÎCHISSANT qu'un bain au Lifebuoy! Sa mousse riche rend si propre — vous donne une agréable sensation de bien-être.



UN PRODUIT LEVER

Un Foyer Lifebuoy Est Un Foyer Plus Sain

Carnet Mondain

Le sénateur et madame P.-H. Bouffard, le sénateur et madame J.-M. Dessureault, M. et madame Hugues Lapointe, M. et madame Eugène Marquis sont parmi les invités de l'extérieur au mariage Lefrançois-Jean qui sera célébré, en l'église de Pointe-aux-Trembles.

Madame Edouard Bureau, et mademoiselle Berthe Bureau, de Trois-Rivières, qui ont fait un séjour à Spencerwood, les invités de Sir Eugène Fiset et de lady Fiset, sont actuellement les hôtes de l'honorable et de madame Gérald Martineau.

Le bal des Disciples d'Esculape aura lieu, ce soir, au Château Frontenac, sous la présidence d'honneur de l'honorable Albiny Paquette, ministre de la Santé et de madame Paquette. Parmi les invités d'honneur, mentionnons: le docteur Charles Vézina, doyen de la faculté de Médecine, et madame Vézina, le secrétaire de la faculté de Médecine, le docteur Roméo Blanchet et madame Blanchet, le secrétaire adjoint, le docteur Rosaire Gingras et madame Gingras, ainsi que les officiers de l'A.G.E.L., et les présidents des diverses facultés de l'Université Laval.

Madame J.-S. Bourque, de Sherbrooke, fait actuellement un séjour à Québec.

(Suite à la page 6, 1ère col.)

Nos lecteurs sont priés de ne pas oublier que toutes les notes du carnet mondain doivent être communiquées avant 4 hres 30 l'après-midi

à

L'Evénement-Journal

signalez

5-7116

Le samedi et le dimanche,

5-7980



Bébé est heureux, mange bien même en "perçant ses dents", grâce au véritable

Chinois arrêtés à Tientsin

Nankin, 24. (PA) — Trente-deux anciens chefs du gouvernement chinois à Tientsin ont été arrêtés par les autorités communistes au cours d'un banquet communiste où ils assistaient, rapporte le China Times. Ce journal n'a toutefois pas mentionné de quelle autorité provenait ce rapport.

Courrier de Lévis . . .

guée sera d'après le manuel du Revd Père Pellerin.

Ligue mixte de quilles de chez L'Hoir Inc.

Ce soir, en la salle des Chevaliers de Colomb de Lévis, les six équipes de la ligue mixte des petites quilles de chez L'Hoir Inc auront leur rencontre.

A 8 heures 30, sur les allées 1 et 2, l'équipe des Brûleurs jouera contre celle des Tourneurs; sur les allées 3 et 4, l'équipe du Bureau rencontrera celle des Soudeurs. A 9 heures 30, sur les allées 3 et 4, l'équipe des Presses jouera contre celle de la Réception.

Appels des pompiers de Lévis.

Les pompiers de Lévis ont été appelés hier matin, vers 6 heures et 15, pour un commencement d'incendie à l'Hôtel-Dieu de Lévis. Le feu s'était déclaré dans l'une des chutes servant à recevoir le linge sale d'un étage à l'autre ainsi que les vieux papiers. Les flammes furent promptement éteintes et il y a eu un peu de dommages.

Les mêmes pompiers ont été appelés hier après-midi, vers une heure, pour un feu de cheminée sans dommages, rue St-Onésime.

Feu M. Noel Brousseau.

Ce matin, en l'église St-Jean-Baptiste de Québec, auront lieu les funérailles de M. Noël Brousseau, ancien fleuriste, époux de dame Cécile Fiset, décédé mardi dernier, à l'âge de 39 ans et 2 mois. Après la cérémonie funèbre, les restes mortels seront conduits au cimetière Mont-Marie, à Lévis et inhumés dans le terrain de la famille.

Funérailles de M. Philippe Carrier.

Samedi matin, le 22 janvier, au milieu d'un nombreux concours de parents et d'amis, ont eu lieu, en l'église N.-D. de Lévis, les funérailles de M. Philippe Carrier, époux de dame Eva Bolduc, décédé le 18 janvier, à l'âge de 60 ans et 8 mois.

La levée du corps fut faite par M. le chanoine Valère Roy, V.F., curé de la paroisse qui chanta le service, assisté comme diacre et sous-diacre de MM. les vicaires L.-P. Lemay et Placide Jacques. La chorale paroissiale chanta la messe des morts harmonisée et des soli furent rendus. M. Christophe Gagnon touchait l'orgue.

M. Maurice Paquet, neveu du défunt, était porteur de la croix. Les porteurs d'honneur étaient MM. J.-Arthur Paquet, Valère Carrier, Lucien Dubé et Roméo Lussier.

Conduisaient le deuil: MM. Emilien Prévôst et Roland Plante, gendres du défunt; MM. Marcel et Gérard Prévost, ses petits-fils; M. Wilfrid Carrier, son frère; MM. Philippe Bolduc, Edgar Perron, Joseph Beaulieu, Joseph Dubé, François Carrier, ses beaux-frères; M. Paul Martin, G. Paquet, Gérard Côté, Armand Carrier, G.-E. Prévost, Alb. Plante, Jean Martin, Frs Bolduc, ses neveux; MM. Joseph Gagnon et Paul-Eugène Plante, ses cousins. On remarquait dans le cortège, M. J.-Adélard Bégin, maire de Lévis, MM. Marcel Roy, Alexandre Labrecque et Léandre Godbout, échevins de Lévis, M. Antonio Bouchard, échevin de Lauzon, M. L.-B. Pelletier, chef estimateur de Lévis, sergent P.-A. Guay, chef de police de Levis, MM. Albert Samson, H. Rouillard, Jean Michaud, Maurice Jean, Wilbrod Prémont, Emile Dubé, Lévi Brochu, Hervé Bouchard, P.-E. Asselin, Paul Hallé, Edouard Lemieux, Dollard Bégin, Noël Bégin, J.-M. Bégin, Omer Allard, Marius Lemieux, Ernest Gagnon, J.-Yves Gagnon, Hector Lemieux, Jacques Lemieux, Paul Emond, John Maréchal, Georges Bernier, Paul-E. Bolduc, Roméo et Alphonse Brière, J.-P. Paradis, O. Mignault, Clermont, Benoit, Irenée, Patrick et Zoël Carrier, Ant. Guay, Art. Beaudoin, J.-Alfred Mercier, R. Robitaille, J.-E. Bourgault, J.-C. Bourgault, lt-col J.-E. Paré, L. Drapeau, H.-P. Beaulieu, Roland Labadie, Henri Bouchard, Paul Duquet, Benoit Lamontagne, J.-A. Samson, Ray. Berrigan, J.-L. Bolduc, J.-P. Bernier, Paul Brunelle, Paul Lamy, Roger et Jacques Samson, Paul Pontbriand, Arthur Samson, N. Lacroix, Willie Jenkins, Willie Young, Réal et Donald Young, L. Gosselin, Frs. Couture, René Samson, R. Létourneau, F. Bilodeau, Paul Després, N. Bonneau, H. Langlois, S. Murphy, Jacques Beaulieu, Jacques Plante, G. Bourgault, Ray. Beaudoin, Pierre Plante, Roméo Brodeur, A. Royer, V. Ouellet, Wilfrid Pelletier, Jos. Bélanger, J.-M. Lecomte, Ph. Pouliot, Paul Boucher, J.-A. Labrecque, Pierre Bégin, etc.

Après la cérémonie funèbre, les restes mortels furent conduits au cimetière de Lauzon et inhumés dans le terrain de la famille à laquelle nous réitérons nos plus cordiales sympathies.

JACK and JILL

NOUVEAU

SIROP BUCKLEY

AGREABLE AU GOUT

CONTRE TOUX ET RHUMES

POUR PETITS SEULEMENT

SOULAGEMENT VIF ET SUR



Oui, la W. K. Buckley Limited qui vous a donné la Mixture Buckley, le plus fameux remède du Canada contre la toux et le rhume, triomphe de nouveau avec le Sirop Jack et Jill additionné de Vitamine C contre la toux! Il est NOUVEAU — DIFFERE DES AUTRES — AGIT RAPIDEMENT — fait précisement pour les petits, et comme ils l'aiment! Vous aimerez JACK et JILL, vous aussi. Il soulage de façon si RAPIDE et INOFFENSIVE ces toux enchifrenées et ces rhumes misérables. Avez-en une bouteille aujourd'hui et gardez-la à la commodité. Chez tous les pharmaciens 50c.



CONTIENT VITAMINE "C"



La bonne cuisine

Omelette soufflee

6 oeufs
1-3 c. à thé de sel
5 c. à table d'eau froide
1½ c. à table de farine
3 c. à table de beurre

Battez les jaunes d'oeufs avec le sel jusqu'à ce qu'ils soient mousseux; ajoutez l'eau froide et la farine. Fouettez les blancs en neige, incorporez-les légèrement dans les jaunes. Faites chauffer le beurre dans une poêle profonde, versez-y le mélange; faites cuire 20 minutes au four modéré.

N.B. — N'ouvrez pas le four pendant ce temps, le courant d'air fait baisser le soufflé.

Gelée à l'orange

c. à table de gélatine
1¾ tasse de jus d'orange
1 tasse de sucre
1¾ tasse d'eau bouillante
4 c. à table d'eau froide
4 c. à table de jus de citron

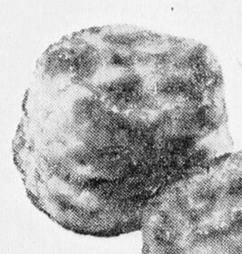
Faites dissoudre la gélatine dans l'eau froide pendant 5 minutes et ensuite faites fondre dans de l'eau bouillante. Amalgamez les autres ingrédients et incorporez en brassant, au mélange chaud. Versez dans des moules légèrement huilés et laissez reposer. On peut ajouter 4 c. à table de sherry. Il ne faut pas chauffer le jus d'orange, ni le jus de citron, car la chaleur en change le goût. On peut remplacer le jus d'orange par tout autre jus de fruit.

CROYEZ-EN Kate Aitken



Voici un MEILLEUR "T-Biscuit Mix"

Le "T-Biscuit Mix" Ogilvie est le seul qui contienne des oeufs. — C'est pourquoi — avec le "T-Biscuit Mix" Ogilvie — vos brioches, grand-pères, shortcakes ont une saveur si riche. C'est pourquoi — dès le premier essai — vous admettrez que le "T-Biscuit Mix" Ogilvie est *meilleur*.



Quelle satisfaction! Des brioches tendres, dorées, légères — en un rien de temps, sans effort! Tous les bons ingrédients que vous employez vous-même, calculés et mélangés pour vous: shortening végétal pur, lait, oeufs, sucre, et fine farine Ogilvie. Pour pâtisser rapidement, sans ennuis — avec des résultats merveilleux, le secret: le "T-Biscuit Mix" Ogilvie.



RECETTE

Des bouchées savoureuses — faciles à apprêter — Parfaites pour le thé ou les réceptions — économiques Un régal pour les enfants

Mélanger le "T-Biscuit Mix" Ogilvie tel qu'indiqué. Rouler à ¾" d'épaisseur, découper à l'emporte-pièce de 1½", enfariné. Placer les bouchées côte à côte, sur un papier à cuisson huilé. Rouler de petits carrés de sucre dans un mélange de jus d'orange et de zest d'orange râpé. Enfoncer un carré au centre de chaque bouchée. Cuire dans un fourneau assez chaud.



Un meilleur gâteau au gingembre à tout coup! Mie tendre, croûte ferme. Savoureux comme celui de grand-mère. Tout à fait délicieux avec de la crème fouettée.

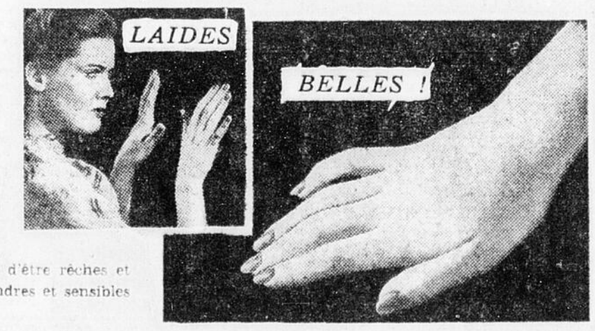
Ogilvie vous propose aussi ce choix de succulents muffins: muffins à la farine de maïs, délicieux muffins au son, excellents muffins ordinaires. Ajouter de l'eau et cuire — c'est tout.

Vous pouvez faire de savoureux petits pains chauds sans effort. Un mélange parfait, tout prêt. Même la levure y est.



LES HIVERS DE QUÉBEC ENLAIDISSENT LES MAINS

Découverte nouvelle qui aide les mains à se rétablir plus vite . . . à paraître plus douces, plus belles



Nos hivers canadiens peuvent bien apporter du plaisir aux enfants . . . aux skieurs et aux patineurs. Mais comme le savent toutes les Canadiennes — ils sont rudes et durs pour les *mains*. .

Regardez le dos de vos mains. Palpez-les. Commencent-elles à montrer des signes de gerçures en hiver? Donnent-elles l'impression d'être rêches et sèches autour des jointures . . . tendres et sensibles au toucher?

Rappelez-vous que la peau gerçée c'est de la peau irritée. Lorsque les vents glacials, le lavage de vaisselle ou le ménage ont fait sécher vos mains, elles deviennent couvertes de petites coupures et craquelures. Ne les négligez pas! N'endurez ni le malaise ni l'embarras des gerçures aux mains.

Merveilleuse amélioration

. . . souvent du soir au matin

Maintenant vos mains peuvent paraître plus belles. Car il y a une IDEE NOUVELLE dans le soin des mains . . . pour les garder douces et belles — tout l'hiver. Le secret c'est la MEDICATION! Il suffit d'appliquer de la douce et reconfortante Noxzema tous les soirs au coucher . . . se frictionner de Noxzema après avoir lavé la vaisselle, avant de sortir au froid.

C'est une formule médicamentée qui soulage, aide à cicatriser — contribue à faire paraître et *toucher* plus douce, plus souple la peau rouge, rude, gercée — et cela souvent du soir au matin!

Et la Noxzema est si délicieuse à employer . . . ni collante ni huileuse. C'est une crème blanc-neige *non grasse*, qui disparait rapidement. Modèles, actrices, professionnelles ont recours à son soin médicamenté pour avoir la peau plus douce, plus belle.

Des millions en font usage

Essayez la Noxzema! Vous verrez pourquoi il s'en vend annuellement plus de 25,000,000 de pots. Procurez-vous-en tout de suite — pendant que cette offre spéciale d'économie est en vigueur aux pharmacies et comptoirs de cosmétiques. Hâtez-vous!



SPÉCIAL POUR MAINS GERCÉES

DEUX FOIS AUTANT POUR VOTRE ARGENT



POT DE 10 ONC. pour seulement $1.00

OFFRE DE DUREE LIMITEE



enraye la transpiration

DISSIPE l'odeur rebutante

avec efficacité et délicatesse

Toujours crémeux, velouté. Inoffensif pour un épiderme normal . . . et même les tissus les plus fragiles.

25c 39c 59c

NE DURCIT PAS DANS LE POT



TROIS BELLES PELLES À MAIN

VÔTRES POUR 25¢ SEULEMENT...

ET SI FACILES À OBTENIR!



En PLASTIQUE ROUGE étincelant et de qualité supérieure. Légères et résistantes — pratiques et propres à employer.

GRANDEUR — Grande, 7½ pouces par 2¼ pouces; Moyenne, 5½ pouces par 1¾ pouce; Petite, 3⅜ pouces par 1¼ pouce.

C'est une occasion! Vous ne pouvez même pas acheter cette série de 3 pelles à mains dans les magasins.

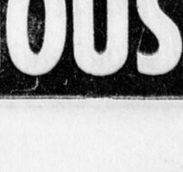
Pour les boites métalliques de toute grandeur que vous utilisez — prête à prendre — à mesurer — à égaliser les ingrédients. Vous vous servirez probablement de la grande pour la farine — elle l'entasse si exactement, si *légèrement* dans la tasse à mesurer pour vous faire faire de *meilleurs* gâteaux et petits fours. Qu'y a-t-il de plus pratique pour votre boite à sucre que la pelle à main moyenne? . . . ou la petite pour saupoudrer un mets de chapelure? Et beaucoup d'autres usages.

POUR LES OBTENIR, UTILISEZ CE BON

Achetez une boite ou un sac de Café Maxwell House. Découpez ce bon. Inscrivez-y vos nom et adresse et *soit*:



ou



(A) Ecrivez, dans l'espace ci-dessus, le numéro estampé au fond de la *boite* que vous achetez . . .

(B) Découpez la Garantie du Panneau avant du *sac* et joignez-la à ce bon . . .

et postez cela avec 25¢ en espèces, bon de poste ou timbres-poste à Maxwell House Coffee, Cobourg, Ontario.

C'est tout! Les 3 pelles à main vous seront envoyées sans délai.

NOM .....
(Veuillez écrire en Lettres Moulées)

ADRESSE .....

VILLE ..... PROV. .....

Cette offre, valable seulement au Canada, expire le 30 avril 1949. Votre argent vous sera remboursé si la provision de pelles à main est épuisée.

Une Véritable Occasion en Fait de CAFÉ — le MAXWELL HOUSE

Quand vous achetez du Maxwell House, vous faites une *véritable* affaire. Le Maxwell House a *plus* de saveur parce qu'il contient des cafés de choix de l'Amérique Latine. Il est mélangé par des experts pour avoir une *meilleure* saveur . . . et la Torréfaction Radiante en développe *toute* la saveur. *Cependant, il coûte moins d'un sou de plus par tasse que les cafés les moins chers!*

Pourquoi ne pas faire du Maxwell House votre café *habituel?*

"Bon jusqu'à la dernière Goutte!"

MH-599F Un Produit de General Foods

CAFÉ MAXWELL HOUSE

Carnet Mondain

Madame Denis Gérin, épouse du député de Stanstead, passe la semaine à Québec.

Madame André Taschereau partira aujourd'hui pour la Nouvelle-Orléans où elle passera quelques semaines.

M. Jean-Berchmans Gagnon, architecte, de Thetford-Mines, est actuellement en voyage d'études en Europe.

Madame Thomas Maher est de retour de Boston où elle a passé quelque temps, l'invitée de sa soeur, mademoiselle Jeanne Vautier.

Madame Jacques LaRue est de retour de Toronto où elle a passé une semaine, l'invitée de M. et madame Herbert Hatley.

Madame J.-C.-L. Bussières, O.B.E., est partie pour Montréal où elle assistera au mariage Lefrançois-Jean qui sera célébré à la Pointe-aux-Trembles, samedi le 26 février.

Mademoiselle Céline Poirier a reçu à un coquetel, mercredi, de neuf à onze, chez sa mère, madame A. Poirier. Etaient au nombre des invitées, mesdemoiselles Louisette Ratté, Marguerite Bérubé, Irène Campagna, Jeannine Bourgault, Dolorès Maurice, Thérèse Beaulieu, Madeleine Fontaine et Colette Careau.

M. et madame Powell, sont retournés à Boston après avoir fait un séjour au Château Frontenac. Ils ont participé au tournoi de squash tenu au Winter Club.

M. et madame Villandré Lafleur sont de retour d'Ottawa où ils ont fait un bref séjour.

Madame W.-F.-V. Atkinson, de Toronto, qui a passé quelques semaines à Québec, chez son fils et sa belle-fille, le brigadier et madame F.-T. Atkinson, est partie pour Ottawa où elle passera quelque temps, l'invitée de son gendre et sa fille, M. et madame W. Butterworth.

M. et madame Raymond Trudel et leurs fillettes, Nicole et Marie, sont retournés à Montréal après avoir passé quelque temps à Québec.

Madame A. Meyers, de Toronto, passe quelque temps en notre ville, l'invitée de M. et madame G. Morency.

M. Félix Boucher, de Mont-Louis, Gaspé-Nord, actuellement en voyage d'affaires à Québec, est l'invité de son fils, M. Guy Boucher.

Mesdemoiselles Louise Rondeau et Yvette Morin sont retournées dans la métropole après avoir passé quelques jours au lac Beauport.

MM. Jean Turcotte, Dominique Lamarre et Jacques Boucher, de Trois-Rivières, étaient de passage à Québec au cours de la semaine dernière.

Les avis de naissance, de mariage et de fiançailles, quelle que soit la formule, publiés dans le "Carnet mondain" coûtent $1.50 l'insertion.

Toute commande devra être accompagnée de ce montant.

A l'extérieur

Madame John Savoy, de Montréal, recevait à l'heure du thé, hier, en l'honneur de madame Louis Saint-Laurent. La table était décorée de fleurs printanières. Mesdames Hugh O'Donnell, Louis-P. Gélinas, Jules Prévost et Jean Portelance servaient le thé et les glaces aidées de mesdemoiselles Patricia Ryan, Nan Fagan, Sue Leslie, Marion Reynolds et Michelle Savoy.

A l'issue du concert de l'Orchestre symphonique, le mardi 1er mars, madame Honoré Parent, de Montréal, recevra en l'honneur de MM. Désiré Defauw et Zino Francescatti.

Samedi matin, à neuf heures, en l'église Saint-Ignace de Loyola, à Montréal, le R.P. Emmet Mohan a béni le mariage de Mlle Helen-Margaret Lallemand, fille de M. et de madame Edward-J. Lallemand, avec M. Robert-W. Ellis, de Montréal, fils de M. et de madame John Ellis, de Peterhead, Ecosse. Le choeur était alors décoré de chrysanthèmes roses et blancs et pendant la messe, un programme musical fut interprété. La mariée, accompagnée de son père, portait une robe de crêpe madonna blanc dont la jupe à mouvement drapé à l'arrière formait courte traîne, un voile de tulle illusion maintenu sous un bandeau de tissu et une gerbe d'arums. Mademoiselle Ogilvie, dame d'honneur, portait une robe de crêpe American Beauty, un chapeau assorti et un bouquet d roses Johanna-Hill. M. John Ellis était le garçon d'honneur. MM. Melville Lallemand et Ian Ellis plaçaient les invités. Madame Lallemand, mère de la mariée, portait une robe de crêpe gris argent, un chapeau bourgogne garni de plumes grises et des orchidées au corsage. Madame Stewart Milne, de Niagara, tante du marié, portait une robe de romain noir avec chapeau gris et touffe de roses "American Beauty". Après une réception à l'hôtel Berkeley, M. et madame Ellis partirent pour New-York et Washington. La mariée portait alors un costume de tissu français bordeaux, un manteau et des accessoires gris.

Mademoiselle Aline Lorrain et MM. Aurèle et Robert Lorrain sont retournés à Ottawa, après avoir passé quelques jours à Montréal, les invités de leur soeur, madame Jean-Guy Gauthier.

Les comptables et la loi de l'impôt

Les principaux amendements à la loi de l'impôt ont été rappelés à la mémoire des C.G.A. par M. Lucien Pouliot, président de l'Association des comptables généraux licenciés de la province de Québec, hier soir, au cours d'une assemblée tenue à l'Ecole universitaire de Commerce de Laval.

Il a particulièrement insisté sur les amendements suivants: 1o la loi permet désormais aux coopératives d'avoir des membres autres que des individus allant jusqu'à une proportion de 10 pour cent. 2o la loi accorde une exemption spéciale additionnelle de $500 aux gens ayant atteint l'âge de 65 ans, avant le 31 décembre 1948, avec certaines restrictions. 3o la loi donne un intérêt de 2 pour cent l'an à ceux qui ont payé l'impôt en trop, pourvu que ce montant ne dépasse pas $5,000; si le montant dépasse $5,000, un intérêt de 1 1-2 pour cent seulement sera accordé. 4o la loi permet aux employés de transport seulement de déduire leurs dépenses encourues, soit dépenses de chambres et pensions, à condition qu'ils soient en dehors de la ville où ils demeurent.

A la suite de ces quelques remarques, deux films intitulés "Horizons Nouveaux" et "Histoire du Pétrole" ont été déroulés devant les membres grâce à une courtoisie de l'Office provincial du Film.

Tremblement de terre

Tokyo, 24 (PA) A Tokyo et dans les environs, on a ressenti un léger tremblement de terre cette nuit. L'épicentre du séisme était situé dans la péninsule de Chiba, à environ 45 milles au sud-est de la capitale.

Votre horoscope

Vendredi, le 25 février 1949

21 mars au 20 avril (Bélier) Evitez toute tension nerveuse. Analysez bien une idée que l'on vous soumettra, elle pourra être précieuse si elle est appliquée judicieusement. Soirée agréable.

21 avril au 20 mai (Taureau) Journée particulièrement heureuse, vous aurez du succès dans vos affaires sentimentales, sociales et financières. Ménagez vos efforts et votre énergie.

21 mai au 21 juin (Gémeaux) Il convient de ne pas vous éterniser sur une question; agissez promptement tout en ayant calculé la portée de votre décision. Soyez prévoyant et consciencieux dans les affaires de routine.

22 juin au 23 juillet (Cancer) Excellente journée pour faire de nouvelles associations, vous jouissez d'une grande popularité. Allez à un rendez-vous social, vous y augmenterez le cercle de vos connaissances, ce qui pourrait vous être utile.

24 juillet au 22 août (Lion) On fera appel à votre jugement. Appliquez vos talents à quelque chose d'utile. Une foule de possibilités s'annonce pour vous, ayez l'oeil ouvert et saisissez toutes les occasions.

23 août au 22 septembre (Vierge) Evitez d'exagérer l'importance d'une nouvelle ou d'une rumeur. Adoptez-vous à un passe-temps qui pourra vous apporter des revenus additionnels. On vous demandera un service que vous ne pourrez refuser.

23 septembre au 22 octobre (Balance) Soyez prêt à modifier votre régime de vie, ce sera pour votre bien. Vous serez dans une situation qui exigera beaucoup d'aplomb et de jugement.

23 octobre au 22 novembre (Scorpion) Ne faites rien avec précipitation, ayez de la mesure en tout. Vous serez sage d'écouter les conseils que l'on pourrait vous donner. Exercez une grande prudence dans toutes vos actions.

23 novembre au 22 décembre (Sagittaire) Ayez de l'intuition et de la perspicacité; votre imagination vous sera grandement utile. Faites preuve de tact et de diplomatie. Evitez les promesses inutiles.

23 décembre au 21 janvier (Capricorne) Utilisez la persuasion plutôt que la force dans le cas d'un subalterne. Ne laissez pas le sentiment dominer votre raison. Chassez les soupçons que vous avez, tenez-vous en aux faits plutôt qu'aux qu'en dira-t-on.

22 janvier au 20 février (Verseau) Occupez-vous de vos affaires domestiques, ne souffrez aucun retard dans votre travail. Les services que vous rendez auront une heureuse répercussion parmi les vôtres.

20 février au 20 mars (Poissons) Ne comptez pas sur vos parents ou vos amis pour régler vos problèmes, faites-le vous-même. Usez de tolérance et de compréhension envers votre famille.

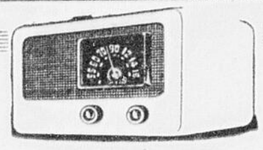
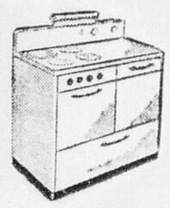
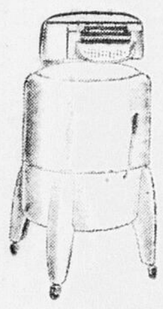
L'enfant né aujourd'hui sera bon et généreux sensible et tendre. Intelligent mais porté à la paresse, il sera inconstant dans l'effort. Timide, insouciant, il subira facilement l'influence d'autrui. Emotif, inquiet, parfois pessimiste. S'il se débarrasse de son indolence le succès est assuré car la chance lui sourira.

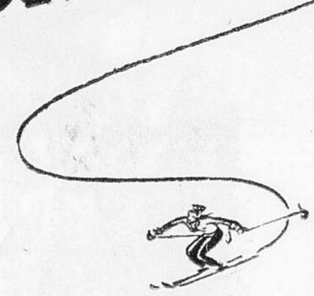
LE CHAPITRE COURCELETTE I.O.D.E.
vous présente
LA REVUE DES MODES DE HOLT RENFREW CO. LTD
avec commentatrice Mlle Ena Robinson
Beaux prix de présence
PALAIS-MONTCALM — vendredi le 25 février à 8 h. 30
Prix : 50c — 75c — $1.00
Billets en vente chez Holt-Renfrew et aux pharmacies Pasteur, Soucy et Brunet.
Billets échangeables les 23-24 et 25 février au PALAIS-MONTCALM

RHUMES
Soulagez-les vite pour 35c
EN VENTE PARTOUT
BUCKLEY'S CINNAMATED CAPSULES

EXAMEN DE LA VUE
JACQUES M. De SERRES O.D.
Optométriste - Spécialiste de la vue
42 de la Fabrique Téléphone: 3-4643

Soies Québec Enr.
(autrefois à 24 St-Stanislas)
annonce pour samedi, 26 février l'ouverture de leur nouveau local à
45 RUE ST-JEAN
(en face de la côte du Palais)
avec une magnifique collection de
SOIES - LAINAGES - COTONS
à la verge
ainsi qu'un vaste assortiment de
COUPONS

Choisissez toujours... avec confiance les

APPAREILS ÉLECTRIQUES
Northern Electric
tels que :
• RADIOS • POELES • LESSIVEUSES
ainsi qu'un vaste choix de tous leurs autres appareils dont l'utilité est incontestable pour la ménagère.


15% COMPTANT
SOLDE EN 12 ET 18 MENSUALITES
Magasin ouvert le samedi soir jusqu'à 9 heures.
Visitez notre comptoir de disques.
238 ST-JEAN J.E. VALIN ENR. TEL.: 2-8365
GASTON BROCHU, prop.

HOLT RENFREW

Vêtement pour le ski 1/3 moins
COSTUMES ET SLACKS DE SKI aussi MANTEAUX "WAGONNETTES".
Considérant la température non favorable pour le ski, Holt, Renfrew réduit les prix sur sa collection complète de vêtements pour le ski, dans les nouveaux modèles dessinés par les grands dessinateurs du Canada . . . ainsi que les manteaux wagonnettes, si populaires pour les jeunes.
Rayon des spécialités... rez-de-chaussée.
35 rue Buade

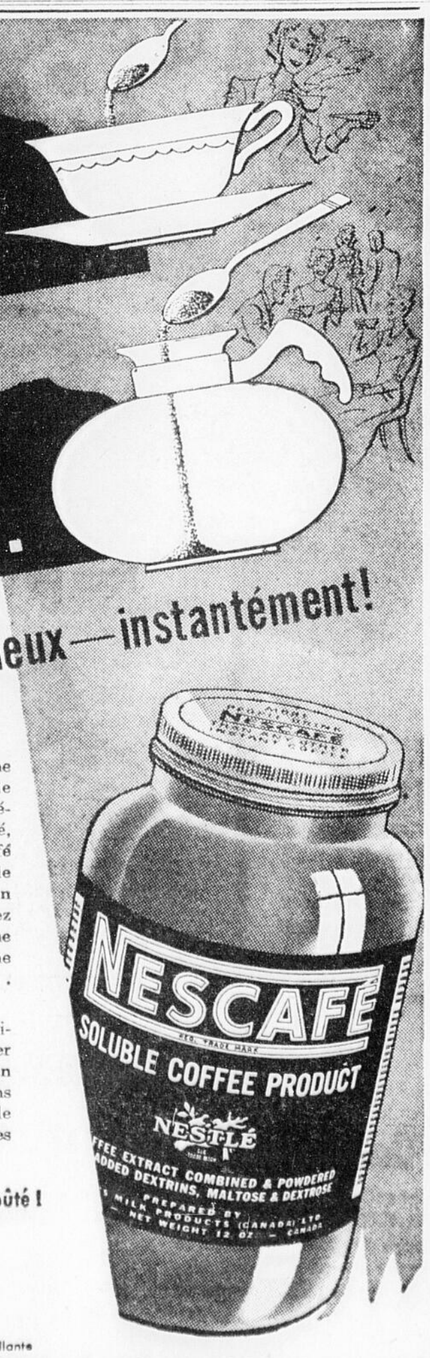
CARTIER PROVISION Rég.
63 Avenue Cartier
Téléphone : 2-2768
POMMES McIntosh, 3 douzaines .69
ORANGES S.K. 392, 2 douzaines .39
RHUBARBE Slacks No 1, la livre .25
LAITUE Iceberg, 2 pommes pour .27
SOUPE aux Pois Habitant, 2 boites pour .25
KETCHUP Apex, la bouteille .15
JUS de pommes Kell, 4 pour .25
JUS de raisin Aylmer, 16 onces, 2 pour .25
PUR LARD, la livre .25
SARDINES Brunswick, 3 pour .25
JUS tomates Libby's, le gallon .59
CAFE Chase & Sanborn, avec coupon .53
LAINE PURE "REGENT" .19
POURQUOI APPORTER VOS PAQUETS NOUS LIVRONS PARTOUT.

Renommés dans le monde entier!

ENFIN! VOUS POUVEZ, VOUS AUSSI; VOUS PROCURER LES FAMEUX *DESSERTS À LA GELÉE ROYAL!*


DESSERT À LA POIRE ÉPICÉE
1 boîte gelée Royal (fraise), 1 tasse d'eau bouillante, 1 tasse de jus de poire, ¼ c. à t. de gingembre en poudre, 1 tasse de poires en conserve; en purée.
Faire dissoudre la gelée Royal dans l'eau bouillante. Ajouter le jus de poire. Faire refroidir jusqu'à ce que la gelée commence à prendre, puis ajouter les poires et le gingembre. Verser dans un moule. 6 portions.
La gelée la plus exquise qu'il soit! Les desserts à la gelée Royal vous offrent un merveilleux choix de délicieuses essences qui les ont rendues célèbres dans le monde entier. Elles vous apportent toute la fraiche saveur du fruit juteux, à peine cueilli! Elle sont si appétissantes, si délicieuses. Elles ajouteront une note gaie à votre repas! Essayez les différentes essences: fraise, framboise, cerise, orange et citron.
ESSAYEZ TOUS LES DESSERTS DE LA FAMILLE ROYAL


Afin de varier vos menus, servez les puddings Royal au butterscotch, au chocolat, à la vanille, à l'érable, les puddings les plus réputés du monde entier! Essayez aussi les merveilleux puddings Royal au tapioca, crémeux, veloutés, parfumés à la vanille, ou à l'orange-coco (mélange merveilleux, exclusif à Royal!)
Les desserts Royal
RD-79F

Une seule tasse...
ou dix à la fois...
...un café délicieux—instantément!


Une cuillerée à thé de Nescafé au fond d'une tasse, de l'eau bouillante, et voici une tasse de café vraiment délicieux! Si vous voulez préparer six, huit, une douzaine de tasses de café, mettez autant de cuillerées à thé de Nescafé dans votre cafetière et le même nombre de tasses d'eau bouillante. Et voici encore, en un clin d'oeil, du savoureux café! Vous n'en avez pas encore assez? . . . Rien de plus simple que d'en préparer une autre cafetière. Même arome, même saveur dans chaque tasse . . . et jamais de gaspillage! Pas de marc à jeter.
Et, le croiriez-vous, Nescafé est plus économique! Une tasse de Nescafé vous coûte moins cher qu'une tasse d'un café ordinaire en boîte ou en pot . . . C'est un café en poudre, vendu dans des pots en verre hermétiquement fermés de 4 ou de 12 onces. Goûtez au Nescafé dès aujourd'hui!
Le meilleur café que vous ayez jamais goûté!

une cuillerée à thé de NESCAFÉ | .. ajoutez de l'eau bouillante
Il se vend plus de NESCAFÉ que de tout autre café instantané!
"Nescafé est la marque de commerce exclusive, déposée, par laquelle Nestlé's Milk Products (Canada) Ltd. désigne son café soluble. Ce café est composé, en parties égales, de café soluble pur et d'hydrates de carbone (dextrine, maltose, dextrose) qui ont été ajoutés uniquement pour en protéger la saveur.

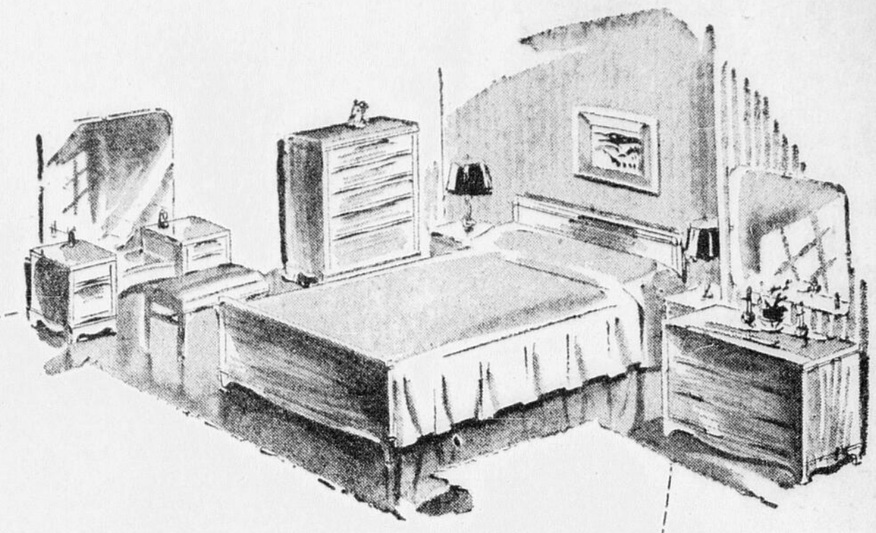
Votre patron, Madame
par Anne Adams

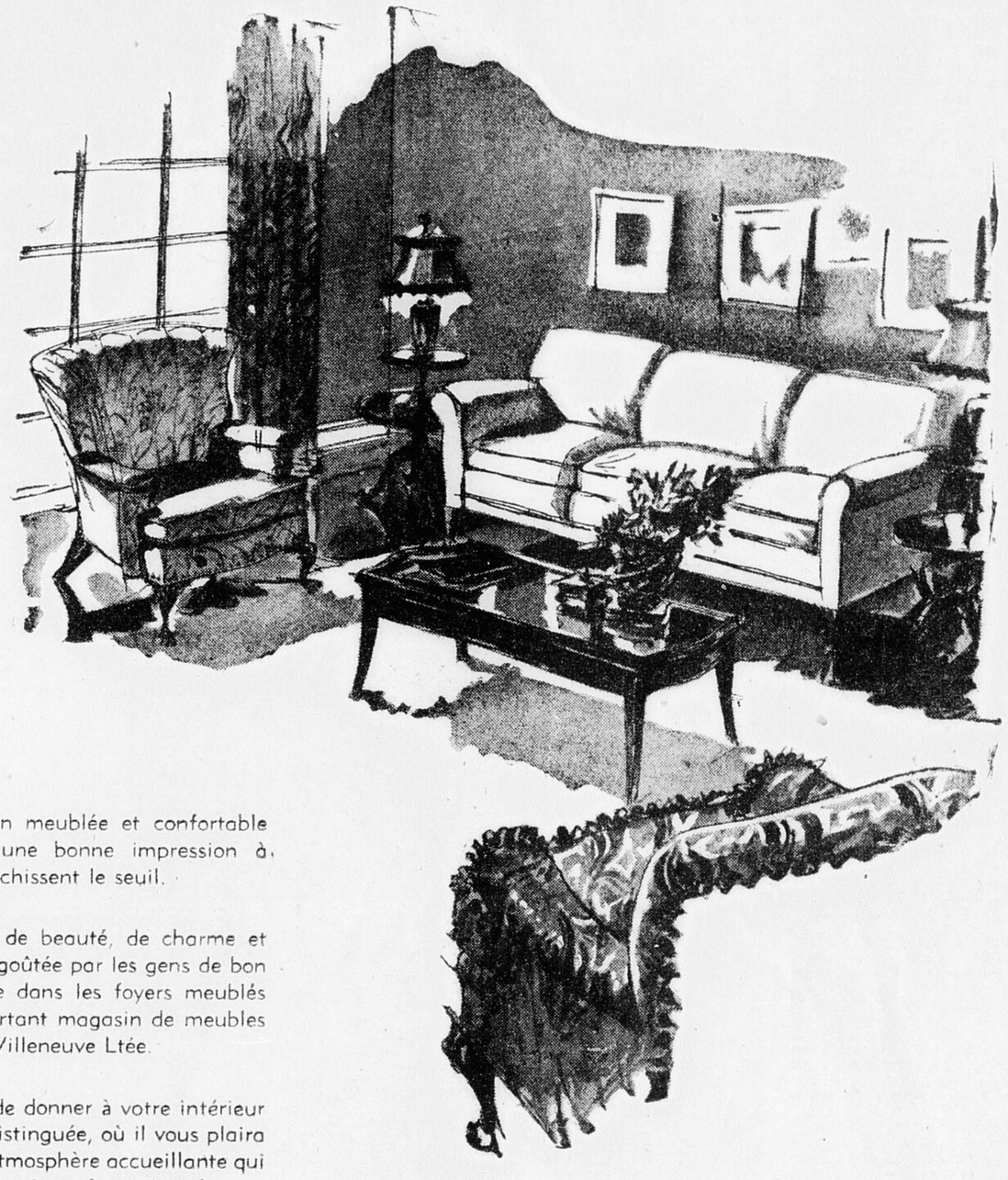

No 4805
Un deux-pièces de crêpe constitue une toilette indispensable pour une femme parce que celle-ci peut l'endosser en maintes occasions. La faille que l'automne a mise en vedette pourra servir à confectionner cet ensemble qui, complété d'un chapeau de paille claire, fera très printanier.
Vous obtiendrez ce patron dans les grandeurs suivantes : 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 48. Grandeur 36 requiert 2 5-8 verges d'un matériel d'une largeur de 54 pouces.
Ecrire lisiblement votre nom et votre adresse et mentionner correctement le numéro du patron ainsi que la grandeur, s'il y a lieu. Ne pas demander des mesures autres que celles spécifiées.
Adresser vos commandes comme suit: SERVICE DES PATRONS, L'EVENEMENT-JOURNAL, QUEBEC, P. Q.
Le prix de ce patron est de 30c. Seuls les bons de poste ou les chèques PAYABLES AU PAIR à Québec seront acceptés. Ne pas envoyer de monnaie ni de timbres-poste.
Les patrons offerts par notre journal ne sont pas échangeables et ne sont pas en vente à nos bureaux. Ils sont habituellement livrés dans un intervalle de 15 à 20 jours.
N.-B.—Les instructions servies avec ces patrons fabriqués par une maison anglaise ne sont fournies qu'en anglais.

MAINTENANT! NOUVEAU! AMÉLIORÉ!
VEL 25% plus de poids
Plus d'action nettoyante
Plus de mousse
Le nouveau VEL amélioré vous procure ces avantages
1 VEL abrège de moitié le lavage de la vaisselle.
2 VEL dissout la graisse, élimine tout cerne savonneux.
3 VEL adoucit l'eau DURE.
4 VEL protège mieux les lainages, les bas et la lingerie.
5 VEL est plus doux pour les mains.


ÉPARGNEZ! Employez la moitié moins de VEL que de savon...
49V20F

La première impression est généralement la meilleure...

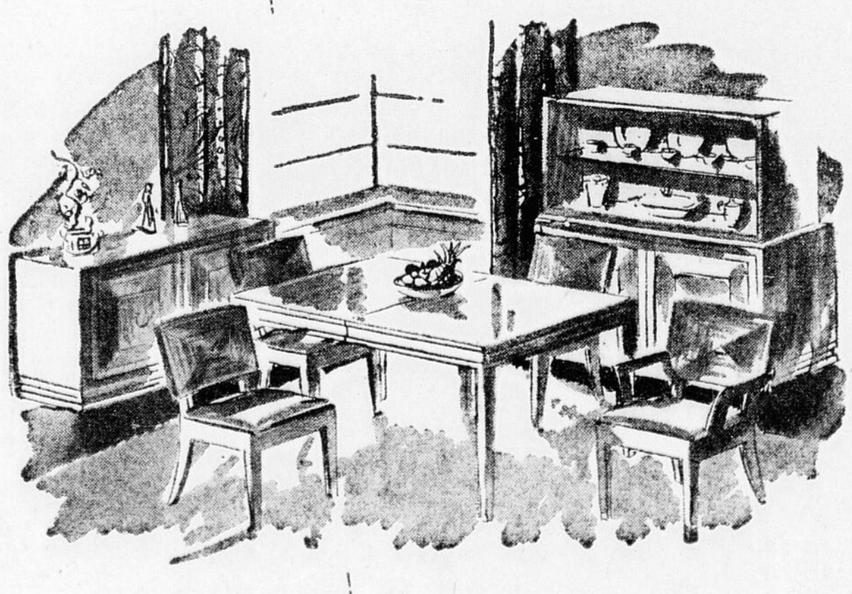




Une maison bien meublée et confortable laisse toujours une bonne impression à ceux qui en franchissent le seuil.

Cette ambiance de beauté, de charme et de confort, tant goûtée par les gens de bon goût, se retrouve dans les foyers meublés par le plus important magasin de meubles à Québec, J.-B. Villeneuve Ltée.

Permettez-nous de donner à votre intérieur une apparence distinguée, où il vous plaira de vivre, et une atmosphère accueillante qui apportera à vos amis et à vos invités . . . une impression toujours favorable.



Tous les meubles J.-B. Villeneuve Ltée, sélectionnés avec soin parmi les modèles modernes les plus discrets, contribuent pour une large part à la décoration de votre intérieur.

Meublez votre foyer à bon compte. Profitez des quelques jours qu'il vous reste pour bénéficier de nos grandes réductions de février.

J.B. VILLENEUVE LTÉE

279, rue St-Joseph

LE PLUS IMPORTANT
MAGASIN DE MEUBLES
ET
D'APPAREILS ÉLECTRIQUES
À QUÉBEC

Le bill . . .

(suite de la page 4)

vriers ne font pas la différence entre l'employeur qui exploite ses ouvriers et les membres des corporations municipales qui se dévouent pour la chose publique. A moins qu'on ne veuille rendre justice aux deux côtés, dit M. Dussault, on ne peut pas s'entendre. Hier, le député du comté de Québec a dit: Je ne comprends pas le chef du gouvernement qui s'oppose aux ouvriers au point que c'en est devenu une frénésie". M. Dussault déclara aussi que M. Chaloult se faisait le défenseur des ouvriers parce que cela rapportait des votes.

Point d'ordre

M. Chaloult bondit de son siège et dit: "Je ne permettrai pas qu'on m'insulte dans cette Chambre. Le ministre a bien dit que je pensais aux votes que mon intervention pouvait me rapporter ?"

M. Dussault: "J'ai dit que c'était une "impression" et j'ai droit à mes impressions".

M. Chaloult: "Je soulève un point d'ordre. J'ai toujours été d'une courtoisie parfaite dans cette Chambre et je défie n'importe qui de relever une parole non-parlementaire dans mes discours. Le premier ministre va être le premier à l'admettre".

M. Dussault: "Le député a dit qu'il n'avait aucune confiance au ministre des Affaires municipales".

M. Chaloult: "Je n'ai jamais dit cela. J'ai dit que ce n'était pas le rôle du ministère des Affaires municipales de s'occuper de ces problèmes. J'ai attaqué la fonction, jamais le ministre".

M. Duplessis: "Nous allons revenir à l'étude du bill".

M. Dussault: "Je considère la présente loi comme un projet qui rend justice aux employés et qui rend également justice aux corporations municipales ou scolaires. Elle tient compte de la nécessité de conserver chez-nous l'autorité établie. Je ne suis pas prêt à substituer à cette autorité celle de certains chefs ouvriers qui ne se sont pas faits faute de violer la loi au cours de l'année dernière.

Les paroles que j'ai prononcées sont à la défense des corporations municipales et scolaires, qui ont été d'une si grande utilité pour nous dans le passé et qui sont appelées à nous rendre encore de précieux services.

M. Chaloult

Je répète que pas un mot de tout ce que j'ai dit ne visait les corporations municipales ou scolaires. J'ai un mandat dans cette chambre, celui de défendre la classe ouvrière et je l'accomplirai, en dépit des insultes gratuites qu'on pourrait me lancer.

Situation dangereuse

M. Marler déclare qu'il a une objection sérieuse à la clause 13 parce qu'elle décrète un terme minimum et que les comités d'arbitrages pourront bien, en l'appliquant, rendre des sentences pour deux ou trois ans. Cela créerait une situation dangereuse pour les deux parties en cause.

M. Frank Hanley, député indépendant de Ste-Anne, déclare que les employés de la ville de Montréal sont contents de l'administration municipale. Il se prononce en faveur du bill parce que le peuple de Montréal était prêt de se révolter contre certaines exigences trop souvent répétées. Cette loi remédiera à la situation.

M. Chaloult s'informe ensuite si les arbitrages en cours sont concernés. Le premier ministre répond dans la négative. Les arbitres qui sont actuellement en fonctions, suivant l'ancienne loi, continuent leur travail comme si rien n'était mais si leur sentence décrète une augmentation de salaire cette augmentation ne sera payée que sur le budget de l'année prochaine.

M. Marler: "Je ne suis pas de cet avis car je crois que la loi décrète que la sentence, dans ce cas, doit être pour 24 mois.

La loi est alors adoptée en comité et le président de la Chambre la présente pour troisième lecture.

M. René Chaloult se lève et s'objecte de nouveau à la loi. Il regrette de nouveau que le gouvernement n'ait pas donné de délai pour l'étudier plus à fond. Puis il rappelle que cette loi faisait partie du code du Travail et que comme celui-ci elle est mauvaise dans son principe. Il a consulté des syndicalistes, des spécialistes, des théologiens.

M. Duplessis: "J'ai reçu des lettres de théologiens qui approuvent cette loi.

M. Chaloult: "J'ai rencontré des spécialistes des questions ouvrières qui sont contre. Ils m'ont dit que la loi, dans son ensemble, est mauvaise. Comme elle faisait partie du code du Travail qui a été jugé inacceptable par tout le monde, je considère que cette loi est mauvaise. Je regrette qu'on ne l'ait pas mûrie d'avantage. Tous les ouvriers, les syndicats, les spécialistes sont contre . . .

Des voix: "Non ! Non !

M. Chaloult: "Cette loi est antisociale et antiouvrière. On aurait dû consulter le Conseil supérieur du travail. Le principe des trois ministres est mauvais et cette loi affecte 35,000 personnes.

M. Duplessis: Non, elle affecte 3,000,000 de personnes.

M. Joseph Matte, député de Québec-est, a approuvé la loi dans son ensemble. Il se proclame ouvrier et déclare que lorsqu'il parle des questions ouvrières il ne va pas consulter ici et là. Il affirme, comme ouvrier, que la loi n'est pas antiouvrière car le gauvernement laissé aux employés tout ce qu'ils avaient auparavant. Il déclare que cette loi est nécessaire car, à l'hôtel-de-ville de Québec, un arbitrage n'attendait pas l'autre. A l'hôtel-de-ville, la majorité des employés ont abandonné leur syndicat parce qu'ils n'étaient pas satisfaits de leurs chefs. M. Matte a terminé en déclarant que ce bill constitue une expérience de principe et qu'elle est sincère.

Quand il s'est agi de voter la troisième lecture, M. George-C. Marler a réclamé le vote et M. René Chaloult a voté avec l'opposition. Le vote fut de 71 à 9, en faveur de la loi.

Le blé . . .

(Suite de la 1ère page)

substantiel, et que ce surplus a été augmenté de façon appréciable par suite de ventes durant la présente année de récolte.

"Durant l'année 1948-49, dit-il, la Commission vend le blé canadien à la Grande-Bretagne au prix de $2. le boisseau, plus cinq cents pour frais de transport; elle vend aussi du blé sur le marché domestique au même prix et aux mêmes charges de transport. Par ailleurs elle a fait des ventes substantielles sur d'autres marchés à un prix excédant $2 le boisseau. A cause de ces faits . . . le gouvernement a décidé que le prix initial à payer aux producteurs de blé de l'ouest pouvait être augmenté encore de 20 cents le boisseau. Cette augmentation s'applique à tout le blé livré à la Commission canadienne du blé depuis le 1er août 1945, et à tout le blé qui lui sera délivré jusqu'au 31 juillet 1950".

Déficit . . .

(suite de la page 15)

à la disposition du ministère de la Jeunesse pour l'enseignement spécialisé. Il y a maintenant dans la province 40 écoles d'arts et métiers. Le ministère de la Jeunesse a donné des bourses d'études à 3,709 étudiants pour un montant total de $513,223. Le gouvernement a payé, en 1948, des allocations à 12,987 mères nécessiteuses, pour une somme totale de $5,138,122.75. Le budget de ce ministère de la jeunesse a été augmenté de $14,779,000 à $17,052,000, cette année.

La santé publique

M. Gagnon annonce ensuite que les prévisions budgétaires du ministère de la santé sont montées de $18,483,250 l'an dernier à $26,068,250 cette année. De 1944 à 1948, le gouvernement a augmenté de 4,106 lits le nombre disponible dans les hôpitaux. Le gouvernement a également augmenté les taux de l'assistance publique. Cette augmentation représente une somme de $3,500,000 et le total du coût est de $11,000,000 au lieu de $7,500,000 en 1944.

La colonisation

M. Gagnon rappelle que le défrichement mécanisé est toujours à l'honneur dans toutes les régions de colonisation. Le ministère de la colonisation a 117 tracteurs à l'oeuvre. Durant l'année 1948-49, le département a construit 566 milles de chemins neufs et réparé ou construit 1116 ponts. En moyenne, le gouvernement débourse $7,000 à $8,000 pour chaque établissement de colon.

Le trésorier note ensuite que la production minière s'est élevée de $39,000,000 en 1936 à $143,000,000.

Les relations fédérales

M. Gagnon rappelle que la victoire de l'Union Nationale en 1948 a mis en relief la volonté bien arrêtée du peuple de Québec de sauvegarder l'autonomie provinciale. Il affirme de nouveau, comme l'an dernier, que les propositions fédérales aux provinces étaient insuffisantes et injustes.

Il n'en veut pour preuve que le fait que le gouvernement d'Ottawa a augmenté graduellement ses offres. En août 1945 il offrait à Québec $40,000,000. En janvier 1946 cet octroi était porté à $50,900,000. Or les revenus probables attendus par la province de sa taxe sur les corporations est de $58,000,000, soit $8,000,000 de plus que la somme offerte en dernier lieu par le fédéral. Dans toutes les provinces qui ont accepté l'entente séparée, le gouvernement fédéral perçoit beaucoup plus de revenus qu'il n'en remet par son octroi. Il signale aussi que la subvention qui aurait été donnée à Québec, dans le cas d'acceptation de l'entente, aurait été inférieure à l'octroi reçu par la province d'Ontario.

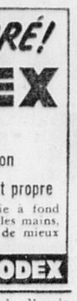
Québec progresse

Le trésorier provincial parle ensuite du développement industriel de la province de Québec. Le total des placements faits au Canada dans les établissements industriels démontrent qu'il y a eu $166,000,000 investis dans Ontario et $159,000,000 dans Québec. Parmi les développements industriels importants dans notre province le trésorier provincial signale les travaux de minage dans l'Ungava et au lac Allard et l'extension des usines d'Arvida. Tout cela se traduira par une augmentation du revenu national de la province et de la main d'oeuvre.

En conclusion, le trésorier insiste sur la stabilité financière de la province de Québec sous le gouvernement de l'Union Nationale. Il cite pour prouver cet avancé un article du "Monetary Times", de Toronto, qui déclare que la province de Québec qui s'était autrefois laissée dépasser par les autres provinces, a repris le temps perdu. Aujourd'hui elle est puissamment industrialisée et son avenir promet un développement de plus en plus marqué de ses ressources naturelles.

En terminant, M. Gagnon a déclaré que la province de Québec, pays de tolérance et de liberté, est toujours heureuse de coopérer dans le respect des droits de chacun à la grandeur du Canada.

La Chambre s'est alors formée en comité des voies et moyens et M. George C. Marler, chef de l'opposition, a ajourné le débat. Il parlera mardi prochain.



NOUVEAU! AMÉLIORÉ!
SAVON ODEX
1 Nettoie vraiment la peau
2 Chasse l'odeur de transpiration
3 Laisse tout votre être frais et propre
Odex produit une mousse qui nettoie à fond tout en restant douce pour le visage, les mains, idéale pour le bain quotidien. Rien de mieux pour toute la famille.
ÉVITEZ D'OFFENSER — EMPLOYEZ ODEX

QUE CES BARBES VOUS RASSURENT!



Aujourd'hui, les médecins conviennent que la vieille formule S.B. contient trois ingrédients efficaces contre la toux.

Ces pastilles d'ordonnance contiennent trois ingrédients utilisés par les médecins depuis des années contre la toux; elles soulagent de trois façons:

1. Atténuent le chatouillement.
2. Adoucissent les muqueuses irritées.
3. Aident à détacher le flegme.

SB-8-16F TOUJOURS SEULEMENT 10¢



Vivre en quatre murs . . .



Le soleil et les fleurs semblent si loin à ceux qui sont confinés au logis. Un bouquet aux couleurs gaies est le moyen le plus sûr de faire entrer un rayon de soleil dans la chambre d'un malade. Décrochez simplement votre téléphone et l'encouragement que seules les fleurs peuvent apporter.

Member ALLIED FLORISTS AND GROWERS OF CANADA INC. POUR UN MEILLEUR CHOIX, AU MEILLEUR PRIX, RECHERCHEZ CET EMBLÈME

ALLIED FLORISTS AND GROWERS OF CANADA, INC.

Soulage A L'INSTANT les
Quintes de Toux
NOCTURNES
Chaque année on emploie des millions de bouteilles de PERTUSSIN, au Canada et aux Etats-Unis — C'EST DONC QU'IL EST EFFICACE! *Pertussin* — remède végétal bien connu contre la toux, calme les quintes de toux et dégage le phlegme. Sûr et efficace pour jeunes et vieux. Economique! →PERTUSSIN←

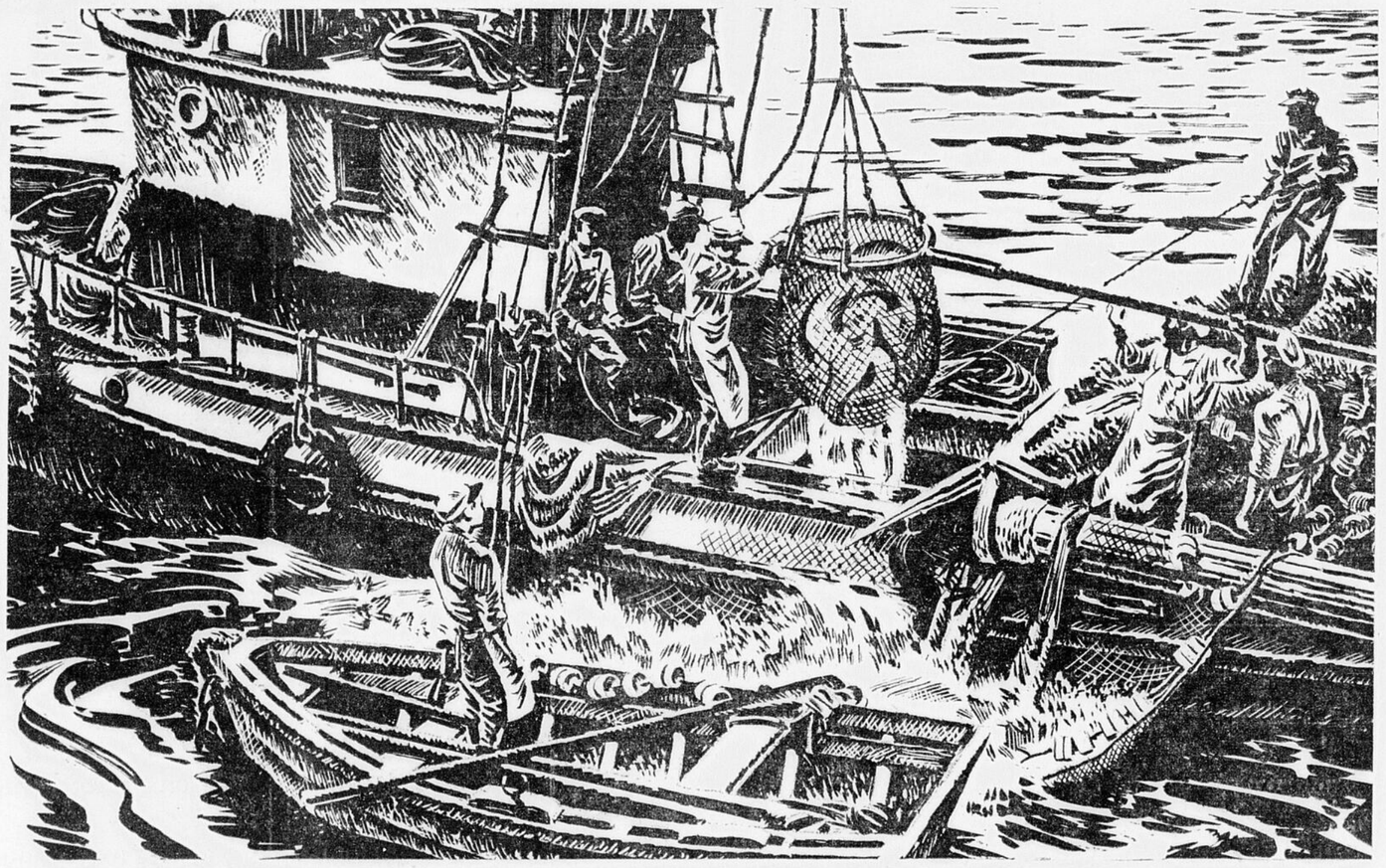
MAMAN-Soulagez comme suit l'ECZEMA de bébé
Les vilains bobos causés par l'eczéma sur le corps et le visage de bébé disparaîtront avec ce nouveau procédé. La démangeaison qui le fait pleurer et le tient éveillé s'évanouira.
Il s'agit d'un onguent merveilleusement adoucissant pour la peau si tendre de bébé. Son nom est SUPERTAH-5, préparation scientifique à base de goudron blanc. S'applique aisément matin et soir. Il est blanc. Ne décolore ni la peau ni le linge. Met rapidement fin à la demangeaison et aide bébé à retrouver sommeil.
Demandez SUPERTAH-5 chez votre pharmacien. Appliquez de cinq à sept fois. Voyez bébé retrouver son teint rose normal. Voyez les vilains bobos disparaître et bébé redevenir gai et souriant.



EMPLOYEZ LA CIRE OLD ENGLISH SUR VOS PLANCHERS

Le Canada produit l'un des meilleurs saumons du monde

Quand vous mangez du saumon, si vous le trouvez particulièrement exquis et savoureux, il y a bien des chances que ce soit du poisson de la rivière Fraser ou de l'un des nombreux cours d'eau qui sillonnent les montagnes de la côte canadienne du Pacifique.



Le Canada produit l'un des meilleurs whiskys du monde

Le Canada exporte dans cent trois pays l'un des meilleurs whiskys du monde, le Seagram V.O. D'une saveur unique, le whisky canadien Seagram V.O. est reconnu dans le monde entier comme un breuvage doux, à la fois riche et léger, au bouquet délicat. Si vous cherchez le whisky le plus léger, le plus sec, le plus pur au goûter, essayez le whisky canadien Seagram V.O. C'est aujourd'hui le whisky des "hommes qui pensent à demain".

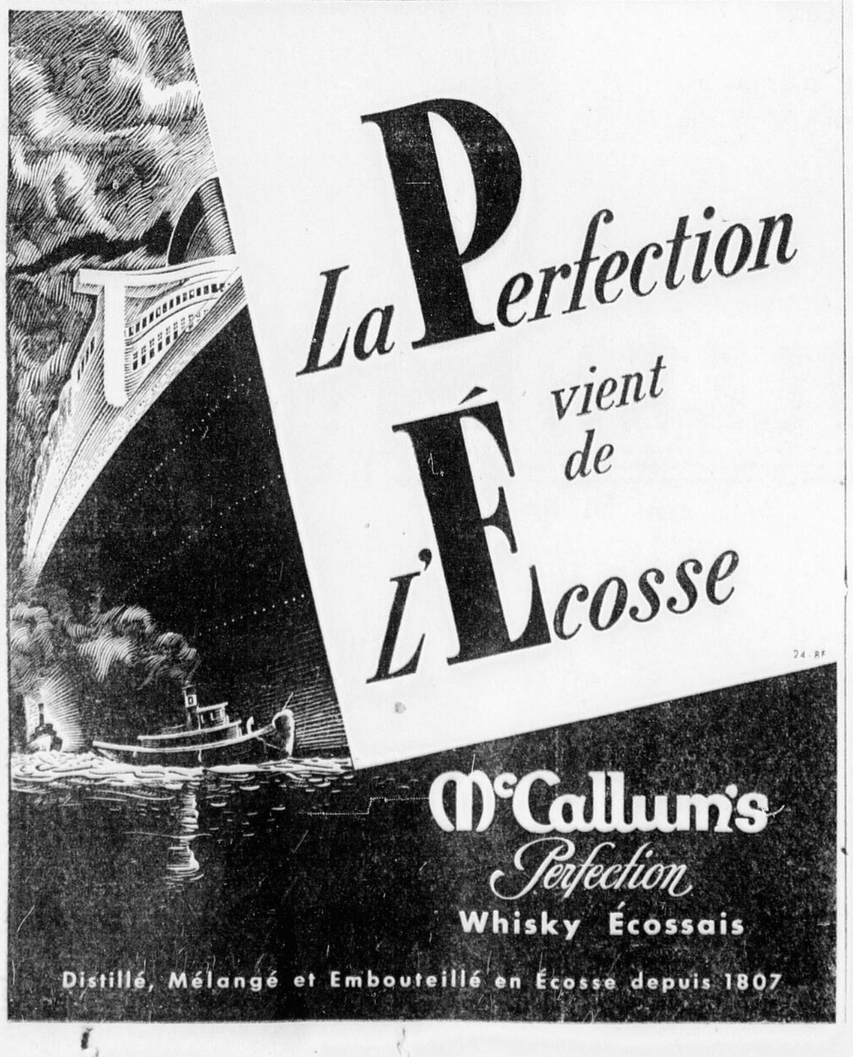
VOICI POURQUOI SEAGRAM CHANTE D'ABORD LES GLOIRES DU CANADA

Le texte qui précède est adapté d'une série d'annonces préparées par la Maison Seagram pour faire valoir le prestige du Canada et favoriser la vente des produits canadiens sur les marchés du monde entier.

Ces annonces, publiées dans les magazines et les journaux de langues diverses et lues partout dans le monde, expriment cette ferme conviction de la Maison Seagram que l'avenir de toutes les entreprises commerciales du Canada est intimement lié à celui du pays lui-même, et que l'intérêt de tous les manufacturiers canadiens exige qu'ils travaillent à stimuler la vente de *tous* les produits canadiens sur les marchés étrangers.

LA MAISON SEAGRAM

SEAGRAM'S CROWN ROYAL • SEAGRAM'S "V.O." • SEAGRAM'S "83" • SEAGRAM'S KING'S PLATE • SEAGRAM'S THREE STAR



D'un matin . . .

A votre réveil, L'EVENEMENT-JOURNAL vous donnera des renseignements en marge de l'actualité financière, les derniers échos de la vie mondaine et les derniers événements du Quartier latin.

L'ÉVÉNEMENT JOURNAL

. . . à l'autre

Tous les matins, L'EVENEMENT-JOURNAL vous apporte les dernières nouvelles de la nuit, en même temps qu'il vous offre d'intéressants documentaires en marge des affaires internationales et locales.

82e année — No 241 QUEBEC, VENDREDI 25 FEVRIER 1949 PAGE NEUF

Règlement de circulation modifié pour les autobus de l'extérieur

A la demande des maires du comté de Québec. — On permettrait aux autobus de s'arrêter au terminus et à deux autres endroits déterminés à l'avance. — Délégation à l'hôtel de ville.

A la demande des maires du comté de Québec, les autorités municipales modifieront le projet de règlement de la circulation (dans les rues de Québec), des autobus desservant les municipalités du comté. Chaque autobus pourra s'arrêter en trois points : le terminus et deux endroits désignés à l'avance.

Dernièrement les conseillers municipaux avaient décidé de ne plus permettre que deux arrêts à chaque autobus : au terminus et en un point à déterminer.

Auparavant les autobus s'arrêtaient en n'importe quel endroit de la voie publique à la demande des passagers; et cet état de chose n'était pas sans ralentir ou gêner la circulation.

Un groupe de maires du comté de Québec s'est présenté hier après-midi à l'Hôtel de ville : M. Roméo Pagé, maire de Charlesbourg - Est; M. le Dr J.-A.-E. Bédard, maire de Charlesbourg-paroisse; M. Aimé Pageot, maire de Notre-Dame de Lorette; M. Tom. Flaming, maire du lac Beauport; Maurice Pleau, maire de Loretteville; M. Albert Lafrance, maire de Notre-Dame des Laurentides; M. Alexandre Daigle, maire de St-Gérard; M. Elphège Bégin, maire de St-Félix du Cap Rouge; M. Ernest Blondeau, maire de Château d'Eau; etc. On remarquait aussi dans l'assistance M. Joseph Morin, secrétaire de la municipalité de Ste-Foy, M. H.-P. Cimon, etc.

Au nom de la population de leurs municipalités, MM. les maires ont demandé à M. le maire Lucien Borne et à M. l'inspecteur Gérard Girard, chef du service de la circulation de la police municipale, de faire modifier la partie du projet de législation de la Ville, interdisant aux autobus (des lignes d'autobus desservant ces municipalités) de s'arrêter dans les limites de Québec ailleurs qu'au terminus et en un seul autre point désigné par les autorités.

MM. les maires Pageot, Pagé Pleau ont protesté contre le projet en soulignant qu'il était contraire à l'intérêt public parce que :

1—Certains usagers des dits autobus seraient obligés de correspondre avec les autobus de la Quebec Power Co et d'allonger leur trajet parfois d'un mille et plus — (par exemple les usagers qui travaillent aux usines de St-Malo, ou chez Marquis; ou les jeunes gens qui s'instruisent à Québec).

2—La réalisation du projet nuirait aux commerants de certaines parties de la ville — (notamment St-Sauveur).

M. le maire Lucien Borne et M.

(Suite à la page 11, 8e col.)

Jambe fracturée

M. Philippe Beaudoin, barbier, domicilié, 528, rue St-Jean, a été victime d'un malheureux accident dernièrement. M. Beaudoin s'est fracturé une jambe et infligé de multiples ecchymoses en faisant du ski sur les Plaines d'Abraham. L'accidenté a été hospitalisé à l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang où il a reçu les soins que requérait son état.

Présidents de clubs au Kiwanis

Le Club Kiwanis de Québec a pris hier midi, l'initiative d'inviter les presidents et une délégation de membres des différents clubs sociaux, à son déjeûner hebdomadaire qui a eu lieu au Château Frontenac. Le docteur Léonide Reid, président du Club Kiwanis de Québec, présenta les présidents visiteurs des Clubs suivants: M. Paul Chaput, du Club Lions de Québec, M. Gordon Simons, du Rotary de Quebec, M. le docteur Jean St-Martin, des Kinsmen de Québec. M. Will Brodrique, des Optimistes de Québec, M. Howard Little, du Montreal Progressive Club, de Montréal et M. George Davidge du St-Laurent Progress Club, de Montréal.

Chacun des présidents fit une causerie de quelques minutes, traitant de sujets divers. M. Chaput parla de l'oeuvre principale des Lions, l'Institut des Aveugles, de la conservation de la vue chez ceux qui sont menacés de cécité, de l'organisation des fêtes et distractions offertes aux aveugles. M. Gordon Simons avait pour thème de sa causerie, "La signification du mot Service pour les clubs sociaux". Il déclara que si cet idéal de servir était difficile d'application, il devait quand même être cultivé jusqu'à ce qu'il devienne une seconde nature afin d'assurer de solides fondations pour le monde de la paix. Le docteur St-Martin entretint ses auditeurs du "Travail pour le bien-être national", en général; il interpréta quelques chansons fort applaudies de l'assemblée. M. T. Estes, vice-consul américain et Kiwanien remercia le docteur. M. Will Brodrique parla des buts et de l'idéologie du Club Optimiste. M. Little déclara que le Montreal Progressive Club s'occupait de distribuer du lait et des tablettes de vitamines aux enfants déshérités et que l'objectif de leur campagne cette année serait de $40,000 dollars. M. Davidge annonça qu'il était en ce moment à Québec pour l'inauguration d'une branche du Canadian Progress Club de Montréal, dans notre ville.

Les orateurs furent remerciés par M. Maurice de Goumois, un des plus anciens membres du Kiwanis de Québec.

Le docteur Reid, parlant de la banque de Sang de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus remercia les Kiwaniens qui se sont rendus à son appel et annonça la formation d'un comité à cet effet. Il déclara qu'on pouvait ainsi sauver de nombreuses vies humaines. M. le docteur André Simard expliqua le plan de la Croix-Rouge qui veut prochainement reprendre sa clinique des donneurs de sang et ajouta qu'elle était désireuse de poursuivre son travail gratuitement afin que "le Canada soit connu comme le pays où le sang ne se vend pas".

Le programme musical a été exécuté par le pianiste bien connu, M. Léonce Crépeault, autrefois pianiste attitré du Club Kiwanis de Québec.

Nouveau concours d'orge en 1949

Les cultivateurs de l'ouest du Québec auront l'avantage de participer à un nouveau concours d'orge en 1949. C'est le quatrième qui est organisé consécutivement par l'Institut national pour l'amélioration de l'orge en coopération avec les ministère fédéral et provincial de l'Agriculture, a annoncé, hier, M. Jules Simard, sous-ministre de l'Agriculture.

On sait que les cultivateurs éligibles au concours doivent résider dans les comtés situés sur les rives nord ou sud du fleuve, à l'ouest de Trois-Rivières.

Le concurrent est tenu d'ensemencer un champ de cinq acres en orge des variétés O.A.C. 21 ou Montcalm, a expliqué M. Simard. Les juges procèdent à une première expertise de la récolte sur pied. Des échantillons en sont prélevés par la suite et analysés au Laboratoire fédéral des Semences. Ne sont éligibles à l'expertise finale que les orges dont la qualité équivaut à une semence No 1.

Au dernier concours, les juges ont noté une amélioration sensible de la qualité de l'orge ainsi qu'une augmentation appréciable du rendement.

Les cultivateurs de la zone déterminée, désireux de participer au prochain concours, doivent s'adresser à l'agronome du comté pour obtenir leur formule d'inscription.

Rappelons que le concours comprend trois étapes; régionale, provinciale et inter-provinciale. Le vainqueur de cette dernière épreuve est proclamé champion de l'Est du Canada et les vainqueurs de chacune reçoivent d'intéressants prix en argent.

Stocks de guerre

Londres, 24. (AFP) — Une somme de 48,620,000 livres sterling $19-480,000 sera consacrée en 1949-1950 à la constitution de stocks de guerre, soit 18,035,000 de plus que pour l'exercice finissant. Ce total comprend: 4,080,000 livres pour l'achat de canons et de petites armes (contre 2,150,000 en 1948); 11,970,000 pour des munitions (contre 3,270,000 soit plus du triple); 27,170,000 pour des véhicules mécaniques (contre 16,870,000).

Tels sont quelques-uns des points les plus importants des demandes de crédit du ministère de la Guerre britannique.

Aux Communes

Un débat où il est question de problèmes des plus divers

Discours qui semblent présager une campagne électorale. — M. Renaud Chapdelaine introduit par M. George Drew. — L'avenir de notre commerce extérieur.

Ottawa, 25. (PC) Plus avance le débat sur le discours du trône, plus il prend l'allure d'une campagne électorale. Serait-ce un signe des temps? est-ce un "Mane, Thecel, Phares"?. C'est l'impression qui se dégage de certains discours qui ont été prononcés hier.

Il a été question de tout dans ce débat; demande de représentation diplomatique au Vatican; critiques contre l'Imperial Tobacco qui ne paierait pas suffisamment les producteurs de tabac; défense de prétendus collaborateurs français vivant au pays; analyse des dernières élections complémentaires; critiques de plus en plus des locomotives mues à l'huile plutôt qu'au charbon; etc., etc.

La séance de l'après-midi a toutefois été calme, et plusieurs députés en ont profité pour exprimer leurs désiderata.

Le révérend J. - H. Matthews (CCF-Kootenay-ouest) a donné l'avertissement que la pratique de plus en plus générale du Pacifique-Canadien de faire emploi d'huile sur ses locomotives est le signal du commencement de la fin pour l'industrie du charbon au Canada. Il a aussi ajouté que les dernières élections fédérales complémentaires ont indiqué une tendance plus prononcée de l'électorat en faveur des partis CCF et progressiste-conservateur.

M. René Jutras, (L.-Provencher) a déclaré qu'il serait avantageux pour le Canada d'échanger des représentants diplomatiques avec le Vatican. Il a aussi accusé les progressistes-conservateurs de faire volte-face au sujet des contrats de blé avec la Grande-Bretagne qu'ils ont approuvé en 1946.

M. J.-W. Murphy (PC-Lambton-ouest) a déclaré voir une inclination électorale en faveur de son parti dans les dernières campagnes électorales complémentaires. Il dit aussi que l'Imperial Tobacco Company a joui d'un profit net de $7,193,000 l'an dernier et prétendit que cette compagnie ne payait pas suffisamment les producteurs de tabac. Il émit l'avis que le temps est venu pour accorder une certaine considération des méthodes pratiquées par certaines compagnies de tabac.

M. Frédéric Dorion a répondu aux accusations lancées la veille par M. Alistair Stewart au sujet de certains prétendus collaborateurs français admis au Canada.

Mais le grand événement de la séance a été l'annonce faite par M. Howe, ministre du Commerce, qu'à partir du 31 mars, le prix initial du blé de l'Ouest envoyé par les fermiers à la Commission canadienne du blé du 1er août 1945 au 31 juillet 1950, sera élevé de $1.55 à $1.75 le boisseau, et que des surplus futurs de la Commission entraineront probablement une autre augmentation de ce prix initial.

M. McCann, ministre du Revenu, a déclaré que le gouvernement étudiait davantage une directive fiscale donnée par son ministère au sujet de la taxation en rapport avec un système de troupeau de base.

Les progressistes - conservateurs ont salué bruyamment l'entrée à la Chambre de M. Renaud Chapdelaine, récemment élu député de Nicolet-Yamaska. M. Chapdelaine a été introduit par M. George Drew, leader de l'Opposition, et M. Georges Héon (Ind PC-Argenteuil). En dépit des rires étouffés de la députation, M. Drew a persisté et a réussi à introduire le nouveau député en parlant en français.

Au cours du débat, M. Jutras a affirmé qu'il y avait présentement des signaux d'alarme concernant l'avenir du commerce extérieur du Canada, soulignant que l'an dernier la moitié de nos exportations ont été payées par des emprunts contractés au Canada ou des argents avancés en vertu du programme américain d'aide au recouvrement économique de l'Europe. Il ajouta que personne ne peut soutenir la thèse que le Canada peut prospérer sans son commerce d'exportation.

M. Murphy déclara que trop de nos jeunes talents émigrent aux Etats-Unis parce qu'ils ne peuvent recevoir ici un salaire équitable. Il demanda aussi l'établissement d'un comité parlementaire pour aider au développement de l'industrie touristique.

Mgr Théas à Jésus-Ouvrier

S. Exc. Mgr Pierre-Marie Théas, évêque de Tarbes et Lourdes, a visité Jésus-Ouvrier mercredi avec le consul de France à Québec, Monsieur Paul del Pérugia, et Monsieur le chanoine Louis del Pérugia, et M. le chanoine Louis Larribère, qui l'accompagne dans son voyage en terre américaine. Les distingués visiteurs furent accueillis par le R. Père Victor Lelièvre, O. M. I., l'apôtre des retraites fermées, et le R. Père Raoul Bergeron, supérieur de Jésus-Ouvrier.

Cinquante - cinq ecclésiastiques sont actuellement en retraite à Jésus-Ouvrier. On compte parmi eux S. Exc. Mgr Norbert Robichaud, archevêque de Moncton. S. Exc. Mgr Théas fut présenté aux retraitants comme "le messager de la paix et de Notre-Dame de Lourdes" par le R. R. Père Victor Lelièvre. A l'issue d'une brève instruction, le prélat français a déclaré qu'il apporterait à Lourdes pour les déposer au pied de la grotte les intentions de tous les pasteurs retraitants.

45,000 et non 45

Dans le compte rendu de la séance du Conseil législatif, hier matin, une erreur typographique nous a fait dire à l'hon. Gerald Martineau qu'il y aurait eu aux dernières élections ontariennes 45 votes communistes. On aurait dû lire 45,000.

Une déclaration de René Bélanger

En marge des propos qui ont été tenus à l'Assemblée législative concernant les employés des corporations municipales, M. René Bélanger secrétaire de la Fédération nationale des Employés municipaux du Canada (C.T.C.C.) a fait la mise au point suivante :

"D'après les comptes rendus des journaux, les hon. Duplessis et Barrette ont qualifié les chefs ouvriers de saboteurs, de révolutionnaires et de parasites. Etant donné qu'on discutait à ce moment-là la loi concernant les corporations municipales et scolaires et leurs employés, nous pouvons conclure que ces remarques s'adressaient spécialement aux dirigeants de la Fédération nationale des employés municipaux du Canada.

"Or, tout ce que nous avons demandé au gouvernement, c'est de retarder d'une quinzaine de jours l'étude du projet. Y a-t-il quelque chose de révolutionnaire ? C'est plutôt le refus d'accorder ce délai qui est révolutionnaire. Car ce projet de loi ne fut distribué que mardi après-midi et les intéressés n'eurent que le temps d'en faire une lecture rapide avant que l'étude commence à la Législature. Le premier ministre a beau dire que la loi est claire. Il faut bien se rendre compte des conséquences de son application, ce qui demande sûrement réflexion.

"L'honorable Duplessis accuse encore les chefs ouvriers d'être des saboteurs. Qu'est-ce qu'on peut bien avoir à reprocher jusqu'ici aux employés municipaux ? Nous prenons l'opinion publique à témoin. Les paroles du premier ministre sont absolument dépourvues de tout fondement sérieux. Les employés des corporations municipales ont fait preuve plus souvent qu'à leur tour dans le domaine des relations industrielles d'une patience admirable. Ils endurent depuis deux ans les délais de la Commission municipale".

"L'honorable premier ministre a affirmé que les chefs ouvriers sont des parasites. Ceci est une fausseté inqualifiable. La Fédération nationale des employés municipaux du Canada ne compte pas un seul agent libéré. Tous ses directeurs sont des employés actuellement en fonction au service des différentes corporations municipales et ils consacrent une bonne partie de leurs loisirs à l'amélioration du sort de leurs camarades de travail. D'ailleurs il suffit d'avoir vécu un peu au sein d'une organisation ouvrière pour savoir quel dévouement, quel travail exténuant doivent accomplir les directeurs des organisations ouvrières.

"L'honorable ministre du Travail prétend que les intéressés ont eu le temps d'étudier cette loi. La chose est fausse. Il est vrai que certaines de ses stipulations apparaissent au projet du code du Travail. Mais celui-ci, ayant été retiré, les employés municipaux étaient en droit de s'attendre à ce que l'étude de cette section, comme les autres, soit remise à l'an prochain. D'ailleurs, au cours d'une réunion du bureau fédéral de notre organisation, tenue le 13 février, quelques jours après le retrait du code et quelques jours avant qu'il soit question de présenter le bill 60 il fut décidé d'étudier cette question d'une manière spéciale lors du prochain congrès annuel en juillet afin de rassembler le plus grand nombre d'ouvriers possibles.

"Ces quelques faits montrent hors de tout doute combien les remarques de MM. Duplessis et Barrette à l'endroit des chefs ouvriers peuvent être injustes et mesquines".

Arrêté pour vol à la Cie de téléphone

Edmond Allison, âgé d'une trentaine d'années, chauffeur de fourgonnaises de son métier, a été jugé hier après-midi par un tribunal correctionnel sous une inculpation de vol commis au préjudice de la Cie Téléphone Bell.

Allison a été arrêté hier midi à la suite d'une minutieuse enquête menée par les limiers de la Sûreté municipale. Lors de sa comparution en cours l'accusé a plaidé coupable à l'inculpation d'avoir escroqué, le mardi, 22 février dernier, une machine à écrire ainsi que divers autres objets — le tout évalué à quelque $150. — dans les bureaux de cette compagnie, à 322, rue St-Jean.

Après la confrontation, le malfaiteur a été subséquemment conduit à la prison commune où il attendra à l'ombre le prononcé de sa sentence que le président du Tribunal a fixé au 3 mars prochain.

Sous-vêtement

Ottawa, (PC) Les soldats qui portent de longs sous-vêtements de laine dans les camps d'entrainement d'hiver ne sont pas "bien vêtus" Des expériences pratiquées dans le nord ont démontré que la laine provoque la sueur et la démangeaison. Les soldats à l'entrainement dans l'Arctique travaillent et dorment vêtus d'amples pyjamas de flanellette.

Mingan appartiendrait à la Cie Labrador selon M. Montgomery

Déclaration d'un membre d'une étude juridique de Montréal. — La Martin's Bank possèderait toutes les actions de la Labrador Co. — Mingan serait aussi propriété de l'Archevêché de Québec.

Montréal, 25. (PC) M. G. H. Montgomery, membre du personnel d'une étude juridique de Montréal, a révélé hier que la Labrador Co est propriétaire de la seigneurerie de Mingan, mais que la Martin's Bank de Liverpool (Angleterre), possède toutes les actions de la Labrador Co. La seigneurerie existe depuis 288 ans.

La Labrador Co n'a pas de bureau, mais l'étude juridique de M. G. H. Montgomery surveille les intérêts de ses propriétaires. Le gouvernement du Québec a l'intention d'acquérir la seigneurerie par voie d'expropriation.

La Labrador Co a été fondée en 1873.

La société avait été constituée par des hommes d'affaires de Montréal. Mais M. Montgomery ne sait pas exactement de qui elle obtint la seigneurerie. Plus tard la Martin's Bank devint propriétaire de la société.

Depuis que l'Assemblée législative de Québec a approuvé le projet de loi donnant au gouvernement le droit de revendiquer les 900 milles carrés de la seigneurerie, la question de savoir qui est le véritable propriétaire du domaine a été très discutée.

On dit tout d'abord que la London, Liverpool and Globe Insurance Co avait le droit de traiter au nom des propriétaires. Plus tard il fut révélé que la seigneurerie appartenait à la Martin's Bank; et l'on cita le nom de William Dobell, de Québec, comme le nom du représentant de la banque au Canada.

De source gouvernementale, à Québec, on a appris que M. Dobell sera mêlé à la procédure d'expropriation avec l'étude juridique mentionnée, mais on ignore exactement à quel titre.

Par la suite Joseph Salzedo, biscuitier londonien de 63 ans, a chargé ses avocats de réclamer en son nom la seigneurerie de Mingan ; il prétend posséder des actes qui l'en rendent propriétaire. Salzedo affirme que la propriété vaut $100,000,000.

On a parlé en général de $900,000 à $3,000,000.

A Toronto, C. G. Wodehouse-Temple, arrivé dernièrement d'Angleterre au Canada, a déclaré que la seigneurerie appartenait à l'archevêque catholique de Québec, S. E. Mgr Maurice Roy. L'archevêque est actuellement en Europe.

Son secrétaire, Mgr Paul Nicole, déclare à ce propos :

—"Si nous sommes les propriétaires ; nous n'en avons certainement jamais entendu parler".

Durban protégée contre toute autre émeute anti-indienne des Zoulous

De forts détachements de policiers et de chars blindés patrouillent la ville. — Les naturels africains prédisent plus d'émeutes en fin de semaine. — Surveillance des régions dangereuses.

Durban, Afrique du Sud, 25. (Reuter) De forts détachements de policiers et de chars blindés appuyés d'escouades navales et militaires ont commencé la patrouille de Durban, hier, pour la protéger contre toute nouvelle émeute anti-indienne des Zoulous.

Des renforts policiers venaient de Pretoria, hier soir, par trains spéciaux, alors que plusieurs bandes d'Indiens se dirigeaient vers les camps spéciaux de réfugiés.

Un témoin indien à la réunion d'hier de la commission d'enquête sur les émeutes du mois dernier, qui causèrent la mort de 120 Indiens et Zoulous, a dit que les naturels africains disaient ouvertement qu'il y aura encore plus d'émeutes en fin de semaine.

Ce témoin, P. R. Pather, secrétaire de l'organisation des naturels indiens, a déclaré que des pamphlets circulaient parmi les Zoulous tentant de provoquer un soulèvement.

Il a demandé à la commission de prendre des mesures "d'urgence".

Le président, le juge Van den Heever, a promis "d'agir près des autorités concernées pour les inciter à prendre toutes les précautions contre la répétition d'évènements regrettables".

La police a annoncé que des chars blindés et des détachements de policiers se déploieront dans toutes les régions éventuellement dangereuses.

Le major G. Bestford, commandant de la police du district de Durban, a dit que des patrouilles actives de policiers armés sont parties, hier après-midi, et qu'elles seront suivies jour et nuit par des chars blindés qui se joindront à eux.

Il a demandé à tous les employeurs de travailleurs indiens ou africains de surveiller leurs employés et de leur recommander de se rendre directement à leurs foyers de telle façon que les rues soient désertes où il pourrait se produire des troubles.

Fonds de secours à la Bourse de Buenos-Aires près de s'effondrer

L'Argentine avance 70,000,000 de pesos. — Peron accuse les journaux étrangers d'alarmer le pays, et veut distribuer le papier-journal. — 250 imprimeurs en grève jetés en prison.

Buenos-Aires, 25 (PC) Les autorités de l'Argentine ont avancé hier soir des fonds pour empêcher un effondrement général de la Bourse de Buenos-Aires par suite d'une chute des actions durant le dernier mois. On rapporte qu'entre 70 et 100 membres de la Bourse ne seront point capables de faire face à leurs engagements de la fin du mois.

Le déclin des actions commença il y a un mois, soit après la démission du ministre des Finances Miguel Miranda. Des actions considérées habituellement comme solides ont fait un plongeon allant jusqu'à 60 pour cent.

Le système bancaire gouvernemental qui, à la fin du mois dernier, avançait 50,000,000 de pesos $12,500,000) à la Bourse pour aider à la liquidation des comptes, a consenti hier à avancer un nouveau montant de 70,000,000 de pesos ($17,-500,000) pour aider la Bourse dans le règlement de ses comptes de fin du mois.

En même temps les exigences de marge ont été augmentées de 50 pour cent "dans le but d'améliorer les méthodes de transactions et de combattre la spéculation".

Pour certaines actions, les exigences seront de 100 pour cent, c'est-à-dire qu'il n'y aura aucune marge.

Récemment, tout en dénonçant les "alarmistes" du pays, le président Juan Peron a accusé les journaux étrangers de dire que l'Argentine est en banqueroute.

Faisant allusion à la rumeur que l'Argentine chercherait à obtenir des Etats-Unis un prêt en dollars, Peron a déclaré qu'il se logerait une balle dans le corps avant "de vendre l'indépendance de son pays".

Londres, 25 (Reuter). — Les mesures spéciales que l'on vient de prendre à Buenos-Aires pour aider la Bourse à surmonter sa crise peuvent être connsidérées comme une nouvelle preuve de la gravité de la situation économique générale de l'Argentine. Cette crise vient fondamentalement de ce que les placements sont plus forts que l'épargne réelle. Les mesures prises ne sont qu'un paliatif. Il faudra du temps et de l'austérité à l'Argentine pour assurer la convalescence complète de son économie.

Il est à souligner que l'accord anglo-argentin, que l'on discute présentement, apportera des avantages aux deux pays et pourra contribuer beaucoup au rétablissement de l'Argentine.

Buenos-Aires, 25 (PA) Le gouvernement se proposait hier de s'emparer de tout le papier à journal de l'Argentine et d'en faire la distribution comme il l'entendrait aux journaux du pays.

Les éditeurs de tous les journaux argentins, sauf ceux des deux plus grands quotidiens — La Prensa et La Nacion — ont appuyé le plan. C'est que ce plan affecterait exclusivement les deux journaux indépendants susmentionnés. Le premier n'a qu'une réserve de 10 mois et le second de huit mois. En vertu du décret proposé, ces stocks de papier seraient distribués aux autres journaux. Déjà, en octobre dernier, le gouvernement avait réduit le volume de ces deux journaux qui lui font la lutte.

Hier, les imprimeurs du gouvernement ont eu la tâche de publier les journaux El Mundo et La Fronda, pour saluer le troisième anniversaire de l'élection de Peron à la présidence.

Depuis 17 jours, les 3,000,000 d'habitants de Buenos-Aires sont sans journaux, à cause d'une grève des imprimeurs, et les rumeurs de toutes sortes fourmillent.

Selon l'une de ces rumeurs, l'armée se serait querellée avec le président sur des questions de police. Hier, le président a élevé au nouveau poste de secrétaire à la Défense le général Jose Humberto Sosa Molina qui, le 21 février, qualifiait de telles rumeurs "d'insulte à l'armée".

La grève aux journaux a été déclarée illégale par le gouvernement et 230 imprimeurs ont été jetés en prison.

Buenos-Aires, 25. (AFP) Tous les ouvriers typographes qui ont été arrêtés depuis les trois semaines que dure la grève qui a paralysé la presse de Buenos-Aires ont été remis en liberté hier.

On pense généralement, dans les milieux informés, que la mesure permettra la reprise du travail dans toutes les imprimeries car la mise en liberté était une condition préalable posée par les ouvriers à la fin de la grève et à l'ouverture des négociations relatives aux salaires.

Décision prochaine relativement à la pension des institutrices

Promesse du surintendant de l'Instruction publique à une délégation. — Les demandes des institutrices retraitées. — La pension actuelle.

M. Omer-Jules Desaulniers, surintendant du département de l'Instruction Publique de la province a rencontré hier après-midi une délégation d'institutrices retraitées de la province et a discuté avec les déléguées des problèmes soumis à son attention relativement à la pension de ses anciennes institutrices. M. Desaulniers a déclaré hier soir que les demandes de la délégation sont déjà à l'étude et qu'une décision ne saurait tarder. Les institutrices en retraite demandent que leur pension soit portée de $240 à $400. Elles soulignent ensuite, à l'aide de chiffres comparés, l'insuffisance de leur pension de retraite et le fait que dans toutes les provinces du pays, c'est dans la province de Québec que la pension des institutrices est la plus basse.

D'après les statistiques contenues dans leur requête, les 710 institutrices retraitées de la province reçoivent une pension inférieure à $300. par année, alors qu'en Ontario, elle est de $500. en Saskatchewan et en Alberta, de $480., etc. En Colombie Britannique, province où la pension des institutrices est la moins élevée après celle du Québec, elles reçoivent $360. par année.

Après avoir précise que sur les 710 institutrices retraitées du Québec, 206 ne touchent que le strict minimum de $240., c'est-a-dire 60 cents 2-3 par jour, la Fédération, citant des chiffres publiés par le "MacLean's Magazine" en 1944, révèle qu'il en coûte à l'Etat, pour maintenir un criminel en prison ou au pénitencier, une somme de $536.55 par année.

"Plus récemment", déclare-t-on dans la requête, "une maison de réforme pour les jeunes délinquants menaçait de fermer ses portes, si le gouvernement n'augmentait pas l'allocation de 65 cents par jour pour chacun de ses pensionnaires. L'allocation fut immédiatement augmentée de plus de 40 pour cent."

"Sept cent dix institutrices retraitées doivent vivre avec une pension de 48% inférieure à la somme déboursée pour l'entretien d'un pensionnaire de Bordeaux, de Saint-Vincent-de-Paul ou de l'Ecole de Réforme".

"Cette somme constitue leur seul et unique revenu, car il est bien évident que les traitements qu'elles ont reçus pour leur enseignement, dont la moyenne se chiffre exactement à $198 par année, ne leur ont pas permis d'amasser la plus légère économie en vue de l'avenir".

"Ces 710 institutrices n'ont pas fait grand bruit au cours de leur carrière. Silence, patience, résignation : voilà bien les trois mots qui résument leur noble dévouement à la cause de l'éducation, et un désintéressement qui ne peut plus avoir cours à une époque de vie chère comme celle que nous traversons".

"C'est pourquoi nous prions instamment les membres du Comité Catholique du Conseil de l'Instruction publique d'appuyer de leur haute influence auprès de l'honorable Premier Ministre et de l'honorable Secrétaire de la Province, la pressante requête des soussignées aux fins d'obtenir, dès la présente session de la Législature, la sanction de l'amendement du deuxième paragraphe de l'article 521 de la Loi du Fonds de Pension, adopté par la Commission Administrative en novembre 1948, de manière que le dit paragraphe se lise désormais comme suit :

"Après le premier juillet 1949, la pension de tout fonctionnaire de l'enseignement primaire à la retraite ne doit pas être inférieure à quatre cents dollars ($400), augmentée de cinq dollars par année d'enseignement au delà de vingt, jusqu'à concurrence de quatre cent soixante-quinze dollars."

Et nous avons pleine et entière confiance que notre requête soit agréée.

La Fédération Catholique des institutrices rurales de la Province de Québec, inc.

PLUS BEAUX PLANCHERS moins de travail

Le Glo-Coat Sans Frottage Johnson a un nouvel éclat — il assure à vos planchers presque deux fois plus de lustre qu'auparavant et exige beaucoup moins de travail! Le nouveau Glo-Coat est d'emploi aussi facile et rapide qu'auparavant — appliquez simplement et laissez sécher. Pas de frottage ni de polissage avec le Glo-Coat!



Un produit des fabricants de la Cire Johnson

On se rase a peu de frais avec les LAMES MINORA

Pour vous raser rapidement et efficacement, la MINORA à doubles tranchant est la lame bon marché la plus populaire au pays. Bas prix, haute qualité . . . voilà les lames MINORA.





SOYEZ FRAIS ET DISPOS
Procurez-vous les pilules DE WITT
pour trouble de reins et affections vésicales
60 cts, ou 2½ fois la quantité pour $1.00 seulement
"La première dose vous convaincra"

Wall Street décline pour la cinquième séance consécutive. — Le grain stable

Les chemins de fer font un autre plongeon à la Bourse de New-York

Montréal. (PC) Le calme regnait hier sur le marché des obligations et l'attention était concentrée sur la nouvelle émission de la province de Québec.

L'on sait qu'un syndicat de courtiers et de banquiers, dirigé par A. E. Ames & Co. Limited, s'est vu adjuger une nouvelle émission d'obligations de la province de Québec, au montant de $35,000,000, avec fonds d'amortissement, portant intérêt à trois pour cent. L'émission fut offerte à 99.50 avec un rendement de 3.04 pour cent.

A New-York

New-York. (PA) Le marché des obligations fut témoin hier de sa plus forte baisse depuis la dégringolade amenée par le résultat des élections en novembre dernier. La pression des ventes combinée avec l'absence de toute demande agressive a fait tomber les chemins de fer et on estime que 32 valeurs ont touché de nouveaux planchers pour 1948-49.

New-York (PA) Les valeurs de chemins de fer ont entraîné la liste mobilière dans un nouveau plongeon hier à la Bourse de New-York. Des liquidations modérées ont suffi pour faire dégringoler le niveau moyen des cours au plus bas point depuis près d'un an. Incidemment, c'était la cinquième seance consécutive que la Bourse de New-York enregistrait un déclin. La principale résistance au mouvement décisif de baisse fut offerte par les mines d'or, dont les prix ont grimpé d'une fraction à un point ou plus.

Le volume d'affaires s'est accru au plus haut palier pour la semaine, lorsque les prix ont fléchi. Le total des transactions s'est élevé, en effet, à 880,000 actions, alors que 770,000 titres avaient changé de mains la séance précédente.

La faiblesse des chemins de fer découle partiellement des tempêtes qui se sont abattues dans l'Ouest au cours de janvier et de février. Les réseaux ferroviaires publient actuellement leurs résultats d'opération pour le mois de janvier et toutes les compagnies affectées par les rigueurs de l'hiver ont enregistré une perte nette d'opération. Par exemple, l'Union Pacific a rapporté une perte nette d'opération de $1,946,516 comparativement à un bénéfice net d'opération de $2,587,191 en janvier l'an dernier. Il est à noter que cette compagnie n'avait pas enregistré de perte nette d'opération depuis le mois de février 1933.

Le cours moyen de 60 titres compilé par la Presse Associée est tombé de 7 de point à 61.6, soit un plancher depuis que le niveau de 61.2 fut atteint le 18 mars 1948. Wall Street fut témoin hier de son plus vif repli en deux semaines. La moyenne des chemins de fer a touché un nouveau plancher pour 1948-49.

A Montréal

Montréal. (PC) Les valeurs transigées hier à la Bourse et au Curb de Montréal ont continué d'évoluer à la baisse, reflétant les faibles dispositions de la Bourse de New-York. Le volume d'affaires fut léger, en dépit de l'augmentation du total des transactions. Les valeurs minières ont suivi la tendance générale sur un marché paisible.

Les pertes atteignaient généralement une fraction, bien que certains meneurs aient enregistré de plus vives fluctuations.

Les papeteries, les métaux, les raffineries et les huiles, les brasseries et distilleries, les services publics et les aciéries ont tous participé au déclin.

A Toronto

Toronto. (PC) Les valeurs industrielles ont fléchi constamment à la Bourse de Toronto, hier, alors qu'elles sont tombées aux plus bas paliers depuis la mi-avril 1948. Les prix ont commencé à glisser dès l'ouverture du marché et l'allure de la baisse s'est accélérée jusqu'en dernière heure, alors que les échanges ont perdu quelque activité par rapport à l'ouverture.

Les pertes variaient entre une fraction et environ deux points; une poignée de valeurs ont baissé de trois points. Les métaux usuels et les huiles de l'Ouest ont suivi les industrielles sur la baisse. Les grosses mines d'or ont évolué à l'encontre de la tendance générale, mais le groupe aurifère comptait dans son ensemble plus de points faibles que de titres fermes.

Arrivages d'oeufs moindres à Québec

Les arrivages d'oeufs dans notre ville sont plus lents, note le service des marchés du ministère fédéral de l'Agriculture dans son relevé hebdomadaire. Comme le marché de Montréal est plus ferme, une certaine partie est détournée vers ce marché. La demande et les prix sont inchangés. Deux wagons sont en préparation pour la pulvérisation par l'intermédiaire de l'Office des produits spéciaux.

Les commerçants cotaient les prix suivants aux expéditeurs pour les oeufs classés, en caisses gratuites: A-gros, 43-43 1-2 cents la douzaine; A-moyens, 40-40 1-2; A-poulettes, 36-37; catégorie B., 38; catégorie C., 32-33.

Les grossistes cotaient les prix suivants aux détaillants: A-gros, 46 cents la douzaine; A-moyens, 44-45; A-poulettes, 39-41; catégorie B., 41-42; catégorie C., 35-36.

Les prix de détail s'établissaient comme suit:— A-gros, 50-56 cents la douzaine; A-moyens, 48-52; A-poulettes, 42-44; catégorie B., 42-45; catégorie C., 38-40.

Le marché aux volailles est tranquille. Les arrivages de quelques lots de poules sont signalés de temps en temps. Les prix sont fermes et la demande est bonne. Les poulets de poids léger sont disponibles dans les entrepôts seulement.

Valeur sans précédent des récoltes de 1948

Ottawa. (PC) Une estimation révisée de l'Office national de la statistique place la valeur brute en dollars des récoltes de 1948 à $1,601,000,000, le plus haut chiffre jamais atteint dans l'histoire du pays. C'est là une augmentation de $156,000,000 sur le chiffre de l'année précédente. Le blé, l'avoine, le foin et le trèfle et l'orge ont fourni les plus fortes contributions à l'augmentation précitée.

Ajustement des taux du téléphone ?

Montréal. (PC) L'accroissement du coût d'opération et de plus gros placements dans les immobilisations, par téléphone, se reflètent de plus en plus dans la contraction du rendement sur le capital, a déclaré hier M. Frederick Johnson, président de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, dans son allocution à la 69ième assemblée annuelle des actionnaires.

"Cette tendance à la baisse dans les revenus nous forcera à reviser l'échelle actuelle des taux du téléphone qui remonte à 1927 avec la perspective d'obtenir des ajustements là ou la chose est nécessaire", a-t-il ajouté.

"Le besoin est urgent pour étendre et améliorer de nouveau le service", de poursuivre M. Johnson. "Le vaste programme de construction que cela nécessite requerra de grosses sommes additionnelles de capital nouveau, et le saln financement à long terme exige que la plus grande partie de ces nouveaux fonds soient prélevés au moyen de l'émission d'actions du capital".

M. Johnson note que depuis le début de 1946, le total des appareils mis en service a augmenté de plus de 400,000 — 39 p.c. du total en service au mois de janvier 1946 et le volume des appels interurbains s'est accru de 45 pour cent.

Bourse de Londres

Londres. (Reuters) La plupart des compartiments de la Bourse de Londres sont demeurés stables hier, alors que la votation progressait dans une importante circonscription de Londres. Les opérateurs se sont abstenus de transiger en attendant le résultat de cette consultation.

Cours des huiles

Cours fournis par Gulf Securities Cor. Ltd
Séance du 24 février 1949

	Off	Dem
Admiral		
Alberta Pac	24	25½
Anaconda	11	12
Ang Can	400	420
Atlantic	70	80
Brit Dom	31	32
Cal Edm	600	
Calmont	38	40
Calmont Leduc	13¾	14¾
Coastal Oils		35
Command	19	
Commoil	36	
Commonwealth	70	80
Dalhousie	38	40
Cons Leduc	20	
Davies		40
East Crest	9¼	10
East Leduc	30	32
Federated		75
Foothills	280	
Globe Oil	66	67
Hannah	30	35
Highwood Sarcee	8	10
Home Oil		11
Leduc Calmor	24	25
Leduc West	77	80
McDougall Segur	14¼	15
Mercury	12	14
Mill City		11
Model City		40
National		41
New Ranchmen's	4	4½
Okalta	125	135
Pacalta	11	12
Pacific Pete	225	235
Phillips	4¼	4¾
Princess	30	32
Roxana	40	
Royal Can	9¾	10
Royalite	660	670
Share	9	10
South Brazeau	18	20
Spooner	21	
Sunset		17
United	13	
Vulcan	23	

Investment Trusts

Séance du 24 février 1949

	Off	Dem
x Affiliated Fund Inc Com	3.53	3.86
x Am Business Shares	3.56	3.90
x Boston Fund, Inc	18.50	20.00
x Bullock Fund Ltd	15.43	16.91
Cdn Intl Trustee Shares	4.50	5.25
Cdn Invst Fund	4.45	4.90
Commonwealth Intl Corp	3.25	3.57
x Dividend Shares	1.33	1.46
x Diversified Shares	3.33	1.46
x Diversified Trust Shares "E"	6.40	7.35
x Group Sec. Auto Shares	5.33	5.79
x Group Sec Rail Shares	3.84	4.18
x Group Sec Steel Shares	4.54	4.92
x Keystone Custodian "B-4"	9.04	9.87
x Mass Investors Trust	23.68	25.80
x Mass Invest 2nd Fund Inc	10.81	11.69
x No Am Tr Sh (1955)	3.26	
x No Am Tr Sh (1956)	2.23	
x Un Bond & Sh	10¼	
x en fonds américains		

Bourse de New-York

Cours fournis par BARRY & McMANAMY, membres de la Bourse de Montreal, 79-81, rue Saint-Pierre, Québec.
Séance du 24 février 1949

	Ferm	Haut	Bas	Ferm
Alli Chem	177	175¼	174½	174½
Am Can	88⅜	88⅞	88	88
Am & For P	13¾	13¾	13¾	13¾
Am Loc	15⅞	15¼	15¼	15¼
Am Smelt	49¼	49⅞	49¼	49¼
Am T & T	147½	147½	146¾	147
Ana Copp	32	32	31¾	31¾
Atchiso Rail	89	88¾	88	88
Balt & Ohio	8¼	8¾	8¼	8¾
Betri Steel	30⅞	30¾	30⅜	30⅜
Can Pac	12¾	12¼	12¼	12¼
Chrysler	52⅜	52⅞	51⅝	51¾
Coca-Cola		136	135¾	135¾
Co Edi N Y	22	22	21¾	21¾
Con Kodak	43¾	43⅞	43¼	43¼
El Pow & Lt	22	21⅞	21⅝	21⅝
Gen Elec	36¼	36⅛	35¾	35⅞
Gen Mot	57½	57¼	56⅝	56⅝
Gill Safetr	29⅞	29¾	29¼	29¼
Grah Paige	2¾	2¾	2⅝	2⅝
Int Nickel	28	28¼	28⅛	28⅛
Int Pap	46	45⅝	45½	45½
Kennec	48⅜	47⅞	47⅜	47⅜
Mont Ward	53½	53¾	53⅛	53¼
N Y Cent	10⅞	10⅝	10⅛	10⅛
Nor Pac	14¼	14¼	14⅛	14⅛
Pack Motors	3¾	4	3¾	4
Penn R R	15⅞	15⅞	15⅞	15⅞
Radio Corp	13¼	13⅜	13⅛	13⅛
Sa Pac	42	43⅜	43⅛	43⅜
So Railway	35½	35¼	34¼	35
St G & E 4% P	22½	22¾	22⅛	22⅜
St Oil of N J	66¾	66⅞	65⅝	65¾
Texas Corp	43¾	43¾	43¼	43¾
Union Pac	79⅛	79¼	79¼	79¼
United Aire	23⅜	23⅜	23½	23⅜
U S Steel	70¾	70¾	70⅜	70⅜

Volume des ventes: 880,000 actions

Curb de New-York

Séance du 24 février 1949

	Haut	Bas	Ferm
Alum Ltd	47¼	46¼	46¼
Alum of Am	48⅝	48¼	48¼
Am Gas	40	39¾	39¾
Brazilian	15¾	15⅝	15⅝
Cdn Marconi	1⅝	1⅝	1⅝
Cities Service	39½	39	39¼
El Bond & Sh	11⅜	11¼	11¼
Fairchild	13¼	13¼	13¼
Ford Ltd	17¾	17⅝	17¾
Humble Oil	71½	70¾	70¾
Imp Oil	14¼	14¼	14¼
Int Petrol	8¾	8¾	8¾
Lake Shore	11	10½	10⅝
Niag Hud	9	8⅞	8⅞

BOURSE DE TORONTO

(Par la Presse Canadienne)

Séance du 24 février 1949

Ventes	Titres	Haut	Bas	Ferm.
205	Abitibi priv	$19¾	19¾	19¾
110	Agnew Surpass	$8¼	8¼	8¼
2000	Akaitcho	71	70	70
55	Aluminium	$55¾	54¾	54¾
205	Alum of Cda pr	$26	26	26
5000	Am Yellowknife	12½	12	12
5500	Anacon	43	41	41
15225	Anglo Can	4.20	4.05	4.15
300	Ang Huronian	9.25	9.25	9.25
9500	Apex	.05	.05	.05
2500	Area	.15	.15	.15
250	Argus	$6	6	6
4000	Ashley	.07	.07	.07
4840	Athona	.12	.12	.12
390	Atlas Steel	$11¼	11	11
22100	Aumaque	.28	26	26½
30	Banq N.-Ecosse	$35¼	35¼	35¼
7100	Base Metals	44	42	42
9000	Beaulieu	.05½	.05	.05½
2341	Bell Telephone	$39⅜	39¼	39¼
125	Blue Ribbon	$11⅜	11⅜	11⅜
10	Bralorne	9.00	9.00	9.00
2150	Brand & Millen	1.10	1.05	1.10
1761	Brazilian	$18⅜	18½	18⅜
455	Brit Am Oil	$23¼	23	23
565	Do priv	$24¾	24¾	24¾
650	B C Forest	$25⅜	25⅜	25¾
100	B C Packers "A"	$6	6	6
200	B C Power "A"	$25	25	25
100	Do "B"	$25⅜	25⅜	25⅜
5000	Brit Dominion	.31½	.30	.30
5700	Buffadison	.18	.18	.18
1450	Buff Ank	2.38	2.30	2.30
2000	Buffalo Cdn	.16	.16	.16
100	Bldg Products	$29¼	29¼	29¼
175	Bur Steel	$13¾	13	13
25	Burns "B"	$17⅜	17¾	17¾
2150	Cal & Edm	5.10	4.90	4.90
5000	Callinan	.06½	.06½	.06½
270	Campbell	2.95	2.95	2.95
50	Can Cement priv	$86½	86	86
75	Can Wire "B"	$26⅜	26	26
125	Banq Commerce	$23	23	23
2940	Cdn Breweries	$20½	20	20
165	Canners "A"	$24½	24	24
100	Do "B"	$15¾	15¾	15¾
125	Cdn Celanese	$20¼	20¾	20¾
195	Do priv	$38⅜	37½	37½
110	Cdn Food	$8	8	8
450	C Alcohol "A"	$10¼	10¾	10¾
977	Can Gen Ins Ry	$14¾	14¾	14¾
10	Cdn Utilities p	$100½	100½	100½
400	Castle Treth	1.60	1.57	1.57
8600	Cent Leduc	1.12	1.00	1.02
1400	Cent Pat	1.33	1.30	1.33
12200	Cent Pete	.18	.16	.18
700	Chem Research	.51	.51	.51
9000	Cheskirk	.06¼	.06	.06
400	Chesterville	2.65	2.64	2.64
510	Chromium	1.70	1.70	1.70
100	Cochenour	2.30	2.30	2.30
100	Cockshutt	$13⅛	13¼	13⅛
46150	Cons Astoria	.37	.33¾	.35
1500	Cons Beattie	.57	.56	.56
14532	Con Lebel	.17	14½	15⅞
2000	Con Homestead	.10	.10	.10
535	Con Smelters	$103¾	103	103½
3	Con Gas	$151	150½	150¾
2600	Conwest	1.25	1.20	1.20
100	Craig priv	$8½	8½	8½
4800	Dargon	.09½	.09½	.09½
2500	Davies Pete	.30	.29	.29
4000	Decalta	.29	.27	.28
3200	Delnite	1.31	1.31	1.31
8500	Denison	.07½	.07	.07¼
2000	Dickenson	.50	.48	.50
1500	Distil Seagrams	$16	16	16
1600	Div Inf	.20	.19	.19
335	Dome	$16¾	16½	16¾
150	Dom Magnesium	$12½	12½	12½
400	Dom Steel "B"	$18⅛	18⅜	18⅜
145	Dom Stores	$22	21¾	21½
5800	Dulama	.21½	.21	.21
12600	Duvay	.13½	.12½	.12½
8000	East Crest	.09¼	.09	.09
950	E Malartic	2.20	2.12	2.12
3450	E Sullivan	2.86	2.80	2.80
200	Eldona	.61	.60¼	.60¼
28804	Do droits	.01	.00½	.00⅜
9200	Eureka	.48½	.46	.46
100	Falconbridge	4.10	4.05	4.05
20	Famous Players	$14½	14	14
230	Fanny Farmer	$36½	36	36
700	Flet	1.95	1.85	1.85
440	Ford "A"	$21	20¾	21
1100	Frobisher	2.45	2.40	2.40
35	Gatineau Pow	$17½	17¾	17½
10	Do priv	$105½	105½	105½
125	G Steel Wares	$14	14	14
2208	Giant	5.30	5.15	5.30
5000	Glenora	.03	.03	.03
2700	Globe	.68	.65	.65
1500	Golden Manitou	2.55	2.50	2.50
6000	Goldhawk	.08	.07	.08
5500	Goldora	.07	.06½	.06½
4000	Gulf Lead	.48	.48	.48
135	Gypsum	$15	14¾	14¾
220	Harding Carpet	$10	10	10
2000	Hard Rock	.15½	.15½	.15½
1000	Harker	.08½	.08	.08
1400	High Bell	.59¼	.59	.59
5200	Highbridge	.08	.07¾	.07¾
100	Hinde	$17½	17½	17½
175	Hollniger	$10⅝	10⅝	10⅝
5200	Hosco	.28½	.27	.27½
295	Hudson Bay	$46	46	46
1510	Imperial Oil	$17	16¾	17
120	Imp Tob 4 pr	$25¼	25¼	25¼
850	Inter Nickel	$31¾	31½	31¾
825	Inter Pete	$9¾	9¾	9¾
10800	Inter Uranium	.42	.41	.41
3500	Jobburke	.20	.18¼	.18¼
9500	Joliet Que	.39	.38	.38
3550	Kelore	.14	.14	.14
2000	Kenville	.13	.11	.11
1010	Kerr Add	$14¾	14½	14¾
14200	Kirk Gold	.07¾	.07½	.07½
3200	Kirk Lake	1.37	1.32	1.37

Option exercée

Consolidated Astoria Mines Limited a informé le Curb de Montréal que le signataire Stuyvesant-North Limited a exercé son droit d'acheter 100,000 actions à 20 cents par action.

D'autres actions sont encore sous option à des prix entre 20 cents et $1.00 chacune.

Tendance des marchés

Séance du 24 février 1949

Titres les plus actifs sur les marchés de Montréal

SECTION INDUSTRIELLE

Ventes	Titres	Ferm.	Chang.
3,025	Asbestos	23½	inc
2,650	Can W Lumber	7⅜	— ⅛
2,490	Cons Paper	16⅞	— ⅛
2,100	Aluminum	25⅞	— ⅛
1,805	Inter Paper	49	— ½
1,400	B C Forest	2¾	— ¼
1,265	Donnacona Paper	20	inc
1,250	Brown Co	3½	— ¼
1,240	Can Pac Ry	14¼	— ⅛

SECTION MINIERE

Ventes	Titres	Ferm.	Chang.
43,750	United Asbestos	0.96	—0.01
24,500	Candego	0.11	—0.015
16,000	Cartier Malartic	0.03	
11,300	Louvicourt	0.31	—0.04
8,900	Formaque	0.085	— ½
8,000	Trebor	0.37	—0.015
7,700	Eldona	½	— ½

Volume des ventes: 236,300 actions, dont 42,800 industrielles et 193,500 minières.

Cours moyens à Montréal

	5	10	20	30	40	15
	Ind.	Util.	Comb.	Pap.		Or
Jeudi	27.37	70.6	120.8	104.1	301.72	63.90
Mercredi	27.37	70.9	121.4	104.6	303.96	64.03
Sem. der.	27.57	71.5	123.6	106.3	308.36	65.40
Mois der.	27.65	72.7	130.0	110.9	326.46	65.66
1948	27.70	71.3	112.9	99.1	318.37	74.36
Haut 49	28.06	73.9	132.4	112.8	344.31	68.62
Bas 1949	27.35	70.6	120.8	104.1	301.72	62.74
Haut 48	28.00	77.7	135.6	116.0	384.80	74.92
Bas 1948	26.03	70.7	108.0	95.7	290.26	58.43

Titres les plus actifs à la Bourse de Toronto

Ventes	Titres	Ferm.	Chang.
46,150	Cons Astoria	0.35	—0.01
41,400	Willsey Coghlan	0.24¼	—0.02¾
38,904	Eldona droits	¾	— ⅛
23,500	Louvicourt Gold	0.32	—0.01
22,100	Aumaque	0.265	—0.035
19,255	Royalite	6.50	—0.10
16,500	Wingait	0.07	— ½
15,500	New Calumet	1.60	—0.15
15,225	Anglo Canadian	4.15	—0.15
14,332	Cons Lebel	0.15⅞	— ⅞
14,200	Kirkland Gold	0.075	inc.

Volume des ventes: 885,000 actions.

Cours moyens à Toronto

	20	30	10	15
	Ind.	Or	Met.	Huile
Jeudi	168.73	94.54	98.20	48.88
Mercredi	170.56	94.03	99.74	50.56
Semaine der.	172.35	96.20	102.26	52.73
Mois dernier	178.02	94.08	106.89	56.45
1948	156.39	102.18	82.70	32.44
Haut 1948-49	181.44	104.88	113.93	61.76
Bas 1948-49	149.13	79.16	77.67	28.68
Haut 1947	184.21	120.26	96.14	34.97
Bas 1947	159.82	98.31	77.91	22.28

Cours moyens à New-York

	30	15	15	60
	Ind.	C.F.	Util.	Tot.
Jeudi	86.0	33.6	39.6	61.6
Mercredi	87.0	34.2	39.8	62.5
Semaine der.	87.9	35.8	39.8	63.2
Mois dernier	90.3	38.1	40.0	65.2
1948	84.8	34.5	38.1	60.9
Haut 1948-49	98.7	48.1	42.3	72.4
Bas 1948-49	83.3	33.6	38.0	60.3
Haut 1947	96.9	38.3	47.2	69.0
Bas 1947	83.2	27.7	39.4	58.3

Cours moyens de Dow-Jones

30 industrielles	171.48	—	1.75
20 chemins de fer	46.34	—	1.03
15 services publics	34.53	—	0.14
65 titres	61.62	—	0.73

Volume des ventes: 880,000 actions.

A Londres, la moyenne des titres ordinaires a fermé inchangé à 119.8.

Les obligations à New-York

	20	10	10	10	10
	C.F.	Ind.	Util.	V.E.	H.C.
Jeudi	90.8	101.9	102.0	66.7	110.2
Mercredi	91.1	101.8	102.0	66.3	110.2
Semaine der.	91.4	102.0	101.6	66.2	110.1
Mois dernier	92.5	102.1	101.6	65.0	109.9
1948	88.5	100.9	99.8	65.2	108.4
Haut 1948-49	93.7	102.3	102.0	66.9	110.6
Bas 1948-49	87.7	99.8	98.0	60.2	107.0
Haut 1947	97.1	104.2	103.7	76.6	114.5
Bas 1947	87.1	99.4	98.6	66.5	106.9

Redressement des prix de l'or

Paris. (AFP) Une vive reprise a été enregistrée hier sur le marché libre de l'or. Le "Napoléon" qui clôturait mercredi à 4,650 francs s'est inscrit à 5,025 à l'ouverture pour terminer à 4,975.

Le louis suisse s'est redressé de 4,375 à 4,700. Le souverain de 5,450 à 5,825, le dollar de 1,050 a 1,115 et le lingot de 647,500 a 655,000.

Ce raffermissement a été attribué à l'exploitation d'une position de place assez chargée en découvert, après une chute générale d'un mois.

Variations étroites du marché du grain

Winnipeg. (PC) Les prix de l'avoine et de l'orge pour livraison future ont généralement oscillé dans un rayon étroit hier sur le marché à terme. Les opérations de soutien ont été nombreuses. Le seigle a fourni assez d'activité et il y avait une assez grande participation des opérateurs américains des deux côtés du marché. Les prix sont terminés la journée avec des hausses appréciables sur les paliers de fermeture de la veille.

Les expéditeurs ont acheté de l'avoine et de l'orge sur une petite échelle. Le support fourni au panier de l'orge tenait à s'amenuiser partois et les offres accusaient quelque augmentation. Le marché était modérément actif.

Le prix du blé No 2 était inchangé par rapport à la veille. Le Northern No 1 et le Durum No 1 valaient $2.30 le boisseau. Aucune vente de blé canadien n'a été enregistrée sur le marché d'exportation.

Voici les prix des options sur le marché à terme:

AVOINE

	Haut	Bas	Ferm.	Ferm. préc.
Mai	71½b	70¾	71⅜	70⅝b
Juillet	67½b	67⅜	67⅝b	67⅜a
Octobre	65¼b	65	65¼b	64⅝b

ORGE

Mai	107	105¼	106¼	106½
Juillet	98⅞	98⅛	98⅝a	98¼a
Octobre			94¾a	94¾a

SEIGLE

Mai	115¾	113¼	115b	114¾a
Juillet	115¼b	113	115b	113¾a
Octobre	112½	111	112¾b	111¾b

LIN

Mai			401an	401¾an
Juillet			402n	402n

A CHICAGO

Chicago. (PA) Les prix du maïs ont manifesté de la fermeté sur un marché par ailleurs irrégulier hier au Board of Trade. La céréale jaune a monté d'environ un sou le boisseau, aidée par une demande agressive pour le maïs comptant. Seulement 49 wagons sont arrivés hier sur le marché courant.

Le blé de mai a fourni quelque stabilité à certains moments, mais les contrats éloignés ont baissé la plupart du temps. Les achats, sur l'option de mai, reflétaient la bonne demande pour le grain comptant de la part du gouvernement, qui consentirait à payer 41 cents de plus que le prix de l'option de mai sur le marché de Kansas City.

Voici les prix des options sur le marché à terme:

BLE

	Haut	Bas	Ferm.	Ferm. préc.
Mai	218¼	214⅜	215⅞-215¾	215½-215⅝
Juil	192⅜	190⅜	191⅞-191⅝	192⅛-192¼
Sept	192½	190⅝	191¾-191⅝	192⅛-192¼
Déc	193½	192	193⅜	193⅝

MAIS

Mai	130⅜	128⅝	130⅜-130¼	128⅝-128½
Juil	129¾	127⅝	129⅜-129⅝	128 -128¼
Sept	125	123	124¾-125	124⅜
Déc	114¼	112⅝	113⅝-113¾	113¾

AVOINE

Mai	68¾	67⅝	67¾	67¼- 67⅜
Juil	59⅜	58⅜	59⅛	59¾
Sept	58¼	57⅝	58	58¼
Déc	59⅝	58¾	59¼	59⅜

SEIGLE

Mai	130	127¼	129	128¾
Juil			126½	126½

FEVES SOYA

Mars	234	231½	234 -233¾	232¼-233¾
Mai	224½	221½	224½-224	223 -223½
Juil	219¼	216½	219½-219¾	218½

GRAINS COMPTANT

BLE Teneur d'échantillon, rouge, dur, $1.80

MAIS No 2, jaune, $1.34-1.34¾

AVOINE No 1, lourde et mélangée, $0.75-0.76¼

ORGE Nominale: malt, $1.14-1.40

Titres mobiliers inactifs sur les marchés de Montréal

Cours fournis par la Presse Canadienne

SEANCE DU 24 FEVRIER 1949.

	Off.	Dem.
Abi PP	37½	38½
Ac Atl A	22½	23
Do P	101½	102
Amal El		8¾
Anz C Tel P	44	45½
Argus P	69	75
Do W	15	35
Ash		13
Ba Bk Note	13	
BC El 4 P	88	
B C Pow B	22½	23½
Bul	15	15¾
Burrard A	7⅛	7½
C Forg A	26	29
C Iron Fnd P	16	
C N Pow	97½	98½
C Safe P	36	37½
C Steam P	36	37½
Cdn Bronze	20	33
Do P	100	
Cdn Caun		16¼
Cdn Car	12½	12⅞
Do A	16	16½
Cdn Conv A	11	12
Do B	13½	
Cdn Cott	46½	47⅜
Do P	27¼	
Cdn Oil Cos	13	14
Do 5 P		101
C Glass	21	22
Davis A	22½	22½
Do B		87⅜
D Dair	8½	
Do P	22½	
D Found		26
D Glass	37	37½
D Stores		22½
D Tar	24	24½
Do VT	24	
Do P	21¼	21½
D Tex P	165	
Donn P		
Donoh		19
Dryd	30	25
E Koot	1	2
Eddy A	16	16½
Em & Heat		15¼
Esta P	19	20¾
Galt F	88	
Gat S P	105½	
Do 5½ P	110	110¾
G Bak		2
G S Wares	14	15
Goodyear P	52½	
H Renfrew P	100	
I Tob 6 P		7¼
Ind Acc 4¼ P	83	86
Do 5 P	97	99
I Coal	28	30
Do P	120	
I Bronze	7½	8
Do P	20	21
I Pap P	102	104½
I Pow	50	54
I Util	13½	14
Jam F S	12	12½
Do P	105	
L Of Woods P		155
Lang	17	18

Etats financiers

Banque du Canada

Ottawa, (PC) Les dépôts du gouvernement canadien ont augmenté de $27,831,000 au chiffre de $180,906,000 durant la semaine finissant le 23 février 1949, annonce la Banque du Canada dans son bilan hebdomadaire. Par contre, les dépôts des banques à charte ont diminué de $24,478,000 à $513,369,000.

Quant aux billets en circulation, ils ont baissé de $1,716,000 ce qui en ramène le total à $1,220,316,000.

Mexican Power

Montréal. — Mexican Light & Power Company rapporte que ses recettes brutes en novembre se sont chiffrées par $1,555,861; après déduction des dépenses, on constate une perte de $24,186 pour le mois à rapprocher d'un profit net de $195,660 pour novembre 1947.

Banque d'Angleterre

Londres, (PA) Le bilan de la Banque d'Angleterre pour la semaine se terminant le 23 février 1949 montre que la circulation monétaire a diminué de £507,000 au chiffre de £1,228,030,000. On constate une dimnution de £520,000 dans les dépôts publics et de £1,877,000 dans les dépôts prives.

Brewers & Distillers

Vancouver. — Le rapport annuel de Brewers & Distillers of Vancouver Ltd pour l'année terminée le 31 décembre 1948 accuse un profit net de $717,450 soit l'équivalent de $1.25 par action. Cela se compare à un bénéfice net de $740,764 ou $1.28 par action en 1947.

Northern Telephone

Montréal. (PC) Northern Telephone Company, Limited a annoncé hier que ses profits nets s'étaient chiffrés par $63,120, durant l'exercice clos le 31 decembre 1948, en regard de $62,418 pour l'annee précédente. C'est l'equivalent de 12.3 cents par action vs 13.1 cents.

Corrugated Paper Box

Montréal. — Corrugated Paper Box Company Ltd annonce un profit net de $276,725 pour l'année 1948, ce qui représente, après les dividendes sur les actions privilégiées, $5.41 par action ordinaire, à comparer avec $231,636 ou $4.45 par action pour l'année précédente.

Production de l'or

Johannesburg. (Reuters) La production de l'or en Afrique du Sud peut décliner constamment après 1960, s'il faut en croire une estimation de l'ingénieur minier du gouvernement.

Titres au comptoir

Cours fournis par Kippen & Co. Inc.
Séance du 24 février 1949

	Off	Dem
Baillargeon J. B. P	11½	
B. d'Economie	30	33
B. d'Epargne Mtl	41½	43
Beauh. L. & Pow	16	17½
Beauh. Pow	4	
Cdn Arena	52	56
Can. Life	810	850
Cookshire Co. A	11¾	12¾
Do. B	4¾	5¾
Cuban Cdn Sug.		5
Dupuis Frères Pfd	24	25
Guar Co of N.A.	380	416
Interprovincial Brick A Pfd	70	
Do. B. Pfd	30	
Laprairie Co. Pfd		95
La Prévoyance Cie d'Ass	13	16
Nat. Drug & Chem		7¼
La Traverse de Lévis	18	19
Prévoyants du Cda	100	
Prov. Bank	16	16¾
Prudential Tr		12
Que. Apia	32	
Que Tel & Power B	75	
St. Law. Brick	37	
Sun Life	485	515
Sun Tr.st	140	

Quand votre DOS vous fait mal

PRENEZ DES





PARCE QUE— Le mal de dos est souvent dû au mauvais fonctionnement des reins—et, depuis plus d'un demi-siècle, les Pilules Dodd's pour les Reins ont aidé à soulager les maux de dos en traitant les reins. Achetez des Pilules Dodd's pour les Reins aujourd'hui à un comptoir de pharmacie. Recherchez la boite bleue à bande rouge. Vous pouvez compter sur Dodd's. 155f

Le dollar canadien baisse à New-York

New-York (PC) Le dollar canadien a baissé de 3-16 de cent pour fermer à un escompte de 7 1-8 pour cent, par rapport à la devise américaine, hier, sur le marché des changes étrangers de New-York. La livre sterling était invariable au taux de $4.03 1-4.

x x x

Ottawa. (PC) La Commission de contrôle du change étranger maintient les taux suivants pour le dollar américain: le pair à l'achat et une prime de 1-2 pour cent à la vente. La livre sterling cotait en monnaie canadienne $4.02 a l'achat et $4.04 à la vente.

Dividendes déclarés

Robinson Little & Company, Limited: dividende de 20 cents, payable le 31 mars aux actionnaires inscrits le 15 mars.

Canadian Oil Company, Limited: dividende de $2.00 sur les actions de priorité 8 p.c.; dividende de $1.25 sur les actions privilegiées 5 p.c.; dividende de $1.00 sur le privilégié 4 p.c. tous payables le 1er avril aux actionnaires enregistrés le 10 mars.

Dominion Textile Company, Limited: dividende de 15 cents, plus 25 cents, payables le 1er avril aux actionnaires inscrits le 4 mars. Dividende de $1.75 sur le privilegie, payable le 16 avril aux actionnaires enregistrés le 15 mars.

National Breweries, Limited: dividende de 50 cents, dividende de 44 cents sur le privilégie, tous payables le 1er avril aux actionnaires inscrits le 9 mars.

Canadian Northern Power Corporation: dividende de 15 cents, payable le 25 avril aux actionnaires inscrits le 18 mars.

Economic Investment Trust, Ltd: dividende de $1.20, payable le 1er avril aux actionnaires inscrits le 15 mars.

San Antonio Gold Mines, Limited: dividende de 7 cents, payable le 15 avril aux actionnaires enregistrés le 15 mars.

R.-L. Crain, Limited: dividende de 10 cents, payable le 1er avril aux actionnaires inscrits le 15 mars.

Foundation Company of Canada, Limited: dividende de 35 cents, plus un boni de 50 cents, payables le 21 avril aux actionnaires enregistrés le 31 mars.

Prix de gros

A Montréal

Blé Northern No 1, entreposé à Fort-William	$ 2.00
Blé Northern No 2, entreposé à Fort-William	1.92

Par boisseau.

Farine de blé du printemps

Première patente	9.10
Seconde patente	8.50

Par baril, en lots de wagons, sur rails moins dix cents comptant.

Farine de blé d'hiver (Ont) en nouveaux sacs, comptant	$10.50
En sacs de papier	$10.10

Grains moulus à engrais

Son	60.00
Gru rouge	62.00
Gru blanc extra	68.00

Par tonne, sujet à un escompte de 25 cents comptant.

Avoine roulée, sac de 80 lbs, livrée au commerce	3.15
Foin pressé, No 2, "Timothy", par tonne, FOB Montréal	24.00
Paille d'avoine	15.00

Volailles

Dindes, catégorie "A"	0.69
Dindes, catégorie "B"	0.67
Dindes, catégorie "C"	0.55
Poulets engraissés au lait, "A"	0.59
Poulets engraissés au lait "B"	0.49

Pour des sujets de 5 livres et plus.

Volailles fraîches, catégorie "A"	0.48
Volailles fraîches, catégorie "B"	0.42
Volailles fraîches, catégorie "C"	0.27

Tous les prix ci-dessus représentent des prix de gros pour des volailles non emballées. Pour les prix de gros des volailles emballées, l'on doit ajouter deux sous.

Oeufs en cartons

Catégorie A-gros	0.51
Catégorie A-moyens	0.49
Catégorie A-poulettes	0.44
Catégorie "B"	0.45
Catégorie "C"	0.39

Deux cents de moins pour les prix des oeufs en vrac.

La situation du marché du bétail

Montréal. (PC) Les offres étaient légères et les prix généralement inchangés ou un peu à la baisse pour toutes les catégories d'animaux cette semaine sur les deux marchés aux bestiaux de la métropole.

Le total des arrivages comprenait 1,268 bêtes à cornes, 89 moutons et agneaux, 3,624 porcs et 1,298 veaux, plus 381 bêtes à cornes en provenance de l'Ouest canadien et consignées directement aux maisons de salaison de la métropole.

Les deux marchés montréalais, où de légers arrivages ont prévalu depuis le début de l'année, n'avaient pas beaucoup de sujets à offrir lundi et mardi. Les échanges sont restés actifs dans le cas des bovins, des veaux et des moutons, cependant, et jeudi, tous les arrivages avaient été absorbés.

Les prix des vaches, des génisses et des taureaux étaient stables par rapport aux niveaux de la semaine dernière. Les bouvillons ont rapporté des prix moins élevés à cause de la pauvre qualité des offres. Des chargements mêlés de bouvillons de choix et de bonne qualité cotaient $20.50; les sujets de bonne qualité se vendaient $19.00—20.00, les moyens, $17.00—19.00 et les communs et de poids léger, $14.00—16.50.

Les bonnes génisses ont rapporté $18.00—18.50, les moyennes, $15.00—17.00 et les communes, $10.00—14.50. Les bonnes vaches ont donné $14.50—16.00, les moyennes $13.00—14.25 et les communes, $12.00—13.00. Les animaux pour la mise en conserve et la charcuterie s'échangealent de $9.00—12.00, généralement $11.00—12.00. Quelques bons taureaux ont payé $17.00—18.00 et les sujets de qualité commune, $14.00 ou plus.

Les veaux de lait formaient le gros des offres et ils se sont vendus à des prix stables ou à la baisse. Les veaux de lait de choix et de bonne qualité cotaient $30.00 et jusqu'à $30.50-31.00 dans quelques cas. Les veaux de lait de qualité moyenne se vendaient $26.00—29.50 et les communes, $22.00—25.50. Quelques veaux d'herbe ont trouvé preneurs à $16.00—16.50, soit environ $1.00 meilleur marché. Les annetans valaient $6.00—10.50.

Quelques agneaux de qualité commune ont rapporté $22.00—23.00 et les avortons, $12.00—18.00. Les moutons cotaient $6.00—10.50, suivant le poids et la qualité.

Environ 450 porcs de la catégorie "A" furent échangés lundi et mardi à $30.25 aux petits bouchers. La balance des porcs s'est vendue à $30.00. Quant aux truies habillées (abattues), elles cotaient $25.00.

Bourse de Londres

Séance du 24 février 1949
Cours fournis par la Presse Associée

Titres	Ferm.
Anglo-Amer. of So. Africa	111s 3d
Anglo-Dutch	11s
Anglo-Iranian	168s 9d
Anglo-Newfoundland Dev.	100s
Associated Electric Ind.	78s
Babcock & Wilcox	74s
Boots Pure Drug	55s 7½d
British-Amer. Tobacco	111s 10½d
British Celanese	19s 9d
British Railway	£101 5-16
Cable & Wireless (x)	£22 7/16
Canadian Pacific	$21¼
Carreras "A"	135s
Central Mining	£17½
Consolidated Gold Fields	82s 6d
Courtaulds	37s 6d
De Beers	37s 6d
De Havilland	39s
Distillers	28s 4½d
Dunlop Rubber	74s
Electric & M. Ind.	18s 10½d
Ford Ltd.	82s 6d
General Electric Ltd.	89s 6d
Guiness (Arthur) Son & Co.	138s
Handley Page	28s 3d
Hudson's Bay Co.	74s 6d
Imperial Chemical	47s 3d
Imperial Tobacco	119s 4½d
Lever Bros	47s 7½d
Metal Box	103s 9d
Mount Isa Mines	31s 6d
Rand Mines	95s
Rhodesian Anglo-Amer.	29s 6d
Rhokana Corp.	242s 6d
Rolls Royce	98s 9d
Shell T. & T.	71s 10½d
Trinidad Leaseholds	27s 6d
United Molasses	47s 6d
United Steel Ltd.	30s 4½d
Venterpost Gold	23s 1½d
Vickers Ltd.	31s 1½d
West Witwatersrand	39s 9d
Woolworth	84s 10½d
Obligations :	
British 2½ per cent Consols	£81
British 3½ per cent War Loans	£104
British Fundings 4 p.c. 1960-1990	£114¾
Brazil Fundings 5 p.c. "B"	£61
German 5 p.c. 1924	£7¾
Consol 4 p.c.	£109 15-16
War 3 p.c.	£106 3-16
Fundings 2½ p.c.	£102⅜
Victory 4 p.c.	£115⅛
National Defence	£105 5-16
Conservations 3½ p.c.	£105⅞
National War Bonds 2½ p.c.	£100 15-32
Treasury 3 p.c.	£99⅞
Redemption	£102¾
Saving Bonds 55-65	£103 7-16

(x) d'une valeur au pair de £100.

Valeurs étrangères à New-York

Cours fournis par A. M. Kidder & Co.
Séance du 24 février 1949

	Off	Dem
Australie 3 1-2-66	90⅝	91
Brésil 3¾ (series 1-5)	62	63½
Do 3¾ (series 6-30)	60⅝	61
Bolivie 7½	9⅛	9⅞
Chili 6-61	27⅛	28
Colombie 3-70	36⅛	37⅞
Italie 3-3-77	23½	25
Do 7-51	36	40
Medellin 6 1-2-54	37	38
Milan 6 1-2-52	37¼	
Norvège 4 1-2-68		91
Pérou 6-60	19⅛	19½
Pérou 1-2 1-2-97	17	17½
Rio de Janeiro 6 1-2-53	36	38½
Rome 6 1-2-52	34¼	

Echanges suspendus

Calgary. (PC) Les actions d'Alliance Oils, Ltd ont été suspendues de la cote de la Bourse de Calgary, mercredi, à la suite d'un ordre du comité de régie de cette Bourse. Les officiels de la Bourse ont déclaré que la suspension résulte de la "violation des reglements".

Nouvelle finance

Halifax. (PC) La Nova Scotia Light and Power Company a demandé hier à l'Office des services publics d'approuver une émission de $4,250,000. Elle a déclaré un profit d'opération de $1,854,000 pour l'année 1948.

Vente au comptoir

Montréal. — Greenshields & Co, Inc. et Wood, Gundy & Co. Ltd ont vendu privément à des institutions, au prix de $100 plus l'intérêt couru, une nouvelle emission de $5,000,000 de billets garantis de l'Industrial Acceptance Corp. Ltd (série E) payables dans 15 ans.

Un poteau de sécurité est descendu

Un accident de la circulation est survenu dans la nuit de mercredi à jeudi, dans le chemin de la Canardière, face à l'hôpital de l'Enfant-Jésus, lorsqu'une automobile conduite par un individu en état d'ivresse, a percuté sur un poteau de sécurité. Mis sous arrêt par les gardiens de la paix, l'automobiliste a été traduit hier en cour pour répondre à l'accusation d'avoir conduit un véhicule moteur en état d'ébriété. Il a été condamné a $100 d'amende et aux dépens. Les constatations d'usage ont été faites par les agents de la Sûreté municipale, de la station no 5.

Six bills sont adoptés au Conseil

Six projets de loi du gouvernement ont subi leur 3e lecture, hier matin, au cours d'une séance du Conseil législatif tenue sous la présidence de l'hon. J.-L. Baribeau, qui présidait en l'absence de l'hon. Alphonse Raymond.

Parmi les projets de loi adoptés, il y a celui qui prolonge d'un an la période originaire de quatre ans pendant laquelle le gouvernement était autorisé à dépenser $16,000,000 pour organiser la colonisation suivant des méthodes progressives et rationnelles. Il reste à dépenser $4,880,000. L'hon. Hector LaFerté a demandé que le bill soit voté sur division en disant qu'il s'est toujours objecté aux dépenses non prévues dans le budget.

Le projet de loi modifiant la Loi du Barreau a été également adopté en 3e lecture. Cette mesure autorise le conseil général du barreau à instituer un comité de discipline dont la juridiction s'exercera sur tous les membres du Barreau de la province. M. LaFerté a formulé l'opinion que c'est un pas dans la bonne voie, et même une grande amélioration. Mais il s'est demandé s'il n'y aurait pas lieu de prévoir un droit d'appel des décisions de ce comité. L'hon. Edouard Asselin lui a répondu qu'il y a toujours le droit d'appel prévu par l'art. 50 de la Loi en outre de l'appel possible par bref de mandamus ou d'injonction. Il croit qu'il serait dangereux d'aller plus loin.

M. Asselin a fait voter, aussi, le bill qui apporte certains amendements à la Loi des mines, celui qui corrige une traduction défectueuse dans la Loi de l'électrification rurale, celui qui change le mode de tirage au sort des jurés et celui qui change le mode de poursuite pour infractions à la Loi de la convention collective et à la Loi du salaire minimum.

Auparavant, le Conseil avait voté en 3e lecture un grand nombre de bills privés.

On a également voté sur division le bill 155, modifiant la charte du cap de la Madeleine et interdisant aux policiers de cette municipalité d'appartenir à une union de l'extérieur. L'hon. Elysée Thériault, qui avait combattu cette clause au comité, a demandé que le bill soit voté sur division.

Après une séance d'une heure et demie, le Conseil législatif s'est ajourné à mardi prochain, le 1er mars, à 3 h. de l'après-midi.

Décès de madame Martin Egan

C'est avec regret qu'on apprendra la mort de Mme Martin Egan, née Mary Bridget Blaney, survenue hier après-midi, à l'hôpital Jeffrey Hale, à l'âge de 69 ans et 4 mois.

Elle laisse pour pleurer sa perte outre son époux, M. Martin Egan; une fille, Mlle Geraldine (Jean) Egan; ses fils: MM. Joe, Dan, Harold et Sgt. Phil. A. Egan; ses belles-filles: Mme Joe Egan (Marie Poulin-Burton), Mme Harold Egan (Marguerite Verret), Mme Phil. A. Egan (Joan Lyons), toutes de Québec; ses petits-fils: Lawrence, Denis et Stephen; son frère, M. Philip T. Blaney, de St-Narcisse, Neubois, P. Q.; sa soeur, Mme Robert Lowry (Kate Blaney), de Dunellen, N. J.; ses belles-soeurs: Mme James J. Tynan (Ellen Egan), de Montréal, Mme Philip Blaney (Annie Tuite), de St-Narcisse, Neubois, P. Q., et son beau-frère, M. Robert Lowry, de Dunellen, N. J., ainsi que plusieurs neveux et nièces, dont Mlle Irène Blaney et Mlle Lillian Blaney, de Québec.

Les funérailles auront lieu lundi en l'église St-Patrice, Grande-Allée, et l'inhumation au cimetière St-Patrice.

La dépouille mortelle est exposée au salon mortuaire de la maison Adélard et Gustave Lépine Inc., 42, chemin Ste-Foy.

Notre journal prie la famille en deuil d'agréer ses sincères condoléances.

M. Barré . . .

(Suite de la dernière page)

Ont été élus sur le bureau de direction de la Société des éleveurs de chevaux canadiens: MM. Jos Hébert, de Bécancour, président; J. R. Pelletier, de Ste-Anne de la Pocatière, vice-président; M. Hallé, secrétaire; Edmond Pilote, St-Jérôme, A. St-Pierre, Deschambault, L. P. Villemaire, Ste-Julienne, Emile Bolduc, La Durantaye, Thimothée Gagnon, St-Arsène, et Ernest Sylvestre, St-Hyacinthe, directeurs.

M. Pierre Labrecque a remis aux cultivateurs propriétaires de vaches qui se sont signalées par des records exceptionnels de production, au cours de l'année 1948, des décorations, diplômes et trophées.

DEMANDEZ L'EAU MINERALE NATURELLE DU BASSIN DE

VICHY SOURCE CAMILLE

Aide à soulager indigestions, goutte, douleurs rhumatismales, maladies du foie et autres malaises.

En Vente chez votre Pharmacien

AGENT GENERAL POUR LE CANADA

J. ALFRED OUIMET

Montréal

Le danger . . .

(Suite de la page 3)

sait: "Je hais Dieu comme un ennemi. Nous avons détrôné les tsars; nous avons confiance de détrôner Dieu partout, un jour".

Chez les bolchévistes, dit le Dr Roy, l'homme ne travaille pas pour les siens, mais pour la société. Il n'y a pas de marchandises, il n'y a que des produits. Un des mottos communistes est: Exigeons de chacun selon ses capacités; donnons à chacun selon ses besoins. Le communisme encourage l'Union libre, la paternité libre.

Ces réformes, appuyées par l'Eglise, devraient s'attaquer surtout à l'injustice sociale et à l'immoralité. Il faut de meilleurs salaires à l'ouvrier, comme le salaire familial, la suppression de la surcapitalisation et du capital souffle qui mangent les profits en intérêts et réduisent l'argent disponible pour les salaires, et enfin, l'organisation corporative.

Mais il faut aussi combattre le communisme directement en empêchant la propagande et en se servant de la loi du cadenas. "Je ne veux pas paraitre pessimiste", dit le conférencier, "mais quand le Saint Père lui-même dit que le catholiques devront peut-être verser leur sang pour conserver leur religion, je ne puis m'empêcher de songer à la gravite de l'heure".

Bugé de . . .

(Suite de la page 3)

à la disposition des alliés. Le comte a été arrêté par la Gestapo en 1944, et ne fut libéré qu'après des forces d'occupation américaines.

M. Dorion donna lecture de rapports publiés dans des journaux et magazines et décrivant le caractère du tribunal qui a jugé in absentia le comte de Bernonville, après la guerre, et l'a condamné à mort. Il ajouta qu'il s'agissait d'un tribunal dérisoire dirigé par les communistes et que la façon avec laquelle il administrait la justice était si mauvaise que le général George Patton des forces américaines en demanda l'abolition.

On sait que de Bernonville a reussi à faire casser récemment un ordre de déportation émis contre lui.

Dans ses accusations, M. Stewart avait aussi mentionné les noms d'autres collaborateurs français, comme par exemple le Dr Georges Benoit Montel, le Dr André Charles Boussat, Julien Gaudens Labedan, Jean-Louis Huc, et le Dr Michel Lucien Seigneur.

"Il est bien connu, souligna M. Dorion, que les communistes sont à l'oeuvres partout dans le monde, y compris le Canada, et sont particulièrement actifs dans les grands centres de ce pays. Il s'est déclaré surpris de voir comment il était facile pour les communistes d'obtenir des porte-parole pour leurs causes, même à la Chambre des Communes. "Je suis convaincu, dit-il, que s'il avait été question de l'entrée au Canada de Juifs communistes plutôt que de Français catholiques, nous n'en aurions pas entendu parler. La chambre n'a entendu aucun mot au sujet de six ou sept Juifs qui sont entrés au Canada au moyen de faux passeports, l'an dernier.

"Ils n'étaient pas des collaborateurs, "répliquèrent des députés CCF.

"Ils ont été déportés", dit M. M.-J. Coldwell, leader des CCF.

"Pourquoi faire de cela un crime quand il s'agit de Français catholiques et ne rien dire quand il s'agit de Juifs", demanda M. Dorion. C'est un fait bien connu que l'Eglise catholique est la plus grande ennemie du communisme".

M. Dorion souligna aussi le fait que M. Stewart a demandé au gouvernement de faire enquête au sujet d'un nommé Jean Bonnel, de Montréal, qui a parlé en faveur des prétendus collaborateurs.

"M. Bonnel n'est pas un citoyen canadien, dit M. Dorion; pour des raisons personnelles, il n'a pas demandé la citoyenneté canadienne quoiqu'il vit au pays depuis 20 ans. Je suis convaincu que, durant cette période de temps, il a fait preuve d'un plus grand canadianisme que certains résidents du Canada qui ne vivent ici que depuis 1930. (M. Stewart a émigré d'Ecosse au Canada en 1930.)

Laval . . .

(Suite de la 1ère page)

pourront jouir d'une vie sociale bienfaisante. Ce ne seront pas des collèges, ni évidemment pas des clubs. Dans leurs constructions, on s'inspirera des maisons d'étudiants des universités anglo-canadiennes ou américaines et particulièrement de celles de Toronto. Le recteur de Laval signale qu'actuellement un bon nombre des étudiants de Laval sont mal logé, ce qui ne peut favoriser leur travail.

Une place est réservée à l'Ecole de Commerce

A la cité universitaire une place est reservée à l'Ecole de Commerce bien que celle-ci possède une administration distincte de celle de l'université Laval. L'Ecole de Commerce sur le plan pédagogique possède le statut d'école universitaire et Laval y tient beaucoup. C'est qu'elle accueille avec joie son intention de s'établir sur le campus de la cité universitaire dès cet été. Laval appuie aussi l'appel que l'Ecole de Commerce adressera au public à cette occasion. Invitant ses auditeurs à s'interesser aux ambitions de l'Ecole de Commerce, Mgr Vandry souligne les grands services qu'elle rend à toute la population québécoise.

Le Grand Séminaire

De son côté le Grand Séminaire qui est la faculté de Théologie de l'université Laval, commencera sa construction l'été prochain.

Une banlieue parauniversitaire

Autour de la cité universitaire, se formera une banlieue réunissant des oeuvres parauniversitaires, qui vivront dans l'influence de Laval. On y trouvera l'hôpital des Anciens Combattants, qui est un hôpital universitaire; l'hôpital St-Augustin, pour les incurables dirigé par les Frères St-Jean de Dieu, également un hôpital universitaire; le Centre médico-pédagogique, qui sera rattaché à deux facultés de Laval.

NOUVEAU REMÈDE

qui soulage plus vite les

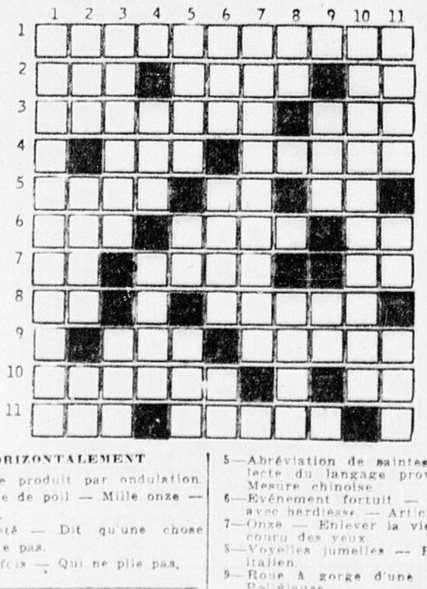
IRRITATIONS CUTANÉES

Le Nouveau Cuticura Liquide enraye *instantanément* la démangeaison — *hâte la cicatrisation.* Contre eczéma boutons et éruptions. *Antiseptique — non graisseux — invisible — ne tache pas.* Toutes pharmacies. Satisfaction ou argent remboursé.



LIQUIDE ANTISEPTIQUE CUTICURA

Mots croisés



HORIZONTALEMENT

1—Qui se produit par ondulation. 2—Change de poil — Mille onze — Année. 3—Propreté — Dit qu'une chose n'existe pas. 4—Trois fois — Qui ne plie pas. 5—Abréviation de sainte — Dialecte du langage provençal — Mesure chinoise. 6—Evénement fortuit — Tenter avec hardiesse — Article simple. 7—Onze — Enlever la vie — Parcouru des yeux. 8—Voyelles jumelles — Peintre italien. 9—Roue à gorge d'une poulie — Religieuse. 10—Qualité de ce qui est clair — Abréviation de saint. 11—Possédâ — Planète que nous habitons.

VERTICALEMENT

1—Science infinie de Dieu. 2—Nuage — Enveloppe qui couvre un oreiller — Parcouru des yeux. 3—Ce qu'on doit (pl.) — Mammifère rongeur. 4—Possessif — Enlever la vie. 5—Attacher avec un lien — En quel endroit — Premières lettres d'"attention". 6—Subjonctif du verbe avoir — Tenter avec hardiesse — Voyelles jumelles. 7—Arc qui naît des angles dans une voûte gothique. 8—Diphtongue — Partie du jour. 9—Fleuve d'Egypte — Deux consonnes. 10—Montée raide et courte (pl.). 11—Prince troyen — Possédé — Saison.

Solution du problème d'hier

R	O	M	P	E	M	E	N	T	■	R
O	R	E	E	■	O	R	E	E	■	O
M	■	T	T	■	N	E	T	S	■	M
A	I	T	■	L	I	S	T	■	R	A
N	■	R	O	I	S	■	E	R	I	N
E	R	E	S	■	M	E	T	■	D	O
S	U	■	E	T	E	T	E	■	E	F
Q	■	S	R	I	■	R	■	I	■	F
U	R	I	■	R	U	E	L	L	E	■
E	■	L	U	■	N	■	■	O	D	■
■	R	O	T	H	S	C	H	I	L	D

L'une des plus grandes universités

Devant l'envergure de ses projets sur le point de se transformer en des réalisations, Mgr Vandry a conclu que l'Université Laval est appelée à devenir l'une des plus grandes universités d'Amérique et même du monde.

A ce premier déjeûner du Club Canadien

A ce premier déjeûner M. W.-H. Warmington a annoncé son intention d'élargir les cadres du Club Canadien de Québec et d'organiser un programme d'activités intéressant. Avant de présenter le conférencier, il donna lecture de messages du premier ministre de la Province l'hon. Maurice Duplessis, de l'archevêque d'Ottawa, S. Exc. Mgr Alexandre Vachon, et du lord-évêque Philip Carrington, s'excusant de ne pouvoir assister au déjeûner. C'est M. Paul Desrochers, qui a remercié Mgr Vandry.

Un appel a été lancé aux membres du Club Canadien en faveur de la campagne de souscription de la Croix-Rouge par le président conjoint de cette campagne le colonel A. Gagnon, qui a précisé que l'objectif pour Québec était de $65,000. Le colonel Gagnon préside cette campagne conjointement avec M. Warmington.

Des aveux . . .

(Suite de la dernière page)

principale figure dans les complots qui envoyaient aux observateurs américains et britanniques des informations concernant l'armée bulgare, les mouvements de troupes, le développement des armements et la disposition des troupes soviétiques dans le pays après 1944.

Timev a également fait voir 172 pages semblables prétendument de la main du révérend Yanko Nikolev Ivanov, 48 ans, supérieur de l'Eglise méthodiste et vice-représentant religieux des Eglises évangéliques unies; 250 pages attribuées au révérend Georgi Nikolov Chernev, 46 ans, chef de l'Eglise de la Pentecôte; et 46 pages attribuées au révérend Nikola Mikailov Naumov, 49 ans, secrétaire de l'union des Eglises baptistes.

Ces trois pasteurs et Ziapkov étaient tous membres du conseil suprême des Eglises évangéliques unies de Bulgarie.

Les prisonniers, en prison depuis des semaines, sont accusés de trahison, d'espionnage et d'avoir violé les lois courantes sur la monnaie.

Le procès des 15 doit débuter, dans une vaste salle d'audience en marbre et au plafond très élevé, à 8.30 h. a.m., soit 1.30 h. a.m., ce matin. La cour contient 300 personnes assises.

La priorité des sièges est accordée aux épouses, aux enfants et aux parents des accusés.

AVIS PUBLIC
BUREAU DU GREFFIER DE LA CITE
Québec, le 17 février 1949.
SOUMISSIONS POUR VENTE D'UNE AMBULANCE USAGEE, DE MARQUE GRAHAM-PAIGE

AVIS PUBLIC est par le présent donné que des soumissions privées et adressées au greffier de la cité, hôtel de ville, Québec, seront reçues d'hui à MARDI, le 1er mars 1949, à MIDI (heure normale de l'est).

Les parties intéressées pourront voir cette ambulance à l'atelier municipal, 74 rue Marie de l'Incarnation.

F.-X. CHOUINARD,
Greffier de la cité.

Règlement . . .

(Suite de la page 9)

l'inspecteur Girard ont promis aux visiteurs de leur donner partiellement satisfaction en faisant amender le projet de législation de façon à ce qu'elle permettre aux dits autobus de s'arrêter au terminus et à deux autres endroits déterminés à l'avance.



GARANTIS PLUS FRAIS!

Délicieux . . . si croquants dans le lait! Oui, ils sont *plus frais* parce que ce sont des Kellogg's Bran Flakes . . .

Essayez-les sans rien risquer! Le double de votre argent vous sera remboursé si vous ne trouvez pas que les Kellogg's sont plus frais que les autres flocons de son. Envoyez le carton vide à Kellogg's, Dept. 4-A, Toronto, Ontario.

Utiles aussi! Contiennent le son dont beaucoup de gens ont besoin pour les aider à garder leur régularité.

Kellogg's BRAN FLAKES

Maman Connaît Mieux..

ET MAINTENANT! QUÉBEC AURA CE VIEUX WHISKY FIN

Hiram Walker's

"SPECIAL OLD"

Il Est Procurable en Abondance!

Il Est EMBOUTEILLÉ SOUS LE CONTRÔLE DE L'ÉTAT

C'est le Whisky de Luxe *à Prix Populaire!*

Hiram Walker & Sons, Limited
WALKERVILLE ONTARIO
Distillateurs de Fins Whiskies depuis plus de 90 ans

Distributeurs pour Québec de

POMPES DE TOUS GENRES GORMAN-RUPP

ET AUTRES MARQUES DE RENOM

F. S

Chas. Cusson Limitée

Bureau Chef: 284 ouest, RUE ONTARIO, MONTREAL

Succursales de Ventes: 61, BLVD CHAREST, QUEBEC; 763, 3ième AVE, VAL D'OR

DICK TRACY





Sabourinades sportives

par

Roland Sabourin

LES CYCLONES FURIEUX CONTRE LE PRESIDENT

Le président de la ligue de hockey Junior "A" Provinciale, M. Alphonse Thérien, a assisté à la partie d'hier soir, au Colisée, et a été impressionné par l'encouragement que donne le public québécois à son circuit. Toutefois, il n'a pas été très enchanté des insultes que lui firent les directeurs des Cyclones de St-François-Xavier, à sa sortie de l'amphithéâtre du Parc de l'Exposition. Il n'y a rien que ces "messieurs" ne lui ont pas dit pour le blesser, mais, à notre grande surprise, M. Thérien ne leur répondit aucun mot et avala la pilule sans broncher. Les dirigeants du St-François sont furieux parce qu'il leur faudra probablement venir jouer dans notre ville avant dimanche, chose qu'ils se promettent de ne pas faire pour aucune considération.

Nous n'avons pas trop approuvé le président Thérien depuis le début de l'hiver et nous sommes d'avis qu'ils ne méritent pas trop de louanges pour la manière dont il a conduit son circuit en certaines circonstances, cette saison. Cependant, nous croyons que nos bons amis de Verdun auraient pu s'éviter de "rire" de cet homme en public car il est, après tout, une autorité dans ce circuit et il mérite respect. Il nous est arrivé de faire quelques sorties contre le président de la Junior "A" depuis le début de l'hiver, mais en aucun temps n'avons-nous attaqué son intégrité personnelle. Il rendra une décision aujourd'hui et tout indique que les Cyclones seront forcés de venir à Québec avant dimanche pour la troisième joute de la série.

DANS LA SENIOR

A moins d'un changement extraordinaire, le classement de la ligue de hockey Québec Senior demeurera le même d'ici la fin de la saison régulière. Ceci signifie donc que la ronde quart-de-finale enverra Sherbrooke contre Québec et Royal contre Shawinigan dans deux séries de deux dans trois. Dans la semi-finale, une affaire limitée à quatre dans sept, les Sénateurs d'Ottawa batailleront contre les Braves de Valleyfield. Toutes ces séries devraient être très contestées et intéressantes.

La logique veut présentement que l'Ottawa passe en finale et défende le titre qu'il a gagné haut la main l'hiver dernier en battant les As de Québec. En ce qui regarde les deux autres séries, le bons sens nous dit que le Sherbrooke et le Royal se rencontreront dans l'autre semi-finale. Dans cette classique, qui sera limitée à trois dans cinq, nous choisirions pour vainqueur le club sherbrookois. Mais est-ce que nos prédictions vont se réaliser?

Nous avons trop frais à la mémoire les incidents du printemps dernier pour croire dur comme du fer que nous ne nous trompons pas. Est-ce qu'un autre "miracle" nous tombera du ciel comme ce fut si bien le cas dans la série contre Royal? Ce n'est rien d'impossible, les amis, dans une courte série de deux dans trois et n'allez pas parier votre chemise sur le Sherbrooke. Du moins c'est un avertissement que nous a donné le pilote Punch Imlach il n'y a pas si longtemps.

Bien que son club ait connu mille et un tracas depuis octobre dernier, le coach des As ne se compte pas pour battu dès le premier tour dans les éliminatoires. Il a une confiance inouïe que ses hommes réussiront à renverser le St-François, même si nous n'avons eu qu'une victoire en dix parties contre ce club. Punch était là avant-hier soir quand le coach Tommy Yvan, des Red Wings de Détroit, souligna qu'il fallait recommencer à neuf quand arrivaient les séries éliminatoires.

Espérons que notre coach ne pèche pas par excès de confiance et qu'il verra son ambition se réaliser.

ICI ET LA . . . .

Gaby Ferland n'a que 21 ans mais il y a déjà cinq ans qu'il est lancé dans la carrière pugilistique... Ce combat contre Ray Sugar Robinson pourra paraître insensé pour plusieurs, mais il offre une belle chance au protégé de Pit Audette... En 82 batailles professionnelles, le scientifique boxeur à la chevelure blonde a remporté 70 victoires.... Il n'en a pas remporté beaucoup par voie du knockout, mais sa science en fait un pugiliste très capable...

Pierre Lemieux, directeur de la Zone de Ski de la Vallée du St-Laurent, nous communique que les coureurs de fond pourront participer à la course de fond de Laval-Montmorency, dimanche, vu que le concours est sanctionné... Nous apprenons que M. Francis Boudreau, nouveau député de St-Sauveur à l'Assemblée Législative, vient de donner un trophée pour les tournois provinciaux de petites quilles... Il sera attribué au quilleur de Québec qui aura affiché la meilleure tenue...

Barrie, St. Catharines et Stratford ont remporté chacun une victoire à l'ouverture des séries éliminatoires de la ligue de hockey

(Suite à la page 13, 4e col.)

Elmer Lach aide les Canadiens à disposer des Hawks, 3-1

Il compte deux buts à la deuxième période en l'espace de sept minutes. — Maurice Richard score le troisième but, sept secondes avant la fin, dans un filet ouvert. — Roy Conacher avait donné l'avance aux Hawks, à la première période.

Chicago, 25. (PC) Les faibles espoirs qu'avaient les Black Hawks de participer au détail de la ligue Nationale, ont reçu un dur coup hier, lorsqu'ils ont perdu au compte de 3-1 contre les Canadiens de Montréal, devant une foule de 15,861 amateurs. Par suite de cette victoire, les Canadiens ont maintenant une avance de six points en quatrième place, et il ne reste que dix parties à jouer.

Elmer Lach décida de l'issue de la rencontre en scorant deux buts à la deuxième période, après que Roy Conacher eut compté le premier point de la partie, à la première période, pour les Hawks. Lach scora en 5:36 minutes et en 12:35 minutes.

Le dernier but des Canadiens fut compté par Maurice Richard, en 19:53 minutes de jeu, à la troisième période, après que les Hawks eurent enlevé leur gardien de buts pour envoyer six avants dans l'espoir d'égaliser le compte. Richard lança la rondelle dans le filet ouvert, d'une distance de 140 pieds des buts.

La partie ne fut pas rude, mais l'arbitre King Clancy ne donna aucune chance aux joueurs et punit à la moindre effraction.

Chaque équipe écopa de six punitions et Bep Guidolin fut puni pour dix minutes, pour avoir tenté de retenir un joueur des Canadiens, alors qu'il était sur le banc de son club.

Richard vint en collision avec Bob Goldham, à la seconde période, et on dut lui faire trois points de suture au cuir chevelu.

Bill Durnan bloqua un total de 29 lancers, tandis que Henry en bloquait 22 dans la cage du Chicago. Durnan en bloqua 12 dans la seule troisième période.

MONTREAL : Buts, Durnan; Défenses, Harvey, Bouchard; Centre, Mosdell; Ailes, Richard, Chamberlain; Substituts, Riopelle, Carveth, Harmon, Fillion, Reay, Gravelle, Lach, Plamondon, Campeau, Leger, Laycoe.

CHICAGO : Buts, Henry; Défenses, Goldham, McCaig; Centre, J. Conacher; Ailes, Bodnar, Stewart; Substituts, Dickens, Nattrass, Bentley, Mosienko, R. Conacher, Hamill, Guilodin, Prystai, Brown.

Arbitre : King Clancy. Juges des lignes, Georges Hayes, Buch Keeling.

SOMMAIRE

Première période

1—Chicago, R. Conacher (Mosienko, Bentley) 16:15
Punitions : Stewart, McCaig, Harvey, Guidolin (2) (une de mauvaise conduite).

Deuxième période

2—Montréal, Lach (Riopelle, Léger) 5:36
3—Montréal, Lach (Gravelle) 12:35
Punitions : Harmon, Chamberlain, Prystai, Fillion.

Troisième période

4—Montréal, Richard 19:53
Punition : Guidolin.

LE HOCKEY

HIER

Ligue Senior
Québec 2, Royal 8
New-York 2, Sherbrooke 7.
Ottawa 8, Shawinigan 1

Ligue Junior A
(Quart de finale 3 de 5)
Cyclones 3, Citadelles 4
(Série égale 1-1)

Ligue Nationale
Canadiens 3, Chicago 1

Ligue Américaine
St-Louis 7, New-Haven 3

Ligue des Etats-Unis
Tulsa 4, Fort Worth 3

Ligue Commerciale
Montmagny 0, Donnacona 3

CE SOIR

Ligue Senior
Ottawa à Québec

Ligue Américaine
Hershey à Washington

Ligue Commerciale
Sénateurs à Donnacona

LES POSITIONS
LIGUE SENIOR

	PJ	G	P	N	PP	PC	Pts
Ottawa	52	39	12	1	285	176	79
Sherbrooke	53	35	16	2	219	154	72
Royal	50	30	16	4	182	147	64
Valleyfield	51	26	24	1	333	235	53
Québec	54	20	28	6	174	198	46
Shawinigan	52	14	36	2	172	284	30
New-York	52	9	41	2	175	265	20

LIGUE NATIONALE

	PJ	G	P	N	PP	PC	Pts
Detroit	49	28	16	5	158	120	61
Boston	49	24	20	5	143	141	53
Toronto	50	19	19	12	125	130	50
Montréal	50	21	22	7	129	119	49
Chicago	50	19	26	5	148	175	43
New-York	50	16	24	10	113	131	42

LIGUE AMERICAINE
Section ouest

	PJ	G	P	N	PP	PC	Pts
Indianapolis	58	33	14	11	249	178	76
Pittsburgh	58	32	15	10	238	145	74
Cleveland	56	34	16	6	237	204	74
St-Louis	56	33	15	8	243	153	74
Buffalo	55	27	20	8	192	158	62

Section est

	PJ	G	P	N	PP	PC	Pts
Providence	51	83	13	6	301	177	82
Hershey	56	22	30	4	205	210	48
Springfield	57	17	31	9	199	236	46
New-Haven	52	17	35	7	187	249	41
Philadelphie	58	14	39	5	180	343	33
Washington	59	8	47	4	151	346	30

INTERMEDIAIRE "A" DU SAGUENAY

	PJ	G	P	N	PP	PC	Pts
St-J. d'Alma	34	29	4	1	185	81	59
Jonquière	34	22	9	3	182	127	47
Alléz	33	15	18	0	122	151	30
Port-Alfred	33	13	21	1	128	178	27
Dolbeau	33	13	20	0	114	131	26
Arvida	36	12	22	2	112	157	26
Chicoutimi	33	10	20	3	118	136	23

Canadian Auto est en première position

L'équipe Canadian Auto s'est emparée de la première position de la ligue de petites quilles Notre-Dame de la Paix, lundi dernier, en disposant du Ed. Pelletier par 4 à 0. R. Girard et J.-M. Vacarie, des vainqueurs, ont eu des simples de 406 et 409, respectivement.

A. Glode de la Bijouterie P.-E. St-Hilaire, a totalisé 185 en simple et 512 en triple pour conduire son équipe à la victoire sur la Taverne Victoire par 3 à 1. Les vainqueurs ont roulés une partie simple de 669 et un triple de 1914.

Dans l'autre rencontre, l'épicerie St-Hilaire a pris la troisième position en blanchissant la Tabagie Marier, 4-0. Les vainqueurs en étaient à leur sixième gain consécutif, et espèrent continuer cette marche victorieuse aux dépens de la Canadian Auto qu'ils rencontreront lundi prochain.

Il perd son casque mais pas la tête



Le gardien de buts de l'équipe de hockey de la Suisse a perdu son casque, après une dure attaque des représentants des Etats-Unis, lors d'une partie disputée à Stockholm, pour le championnat amateur du monde. La Suisse remporta le verdict au compte de 5-4. On sait que la Tchécoslovaquie a gagné le championnat, qui était détenu par le Canada. (Central Press)

AVIS AUX PROMOTEURS DE SPORTS ET D'AMUSEMENTS

L'Evenement-Journal rappelle aux promoteurs d'événements sportifs, d'amusements et de spectacles ainsi qu'à leurs agents de publicité qu'ils n'ont rien à payer à qui que ce soit pour obtenir la publication de nouvelles dans ce journal.

Les pages sportives sont ouvertes gratuitement à tous lorsqu'il s'agit de nouvelles et le personnel du journal n'a pas le droit d'exiger ou d'accepter de l'argent ou quoi que ce soit pour la publication de ces nouvelles, pas plus que les promoteurs ou les sportifs n'ont le droit ou l'obligation de payer dans ce cas. S'il s'agit d'annonces ou de réclames, le Service de Publicité est à la disposition de tous.

Ce règlement s'applique d'ailleurs à tous les autres domaines du journal. S'il y a infraction, les coupables chez nous s'exposent à être éconduits; les responsables de l'extérieur se verront refuser toute publicité dans ce journal, pour eux ou pour leurs entreprises.

LA DIRECTION

L'équipe de McGill au Colisée, demain

Samedi soir, le 26 février, les étudiants auront le plaisir de présenter au public québécois l'équipe des Redmen de McGill contre l'équipe de Laval.

Les joueurs de McGill sont d'un fort calibre. Depuis la venue de Dave Campbell, leur pilote, les gars du "Rouge et Blanc" ont toujours présenté une forte équipe dans le circuit inter-universitaire qui groupe les équipes du Varsity de Toronto, du Queens de Kingston et de l'Université de Montréal.

Les joueurs de McGill forment une équipe pesante et rapide. Ils alignent à la ligne bleue de la zone défensive des joueurs dont la moyenne de poids est de 180 lbs. Les joueurs de Laval auront donc une pesante résistance à vaincre avant de se rendre au but de Dodell.

Laval de son côté réunira une forte équipe dont Julian Smith, étudiant en génie forestier et joueur pour les As de Québec du circuit senior. Roland Dubeau et Jean-Marc Lagacé, respectivement étudiants en commerce et en sciences et joueurs des Citadelles de la ligue junior A, joindront leurs confrères Hamelin, Préfontaine et Giguère. Gaston Drouin qui gardait les buts pour le Laval l'an passé dans la ligue intermédiaire régionale, sera à son poste.

Jean-Claude Boulet, étudiant en commerce, Jacques Alain étudiant en sciences et autres compléteront l'équipe que Laval opposera aux Redmen.

Les amateurs de beau hockey se feront un devoir d'encourager de leur présence nos porte-couleurs.

Gain du Traversy aux anneaux

Le Fortin a vaincu le Bédard par une marge de 120 points hier dans la ligue indépendante d'anneaux, en jouant 7,160 ocntre 7,040. H. Verreault a joué la meilleure partie et la meilleure manche, 1,316 et 304.

Dans la classe C, le Traversy a battu le Fortin par une majorité de 125 points. R. Bouffard a joué la meilleure partie et la meilleure manche avec des scores de 1,228 et 283.

Une course de fond à Laval, dimanche

On présentera, dimanche au club de ski Laval-Montmorency, une course de fond sur distance de cinq milles autorisée par la Zone de ski de la Vallée du Saint-Laurent.

Le trophée "Welch" sera à l'enjeu de cette épreuve d'endurance et l'on tient à aviser que tous les concurrents devront posséder la carte d'amateur requise en pareille circonstance.

Le trophée "Welch" deviendra la possession exclusive de celui qui l'aura remporté trois années sans qu'il soit nécessaire que celles-ci aient été consécutives.

Chacun une victoire

Les Citadelles égalisent leur série avec Cyclones

Ils ont défait le St-François par 4-3, hier soir, dans une partie très excitante. — Une poussée des visiteurs est arrêtée en temps dans la troisième. — Pichette, Leclair, Fréchette et Laliberté ont les buts. — Un bel arrêt de Plante dans la dernière minute.

par Roland SABOURIN

Les Citadelles ont soutenu une formidable poussée des Cyclones de St-François-Xavier dans la troisième période hier soir, au Colisée, pour vaincre leurs rivaux par 4-3, devant une foule qui avait rempli la patinoire de l'Exposition à sa pleine capacité. Nos porte-couleurs ont égalisé ainsi les chances de cette série quart-de-finale de trois dans cinq à 1-1 et sont maintenant favoris pour prendre l'avance contre la surprenante équipe du pilote Walter Buswell. On sait que les joueurs du St-François avaient gagné la première rencontre de cette série au score de 3-2 dimanche dernier, à Verdun, grâce à une poussée de deux buts dans la troisième période.

Encore une fois, hier soir, les Cyclones ont compté à deux reprises dans le dernier vingt, mais les locaux avaient déjà une avance de 4-1 lorsqu'ils réussirent à percer l'armure de Plante. Ce dernier fut longuement applaudi trente et une secondes avant la fin lorsqu'il affectua un arrêt prodigieux quand Roger Chevalier se présenta seul devant lui. Les Citadelles prirent une avance de 3-1 dans la première session et le pointage resta intact jusqu'à la septième minute de jeu de la troisième période quand Spike Laliberté scora après une magnifique montée. Toutefois, les amateurs devinrent craintifs sept minutes plus quand les visiteurs réussirent deux buts en l'espace de 59 secondes, dont l'un plutôt douteux.

Un trio en vedette

La ligne Laliberté-Leclair-Fréchette s'est mise en évidence pour les vainqueurs en scorant trois buts, un pour chaque joueur. Le rusé Jean-Marc Pichette fut l'autre compteur de l'équipe du pilote Pete Martin. Chez les Cyclones, Georges Hotte réussit le premier point, tandis que Gaston Desjardins et Maurice Parr réussirent les autres dans la troisième reprise. Parr compta le sien avec son corps, mais l'arbitre Aurèle Turgeon fit sourde oreille aux protestations des locaux.

Pichette brise la glace

Il n'y avait que quatre minutes d'écoulées dans la partie quand Pichette prit une passe de Tony Fragiskos dans la zone centrale et déjoua le seul joueur de défense qui était devant lui pour se présenter seul devant Worsley. Trois minutes plus tard, Georges Hotte prit une passe à l'avant des filets pour tromper Plante et égaliser le score à 1-1 pendant que Butch Houle était en train de ramasser son casque-protecteur sur la glace. Québec continua cependant à dominer le jeu.

Butch se reprend

Ce même Houle racheta cet oubli en moins d'une minute. Comme les visiteurs se préparaient à lancer une autre attaque, Butch intercepta une passe et donna une ouverture à Jackie Leclair qui alla compter sans difficulté. Et 34 secondes avant la fin, au moment où l'annonceur venait de dire qu'on n'avait plus qu'une minute à jouer dans la période, Manu Fréchette profita d'une mêlée devant les filets pour porter l'avance à 3-1, à la grande joie des spectateurs.

Ils ont le dessus

Les Citadelles jouèrent avec plus d'assurance dans le second vingt et les visiteurs en profitèrent pour dominer le jeu mais sans compter. Ray Oleksiuk manqua la plus belle chance de compter lorsqu'il se présenta seul devant Worsley à la cinquième et lança sur le poteau. Plusieurs crurent que la rondelle avait pénétré dans la cage, mais le juge des buts décida le contraire et la lumière ne s'alluma pas. Chaque club eut une punition durant ce chapitre.

(Suite à la page 13, 8e col.)

Chez les quilleurs de la J.S.S.M.

La ligue de petites quilles de la Jeunesse Sportive de St-Malo va continuer ses opérations ce soir, à la salle St-Malo et les parties suivantes sont à l'affiche.

7:30 heures

Allées 5 et 6, Adrien Hebert vs Lemieux Amusements.

8:30 heures

Allées 1 et 2, Lucien Hamel vs Syndicat des Meubles.

Allées 3 et 4, Sylvio Marceau vs Bij Tardif.

Allées 5 et 6, Pierre Warren vs Damase Blais.

10:15 heures

Allées 5 et 6, Wilfrid Dubois vs Buanderie Lévis.

Voici ci-dessous les premiers quilleurs de la J. S. S. M. avant les parties de ce soir.

P.-E. Côté	145.6
D. Wiseman	144.0
J.-L. Mathieu	140.1
L. Dufour	139.7
R. Chabot	138.4
R. Angers	135.8

Angelo Savoldi est très bien décidé à vaincre le champion Robert ce soir

Le champion italien tentera de démontrer la valeur des athlètes européens. — Cependant, le Canadien français est bien confiant de conserver son titre. — Strangler Lewis sera l'arbitre de la semi-finale par équipe. — Lever du rideau à 8 h. 30 précises.

Les surprises récemment enregistrées par les athlètes européens dans le domaine de la boxe se répéteront-elles dans le monde de la lutte? Tous les amateurs se demandent cette question, en attendant d'aller voir à la Tour, ce soir, le nouvel aspirant italien Angelo Savoldi, qui fera face à Yvon Robert dans la finale. Savoldi est le détenteur du titre italien, et les promoteurs européens font les plus grands éloges de ce lutteur. Ils prétendent que les as du matelas, en Amérique, ne pourront jamais réussir à lui coller les épaules deux fois durant la même soirée.

Il semble que cette réputation n'est pas surfaite, car le promoteur Roland Ste-Marie dut faire de nombreuses démarches avant de s'assurer les services du champion mondial. Robert accepta un peu par orgueil, parce qu'on lui fit voir qu'il serait considéré comme un poltron s'il refusait la bataille. Reste à voir maintenant si notre compatriote n'a pas commis une erreur. Savoldi a pratiqué la lutte "américaine" depuis son arrivée, afin de pouvoir utiliser à la fois les prises légales et les coups qui sont tolérés dans nos arènes. Il aura une chance magnifique de se faire valoir, puisqu'il rencontrera le champion du monde.

Une autre figure très populaire sera à la Tour ce soir dans la personne d'Ed. Strangler Lewis, l'ancien champion. Lewis accepta les offres de M. Ste-Marie pour agir comme arbitre dans la semi-finale par équipes, après que le duo Miquet-Valois eut demandé toute la protection nécessaire contre les vilains Arthur Legrand et Harry Madison. Chez les lutteurs, on dit que Madison est l'homme qui applique le plus solide coup d'avant-bras et que cela pourrait suffire pour lui assurer la victoire dans chaque combat. Mais Harry veut aussi avoir sans cesse recours aux coups défendus, et la présence de Lewis sera nécessaire ce soir. Le vétéran saura sûrement mater Legrand et son copain si la chose devient nécessaire. Frank Valois surtout est satisfait de cette décision car il ne tient pas à se faire blesser par des adversaires sans pitié.

Pour compléter cet intéressant programme, le promoteur présentera un spécial entre Georges Cagney et Tiger Flowers et une préliminaire entre Dale Wayne et Dick Marshall. Les quatre lutteurs sont en mesure de fournir un spectacle qui saura captiver tous les fervents de lutte.

Début des séries dans la Commerciale

Les séries éliminatoires de ligue Commerciale-Régionale de hockey débuteront, ce soir, à Donnacona alors que les Sénateurs de Québec rendront visite au club de l'endroit. La rencontre commencera à 8 hrs 30, précises.

La deuxième joute de cette série quatre de sept, aura lieu dimanche après-midi, au Colisée de Québec.

L'autre semi-finale entre les marchands de Rimouski et le club Montmagny commencera demain soir, à l'Arena de Rimouski. Une seconde rencontre entre ces deux mêmes équipes, aura lieu également à cet endroit, dimanche après-midi.

Sherbrooke a compté cinq points en dix minutes pour battre N.-York 7-2

Sherbrooke, 25. (PC) Après avoir été tenu à un score de 2-2 durant les deux premières périodes, le St-François de Sherbrooke y alla pour cinq buts à la dernière période, pour battre les Rovers de New-York au compte de 7-2, dans une partie de la ligue senior jouée devant une foule de 2,000 amateurs.

Par suite de cette victoire, le Sherbrooke maintient sa position en deuxième place avec une avance de huit points sur le Royal de Montréal, qui ont gagné 8-2 contre les As de Québec, hier.

Les Rovers résistèrent pendant les deux premières périodes, mais la défense faiblit considérablement à la dernière, pour permettre au Sherbrooke de compter cinq buts, dans les dix dernières minutes de la période.

Manny McIntyre a été le gros canon des vainqueurs en scorant deux buts, pendant que Cliff Goupille, Gilles Dubé, Tony Demers, Marcel Filion et Ivan Irwin comptaient les autres buts du Sherbrooke. Ray Manson et Stan McLellan ont compté les deux buts des Rovers.

McIntyre a compté le seul but de la première période, sur le retour du lancer de Ossie Carnegie. Pendant une punition de Irwin, Manson égalisa le compte et McLellan donna une légère avance aux Rovers, mais Goupille se chargea d'égaliser pour le Sherbrooke, une minute plus tard, avec l'aide de Dubé.

A la dernière période, les Rovers faiblirent et Sherbrooke en profita pour lancer 20 fois contre Gordon contre les 7 lancers des Rovers, et compter les cinq buts qui devaient leur donner la victoire.

NEW-YORK : Buts, Gordon; Défenses, McKay, F. Côté; Centre, Staley; Ailes, Kavanaugh, Manson; Substituts, Flynn, Delory, B. Manson, Ferguson, Kotanen, McClellan, Carroll, Lowe, Russell.

SHERBROOKE : Buts, Leclerc; Défenses, Roy, Heindl; Centre, A. Côté; Ailes, Demers, Dubé; Substituts, Goupille, Burnett, O. Carnegie, H. Carnegie, McIntyre, Barry, Fillion, Irwin, Metcalfe.

Arbitres : Red Storey et Bob Barrette.

SOMMAIRE

Première période

1—Sherbrooke, McIntyre (O. Carnegie, H. Carnegie) 16:28
Punition : Irwin.

Deuxième période

2—New-York, B. Manson (Staley, Kavanaugh) 1:41
3—New-York, McClellan (Flynn, Ferguson) 13:33
4—Sherbrooke, Goupille (Dubé) 14:43
Punitions : McKay, Kotanen, A. Côté.

Troisième période

5—Sherbrooke, Dubé (Demers) 10:27
6—Sherbrooke, Demers (Côté) 10:55
7—Sherbrooke, McIntyre (H. Carnegie, O. Carnegie) 12:20
8—Sherbrooke, Fillion 16:15
9—Sherbrooke, Irwin (Demers) 18:37

National junior

Le club National de la ligue Junior Locale, se rendra jouer aux Saules, ce soir, contre les Renards, et la partie est cédulée pour 8.30 heures.

Solly Cantor veut un combat contre King

Londres, 25. (PC) Le boxeur Solly Cantor de Toronto songe à défier L'Il Arthur King pour ses titres canadien et britannique dans la catégorie des boxeurs poids-légers.

Sammy Burns de Londres, agissant pour le compte du gérant de Cantor, Bill Daly, actuellement aux Etats-Unis a déclaré que le promoteur anglais Jack Solomons aimerait présenter une telle bataille à Londres à condition toutefois que King ainsi que la Commission de boxe britannique ne s'y objectent pas.

"Cantor a réussi à se créer une excellente réputation en Angleterre et je crois sincèrement qu'il mériterait une chance de rencontrer King" a ajouté Burns "et à tout événement je me mettrai immédiatement en communication avec King

Les curlers de Saskatchewan sont vainqueurs du tournoi à Edmonton

Edmonton, 25. (PC) Les jeunes curlers de la province de Saskatchewan ont remporté hier les honneurs du championnat canadien intercollégial, en battant le Manitoba au compte de 16-10.

Les quatre équipiers de l'Institut Humboldt, sous la direction du skip Jack Thompson a ainsi remporté le trophée Sifton.

Trois équipes étaient égales en première position au début des dernières rondes de ces concours, Saskatchewan, Manitoba et Ontario.

Les joueurs de Yellowknife, sous la direction du skip Norman Butler, qui venaient de remporter une belle victoire sur le Manitoba, l'emportèrent 10-6 contre les représentants de l'Ontario. Ainsi le Manitoba et l'Ontario étaient égaux en deuxième position.

Lors du troisième match d'hier après-midi, l'Alberta a défait Québec, 9-6. Par suite de cette victoire, l'Alberta monta en quatrième position.

La Colombie-Britannique, qui avait obtenu un bye à la dernière ronde, était en dernière position avec Québec et les représentants des Territoires du Nord-Ouest, chaque équipe ayant deux victoires contre quatre défaite. On avait procédé à un tirage dans le but de briser ces égalités, mais on abandonna cette idée par la suite.

Les curlers du Saskatchewan, qui perdirent contre le Manitoba, l'an dernier, lors des tournois non officiels, semblaient sur le chemin de la défaite. En effet, les joueurs du Manitoba prirent cinq points sur le premier jeu, et en ajoutèrent un autre, dans le deuxième, mais les représentants du Saskatchewan se rallièrent pour égaliser le compte dans les deux autres jeux. Par la suite, ils l'emportèrent assez facilement.

La rencontre entre Québec et Alberta ne laissa pas de doute quant au résultat, car les équipiers de l'Alberta prirent une confortable avance dès le début, et ne tirèrent jamais de l'arrière par la suite.

L'équipe du High School du skip Lawrence Yeoman prit une avance de six points dès le premier jeu, et le skip Gilles St-Hilaire fut dans l'incapacité d'égaliser les chances.

Québec compta trois points à la septième reprise, un à la neuvième, dixième et douzième, tandis que l'Alberta en ajoutait deux autres à son crédit à la huitième et un à la onzième.

Voici le classement final des différentes équipes.

	gains	pertes
Saskatchewan	5	1
Manitoba	4	2
Ontario	4	2
Alberta	3	3
Territoires du Nord-Ouest	2	4
Colombie-Britannique	2	4
Québec	1	5



Tabac à CIGARETTES

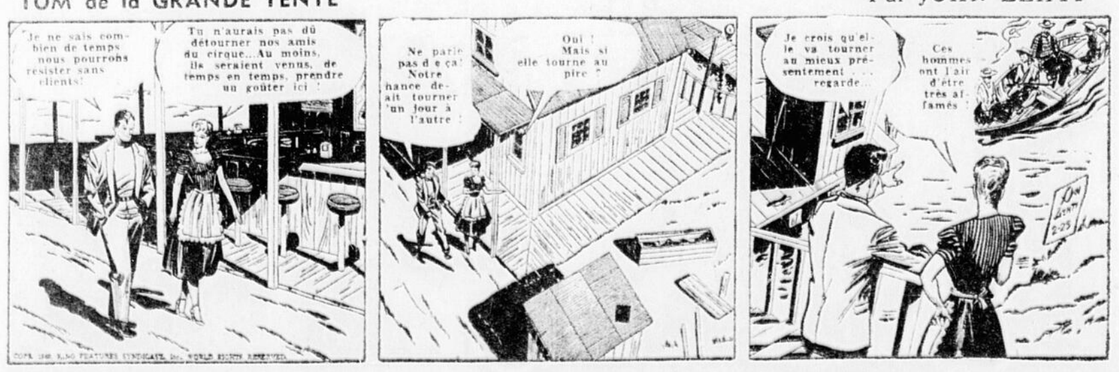
A LA TOUR
LUTTE CE SOIR A 8 h. 30
Finale 2 dans 3
YVON ROBERT
vs
ANGELO SAVOLDI
Semi-finale par équipes
ED STRANGLER LEWIS, arbitre
Admission : réservés, $1.00, $1.25
Générale, 75c
(Réservations : tél. : 2-4818)

COLISÉE
SAMEDI — 2.45 P.M.
CHAMPIONNAT — Jr. "A" Prov.
CYCLONES
— vs —
CITADELLES
BILLETS disponibles jusqu'à la FERMETURE des DEPOTS ce soir.
Réservés : $1.00 — 60c
Admission gén. : 35c — 10c

L'AGENT SECRET X-9 — Par MEL GRAFF



TOM de la GRANDE TENTE — Par JOHN LEHTI



Les As subissent un revers de 8-2 contre Royal

Larry Sloan contre Noël Gagnon en semi-finale lundi soir, à La Tour

Larry Sloan et Noël Gagnon reprendront leur bataille qu'il leur avait fallu suspendre lors de leur dernière rencontre parce que le premier avait subi une profonde coupure à l'oeil. C'est à la demande du gérant de Sloan, l'habile Sheppard, que le promoteur Lamothe offrira ce combat enlevant dans une de ses préliminaires qui secondera très bien sa grande finale entre Blond Tiger et Danny Webb, lundi soir prochain à la Tour. Sheppard soutient que son boxeur Sloan peut battre en n'importe quel temps Noël Gagnon, un favori de la foule à Québec. Ce sera un véritable combat revanche pour les deux hommes, car Gagnon est aussi anxieux d'infliger une autre râclée à Sloan de façon décisive.

L'intérêt soulevé par la tenue de l'ex-champion canadien poids-léger Danny Webb, est immense. Dans tous les milieux de la boxe, les fervents de ce sport se demandent comment Blond Tiger, vainqueur du champion de la Nouvelle-Angleterre et qui perdit une décision serrée seulement contre le champion du Canada et de l'Empire L'Il Arthur King, après avoir battu d'aussi solides boxeurs, s'en tirera en affrontant le fougeux batailleur de couleur de la métropole. Webb est le favori chez les parieurs, mais la répétition de la bataille Lamotta-Dauthuille et de celle de Thibault-Fernando Gagnon, peut bien se produire alors que les favoris furent les grands perdants.

Marc Bégin entend faire sa marque en gagnant une autre victoire cette fois aux dépens de Rocky Brisebois. Une victoire sur son rival augmenterait de beaucoup la valeur de Bégin qui a tout comme Brisebois, un gain sur Boivin. Cette rencontre promet des moments excitants car Bégin causera sûrement une surprise au Montréalais.

Deux fougeux boxeurs, Gaetan Boulet et Kid Bolduc sont cédulés dans un autre numéro de 6 rondes. L'action ne manquera pas non plus dans cet engagement. Ces deux jeunes boxeurs sont bien connus pour leur ardeur et l'on tentera de faire un maitre rapidement.

On a fait des offres à Johnny Bouffard pour rencontrer Eddie Bolduc. Si Bouffard accepte, ce sera une aubaine pour les amateurs de voir cette rencontre entre les plus fougeux batailleurs de l'heure. Bouffard a toujours continué son entrainement depuis qu'il est tombé en bas de l'arène. Il est en excellente condition et ne craint nullement le gars de Sherbrooke. —

J.-P. Marcotte se signale aux quilles

Au cours du dernier programme de quilles de la ligue d'Auto, section "B", General Equipment a réussi à vaincre Universal Auto au compte de 2 à 1. J.-P. Marcotte, du General Equipment, s'est signalé en roulant un simple de 188 et 420 en triple ainsi que P.-H. Gagnon qui roula 408 en triple. Pour l'Universal Auto E. Pleau et F. Lachance roulèrent des triples de 415 et 403.

L'équipe J.-P.-J. Godreau remporta 1 partie sur 3 contre Canadian Auto qui n'avait perdu aucune partie durant 7 programmes consécutifs. Ray. Girard de Canadian Auto roula un triple de 410.

P.-L. Lortie remporta la victoire par 2 à 1 contre J.-R. Racine. Dans l'autre rencontre, Automobile gagne par 3 à 0 contre Giguère Auto qui s'est retiré de la ligue.

POSITION DES EQUIPES

	PJ	G.	P.	Total	Pts
Canadian Auto	42	32	10	24447	32
Universal Auto	42	31	11	24059	31
General Equip	42	30	12	24102	30
J.-P.-J. Godreau	42	26	16	23744	26
P.-L. Lortie	42	17	25	21531	17
Automobile Inc	42	16	26	21087	16
Giguère Auto	42	11	31	19170	11
J.-R. Racine	42	6	36	19290	6

RECORDS DE LA SAISON

Simples : Ray. Girard (Can. Auto) 213.
J.-P.-J. Godreau, 740.
Triples : Ray. Girard (Can. Auto) 512: Universal Auto 1975.

MOYENNES INDIVIDUELLES

	PJ	Pts	Moy.
Ray. Girard, Canadian	41	5617	141.36
J. Trottier, Universal	39	5096	130.26
J.-P. Marcotte, General	42	5379	128.3
P. Labonté, Godreau	39	4842	124.6
F. Perron, Godreau	39	4834	123.37
F. Lachance, Universal	39	4720	121.1

Congrès des raquetteurs à Drummondville

Drummondville, 25. (DNC) Les citoyens de Drummondville et de la région auront l'occasion de constater que les gais lurons savent faire revivre avec joie et entrain, certaines de nos plus belles traditions canadiennes, lors du congrès national des raquetteurs qui se tiendra ici les 5 et 6 mars prochain.

Cet événement est dores et déjà un succès assuré; de nombreux clubs étrangers ont accepté d'être largement représentés à ce congrès et plus d'un millier de raquetteurs se réuniront ici pour la circonstance. Le programme est maintenant élaboré et on pourra constater que tout a été prévu en vue d'une fin de semaine agréable et intéressante.

Le congrès recevra la visite des présidents des unions canadienne et américaine des raquetteurs et la vedette de la fête sera surement la gentille reine des raquetteurs du congrès international de Montréal, Mlle Gilberte Labelle, qui prendra part au défilé et donnera le signal du départ lors de l'épreuve de la marche forcée, dimanche après-midi.

Derby de chiens remis au 12 mars

Le derby de chiens qui devait avoir lieu à Boischatel, dimanche, a été remis au 12 de mars. Comme un autre derby avait été organisé pour Giffard, également dimanche le 27, les deux groupes en sont venus à une entente et les organisateurs du derby de Boischatel ont bien consenti à reporter à plus tard, la présentation de leur derby.

Tous les mushers intéressés voudront bien en prendre note.

Semi-finalistes de la coupe "Trakas"

Les équipes Gaston Amyot, Adjutor Dussault et Gérard Lemieux sont passées à la semi-finale du tournoi de la coupe "George-Trakas" hier soir, au club de curling Jacques-Cartier.

Amyot a disposé du skip Louis Morissette, 6-5; Dussault a défait le skip C. A. Emond, 8-2; et le skip Lemieux a enregistré une victoire de 7-3 contre Jean-Paul Fortin.

Ce soir, à 5 heures, on connaitra l'autre équipe finaliste alors que Alfred Gravel jouera contre Emile Morency. L'équipe gagnante jouera ensuite contre l'équipe Lemieux à 8 heures. La semi-finale Amyot-Dussault sera jouée à cinq heures.

Partie de hockey entre les équipes Universal

Dimanche matin sur la patinoire du parc Roch Amadour dans Saint-François d'Assise il y aura une partie de hockey entre une équipe du département du Service et une du département des pièces soit deux équipes composées de joueurs du personnel de Universal Auto.

L'une des équipes est composée de jeunes talents tandis que l'autre comprend surtout des joueurs qui compenseront par l'expérience le manque de pratique et d'entrainement que possèderont leurs adversaires moins jeunes . En un mot ce sera la lutte entre le "has been" et le "has to come" dans une lutte épique qui réglera bien des discussions La partie est pour 10 heures a.m.

Curlers canadiens

Brookline, Mass. 25. (PA) Le Montreal Curling Club défendra son championnat, lors des concours de curling qui débuteront au Country Club ici, contre des équipes des Etats de l'est des Etats-Unis et d'autres parties du Canada.

Le Canada sera représenté aussi par des équipes de Montréal, Toronto, Québec et Hamilton.

contre les Renards

Le National tentera alors de remporter la victoire, pour faire oublier la défaite de 3-2 qu'il subit dernièrement contre les Renards.

On entrevoit une rencontre de toute beauté et nul doute que les amateurs se rendront nombreux ce soir, pour encourager leurs porte-couleurs.

Ottawa a perdu sur le beurre

Ottawa, 25. (PC) Le gouvernement a perdu approximativement $866,271 avec ses importations de beurre l'an dernier, révèle un rapport déposé hier aux Communes.

Le coût total moyen du beurre importé, y compris les frais de transport et autres, des 15,680,000 livres importées a été de 73.47 cents la livre. Ce beurre a été vendu par la "Canadian Commercial Corporation", une compagnie de la Couronne, à un prix moyen de 67.99 cents la livre. Ces importations comprennent 2,240,000 livres de beurre de la Nouvelle-Zélande, autant de l'Australie et 11,200,000 du Danemark.

Le prix du beurre payé à l'Australie a été de 67.50 cents la livre; celui de la Nouvelle-Zélande a été payé 67.43 cents et celui du Danemark a été payé 71.21 cents la livre.

Taxe productive

Ottawa, 25. (PC) La taxe de 15 p.c. imposée par le gouvernement sur le transport en 1942 a rapporté au Trésor fédéral la somme globale de $20,416,942 durant l'année fiscale qui s'est terminée le 31 mars 1948, révèle un rapport déposé hier aux Communes.

La ligne de Bob Fryday-George Mara et Cliff Malone se met en évidence en scorant cinq buts. — Punch Imlach et John Blute comptent pour les As. — Les As récoltent sept des onze punitions. — Les Sénateurs visitent les As, ce soir, au Colisée.

Montréal, 25. (PC) Le Royal de Montréal, qui en était à sa troisième partie en trois jours, a remporté une belle victoire hier soir, contre les As de Québec, en battant ces derniers au compte de 8-2, devant une assistance de 5,000 amateurs.

La rapide ligne formée de George Mara, Cliff Malone et Bob Fryday, a été responsable de cinq des buts du Royal et Fryday compta trois de ces buts. Malone en scora deux et le reste des buts furent divisés entre Pépin, Howie Cox et Bob Lépine.

Punch Imlach et John Blute ont compté les deux buts des As.

Le Royal a eu un léger avantage du jeu à la première période, bien que les deux clubs eurent scoré chacun un but dans cette période.

Les As furent les premiers à compter, lorsque Punch Imlach déjoua McNeil après six minutes de jeu, mais Fryday égalisa pour le Royal, cinq minutes plus tard, avec l'aide de Mara.

Le Royal prit une avance de deux buts à la deuxième période et les As furent incapables de remonter la pente. Fryday et Lépine scorèrent les deux buts des Royaux, en déjouant Sam Renaud en moins de 35 secondes. Ces deux buts furent scorés alors que Julian Smith était au pénitencier. Blute scora pour les As par la suite, et Fryday compta son deuxième but de la partie, avant la fin de la période.

Les vainqueurs comptèrent quatre points à la dernière période contre aucun but des visiteurs.

Il y eut un léger commencement de bataille entre Joe Lépine et Dean McBride, et tous deux écopèrent d'une punition de cinq minutes.

Les As écopèrent de sept des 11 punitions et Gerry McNeil bloqua un total de 14 lancers tandis que Sam Renaud en bloquait 33 dans les filets des As.

OTTAWA NOUS VISITE

Les Sénateurs d'Ottawa nous reviendront pour une cinquième et dernière fois ce soir, au Colisée de Québec, pour se mesurer aux As dans une partie qui commencera à 9 heures précises, soit une demi-heure plus tard qu'à l'ordinaire. Les amateurs locaux sont bien confiants de voir les locaux répéter la belle victoire de 4-2 enregistrée tout récemment contre le club de Georges "Buck" Boucher. On sait que le club outaouais est présentement en tête du circuit.

QUEBEC : Buts, S. Renaud; Défenses, P. Renaud, Raglan; Centre, Imlach; Ailes, Tremblay, Marshall; Substituts, McBride, Blute, Wylie, Kovalchuk, Planche, Zeidel, Smith, Jamieson.

MONTREAL : Buts, McNeil; Défenses, D. McNeil, Laforce; Centre, Mara; Ailes; Ailes, Malone, Fryday; Substituts, Cox, Lépine, Pépin, Morin, Denis, Marchessault, Dolbec, Trudel, Desaulniers.

SOMMAIRE

Première période

1—Québec, Imlach (Zeidel) 8:51
2—Royal, Malone (Fryday, Mara) 11:14
Punitions : Raglan, Desaulniers, Blute.

Deuxième période

3—Royal, Fryday (Mara) :00
4—Royal, Lépine (Malone, Fryday) 7:35
5—Québec, Blute (Kovalchuk) 12:47
6—Royal, Fryday (Mara, Malone) 13:54
Punitions : Smith, D. McNeil, Raglan.

Troisième période

7—Royal, Fryday, 14:20
8—Royal, Pépin, (Morin, Malone) 17:42
9—Royal, Cox, (Morin, Pépin) 17:55
10—Royal, Malone, (Mara, Denis) 19:31
Punitions : Desaulniers, Zeidel, McBride (majeure) Lépine (majeure) Renaud, Imlach.

Sabourinades . . .

(Suite de la page 12)

Junior "A" d'Ontario... Hier soir, les Flyers de Barrie ont dispose des Rockets de Windsor, 6-3, pour une surprise... Cette série est la semi-finale, tandis que les deux autres opposants St. Catharines à Oshawa et Stratford aux Marlboros de Toronto font partie de la ronde quart-de-finale.... On prévoit une lutte fort serrée et de nombreuses surprises...

Don Veto et Dusty Hersom viennent d'être vendus au club Auburn, de la ligue de baseball Border, par les Braves de Québec... Les Royaux de Montréal, de la ligue Internationale accusent réception des contrats des joueurs Addis, Atwell et King... Selon le confrère Marshall Dann, du "Detroit Free Press", la venue de Red Rolfe comme gérant des Tigers de Detroit apportera de rigoureux changements... Il semble que Steve O'Neill était devenu trop familier avec certains joueurs et qu'il y avait beaucoup d'indiscipline dans l'équipe, selon Dann...

Dîner annuel des Pionniers du Bell

L'inventeur du téléphone, Alexander Graham Bell, aura sous peu, son monument dans la ville de Brandford en Ontario, annonçait hier soir, M. F.-C. Witaker, vice-président du Conseil Laurentien des Pionniers de la compagnie de Téléphone Bell dans la province de Québec, au cours du dîner annuel des Pionniers du district de Québec, au Château Frontenac, tenu sous la présidence de M. C. W. Zizka, président du Conseil régional des Pionniers de Québec.

M. Witaker venait solliciter les Pionniers du district en vue de prélever un montant de $10,000 pour ériger un monument au premier Pionnier du téléphone, à sa mémoire et en signe de gratitude.

Pour être "Pionnier", un employé de la compagnie de téléphone Bell doit avoir été pendant au moins 21 ans, dans le domaine de l'organisation du téléphone.

Le second orateur de la soirée, le président du Conseil Laurentien des Pionniers, M. R. K. Forbes, prononça une courte allocution en français et en anglais, au cours de laquelle il donna les raisons pour lesquelles il y a un si grand nombre de pionniers dans la Compagnie; 2,0000 dans la province; et pourquoi depuis la fondation de cette organisation en 1911, le nombre a toujours été grandissant chaque année. "C'est parce que, dit-il, les employés aiment à vivre ensemble et à s'entraider, à l'ouvrage et même en dehors de l'ouvrage. Etre pionnier de notre compagnie, c'est, en plus d'un honneur, un devoir et une obligation".

Dans son allocution, le président régional, M. Zizka fit un rapprochement entre les pionniers du Canada et ceux de la compagnie de téléphone Bell, soulignant qu'ils ont tous deux passé par de très dures périodes.

La soirée a également été marquée par la remise d'un sachet à deux employés qui prennent leur retraite après 40 années de service dans la compagnie; MM. J.-L.-E. Julien et J.-H. Devault. Les compagnons de travail de ces deux Pionniers à leur retraite ont également manifesté leur sentiments en leur donnant des cadeaux souvenirs. Les remises ont été faites par MM. Jeffry Vallé et A.-J. Allan.

A la table d'honneur l'o nremarquait la présence de MM. Benoit Robillard, gérant du district de Québec, G. N. Armstrong, W.-G. Jutras, C. S. Ridout, C. L. Brooks, S. M. Duncan et A. A. Anderson.

Le dîner fut suivi d'une danse dans la Salle de Bal.

Pensionnaires de l'Etat

Ottawa, 25. (PC) Au 31 décembre 1948, le nombre de Canadiens recevant des pensions de vieillesse se chiffrait à 248,289, comparativement à 223,364 pour l'année précédente à la même date, tel qu'en fait foi un rapport déposé hier aux Communes.

Le même rapport révèle que des pensions ont été payées à 9,425 aveugles, durant la même année, comparativement à 7,872 pour l'année précédente.

Donnacona gagne la série par 5-3

Donnacona, 25, (Special) Le club a remporté les honneurs de la série de deux parties au total des points pour l'exclusivité de la troisième position de la ligue Commerciale en disposant du Montmagny par le compte de 3-0, hier soir, devant une assistance fort nombreuse.

Les vainqueurs remportent la série au total des points par 5-3. La première joute à Montmagny, mardi soir, avait été gagnée par le club de l'endroit au score de 3-2. Par suite de ce triomphe le Donnacona rencontrera maintenant les Sénateurs de Québec dans une semi-finale quatre dans sept qui va commencer ce soir, à Donnacona.

Encore une fois le trio Royer, Trépanier et Gauthier se signala pour les vainqueurs. Gauthier et Royer ont compté chacun point et une aide. Le troisième et dernier point du Donnacona a été compté par Cecil Bilodeau.

Les joueurs de Jean-Paul Douville ont complètement déclassés leur adversaire du commencement. Ce fut à peine que les visiteurs entraient dans la zone du Donnacona. Seul la brillante tenue de Maurice Courteau empêcha un pointage plus élevé.

St-Louis gagne 7-2 à New-Haven

New-Haven, 25 (PC) Les Flyers de St-Louis ont vaincu les Ramblers de New-Haven au compte de 7-2 hier, pour monter en deuxieme position de la division ouest de la ligue Américaine, avec Pittsburgh et Cleveland.

St-Louis prit une avance de 3-0 à la première période sur des buts de Paul Gladu, Vic Grigg et George Milligan. Et les Flyers portèrent le compte de 5-0, par l'entremise de Gladu et Barry Sullivan, avant que Billy Watson ne compte le premier but des Ramblers, à la dernière minute de la deuxième période.

Billy McComb et Lloyd Doran complétèrent le compte pour les Flyers, à la dernière période et Jack Préfontaine scora par la suite le dernier but des Ramblers.

Ferland vs Robinson à Montréal en mars

Montréal, 25. (PC) Le promoteur Pete Audette a annoncé hier que Gaby Ferland de Montréal, avait signé un contrat pour rencontrer le champion mondial mi-moyen, Sugar Ray Robinson, dans un combat non pour le titre. Le combat serait disputé au mois de mars à Montréal.

Audette a déclaré que le combat sera présenté si Ferland l'emporte contre Freddie Addeo, lors de leur combat de jeudi prochain. On fixera la date plus tard.

Descente pour la classe "C"

Le club de ski du Lac Beauport présentera dimanche prochain, le concours de slalom classe "C" pour le championnat de la Vallée du St-Laurent, sur les pentes du Manoir St-Castin. Ce concours, qui réunira les futures étoiles du ski, est ouvert aux seniors ,aux junoirs et aux dames.

Le tirage au sort aura lieu ce soir, à 8 heures précises, au club sportif de la Voirie, 130, Grande-Allée. Nous rappelons à tous ceux qui désirent participer à cette épreuve, qu'ils doivent donner leur nom avant 5 heures, ce soir, en téléphonant au numéro 4-3286.

La première descente aura lieu à 11 heures précises, et la deuxième à 2 hures. Le club de ski du Lac Beauport se réserve le droit, toutefois, de limiter le nombre des partants, pour la deuxième manche.

Ce championnat suscite un vif intérêt chaque année parmi les skieurs de classe "C" qui ont alors l'avantage de concourrir contre des adversaires de leur force et de gagner un championnat de la Zone. De plus, par leur performance, les meilleurs parmi eux ont une chance de passer à la classe "B", si le comité technique de la Zone juge que leur temps est assez rapide, et qu'ils ont amélioré sensiblement leur technique.

Nous donerons dans notre édition de demain, l'ordre des départs ainsi que tous les détails concernant cette compétition.

Tous les clubs qui inscriront des concurrents sont priés d'envoyer un représentant au tirage de ce soir.

Robert Morgan signe avec les Dodgers

Brooklyn, 25. (PA) Robert (Bob) Morgan, qui a frappé pour une moyenne de .266 en 151 parties, comme joueur d'arrêt-court des Royaux de Montréal, en 1948, a signé son contrat avec les Dodgers de Brooklyn, a-t-on annoncé hier.

Morgan est le trente-troisième joueur à signer avec les Dodgers, cette année.

Défi du Frontenac

Le club Frontenac de la ligue paroissiale de St-Jean-Baptiste lance un défi à tout club de hockey des environs de Québec et spécialement au Ste-Germaine de Dorchester. Le Frontenac se rendrait à Ste-Germaine en fin de semaine. Prière de s'adresser à Jacques Colin, tél. : 3-6108, entre 5.30 et 6.30 tous les soirs.

Offre intéressante à Joe Louis pour défendre sa couronne contre Savold

Philadelphie, 25. (PA) Frank Palumbo, propriétaire de clubs de nuit et co-gérant du champion Ike Williams, a fait une offre de $300,000, à Joe Louis, pour que ce dernier défende son titre, contre Lee Savold.

Frank a déclaré: "J'espère rejoindre Louis personnellement d'ici 24 heures. Joe est au courant que j'aimerais beaucoup à ce qu'il défende son titre ici ,et j'ai fait des arrangements pour communiquer avec lui par téléphone". J'espère qu'il viendra à Philadelphie, en personne, pour discuter de la question."

Louis est présentement en tournée d'exhibition à la Jamaïque.

Le champion est libre de faire ce qu'il veut, c'est-à-dire: 1o choisir la date qu'il lui conviendra le mieux, durant les prochains mois d'été.

2o Accepter un egarantie de $300,000, ou 47 1-2 p.c. des recettes, ce qui lui apporterait un plus gros montant. Il pourra en plus prendre 47 1-2 p.c., des droits de la radio et de la télévision, ou encore faire d'autres propositions.

Palumbo a dit qu'il serait prêt à accepter tout arrangement qui serait à l'avantage de tout le monde.

Le combat serait sous la direction de Palumbo lui-même, qui en sera à sa première aventure dans le domaine de la boxe.

Tant qu'à l'endroit exact du combat, on ne l'a pas encore choisi. Ce sera soit au Municipal Stadium, qui peut accommoder 110,000 spectateurs, le Franklin Field, 75,000 ou le Shibe Park, 40,000.

Le gérant de Savold a dit qu'il était prêt à courir la chance. "Je ne me préoccupe pas de ce que sera notre part, tout ce que je désire, est de voir Louis et Savold dans la même arène".

Si le combat entre Louis et Savold n'est pas bâclé, ce dernier partira la semaine prochaine pour l'Irlande, où il doit rencontrer le champion irlandais, Jerry McDermott, le 17 mars.

Savold, qui est âgé de 32 ans, est deux ans plus jeune que Louis, et a perdu son dernier combat contre Bruce Woodcock, le 6 décembre dernier.

Depuis le début de sa carrière, Savold a un total de 50 knockoutes à son crédit. Il fut battu cependant pas Joe Baksi et Elmer Ray, tous deux aspirants au titre de Louis.

Dans la ligue de quilles des Zouaves

Le quilleur P.-E. Noreau, se maintient en première position dans la ligue de petites quilles des Zouaves de Limoilou, suivi de près par H. Chevrette, J. Wallman et L.-P. Guay qui ont respectivement 131 et 130 de moyenne.

BIG SIX

	PJ	Total	Moy.
Noreau, P.-E.	45	5988	133.3
Chevrette, M.	45	5900	131.5
Wallman, J.	45	5880	130.30
Guay, L.-P.	39	5092	130.22
Gagné, P.-E.	30	3835	127.25
Giroux, R.	36	4551	126.15

RECORDS A DATE

Plus haut simple : P.-E. Noreau, 217.
Plus haut triple : A. Dubuc, 503
Plus haut simple (Equipe) Ouellet 708.
Plus haut triple (Equipe) Saindon 1968

POSITIONS DES EQUIPES

	G.	P.	Pts
Saindon	30	15	41
Lachapelle	31	14	40
Simpson	25	20	32
Tremblay	20	26	26
Osgnon	17	28	25
Ouellet	13	32	18

Les Leafs auront du renfort samedi

Toronto, 25. (PC) Johnny McLellan et Ray Hannigan, du club senior. Malboro de Toronto, s'aligneront avec les Maple Leafs de Toronto, pour la rencontre de samedi soir contre les Black Hawks de Chicago.

La nouvelle a été annoncée hier, par le président du club, Connie Smythe, qui a ajouté que probablement un seul de ces joueurs irait à l'action.

Tous deux viendront aider les Maple Leafs, dont les joueurs, Bill Ezinicki, Vic Lynn et Howie Meeker, sont présentement sur la liste des blessés.

Cerdan contre Turpin à Londres, le 2 9mars

Londres, 25. (AFP) Le combat entre Marcel Cerdan et le Britannique Dick Turpin aura lieu le 29 mars prochain à l'"Empress Hall" de Londres. La rencontre aura lieu en dix reprises et le titre mondial ne sera pas mis en jeu par Cerdan.

Les contrats de ce combat seront signés dimanche.

Les Citadelles . . .

(Suite de la page 12)

Spike les réconforte

Laliberté fit plaisir à bien du monde lorsqu'il enregistra le quatrième but des Citadelles. Le trio Renaud-Pridham-Murphy fut souvent envoyé dans la mêlée dans la troisième période, mais Dubeau, Simard et Watters surent les tenir en respect complet. Et à 13:05, Desjardins prit le retour d'un long lancer de Roger Robidoux pour réduire l'avance à 4-2. Cinquante-neuf secondes plus tard, Parr poussa la rondelle dans la cage avec son corps après qu'un lancer eut été fait de l'arrière des filets.

Entre les périodes . . .

Les six dernières minutes furent remplies d'excitation et la tension diminua quand Muddie fut puni moins de deux minutes avant la fin... Toutefois, Chevalier réussit à s'échapper et avec Houle sur ses talons et Plante sauva la situation... Claude Watters, des Red Wings de la ligue Junior "B" Locale a fait de très beaux débuts... Notre défense a joué une belle partie ainsi que Maurice "Moe" Simard... Maurice "Minou" St-Jean s'avéra un patineur très dangereux du commencement à la fin... Des sept punitions infligées durant la partie, les locaux en reçurent quatre...

CYCLONES : Buts, Worsley Défenses, Muddie, Shaw ; Centre, Pridham; Ailes, Murphy, Renaud; Substituts, Robidoux, Hoite, Chevalier, Conway, Lapointe, Desjardins Gervais, St-Jean, Parr.

CITADELLES : Buts, Plante; Défenses, Houle, Oleksiuk; Centre, Dubeau; Ailes, Watters, Simard; Substituts, Laliberté, Caouette, Pichette, Pragiskos, Tremblay, Préchette Carbonneau, Lagacé.

Arbitres, Aurèle Turgeon, Trois-Rivières; Maurice Dorion, Québec.

SOMMAIRE

Première période

1—Québec, Pichette (Pragiskos) 4:07
2—Cyclones, Houle (Gervais) 7:50
3—Québec, Leclair (Houle) 8:21
4—Québec, Préchette (Lagacé) 19:39
Punitions : Caouette, Robidoux, Pichette.

Deuxième période

Aucun point
Punition : Oleksiuk, Shaw.

Troisième période

5—Québec, Laliberté (Oleksiuk) 7:02
6—Cyclones, Desjardins (Robidoux) 13:05
7—Cyclones, Parr (Desjardins) 14:04
Punitions : Muddie, Oleksiuk.

Les Sénateurs d'Ottawa ont battu les Cataractes de Shawinigan 8-1

Shawinigan, 25. (PC) Les Sénateurs d'Ottawa ont sorti toute leur puissance, hier, durant les deux dernières périodes, pour compter sept buts et remporter une victoire de 8-1 sur les Cataractes de Shawinigan, devant une assistance de 4,000 amateurs, à Shawinigan.

Cette victoire permet aux Sénateurs de conserver une avance de sept points sur le Sherbrooke, qui a gagné hier contre les Rovers.

Eddie Dartnell a été le meilleur compteur des Sénateurs, avec un but et quatre assists, ce qui lui permet de demeurer en tête des compteurs de la ligue, un point en avant de Tony Demers, qui a participé à trois buts contre les Rovers à Sherbrooke.

Bill Robinson a scoré deux buts, pendant que Conny Tudin, Bobby Copp, Nil Tremblay, Eddie Emberg et Dartnell comptaient les autres buts des vainqueurs. Ray Wayer avait ouvert le pointage pour les Cataractes, à la première période.

Les Cataractes eurent un avantage de 29-28 dans les lancers, mais Legs Fraser était à son meilleur dans la cage des Sénateurs.

SHAWINIGAN : Buts, Murphy; Defenses, MacIntosh, Bergeron; Centre, Riopelle; Ailes, Deslongchamps, Delvecchio; Substituts, Bonin, Théberge, Limoges, Carthy, Buchanan, Mayer, Pruneau, Galbraith, Lamoureux.

OTTAWA : Buts Fraser; Defenses, Stahan, Irwine, Centre, Dabenais; Ailes, Check, Hellyer; Substituts, Copp, Trainor, Dartnell, Robinson, Tudin, Smith, Emberg, Tremblay.

Arbitres : Sibby Mundey et Leo Murray.

SOMMAIRE

Première période

1—Shawinigan, Mayer (Limoges) 8:28
2—Ottawa, Hellyer (Emberg, Tudin) 8:18
Punition : Aucune.

Deuxième période

3—Ottawa, Dartnell (Robinson, Tremblay) 4:30
4—Ottawa, Tudin (Dartnell, Emberg) 8:26
5—Ottawa, Copp (Dartnell, Robinson) 8:02
6—Ottawa, Tremblay (Robinson, Dartnell) 16:31
7—Ottawa, Robinson (Dartnell, Tremblay) 17:37
Punition : Aucune.

Troisième période

8—Ottawa, Emberg (Hellyer, Tudin) 8:50
9—Ottawa, Robinson (Tremblay, Stahan) 19:54
Punition : Aucune.



COLISÉE
Tél.: 5-5129 — Att. 47
LIGUE SENIOR DE HOCKEY
SÉNATEURS
(Ottawa)
vs
AS de QUÉBEC
VENDREDI SOIR, à 9 hrs
Les porteurs de cartes de saison doivent réclamer leurs billets dans les dépôts avant 1 h., VENDREDI et au COLISEE à partir de 7 heures p.m.
Les BILLETS pour cette joute seront remis SANS CHARGE aux porteurs de cartes de saison qui n'ont pas manqué de JOUTES REGULIERES.
Sections $1.50 — $1.00
Admission générale 50c — 25c

Les personnes maigres engraissent de 5, 10, 15 liv.
Recouvrez entrain, énergie, vigueur
Quelle transformation! Les os ne paraissent plus, les chairs s'affermissent, le visage s'arrondit; plus de cou émacié; disparu cet air de squelette ambulant. Des milliers de jeunes filles, hommes et femmes qui ne pouvaient engraisser sont fiers aujourd'hui de leur belle apparence. Ils attribuent ce résultat à Ostrex qui revivifie et renforcit. Contient ingrédients, stimulants, fortifiants, fer, vitamine B1, calcium pour enrichir le sang, améliorer l'appétit et la digestion et mieux faire profiter de la nourriture, fait gagner du poids. Ne craignez pas de trop engraisser. Cessez quand vous aurez rattrapé les 5, 10, 15 ou 20 livres nécessaires pour atteindre la normale. Coûte peu. Nouveau format d'essai seulement 60c. Essayez les fameux comprimés-coniques Ostrex pour recouvrer vigueur et poids. Toutes pharmacies.

A Toute Heure
BOLS
LICENCE POUR
V.O.
GENEVER GIN
En vente aux comptoirs postaux et aux magasins de la Commission des Liqueurs de Québec.
No de liste
FORMAT DE POCHE (10 onces) 24
FORMAT POPULAIRE (25 onces) 23D
FORMAT IMPERIAL (40 onces) 26
Aussi Distillateurs de
SILVER TOP Special London DRY GIN
"La Base du Meilleur Cocktail"

Beau Jack a dérangé les plans du promoteur Godbout une seconde fois

Montréal, 25. (DNC) "Je ne sais pas encore si je présenterai une séance de boxe le 14 mars prochain", voilà ce que vient de déclarer le promoteur Raoul Godbout. Dans l'après-midi, on lui avait annoncé que Beau Jack ne pouvait rencontrer Greco le 14 mars prochain, tel que le contrat l'exigeait.

"J'ai tenté d'obtenir les services de Tony Janiro, mais sans succès", a ajouté Raoul. "J'aurai un entretien avec Frank Selke ce matin et je déciderai alors si j'offrirai un programme le 14 prochain.

"Beau Jack est un boxeur très difficile à remplacer et vous pouvez être assuré que je ne présenterai pas de spectacle de seconde classe."

L'ancien champion poids-léger a déclaré au promoteur montréalais qu'il n'était pas en bonne condition et qu'il était désireux de se préparer en conséquence pour se battre contre Johnny Greco.

Dans certains milieux, on croit cependant que c'est le 20th Century Sporting Club qui empêche Jack de venir se battre à Montréal. On a révélé qu'il cherchait à lui faire signer un contrat pour figurer au Madison Square Garden.

Le promoteur montréalais a dit qu'il songeait à organiser un match entre Greco et Dauthuille, après que le champion mi-moyen du Canada aura livré son combat contre Jack.

Laurent Dauthuile la nouvelle sensation de la boxe, ayant remporté sa plus importante victoire de sa carrière sur Jake La Motta lundi dernier, doit partir pour la France le 5 mars prochain. Il demeurera dans son pays durant un mois. Lorsqu'il reviendra à Montréal il ramènera sa mère de même que son épouse et sa fillette.

Dans certains milieux, on croit que Laurent Dauthuille a obtenu environ $12,000 pour les quatre combats qu'il a livrés en Amérique. Ceci représente un fort montant en France.

Festival de la J.S.S.M., dimanche

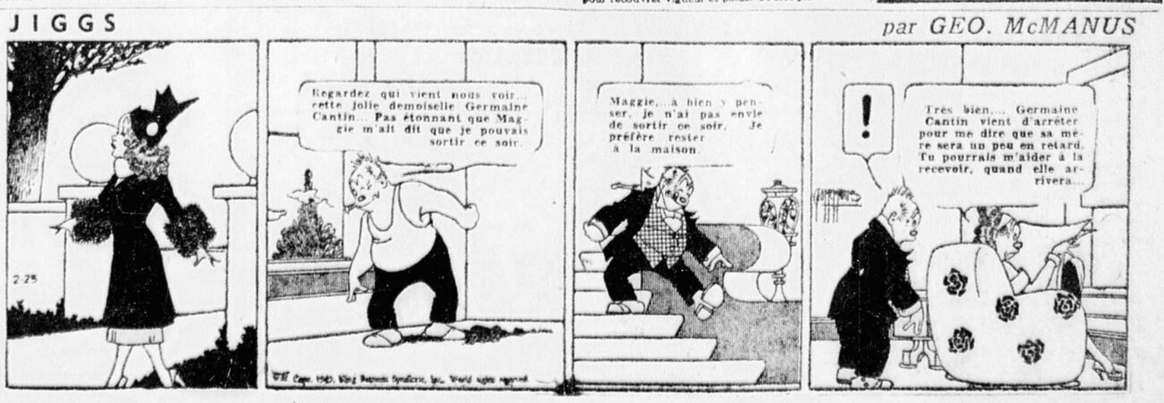
Le festival annuel de la Jeunesse Sportive de St-Malo aura lieu dimanche après-midi, à la patinoire du parc Dollard-des-Ormeaux. Plusieurs attractions diverses sont à l'affiche pour la circonstance et on aura l'occasion d'en reparler dans une prochaine édition.

Tous les membres de la J.S.S.M., sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu dimanche matin en marge de ce festival. Lors du festival plusieurs prix seront décernés à l'occasion de différents concours.

TARZAN — Episode No 2978 — Renfoirts — Par EDGAR RICE BURROUGHS



JIGGS — par GEO. McMANUS



Le comité . . .

(Suite de la page 3)

sa propre ville.

Après discussion assez longue, M. Duplessis déclara, sachant principalement que la cause est devant les tribunaux : "Je crois qu'on doit laisser la cour décider ça".

L'amendement a donc été rejeté.

LES USINES DE ST-MALO

A l'article 19, la cité demandait de pouvoir acquérir à l'amiable ou par expropriation, avec le surplus de la vente des usines de St-Malo, pour fins industrielles, des immeubles situés dans les limites de la cité, afin de les revendre de gré à gré, pour fins industrielles, avec l'assentiment de la Commission municipale de Québec.

M. Marler fit remarquer qu'on semblait aller un peu loin par cette demande et que la cité aurait par le fait même le droit d'exproprier n'importe quel édifice, indépendamment des conditions qui prévalent dans les divers quartiers de la Cité.

M. Jos. Matte fit un long discours où il semblait dire que par cette demande le conseil de ville veut être autorisé à pouvoir exproprier, s'il désire développer d'autres zones, sans "être bloqué par un seul homme comme cela est arrivé".

M. Duplessis suggéra qu'on devrait délimiter le territoire où la ville pourrait exproprier pour les fins susdites.

On amenda finalement l'article en disant que la cité pourrait exproprier ou acquérir "des immeubles situés dans les limites de la cité et dans un rayon de 500 pieds du centre industriel de St-Malo."

COMMUTATIONS DE TAXES

La cité a été autorisée à accorder des commutations de taxes aux propriétés à logis unique, occupé par le propriétaire, ou de deux logements dont l'un est occupé par le propriétaire, et construites entre le 1er avril 1944 et le 15 janvier 1948. Cette commutation de sept années sera aussi pour la période entre le 1er mai 1949 jusqu'au 30 avril 1956.

Cette prévision touche également les propriétaires de maisons acquises d'entrepreneurs ou autrement.

AUX USINES DE ST-MALO

La ville a obtenu le pouvoir de disposer des revenus de la vente des usines en faveur d'industries et même à acquérir ou exproprier des terrains dans un rayon de 500 pieds de la zone industrielle de St-Malo.

Au moment où le comité des bills privés discutait de cette demande, M. Jos. Matte, président du comité de l'Industrie, a exposé que parfois le développement industriel peut être bloqué par l'obstination d'un individu. M. Duplessis a expliqué que les demandes de la cité étaient légitimes en raison même des pouvoirs que la législature avait donnés à la ville en lui permettant d'acquérir les usines. M. Duplessis a loué le développement industriel que l'on signale à cet endroit.

PRIVILEGES A DES INDUSTRIES ETABLIES

Les industries établies dans les zones 2, 3 et 4 depuis le 1er janvier 1946 bénéficieront pour 5 ans de mêmes privilèges dont jouissent les industries établies dans les autres zones industrielles. Ces privilèges sont une réduction de 50 p.c. de la valeur imposable de la propriété. Il en sera de même pour les industries établies depuis le 1er janvier 1944, à la Pointe-aux-Lièvres.

LE CONSULAT AMERICAIN

Le premier ministre a posé un amendement à la demande que faisait la cité pour une exemption de taxe foncière en faveur des immeubles appartenant aux pays étrangers. "Aucun immeuble pour l'ambassadeur ou représentant de Staline jouira d'immunité dans la province de Québec" a dit M. Duplessis.

M. Duplessis a fait connaître que le gouvernement des Etats-Unis projette l'acquisition d'un immeuble aux environs du Château Frontenac. Des pourparlers ont été entamés.

A la suggestion du premier-ministre, le comité autorise la cité à exempter d'impôt municipal tout immeuble que le gouvernement des Etats-Unis acquerrait pour fins consulaires à Québec.

LES TERRAINS DE MADELEINE DE VERCHERES

Malgré la vive opposition de Me C.-E. Leclerc, avocat, le comité des bills privés a adopté le règlement de subdivision des lots de Madeleine de Verchères, tel que préconisé par la Coopérative d'Habitation familiale. Les frais des causes pendantes dans cette affaire sont cependant rayés. Les membres du comité ont même rejeté un amendement que Me Leclerc présentait en désespoir de cause et qui prévoyait une indemnité en faveur des propriétaires riverains qui se croient lésés.

M. Leclerc a soutenu qu'on allait commettre sur les terrains de Madeleine de Verchères une erreur pire que celle qui aurait été commise avec la construction des maisons de Wartime Housing Ltd. "Ce que l'on veut faire à St-Sacrement est pire qu'à St-Malo. Pour des maisons de deux logis, on ne disposera que de 4,250 pieds. Ce que nous voulons à St-Sacrement, ce ne sont pas les bicoques et les taudis de St-Malo."

Me Leclerc affirma que jamais la Coopérative d'Habitation n'avait officiellement approuvé les plans tels que prévus et il demanda comment une Coopérative qui a acheté des terrains à raison de 11 cents du pied peut les revendre à raison de 18, 22 et 25 cents.

Le député de St-Sauveur, M. Francis Boudreau, releva les paroles de Me Leclerc. "Je ne puis laisser passer de telles assertions. Il n'y a pas à St-Malo ce que M. Leclerc appelle des taudis et des bicoques. Au contraire il y a des maisons qui peuvent se comparer avantageusement avec celles de St-Sacrement". De son côté, M. Jos. Matte demande pourquoi M. Leclerc se montre toujours opposé aux projets qui touchent aux terrains de Madeleine de Verchères. Pour sa part, M. Jean Saucier dit que l'intérêt public doit primer sur l'intérêt particulier et le Maire demande à M. Leclerc de lui citer les noms des protestataires.

Opérations monstres

Les moulins de pulpe et de papier dépendent annuellement des millions de dollars pour les routes, les tours d'observation contre les incendies et les lignes téléphoniques nécessaires au maintien de leurs opérations forestières.

FRANÇAIS
AUJOURD'HUI
HUMPHREY BOGART
Alexis Smith, Sidney Greenstreet
"La mort n'était pas au rendez-vous"
James Cagney, Humphrey Bogart
Ann Sheridan, Dead End Kids
"Angels with Dirty Faces"

PRINCESSE
EN COULEURS : "Men Of Two Worlds" avec Phyllis Calvert, Eric Portman, "The Fabulous Dorseys" avec Tommy et Jimmy Dorsey et leur orch.
COMMENCANT DEMAIN
"THE ADVENTURES OF CASANOVA"
ARTURO DE CORDOVA et LUCILLE BREMER
"Love from a Stranger"
JOHN HODIAK et SYLVIA SIDNEY

IMPERIAL
DEUX FILMS FRANÇAIS : "La Sauvagesse Blanche" avec Maria Montez, John Hall, Sabu. "Deux Mains Dans La Nuit" avec Dorothy McGuire, George Brent.
COMMENÇANT DEMAIN
"LE PAVILLON NOIR"
MAUREEN O'HARA et PAUL HEINREID
"Sylvie et le Fantôme"
ODETTE JOYEUX et FRANÇOIS PERIER

AUX AMATEURS DE BELLE MUSIQUE !
Assurez-vous du premier choix des billets pour le plus grand événement musical de la saison, mardi le 8 mars, au Capitol !
L'ORCHESTRE PHILARMONIQUE DE ROCHESTER
au complet, un puissant ensemble de 85 musiciens !
Erich Leinsdorf, chef d'orchestre en titre, Mariette Gauthier, pianiste-virtuose, soliste.
LOCATION
Orchestre : $2.50, $3.25, $4.00
Balcon : $2.00, $2.50, $3.25
Loges : $4.50, (TAX. INCL.)
Veuillez joindre une enveloppe adressée et affranchie pour le retour. Canadian Concerts & Artists, Inc.

PIGALLE
COMMENÇANT DEMAIN
CHARLES VANEL ALBERT PREJEAN dans L'OR du CRISTOBAL avec DITA PARLO et CONCHITA MONTENEGRO
En programme double avec
ROBERT VILLA dans DETTE d'HONNEUR
AUJOURD'HUI DERNIER JOUR
"SECRETS"
"ESCILE EST MORTE"

AU COLISEE — 3 au 9 MARS



LES PETITES HOLLANDAISES qui figurent dans le fameux numéro "REGAL HOLLANDAIS", l'un des 8 grands jeux scéniques de "Ice Cycles 1949" que l'on verra bientôt au Colisée. Cette version nouvelle de l'extravaganza la plus populaire en Amérique est remarquable par la variété de ses numéros, la richesse des costumes et la saisissante beauté des décors. La musique, qui fait l'arrière-plan durant tout le spectacle, est admirablement choisie et l'execution est sous la direction d'un chef d'orchestre réputé. George Hackett. (—)

Horaires des cinémas

CAPITOL :— Représentation continue de 1.30 à 11.00 hrs. "Hills of Home" (97 min.) à 1.35, 4.10, 6.45, 9.20 hrs. Sujets courts à 3.10, 5.50, 8.25 hrs.

CINEMA DE PARIS :— L'ange qu'on m'a donné: 12.00, 3.10, 6.20, 9.40 hrs. Blanc comme neige : 1.39, 4.45, 8.00 hrs.

CLASSIC :— La Voleuse : 1.00, 3.10, 5.10, 7.10, 9.20 hrs. ainsi que sujets courts. Continuel tous les jours.

CAMBRAI :— Les Saboteurs : 2.00, 3.58, 5.46, 7.28, 9.26 hrs. ainsi que sujets courts. Continuel tous les jours.

CARTIER :— Pennies from Heaven : 1.05, 4.35, 8.00 hrs. So Evil My Love : 2.30, 5.55, 9.25 hrs. Nouvelles : 4.20, 7.45, hrs. Fin: 11.15 hrs. Continuel tous les jours.

EMPIRE :— The Dude Goes West; Nouvelles et sujets courts: Black Gold. Continuel tous les jours de 1.00 à 11.15 hrs.

FRANÇAIS :— Angels With Dirty Faces : 12.45, 3.50, 6.45, 9.50 hrs. La mort n'était pas au rendez-vous : 2.25, 8.25 hrs. Sujets courts : 2.20, 8.20 hrs. Fin : 5.20, 11.30 hrs.

IMPERIAL :— La sauvagesse blanche : 1.00, 3.45, 7.00, 9.48 hrs. Sujets courts: 2.15, 8.15 hrs. Deux mains dans la nuit : 2.35, 8.25 hrs.

LAIRET :—Nouvelles : 1.00, 4.27, 7.54 hrs. Copie conforme : 1.20, 4.47, 8.15 hrs. Serénade aux nuages : 2.59, 6.26, 9.53 hrs. Fin: 11.21 hrs. Continuel tous les jours.

PIGALLE :— Actualités françaises: 12.30, 3.37, 8.14hrs. Secrets :12.45, 3.52, 6.44, 9.51hrs. Cécile est morte : 2.15, 5.22, 8.29hrs. Continuel tous les jours.

PRINCESSE :— Sujets courts : 1.00, 7.00 hrs. The Fabulous Dorseys : 1.18, 7.18 hrs. Men of Two Worlds : 2.53, 8.53 hrs.

RIALTO :— Cucaracha : 1.00, 4.30, 7.55 hrs. Nouvelles et sujets courts : 1.20, 4.50, 8.15 hrs. The Best Years of Our Lives : 1.40, 5.05, 8.35 hrs. Fin : 11.25 hrs. Continuel tous les jours.

VICTORIA :— Joan of Arc : 12.45, 3.30, 6.15, 9.00hrs. ainsi que sujets courts. Continuel tous les jours de 12.45 à 11.30hrs.

CINEMA DE LEVIS :— Big City: 6.30, 9.30 hrs. Nouvelles : 8.00 hrs. L'Insaisissable Frederic : 8.10 hrs.

BIENVILLE :— La Comédie de l'Amour : 7.00, 9.30 hrs. Sujets courts : 8.25 hrs Under the Tonto Rim : 8.30 hrs. Fin : 11.00 hrs.

CANADA :— Tender Years : 6.45, 9.50 hrs. Sujets courts : 8.00 hrs. La Fugue de Mariette : 8.10 hrs.

ETCHEMIN :— Histoire de chanter: 6.30, 9.35 hrs. Coeur de la nation : 7.45 hrs.

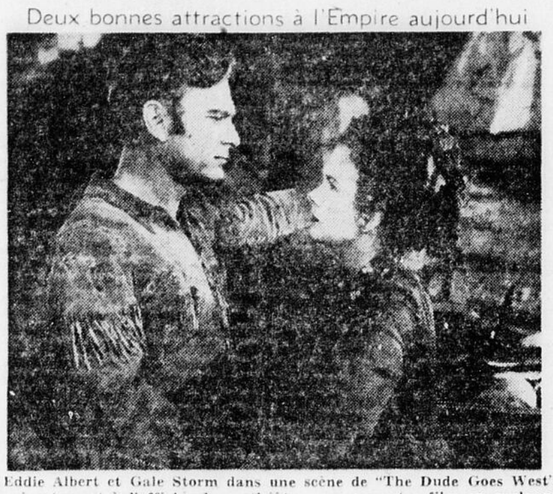
RIALTO
AUJOURD'HUI
EN PRIMEUR dans le bas de la ville!
Le film le plus honoré de tous les temps !
"The BEST YEAR OF OUR LIVES"
Aussi: sujet musical en couleurs.
"LA CUCARACHA"

CARTIER
★ DERNIER JOUR ★
Un film dramatique, émouvant dont la supériorité est incontestable :
Paramount présente
RAY MILLAND · TODD GERALDINE FITZGERALD
HAL WALLIS présente
"So Evil My Love"
— Second film —
BING CROSBY, MADGE EVANS
"PENNIES FROM HEAVEN"

MIAMI CLUB
A la place de l'ancien Tampico, sous une nouvelle administration à cinq milles de Québec, un mille avant le jardin Zoologique. Danse avec spectacle. Chemin bien entretenu. Soirée surprise au Mardi Gras.
DANSE TOUS LES SOIRS
Orchestre ROGER BILODEAU
Pour réservations 4-4334

Chez GERARD
VIS-A-VIS LA GARE UNION
L'endroit choisi pour bien dîner et se distraire
Dernier soir !
Votre dernière chance ce soir pour voir et entendre
LES "JENNIFER'S FOURTET"
venant directement de New-York
Les amateurs de musique américaine seront servis à souhaits, car ce fameux quatuor interprète les plus récents succès américains.
DEMAIN SOIR (samedi)
JEAN MARTIN et ses HAWAIENS et les WAIKIKI GIRLS
seuls artites de leur genre au Canada
DIMANCHE
Grand dîner des Jours Gras
Artiste invité : nul autre que
CHARLES TRENET
Réservez vos tables en appelant : 4-0549

Deux bonnes attractions à l'Empire aujourd'hui



Eddie Albert et Gale Storm dans une scène de "The Dude Goes West", présentement à l'affiche de ce théâtre avec un autre film en couleurs.

DANSE AMERICAN CLUB
CE SOIR ET DEMAIN
avec JEAN MARTIN et ses Hawaiiens
VAUDEVILLE AVEC DANSE ET CHANT HAWAIIEN
Couples seulement — Réservations : 4-8620

Samedi 5 mars, à 8 h. 30 p.m.
à l'Institut Canadien
RICHARD VERREAULT
TENOR
AU PIANO : Mlle Françoise Gauthier
Admission : .50 — .75 — $1.00
Billets en vente aux pharmacies : Pasteur, rue St-Jean; Soucy, Ave Cartier; Marquis, 3e Avenue, coin 5e Rue, et à la salle paroissiale de Limoilou.

SAMEDI, 5 mars, à 8 h. 30 p.m.
à
L'INSTITUT-CANADIEN
LA CHORALE ST-CHARLES DE LIMOILOU
présente
RICHARD VERREAULT
TENOR
Au piano : Mlle Françoise Gauthier
Admission : .50 .75 $1.00
Billets en Vente Aux Pharmacies :
Pasteur : rue St-Jean : Soucy : Ave Cartier, Marquis : 3e Ave coin 5e Rue : et à la salle Paroissiale de Limoilou.

Rep. cont. : 12.45, 3.30, 6.15, 9.00 hrs p.m. tous les jours
4 ième ET DERNIERE SEMAINE
Representation speciale demain matin à 9h.30, pour jeunes étudiants et écoliers. Aussi toutes les matinées: 12h.30 à 5 h. 30 (50 cts).



"Jeanne d'Arc m'a tenue sous le charme . . . elle est dans une classe à part . . . il vous faut voir ce film magnifique !"— KATE SMITH sur le Mutual Network Broadcast.
JOAN OF ARC
starring INGRID BERGMAN
A VICTOR FLEMING PRODUCTION
COLOR BY TECHNICOLOR · CAST OF THOUSANDS
Matinées 75c jusqu'à 5 h. 30
Le soir : $1.20 toutes taxes comp.
Continue tous les jours
VICTORIA

Au Classic



Walter Brennan tient un rôle important dans la version française "La Voleuse" mettant en vedettes Bette Davis, Glen Ford et Dane Clark. Ce film prendra l'affiche demain à ce théâtre pour jusqu'à jeudi prochain.

AIR CLIMATISÉ **Lairet**
ACTUELLEMENT A L'ECRAN
DEUX BELLES VUES FRANÇAISES
Louis Jouvet et Suzy Delair
dans
"COPIE CONFORME"
SECOND FILM
TINO ROSSI
dans son meilleur succès
"Sérénade aux Nuages"

AU PARIS
CLIMATISÉ EN TOUT TEMPS
COMMENÇANT DEMAIN :
une nouvelle production du fameux
"MAITRE de FORGES"
avec JEAN CHEVRIER et HELENE PERDRIERE
En programme double avec
RENEE SAINT-CYR dans Madame et le Mort
AUJOURD'HUI DERNIER JOUR
L'ANGE QU'ON M'A DONNE
BLANC COMME NEIGE

Amusements

C'EST TERRIFIQUE!
• Perilleux, Différent, Terrifiant, Sensationnelle
• Spectaculaire, Action, Originalité.
2 h. 30 d'un spectacle sensationnel 2 h. 30
Voilà ce qui vous sera présenté demain soir à . . . . . **LA TOUR**
Pour plus d'informations . . . lisez nos annonces dans Le Soleil et l'Evénement-Journal, de demain.

4 JOURS COMMENÇANT VENDREDI
Repr. continue de 1h.30 à 11 h. "HILLS OF HOME" à 1h.35, 4h.10, 6h.45, 9h.20.
Vous qui raffolez des films en Technicolor, voici un spectacle trop beau pour le laisser passer inaperçu!
M-G-M presents
HILLS OF HOME
Starring
EDMUND GWENN · DONALD CRISP
TOM DRAKE · JANET LEIGH
and LASSIE COLOR BY TECHNICOLOR
too wonderful to miss!
CAPITOL MATINEE .26 SOIR .35 .40
UN THÉATRE FAMOUS PLAYERS
Aussi à : 3h.10, 5h.50, 8h.25
CANADA CARRIES ON: "SKI SKILLS" "SUPER CUE MAN", "ANNIE WAS A WONDER". Caricature, Actualités.
ECOLIERS DE 16 et 17 ANS : Mar. Jeu. Sam.: 17c

EMPIRE
A PARTIR D'AUJOURD'HUI
Deux bonnes attractions en primeur.
BLACK GOLD en GLORIEUX CINECOLOR
STARRING ANTHONY QUINN
Katherine DE MILLE · Elyse KNOX
DUCKY LOUIE · KANE RICHMOND
MOROMI OLSEN
AUSSI
EDDIE ALBERT — GALE STORM
James Gleason — Buirnie Barnes — Gilbert Acland
ALLIED ARTISTS presents
"THE DUDE GOES WEST"
A KING BROS. Production
Nous avons la certitude que vous raffolerez de ces deux excellents films : "Black Gold" concern un cheval fameux et il est filmé en couleurs. "The Dude Goes West" est une fine comédie.

BETTE DAVIS
GLENN FORD
DANE CLARK
VERSION FRANÇAISE
en primeur
"La VOLEUSE"
avec Walter BRENNAN et Charlie RUGGLES
Bette est doublement merveilleuse dans ce double rôle. C'est une réalisation magnifique !
1 h. continue tous les jours CLASSIC Mat.: 30c taxs Soir: 45c inc.

CAMBRAI VERSION FRANÇAISE
AUJOURD'HUI: 2 h. continue
Aussi SUJETS COURTS très intéressants
COMEDIE - CARTOON - ORCHESTRE, etc.
Matinées: 26c — Soir: 34 — txs inc.
(EN PRIMEUR)
Pat O'BRIEN and CAROLE LANDIS
. . . toutes sortes de scènes !
"LES SABOTEURS"
with CHESTER MORRIS
RUTH WARRICK · BARTON MacLANE
TOM TULLY · WALLACE FORD
Les événements sensationnels se succèdent à une allure terrifiante ; une idylle qui atteint son but dans cette brillante histoire d'hommes et de femmes jouissant de la vie.

Résultats

LA JOURNÉE MÊME

ESSAYEZ VOTRE CHANCE!

Une petite annonce publiée dans

L'ÉVÉNEMENT JOURNAL

le matin produira des résultats le jour de sa publication

SIGNALEZ : 5-5133

L'Evénement-Journal est publié et imprimé coin des rues de la Couronne et St-Vallier par "LE SOLEIL" Ltée, Henri Gagnon président et directeur général.

Membre de la Presse Canadienne

La Presse Canadienne a le droit exclusif de reproduction de toutes les nouvelles publiées dans ce journal et provenant de la Presse Canadienne, de la Presse Associée et de l'Agence Reuters. Il en est de même de la reproduction des dépêches spéciales qui sont ainsi réservées.

(Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.)

TARIF AU COMPTANT

des annonces classifiées

L'EVENEMENT-JOURNAL

TEL. : 5-5133

10 cts la ligne comptée, minimum, 035 6 insertions pour le prix de cinq, 24 insertions pour le prix de 18.

Annonce classée avec titre en gros caractère 10 points (chaque titre comptant pour une ligne) .35

Les annonces venant de l'extérieur et réclamant un casier devront être accompagnées de .05 pour frais d'expédition du courrier.

Les avis de naissance, décès, fiançailles, grand'messes, remerciements pour sympathies etc. sont chargés à $1.00 l'insertion selon la formule ordinaire et chaque mot additionnel, 0.03. Exemption est faite cependant pour les annonces de faveurs obtenues qui seront chargées $0.50 l'insertion suivant la formule officielle. Dans les notes sociales, carnets mondains, etc., ces avis seront chargés à $1.50 l'insertion suivant la formule.

Frais additionnels de 0.25 pour chaque facture non payée dans les trois jours ouvrables qui suivent la date de la facturation.

Prix de l'abonnement à "L'Evénement-Journal", Québec, Levis, Sillery, Ste-Foy et Etats-Unis $7.50 par année, $3.75 pour 6 mois, $2.00 pour 3 mois, 1 mois .80 A la campagne, $6.50 par année, $3.25 pour 6 mois, $1.75 pour 3 mois, 1 mois .80.

Nous n'acceptons aucun avis de naissance, fiançailles mariages, décès, par téléphone. Il en est de même pour les avis de non-responsables.

ARGENT A PRETER

ARGENT A PRETER COMMERCIAL FINANCE, CORP., LTD, 37 de la Couronne, ch. 215, TEL.: 2-6488.

IA-13—B94138—E

$1,000 à $100,000 à prêter sur première hypothèque 5 p.c. par différents montants. L.-E. PORTIER, N.P., 72 DE L'EGLISE, TEL.: 5-9450 res. 4-5312.

HOH-13R—B92852—E

Prêts Spéciaux Pour Gens Mariés

Les gens mariés peuvent obtenir de l'argent rapidement—sans endosseurs et sans complications — en s'adressant à Trans Canada Credit Corporation. Vous pouvez emprunter de $50 en montant et avoir jusqu'à 24 mois pour rembourser. Les prêts inférieurs à $1,000 comportent une assurance-vie sans frais supplémentaires. Adressez-vous dès aujourd'hui à

TRANS CANADA
CREDIT CORPORATION LIMITED
400 Blvd Charest, Ch. 106.
Québec. Tél.: 2-4723—2-4724
Succ. Trois-Rivières, rue du Platon
No 4-13 13H—A98919—E

ACCESSOIRES ELECTRIQUES

L.-A. GAUCHER Enr.
RADIOS
ACCESSOIRES ELECTRIQUES
98 du Pont Tél.: 2-8768

1-3-5-IH-3H—B87100—E

AGENTS

AGENTS SERIEUX demandés pour vendre les produits de chauffage au bran scie Champion. Bonne commission, écrire CASE POSTALE, 531 RIMOUSKI.

HLH-6—B92486—E

AUTOMOBILES A VENDRE

CHRYSLER 1947 Sedan, noir, 4 portes, pneus blancs, radio, chaufferette, air conditionné, en parfaite condition, à vendre. S'adresser MAURICE GILBERT, 16 COTE DU PASSAGE, Lévis, TEL.: 1032.

HOH-19—B95853-E

CHAMBRES A LOUER

GRANDE CHAMBRE meublée ou non. Pour deux ou 3 personnes. Permis cuisine. 38 ST-GERMAIN.

40—B96209—E

DEUX CHAMBRES meublées, éclairées chauffées, pouvant servir comme flat, séparément ou non. TEL.: 5-7297.

40—B96064—E

CHAMBRE CHAUFFEE, éclairée, meublée, permis cuisine. TEL.: 5-8779.

40—B96182—E

COMMERCE A VENDRE

A LOUER ou à vendre, Banlieue de Québec, établi, 12,000 ames. Confection marchandises sèches. Ecrire Case 528 L'EVENEMENT-JOURNAL.

CEA-54—B95182—E

FILLES DEMANDEES

STENOGRAPHE-

JEUNE FILLE bilingue, sténographe demandée, immédiatement. Position avantageuse. Ecrire CASE 608 LE SOLEIL.

77—B96043—E

DOULEUR ARTHRITIQUE

N'endurez pas le tourment des douleurs Arthritiques. Imitez des milliers d'autres Canadiens qui ont obtenu un prompt soulagement. Prenez des T-R-C Templeton: faites spécialement pour soulager efficacement douleurs Arthritiques, Névritiques et Rhumatismales. 60c et $1.25, toutes pharmacies. T-88F

HOMMES DEMANDES

AVONS BESOIN d'un homme réellement bon vendeur pour notre serie considerable de calendriers et spécialités publicitaires. Revenus presque sans limites à base commission. Nos marchandises peuvent se vendre avec tout autre non en conflit avec elles. Ecrire tout renseignements concernant marchandises en main, territoire couvert, etc., à CASE 556 L'EVENEMENT-JOURNAL.

HEH-89—B95831—E

COMPTABLE

COMPTABLE capable et expérimenté demandé immediatement. Position idéale. Ecrire Case 605 LE SOLEIL ou téléphoner 5-8165, local 21.

HEH-89—B96040—E

HOMME ET FEMME

GAGNEZ DE L'ARGENT à domicile, à temps complet ou partiel. Apprenez à faire des bonbons à la maison. Gagnez en apprenant. Premier outillage fourni gratuitement. Cours par correspondance. Institut National de Confiserie Enrg., bureau de poste Delorimier, case 152, Montréal.

CBA-90—B95150—E

LOGEMENTS DEMANDES

LEVIS : couple sans enfant demande logement ou maison seulé TEL. : 1213 Lévis.

NA-108—B94301—C

MATERNITE

HOPITAL DE LA MISERICORDE, épreuve du feu, site salubre, confort moderne, maternité 3 catégories, salle commune, chambres semi-privées, chambres privées, internes en permanence médecin au choix, four maladies privées et semi-privées. Sécurité d'hôpital, réactions sérologiques, traitement toutes infections. Avantages religieux. Demandez admission d'avance. Discrétion assurée. MERE DIRECTRICE, 680 CHEMIN STE-FOY, Québec.

CA-128R—B92956—E

MEDECIN

Dr CHARLES RINFRET, voie génito-urinaire, médecine générale, petite chirurgie. Traitement électrique. Maladies vénériennes 59 ST-JOSEPH, appt. 101, TEL.: 4-4300.

BA-CDR-B93828

DOCTEUR JEAN DUSSAULT, Ex-Elève des Hôpitaux de Paris. Médecine générale. Petite chirurgie. Maladies vénériennes, peau, traitements électriques. 417 ST-JEAN, TEL.: 2-1975.

HHA-CDR—B95919-E

OBJETS PERDUS

BAGUE PERDUE

BAGUE PERDUE de la rue St-Augustin au carré d'Youville dans magasins ou autobus No 7, entre 2 et 4 heures. Récompense promise. S'adresser Mme J.-E. Langlais, tél.: 2-2834.

25 fev—C

REMEDES

TONIQUE RECOMMANDE : Biphosphate médical. Propriétes reconstituantes. Stimule l'appétit, enrichit sang, fortifie os. Pour enfants, personnes faibles, vieillards. $1.00 une bouteille ; $2.50 trois. Franco LES FRERES MARISTES, Iberville, P. Qué.

OA-156—B93961—E

VOLAILLES

NOUS OFFRONS poussins d'un jour et poussins en croissance de 2 à 8 semaines, races Plymouth Rock Barré, provenance R.O.P. et Hybride et race Light Sussex. Tous provenant de troupeaux certifiés et sélectionnés en vue d'une forte production de ponte et de vigueur. Pour renseignements et prix, S'adresser à LA COOPERATIVE AVICOLE, Ste-Croix, cté de Lotbinière, Qué., M. Marius Lemay, gérant.

CA-168—B95895—C

Déficit . . .

(Suite de la 1ère page)

$153,170,000, ce qui laisse un surplus de $40,770,000 au compte ordinaire.

M. Gagnon dit ensuite que le fonds consolidé de la province était de $43,522,635.69 à la fin de l'année fiscale 1944-45; il était de $130,945,918 le 31 mars 1948 et il sera d'environ $171,715,918 le 31 mars 1949.

Le trésorier de la province, avant de révéler le chiffre des dépenses imputables au capital pour la présente année fiscale, déclare que le gouvernement a dû, au cours des dix derniers mois, faire exécuter une foule de travaux urgents et nécessaires que l'on n'avait pu faire exécuter durant les trois années précédentes, à cause de la rareté des matériaux et de l'equipement mécanique.

Au point de vue financier, continue M. Gagnon, ce qui distingue la présente année de celles qui la précèdent, c'est que le gouvernement ne paiera pas à même ses revenus ordinaires toutes ses dépenses imputables au capital; il n'en paiera qu'une partie. Ces dépenses seront de $66,450,000.

Ces sommes servent à des travaux durables qui constituent un actif pour la province, notamment la construction de ponts, de routes, d'édifices ,etc.

Le gouvernement aurait pu payer toutes ses dépenses imputables au capital au moyen d'emprunts, a ajouté M. Gagnon; nous n'avons pas utilisé ce procédé et nous avons payé à même nos revenus ordinaires. Ceci est logique en temps normal, mais en temps de prospérité, il faut si l'on veut être prudent, tempérer pour conserver notre pouvoir d'emprunt durant les années moins prospères.

Un déficit

Ainsi, les dépenses imputables au capital pour l'année qui se terminera le 31 mars 1949 se totaliseront à $66,450,000. Le surplus du compte ordinaire au montant de $40,770,000 sera donc appliqué en paiement de ces dépenses imputables au capital, ce qui laisse un excédent de dépenses ordinaires et imputables au capital sur les revenus ordinaires au montant de $25,680,000.

Au cours des quatre dernières années, continue le trésorier, le gouvernement a effectué des dépenses imputables au capital qui augmentent l'actif de notre province d'une somme de plus de $144,000,000: $12,977,903 en 1945-46; $24,287,135 en 1946-47; $40,927,129 en 1947-48; $66,450,000 en 1948-49 (estimé).

Les salaires

M. Gagnon dit ensuite que les statistiques fédérales révèlent que de 1939 à 1947, c'est dans la province de Québec que les augmentations de salaire ont été le plus considérable; voici les chiffres: 41.2% dans les provinces des Prairies; 54.5% en Colombie Canadienne; 57.3% dans les Maritimes; 57.4% en Ontario; 64.4% dans le Québec; 58.2% dans tout le Canada.

Ces augmentations de salaire peuvent être une traduction de l'augmentation du coût de la vie; mais il faut les expliquer aussi par l'essor actuel de notre province.

Suivant le gouverneur de la Banque du Canada, le dollar canadien vaut actuellement une somme de 43 sous comparativement à ce qu'il valait au début de la dernière guerre; c'est donc dire que le budget de la province qui s'élève aujourd'hui à une somme approximative de $200,000,000, correspond à un budget d'environ $86,000,000 au début de la guerre.

Plus de revenus

Les résultats préliminaires de l'année financière 1948-49 indiquent une augmentation dans les revenus de la province; pour la première fois depuis 1943-44, le gouvernement ne compte pas dans ses revenus de subventions spéciales du gouvernement fédéral.

La province a repris l'exercice de ses droits de taxation, ce qui lui assure des revenus plus considérables sans avoir à imposer de nouvelles taxes. Nous avons même refusé de rétablir l'impôt sur le revenu de 1940. Nos revenus sont supérieurs à ceux que nous aurions touchés si nous avions accepté les propositions fédérales de 1945.

L'augmentation des revenus s'explique à la fois par l'expansion industrielle de la province et par l'amélioration de nos méthodes de perception.

Chaque annee, depuis que je suis trésorier de la province, l'opposition affirme que les contribuables sont trop lourdement taxés; je cherche en vain parmi les impôts quels sont ceux qui ont été imposés par le gouvernement de l'Union Nationale. Ils l'ont plutôt tous été par les administrations libérales.

Le fonds d'éducation

En 1945, on a crée, pour assurer la stabilité financière de nos commissions scolaires, un fonds d'éducation; les revenus et les dépenses de ces fonds ne doivent pas être inclus dans le budget. Pour que le contribuable puisse avoir une meilleure vue d'ensemble, voici la situation dans ce domaine: en 1946-47, les revenus se sont élevés à $14,179,775, et les dépenses à un montant semblable; en 1947-48, les revenus et les dépenses ont été de $19,905,463.

La principale source de revenus du fonds d'éducation est constituee par la moitie du produit de la taxe de vente, imposée en 1940; cette année, les revenus du fonds de l'éducation seront approximativement de $19 millions, 687,000. Ces revenus demeurent dans le fonds consolidé pour servir uniquement, l'année suivante, à des fins d'éducation.

Plus de dépenses

A l'heure actuelle, poursuit M. Gagnon, la situation d'un gouvernement est identique à celle d'un contribuable en face de l'augmentation du coût de la vie et il doit faire face à des dépenses plus élevées. Il faut partant supprimer toutes les dépenses inutiles.

Il faut améliorer la santé et l'hygiène publique et c'est pourquoi le budget du ministere de la Santé sera considérablement augmenté; il en sera de même pour les sommes d'argent consacrées à l'éducation. M. Gagnon signale ensuite les octrois déjà accordés aux universités Laval, de Montréal, McGill et Bishop, soit environ $10 millions en tout.

C'est l'Union Nationale qui a parachevé l'Universite de Montreal et qui a assuré la création, à Québec, de l'école des mines, ainsi que l'école d'arpentage et de génie forestier.

M. Gagnon dit ensuite que le gouvernement a accordé de nombreuses bourses.

L'agriculture

On poussera davantage cette année l'élaboration et l'exécution du programme de drainage du gouvernement, en étroite coopération avec le ministère de l'agriculture. Au cours de 1948-49, on a pu agrandir une superficie cultivable de terre de 82,260 arpents, grâce au drainage; ces travaux ont coûté, jusqu'au 31 decembre, $3,500,000. Le crédit agricole et l'électrification rurale ont aussi considérablement aidé la classe agricole, et cette assistance du gouvernement n'a pas affecté le bilan de nos opérations.

Depuis son organisation en 1936, l'Office du crédit agricole a consenti 27,578 prêts représentant un total de $64,790,545; 1,163 prêts en 1947 et 1,395 en 1948. Une somme de $19,178,297.06 a été remboursée à date; les emprunteurs ne doivent donc plus qu'une somme de $43,450,000.

La loi de l'électrification rurale a été adoptée en 1945; sur un crédit total de $12,000,000 mis à la disposition, l'office de l'électrification a avancé, à date, $7,146,540 aux coopératives. En 1946, il y avait 10 coopératives; en 1947, 20 et en 1948, 27. Ces 27 coopératives groupent 14,318 membres. Elles possèdent un capital souscrit de $1,289,376. Ces coopératives comptent 10,660 clients, possèdent 2,115 milles de lignes et ont près de 1,000 milles de lignes en construction.

L'office du crédit agricole est chargé d'appliquer la loi pour améliorer les conditions de l'habitation. Une somme de $3,500,000 votée l'an dernier a déja été épuisée; c'est pourquoi on a porté à $7,000,000 au cours de la présente session, le montant mis à la disposition de l'office. Cette loi permet à ceux qui veulent emprunter de l'argent pour construire des maisons de ne payer que 2% d'intérêt, le gouvernement payant le reste. Une commission étudie actuellement le problème du logement.

Dette accrue cette année

La dette nette augmentera d'ici la fin de l'année financière, mais demeurera inférieure à ce qu'elle était au 31 août 1944, continue M. Gagnon.

Notre province continuera de demeurer, ainsi que l'indiquent les statistiques, la province possédant la dette par tête la moins élevée du Canada.

Un emprunt

M. Gagnon explique que le gouvernement vient de terminer les négociations avec un syndicat financier pour un emprunt de $35,000,000 afin de consolider la dette flottante du 31 mars 1945 et les avances aux offices du crédit agricole. Cet emprunt sera remboursable dans 16 ans et à un taux d'intérêt nominal de 3%.

Au cours de la prochaine année financière, le gouvernement aura à rencontrer des échéances d'obligations pour un montant de $28,700,000. Pour faire face à ces échéances, il y a un fonds d'amortissement disponible de $17,022,000 ce qui laisse un solde à renouveler de $11,678,000. Signalons que le gouvernement aura, au cours de ses quatre années d'administration financière qui se termineront le 31 mars prochain, mis en réserve pour le remboursement des emprunts contractés dans le passé un montant de $28,551,450 dans ses fonds d'amortissements, montant inscrit chaque année dans le service de la dette comme dépense ordinaire.

Durant cette même periode de 4 ans, le gouvernement aura racheté pour $28,551,450 d'obligations. M. Gagnon croit aussi que le renouvellement des obligations, cette année, se fera à des conditions fort avantageuses pour la province; il rappelle que l'emprunt du 1er octobre 1948 fut conclu à un interêt de 3%. Il signale aussi la cooperation loyale, dans ce domaine, des principales institutions financieres du pays.

Le budget de 1949-50

M. Gagnon ocntinue en déclarant que le gouvernement a donné à la province une politique financiere équilibrée, sans céder aucun de ses droits et prérogatives. Il déclare ensuite que pour l'année 1949-50 les revenus seront moins considérables que l'an dernier, soit environ $176,650,000. Avec son surplus de $31,415,640 le gouvernement fera des dépenses capitales.

Le trésorier provincial note également que le gouvernement a entrepris de dépenser une somme de $9,640,000 pour le barrage du lac Dozois, pour constituer une reserve d'eau de 70,000,000,000 de pieds cubes.

Voirie et travaux publics

Le trésorier explique que les travaux de voirie ont absorbé une très forte partie des argents du gouvernement. Il affirme que nos routes ont été négligées sous l'administration libérale et qu'elles ont été détériorées par le trafic militaire durant la guerre pour une somme de $6,000,000.

Au chapitre des travaux publics, le trésorier provincial note que le montant mis à la disposition du ministre des travaux publics est augmenté de $6,663,600 à $8,225,600. Une dépense importante cette année sera faite sur le pont de Québec pour l'élargissement de la voie carossable. Ces travaux sont urgents et nécessaires. Il ajoute que de 1944 à 1949 le ministère des travaux publics a exécuté des travaux pour une somme globale de $11,799,032,65. 550 ponts ont été construits dont 29 ont coûté plus de $100,000.

L'Instruction publique

M. Gagnon annonce que depuis 1944 le département de l'Instruction publique a dépensé une somme de $59,933,595.66. L'an dernier le budget du département était de $13,785,350 et cette année il est de $18,528,400. A l'heure actuelle, 675,000 eleves relèvent du département, de même que 25,000 professeurs.

Après avoir rappelé les progres enregistrés dans l'établissement des classes de travaux manuels dans les villes, M. Gagnon déclare qu'une somme de $7,000,000 a été mise

ETAT PROVISOIRE DES REVENUS

pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1949

REVENUS ORDINAIRES :		
Provenant de taxes :		
Trésor, Bureau du Revenu :		
Loi des véhicules-automobiles	13,300,00 00	
Taxe sur la gazoline	29,600,000 00	
Droits sur les successions	11,000,000 00	
Taxes sur transferts de valeurs	500,000 00	
Licences d'hôtels, restaurants, etc	445,000 00	
Taxe de vente	14,000,000.00	
Taxe sur le tabac	8,100,000 00	
Loi de l'Assistance publique	6,540,000 00	
Autres taxes	83,000 00	
	130,568,000 00	
Trésor, Bureau des Assurances	140,000 00	
Loi des liqueurs alcooliques, permis et droits	8,800,000 00	
Secretariat de la province	135,000 00	
Travaux Publics	70,000 00	
Travail	150,000 00	
Chasse	50,000 00	
Procureur général	117,000 00	140,030,000 00
Provenant d'autres sources :		
Supbside de la Puissance du Canada (basé sur la population)		2,739,000 00
Intérêts :		
Placements des fonds d'amortissement	2,200,000 00	
Divers comptes	630,000 00	2,830,,000 00
Commission des liqueurs de Québec :		
Compte de commerce	18,700,000 00	
Moins : Subvention à l'Assistance publique	1,000,000 00	17,700,000 00
Fonds d'education, 10 Geo. VI, c. 21, et 11 Geo. VI, c. 32 :		
Revenus	19,350,000 00	
Depenses	7,350,000 00	
Residu		12,000,000 00
Richesses naturelles :		
Richesses naturelles :		
Terres et forêts	10,500,000 00	
Ressources hydrauliques	1,725,000 00	
Mines	1,851,000 00	
Chasse	718,000 00	
Pêcheries	10,000 00	
Colonisation	137,400 00	14,941,400 00
Horaires, divers departements		1,658,800 00
Amendes, etc., divers departements		387,300 00
Contributions des fonctionnaires : Loi des pensions		1,300,000 00
Divers, differents departements		353,500 00
		$ 193,940,000 00

REVENUS PROBABLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 1949-50

REVENUS ORDINAIRES :		
PROVENANT DE TAXES :		
Trésor, Bureau du Revenu :		
Loi des véhicules-automobiles	14,300,000.00	
Taxe sur la gazoline	31,100,000.00	
Droits sur les successions	9,500,000.00	
Taxes sur les corporations	44,000,000.00	
Taxes sur transferts de valeurs	400,000.00	
Licences d'hôtels, restaurants, etc.	440,000.00	
Taxe de vente	13,750,000.00	
Taxe sur le tabac	8,500,000.00	
Loi de l'Assistance publique	6,400,000.00	
Autres taxes	72,000.00	
	128,462,000.00	
Tresor, Bureau des assurances	143,000.00	
Loi des liqueurs alcooliques, permis et droits	8,000,000.00	
Secrétariat de la province	130,000.00	
Travaux publics	72,000.00	
Travail	163,000.00	
Chasse	50,000.00	
Procureur général	72,000.00	137,092,000.00
PROVENANT D'AUTRES SOURCES :		
Subside de la Puissance du Canada (basé sur la population)		2,739,000.00
Intérêts :		
Placement dec fonds d'amortissement	2,350,000.00	
Divers comptes	718,000.00	3,068,000.00
Commission des liqueurs de Québec :		
Compte de commerce	17,200,000.00	
Moins: Subvention à l'Assistance publique	1,000,000.00	16,200,000.00
Fonds d'éducation, 10 Geo. VI, c. 21 et 11 Geo. VI, c. 32 :		
Revenus	19,450,000.00	
Dépenses	19,450,000.00	
Résidu	—	
Richesses naturelles:		
Terres et forêts	8,673,000.00	
Ressources hydrauliques	2,135,000.00	
Chasse	756,000.00	
Pêcheries	15,000.00	
Colonisation	132,000.00	14,211,000.00
Honoraires, divers départements		1,570,000.00
Amendes, etc., divers départements		345,000.00
Contributions des fonctionnaires: Loi des pensions		1,200,000.00
Divers, différents départements		225,000.00
		$176,650,000.00

ETAT PROVISOIRE DES DEPENSES ORDINAIRES ET EN IMMOBILISATIONS

pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1949
10 mois terminés — 2 mois en cours — 12 mois

Départements	Total	DEPENSES Ordinaires	En immobilisations
Affaires municipales	429,000 00	429,000 00	
Agriculture	12,259,000 00	12,256,000 00	3,000 00
Bien-Etre social et Jeunesse	18,408,000 00	17,097,000 00	1,311,000 00
Chasse	1,180,000 00	1,040,000 00	140,000 00
Colonisation	12,336,000 00	10,886,000 00	1,450,000 00
Conseil exécutif	4,433,000 00	4,433,000 00	—
Industrie et commerce	1,183,000 00	1,183,000 00	—
Instruction publique	14,331,000 00	14,331,000 00	—
Législation	896,000 00	896,000 00	—
Mines	3,036,000 00	986,000 00	2,050,000 00
Pêcheries	1,455,000 00	1,155,000 00	300,000 00
Procureur général	6,146,000 00	6,146,000 00	—
Ressources hydrauliques	4,880,000 00	715,000 00	4,165,000 00
Santé	25,340,000 00	25,320,000 00	20,000 00
Secrétariat de la province	8,284,000 00	8,284,000 00	—
Terres et forêts	4,579,000 00	4,579,000 00	—
Travail	1,432,000 00	1,432,000 00	—
Travaux publics	15,472,000 00	7,961,000 00	7,511,000 00
Trésor	3,056,000 00	3,056,000 00	—
Voirie	63,605,000 00	14,105,000 00	49,500,000 00
	$202,740,000 00	$136,290,000 00	$66,450,000 00
Service de la dette publique	$ 16,880,000 00	$16,880,000 00	

SOMMAIRE

Compte ordinaire :		
Revenus		$ 193,940,000 00
Dépenses :		
Ordinaires	136,290,000 00	
Service de la dette publique	16,880,000 00	153,170,000 00
Surplus au compte ordinaire		$ 40,770,000 00
Compte capital		$ 66,450,000 00

Prévisions budgétaires-ordinaires et en immobilisations

Pour l'exercice financier 1949-50

Departement	Total	DEPENSES Ordinaires	En immobilisations
Affaires municipales	426,200 00	426,200 00	—
Agriculture	12,426,000 00	12,226,000 00	200,000 00
Bien-Etre social et Jeunesse	18,911,500 00	17,603,000 00	1,308,500 00
Chasse	1,201,600 00	1,061,600 00	140,000 00
Colonisation	8,391,900 00	7,591,900 00	800,000 00
Conseil exécutif	3,747,000 00	3,747,000 00	—
Industrie et commerce	1,536,000 00	1,536,000 00	—
Instruction publique	★ 10,528,400 00	10,528,400 00	—
Legislation	892,600 00	892,600 00	—
Mines	2,505,500 00	1,055,500 00	1,450,000 00
Pêcheries	1,532,000 00	1,232,000 00	300,000 00
Procureur général	5,928,000 00	5,928,000 00	—
Ressources hydrauliques	1,813,500 00	1,813,500 00	—
Sante	26,108,250 00	26,068,250 00	40,000 00
Secretariat de la Province	3,098,650 00	3,098,650 00	—
Terres et forêts	4,314,000 00	4,314,000 00	—
Travail	1,576,000 00	1,576,000 00	—
Travaux publics	14,250,600 00	8,225,600 00	6,025,000 00
Tresor	3,586,160 00	3,586,160 00	—
Voirie	36,775,000 00	15,775,000 00	21,000,000 00
	$159,548,860 00	128,285,360 00	$31,263,500 00
Service de la dette publique	$ 16,949,000 00	$ 16,949,000 00	

SOMMAIRE

Compte ordinaire :		
Revenus		$ 176,650,000 00
Dépenses		
Ordinaires	128,285,360 00	
Service de la dette publique	16,949,000 00	145,234,360 00
Surplus au compte ordinaire		$ 31,415,640 00
Compte capital		$ 31,263,500 00

★ Le total est de $18,528,400 00 compte tenu d'une contribution de $8,000,000 00 du fonds d'éducation.

Chronique de la radio

Ecoutez, aujourd'hui

VENDREDI 25 FEVRIER

7.00 CHRC—Debout, c'est l'heure
7.00 CKCV—Musique variée
8.15 CBV-CBF—Elévations matutinales
8.15 CHRC—Prière du matin
8.30 CHRC—Club du coucou
9.05 CBV-CBF—Le théâtre de la chanson-nette
9.15 CKCV—Si ça vous chante
9.30 CBV-CBF—Le p'tit train du matin
10.00 CBV-CBF—Sur nos ondes
10.00 CKCV—Musique variée
10.15 CBV-CBF—Valses
10.30 CBV-CBF—Le titre s'il vous plait
10.45 CBV-CBF—Les drames de notre temps
10.45 CHRC—Pour les dames
11.00 CHRC—Courrier de tante Monique
11.00 CKCV—Au pays du sourire
11.00 CBV-CBF—Fraternité Louvain
11.15 CKCV—Au petit bonheur
11.15 CKCV—Musique variée
11.45 CHRC—L'heure agricole
12.00 CKCV—Avec un grain de sel
12.00 CBV-CBF—Jeunesse dorée
12.00 CHRC—La voix dans le vent
12.15 CBV-CBF—Rue principale
12.30 CHRC—Votre quart-d'heure musical
12.30 CBV-CBF—Le réveil rural. — En vedette : Louise Darios
12.45 CHRC—Rendez-vous romantique
1.00 CBV-CBF—Quelles nouvelles
1.15 CHRC—Sieste musicale
1.30 CBV-CBF—Tante Lucie
1.30 CHRC—Chant du monde
2.15 CBV-CBF—Maman Jeanne
2.30 CBV-CBF—Lettre à une Canadienne
2.45 CBV-CBF—Le moulin de la chanson
3.00 CBV-CBF—Les chefs-d'oeuvre de la musique
3.00 CKCV—Musique variée
3.00 CHRC—Carrefour de la bonne humeur
4.00 CKCV—Radio-Sacré-Coeur
4.00 CBV-CBF—L'heure du thé
4.00 CHRC—Moment fantaisiste
4.15 CBV-CBF—Notre pensée aux malades
4.30 CBV-CBF—L'esthétique musicale au 19e siècle. Soleil sur la France, Faure : Mélodie. Conférencier : Jean Vallerand
4.30 CKCV—Les maestros populaires
5.00 CHRC—Tante Colette
5.00 CKCV—La voix d'Hollywood
5.15 CHRC—Miroir à trois faces
5.15 CKCV—Musique variée
5.45 CHRC—Vincent Lopez
5.45 CKCV—Argentina
6.00 CBV-CBF—Yvan l'Intrépide
6.05 CHRC—Musique à la carte
6.30 CKCV—Succès américains
6.30 CBV-CBF—La revue de l'actualité
6.45 CKCV—Chansons françaises
6.45 CBV-CBF—En dînant
6.45 CHRC—Dites-moi
7.00 CHRC—Coquetel
7.00 CBV-CBF—Un homme et son péché
7.00 CKCV—Récital conjoint
7.15 CBV-CBF—Métropole
7.30 CHRC—Rythme et variété
7.30 CBV-CBF—Rolande et Robert
7.30 CKCV—Xavier Cugat et son orchestre
7.45 CHRC-CKAC—"Le Diable s'en mêle"
7.45 CBV-CBF—Les peintres de la chanson
7.45 CKCV—Chronique du ski
8.00 CBV-CBF—Connaissez-vous la musique. En vedette : Réjane Cardinal, mezzo-soprano
8.00 CHRC—Perspectives d'avenir
8.30 CBV-CBF—Mosaique canadienne. En vedette : Claire Gagnier
8.30 CHRC—Rigolade
8.30 CKCV—Christo Christy



MARIAN GRUDEFF

Simpson's PRÉSENTE

VENDREDI, le 25 février
CBV — 9 à 10 p.m.
Concert Symphonique "Pop"
de l'Orchestre Symphonique de Toronto
PAUL SCHERMAN
Chef d'orchestre
MARIAN GRUDEFF, pianiste
Artiste invitée S.O.1ar

CHRC 800 Kc.
Ce soir, à 8 h. p.m.
"PERSPECTIVES D'AVENIR"
Un sketch écrit par
Mme ALINE FORTIER
Samedi soir, à 8 h. p.m.
"AU P'TIT BAL DU SAMEDI SOIR"
Chants et rigolades
Artiste invitée: YOLANDE ROY

Aide les reins en 30 minutes

Si vous souffrez de courbatures, levers la nuit, perte d'énergie, faiblesse vésicale, cuisson ou prurit de miction, mal de jambes ou douleurs rhumatismales dus aux troubles de rein ou de vessie, vous devriez essayer Cystex. En 30 minutes, il commence généralement à aider les reins à expulser les excès d'acides et de déchets irritants qui peuvent être la vraie cause de votre mal. Et cela peut contribuer à vous redonner vite énergie et vigueur — vous faire sentir plus jeune. Si Cystex ne vous apporte pas rapidement un soulagement satisfaisant aux douleurs et aux malaises des troubles rénaux et vésicaux, retournez simplement le paquet vide et faites-vous rembourser votre argent. Vous avez tout à gagner et rien à perdre, aussi ne souffrez pas un autre jour sans demander Cystex chez votre pharmacien. a

IN MEMORIAM

COUTURE — A Québec le 23 février 1949, à l'âge de 55 ans 6 mois, est décédé M. Alphonse Couture, pharmacien, époux de dame Rachelle Boutet, demeurant au No 10, Crémazie.

Les funérailles auront lieu samedi à 10 heures 30.

Départ de la résidence funéraire de la Maison Arthur Cloutier & Fils No 146, St-Cyrille à 10 hres 15 pour l'église St-Cœur de Marie et de là au cimetiere Belmont.

24-fev-2 fs—B96114-E

EGAN — A l'hôpital Jeffery Hale, le 24 février 1949, à l'âge de 69 ans 4 mois, est décédée dame Mary Bridget Blaney, épouse de M. Martin Egan, demeurant, 24, rue Artillerie.

Les funérailles auront lieu lundi à 10 heures 15.

Départ des salons funéraires de la maison Adélard & Gustave Lepine Inc., No 42, chemin Ste-Foy, à 10 heures pour l'église St-Patrick, et de là au cimetière St-Patrick.

25 fév. 2 fs—E

GERMAIN — A Québec le 23 février 1949, à l'âge de 43 ans est décédé Georges Germain époux de dame Marielle Trudel.

Les funérailles auront lieu samedi à 10 heures 30.

Départ de la résidence funéraire Germain Lepine Ltée No 318, Chemin de la Canardière à 10 hres pour l'église St-Zéphirin de Stadacona et de là au cimetière St-Charles.

Le trajet se fera en automobile.

24 fev-3 fs-B-96068-E

GIGUERE — A Québec, le 22 février 1949, à l'âge de 74 ans 10 mois, est décédé subitement M. Leon Giguère, époux de feu dame Marie-Blanche Dufresne demeurant à 907, 2e Avenue.

Les funérailles auront lieu vendredi, à 9 heures.

Départ des nouveaux foyers funéraires de J.-Houchard & Fils, No 1290, 1ère Avenue, à 8 heures 45, pour l'église du St-Esprit et de là au cimetière St-Charles.

23 fév. 3 fs—B95866—E

PELLETIER — A Québec, le 23 février 1949, à l'âge de 69 ans 1 mois, est décédé dame Emma Verret, épouse de Gaudias Pelletier, demeurant à 59 rue Victoria.

Les funérailles auront lieu lundi à 9 heures 30.

Départ des salons mortuaires de la maison J.-Wilfrid Dubois, Inc., No 2 rue Durocher, à 8 heures 15 pour l'église St-Sauveur et de là au cimetière St-Charles.

25 fev. 2 fs—B96127—E

TOM — A l'hôpital St-François d'Assise le 24 février 1949, à l'âge de 54 ans est décédé Willie Tom, époux de dame Chong Shee.

Les funérailles auront lieu lundi à 10 heures.

Départ de la chambre mortuaire de la Mission chinoise, No 31, rue du Pont, à 9 heures, 55, pour la chapelle de la Mission et de là au cimetière St-Charles.

25 fév. 2 fs—E

SERVICE ANNIVERSAIRE

MORIN — Samedi le 26 février à 8

Bel hommage au directeur de l'Ecole Technique, M. P. Méthé

Par les anciens et étudiants actuels. — Interprétation par les "Comédiens de Chez-Nous" de "La Petite Chocolatière". — M. Méthé engage les jeunes techniciens à viser à la perfection dans leur travail.

Le vaste auditoire qui assistait hier soir à la fête donnée en l'honneur de M. Philippe Méthé, ingénieur professionnel et directeur de l'Ecole Technique de Québec depuis 1926, a eu le grand plaisir d'applaudir "Les Comédiens de chez Nous" qui ont donné une interprétation des plus amusantes de "La Petite Chocolatière", comédie-vaudeville de Paul Cavault adaptée par Eugène Lachance.

M. Maurice Drolet, président de l'A.E.E.T.Q., s'est empressé de souhaiter la bienvenue à tous ceux qui ont bien voulu participer à cette fête cordiale, fête à laquelle assistaient tout particulièrement les professeurs de l'Ecole Technique.

Nos artistes québécois ont rendu avec beaucoup de naturel, les situations imprévues de "La Petite Chocolatière". M. René Arthur a su conquérir son auditoire par son interprétation typique du Marseillais, de cet homme qui rayonne la joie de vivre, prend la vie sur le bon côté et ne se gêne pas lorsqu'il s'agit de jouer de bons tours. Quant à Annette Leclerc, elle a incarné tous les caprices de l'enfant gâté, de l'enfant qui ne sait pas cacher ses impressions et qui se permet toutes les audaces. M. Georges De Lisle a parfaitement rempli le rôle de cet amant qui sous des dehors gênés et brusques cache une âme timide.

Une superbe gerbe de roses a été offerte à Mme Méthé, au début de la soirée. Dans son allocution, M. Méthé a chaleureusement remercié les organisateurs et les participants de cette fête du coeur. Il en a profité pour encourager les jeunes techniciens à parfaire leur travail qui sert une nation libre et pour témoigner toute sa reconnaissance envers ceux qui dans leur cadeau lui ont ménagé une invitation au voyage.

M. Jules Dion, publiciste de l'A.E.E.T.Q., a révélé au cours de la soirée le nom des gagnants du voyage à la Havane et de celui de New-York. Le sort a favorisé M. André Cloutier pour le voyage à Cuba et M. Jules Dion pour celui de New-York.

Le public québécois a donc été doublement heureux de fêter M. Méthé avec le concours d'une troupe d'artistes de chez nous.

Les négociations commenceront dès le retour des ouvriers au travail

Déclaration du vice-président du conseil d'administration de la Canadian Johns Manville Co. — Environ 2,100 ouvriers sont affectés par la grève.

Asbestos, Qué., 25. (PC) George K. Foster, vice-président de la Canadian Johns-Manville Company, a déclaré hier que des négociations avec les représentants autorisés des grévistes seront possibles dès le retour paisible des ouvriers au travail par les hommes.

La déclaration disait que la police provinciale a mis fin à "l'illégalité et au désordre" depuis son arrivée à Asbestos, samedi dernier.

"L'invasion de nos propriétés, moulin, mine, fabrique, et bureaux, a été enrayée et il est maintenant possible d'entrer et de sortir librement".

Environ 2,100 employés sont affectés par la grève aux usines de la Canadian Johns-Manville Company. Si l'on compte les autres fabriques de ce district des Cantons de l'Est, près de 5,000 personnes font la grève.

Les ouvriers sont membres de la Fédération des travailleurs catholiques canadiens et d'autres organisations alliées à la Fédération nationale des mineurs.

Les grévistes cherchent à obtenir une augmentation de salaire de 15 cents l'heure dans le but de porter à $1 le salaire de base.

M. Foster a noté que la grève a été déclarée illégale par le gouvernement de Québec et dit que la compagnie "regrette immensément les accusations qui ont été lancées contre le gouvernement et la police provinciale à cause de leur intervention".

"Il ne fait aucun doute que l'illégalité, la violence et le désordre n'auraient pu être contrôlés par les autorités locales".

Par la "force et les menaces" quelques inspecteurs du personnel de la compagnie, dont le gérant de la fabrique, "ont été expulsés" et le personnel administratif "a été banni de nos principaux bureaux".

La déclaration ajoutait que la résolution du conseil municipal condamnant l'intervention de la police provinciale "ne peut être expliquée à la lumière des faits et de la situation qui existaient alors".

Procédés mystérieux de la police à l'égard des diplomates à Pékin

Les soldats communistes qui gardent les consulats étrangers ont des préférences pour quelques-uns et des précautions pour tous. — Les diplomates ne sortent plus en auto.

Pékin, 25. (PA) Les soldats communistes, montant la faction devant plusieurs consulats, en ont interdit l'entrée à certaines personnes.

Plusieurs furent écartées du consulat français par les sentinelles D'autres reçurent la permission d'entrer. Il n'y avait aucune explication aux variations de traitement imposé par les troupes communistes, qui ont pris possession de la ville au début de ce mois.

Les gardes postés devant le consulat des Etats-Unis exigent que tous les visiteurs en automobile, descendent de voiture et franchissent la porte à pied.

Dans certains cas, les personnes portant un paquet furent priées de le déposer et d'entrer les mains libres. D'autres, par contre, ne furent pas importunées quoiqu'elles sortissent avec un paquet.

Pour l'une ou l'autre raison, un marchand de crème glacée avec sa charette ne reçut pas la permission de sortir de la cour du bâtiment. Peut-être est-ce une façon de faire la "guerre froide" ici.

On a signalé de divers côté que le consulat soviétique ne fonctionnait pas sur l'ordre de Moscou. On n'a pu obtenir aucune précision du consul Sergei Tichvinsky. Sans doute, il ne s'agit pas de la fermeture du consulat, mais les Russes, faisant machine arrière, veulent apparemment donner à penser par cette attitude, que le seul gouvernement qu'ils reconnaissent est le gouvernement national chinois. Il est à noter que l'ambassade russe est la seule à avoir déménagé de Nankin à Canton.

La plupart des agents consulaires et les autres étrangers ne font plus usage de leurs autos par crainte que les communistes ne les leur confisquent. Les rouges ont exigé que toutes les autos circulant à Pékin portent un nouveau permis. Mais jusqu'à présent il n'y a aucune disposition permettant aux étrangers d'obtenir la nouvelle plaque.

Le gouvernement communiste (gouvernement du peuple de la Chine du Nord) qui a été transféré dimanche passé de Shihkiachwang à Pékin, n'a pas de département des affaires étrangères.

La loi agraire

Ottawa, 25. (PC) Sur 11,197 requêtes transmises au ministère des Anciens combattants demandant de se prévaloir des avantages de la loi d'établissement des vétérans sur des terres, en 1948, un total de 10,371 ont été accordées, révèle un rapport déposé aux Communes hier par le ministre des Ressources, l'honorable MacKinnon.

Québec a envoyé 1,842 de ces requêtes, et l'Ontario, 3,300.

Le plus gros esturgeon

Le plus gros esturgeon jamais capturé fut celui que l'on sortit à l'embouchure de la Volga en 1912. Il mesurait 14 pieds et 2 pouces et pesait 2,250 livres.



NETTOYEUR "BIG 5"
ADDITIONNE D'UN DETERGENT
nettoie comme par enchantement
SPAR KLEEN un nouveau nettoyeur supérieur pour toutes fins de nettoyage
NI ESSUYAGE — NI RINÇAGE
Essayez-les dès aujourd'hui !

10 Minutes 10
• 6 AUTOS LAVEES ET ESSUYEES EN 10 MINUTES
"GAZOLINE ET HUILE TEXACO"
SERVICE DE LAVAGE
10 MINUTES
297 Dorchester tél.: 2-2898

NATIONAL SIGN CO. LTD
60 rue Ste-Agnès Téléphone : 5-5189
Spécialités : ENSEIGNES "NEON" fabrication et service
ECLAIRAGE "COLD CATHODE"
ENSEIGNES commerciales

Réunion de parents

Une intéressante et instructive réunion, organisée pour les parents des élèves de l'Ecole Morissette, a eu lieu, hier soir, dans la salle de cette institution.

A cette occasion, le R. Frère Simon, directeur, a adressé la parole et a dirigé un forum sur "les questions scolaires".

La partie récréative avait été confiée à un groupe d'anciens et d'élèves actuels de cette institution.

A cette soirée, qui était présidée par le R. Père Maurice Lamontagne, c.j.m., curé de St-Coeur de Marie, on remarquait la présence de MM. Roland Dumais, président de l'Amicale, Georges Chouinard, Armand Laforce, Noël Careau, Théo. Mercier, le Dr et Mme Emile Martel ainsi que de nombreux autres parents.

Rapports contestés par l'hon. Barré

Le ministre de l'Agriculture, l'hon. Laurent Barré, député de Rouville, a attaqué par deux fois hier soir, au cours de l'étude de son budget la véracité des journalistes et de leurs nouvelles. Le ministre a fait ses déclarations au cours de l'étude des estimés budgétaires de son ministère. C'est le député de Verchères, M. Arthur Dupré, qui a conduit le travail de l'opposition.

M. Jean-Marie Lévesque, député libéral de Gaspé-Nord, demanda à M. Barré comment expliquer que dans la province, d'après un rapport de journal qu'il avait, la province avait en 1947 6,388,000 acres de terre cultivée, et en 1948, 6,367,000, et donc qu'il y avait eu une diminution. "Ça ne prouve rien qu'une chose", dit le ministre, "et j'ai envie de faire une malice aux journalistes. Ça montre le cas qu'il faut faire des rapports de certains journalistes".

"Pardon, répliqua M. Lévesque. Il s'agit d'une dépêche de la Presse Canadienne qui déclare que ces renseignements viennent du bureau des statistiques du ministère de l'Agriculture de la province de Québec." M. Barré ne nia pas la provenance de la nouvelle, mais expliqua qu'il est possible que le territoire affecté au pâturage ait été plus grand en 1948 qu'en 1947. Quand l'un augmente, l'autre diminue.

Plus tard, M. Ross, député libéral de Verdun demanda au ministre s'il était au courant de la nouvelle à l'effet qu'il y a des ours et des loups qui ont causé des ravages dans son comté de Rouville. "Je n'ait pas tenté de vérifier, dit M. Barré. J'ai cru qu'il s'agissait simplement d'un canard de journaliste".

La Chambre a adopté hier soir le bill 61, loi modifiant la loi des vues animées et le bill de la commission scolaire de Sherbrooke. On a aussi adopté $2,627,900 des crédits du ministère de l'agriculture.

Des recherches supersoniques

Ottawa, 25. (Spéciale) Le ministre de la Défense nationale consentira à l'université de Toronto, par l'entremise du Conseil des Recherches de la Défense, un total de $350,000 en octrois, pour frais de recherches dans le domaine supersonique. Telle est la déclaration faite conjointement par l'hon. Brooke Claxton, ministre de la Défense nationale et M. Sidney Smith, président de l'Université de Toronto.

La plus forte partie de cette somme, soit $250,000, servira à aménager et à outiller un nouveau laboratoire de recherche à l'aéroport de Downsview, Toronto. Le reste de ces octrois servira à défrayer le coût d'entretien du laboratoire pour une période de trois ans. Tout en demeurant la propriété du ministère de la Défense nationale, la direction de ce laboratoire supersonique sera confiée au docteur G. N. Patterson, avantageusement connu à l'étranger pour ses recherches dans le domaine de l'aérodynamique, et fera partie de l'Ecole de Génie aéronautique de l'Université de Toronto, dirigée par le professeur T. R. Loudon.

La principale pièce d'équipement de ce laboratoire sera un tunnel aérodynamique capable de produire des vitesses supersoniques de l'ordre de Mach 10 (c'est-à-dire, 10 fois la vitesse du son).

Le Dr O. M. Solandt, président du Conseil des Recherches de la Défense, a déclaré que ce laboratoire universitaire répondrait à la grande disette de techniciens qui se fait sentir actuellement au Conseil des Recherches de la Défense, au Conseil national des Recherches et dans toute l'avionnerie canadienne. Advenant un état d'urgence, a-t-il ajouté, ce laboratoire serait en mesure d'effectuer des recherches sur les avions supersoniques et les projectiles radioguidés, ainsi que dans le domaine de la balistique.

L'édifice de Downsview sera sous peu remis au Conseil par le CARC.

Réunions et Conférences

Aujourd'hui

Assistance maternelle. — Assemblée régulière des membres du bureau de direction de l'Assistance Maternelle de Québec, à 2.30 h., p.m., au domicile de la présidente.

Comité administratif. — Assemblée à 2.30, h., p.m., à l'Hôtel de Ville.

Conseil de Ville. — Réunion, à 3 h., p.m., en la salle du Conseil.

Comité Budé. — Réunion, à 8 h., p.m., à la Faculté des Lettres, 25, rue Ste-Famille. Conférencier : le R. Père J. Laliberté, c.s.s.r., Sujet: "La tenue littéraire des paraboles de St-Luc".

Jeune Commerce. — Débat éliminatoire, à 8 h., p.m., à l'amphithéâtre de la Faculté de Droit, 17, rue Ste-Famille. Sujet: "La liberté, facteur de progrès humain".

Jeunesse libérale de Québec. — Assemblée annuelle de l'exécutif de l'Association, ce soir, au Club de Réforme.

Société historique. — Conférence du R. Père A. Pouliot, s.j., à 8.30 h., p.m., à l'amphithéâtre de Physique, 3, rue de l'Université. Sujet : "La Huronie".

Cercle luso-brasileiro. — Séance régulière, ce soir, à la salle des professeurs, Faculté de Droit.

Téléphone : 2-1060
DENTISTE
Dr J.-E. LaForest
Chirurgien-Dentiste
76 rue ST-JOSEPH Québec

Quartier latin

Les életions chez les étudiants de Laval sont fixées au 4 mars

La faculté des Arts sera représentée au grand conseil de l'A. G. E. L. — Elections aux écoles de Musique, Pédagogie et Orientation et des Sciences domestiques. — Un Club des Etudiants ?

Les élections des conseils de facultés de l'Université Laval auront lieu le 4 mars prochain, comme l'a annoncé l'avis affiché dans toutes les facultés hier après-midi, par l'administrateur de l'A.G.E.L., M. Roland-L. Ouellet. La mise en nomination a été fixée au 28 février.

Une nouvelle représentation sera introduite par cette élection au sein du grand conseil de l'A.G.E.L., soit la représentation de la faculté des Arts, qui jusqu'à maintenant ne comptait pas de délégués.

En effet on a décidé, que trois écoles affiliées à la faculté des Arts participeront aux élections de l'A.G.E.L. Il s'agit de l'Ecole de Musique, de l'Ecole de Pédagogie et l'Institut d'Orientation ainsi que de l'Ecole des Sciences domestiques. Le président ou la présidente des conseils de chacune de ses écoles deviendront de droit délégués au grand conseil de l'A.G.E.L. ce qui assurera une représentation de trois délégués des Arts, soit une représentation égale à celle des autres facultés.

A l'élection du 4 mars, les étudiants de chaque faculté procederont au choix de leur conseil, respectif dont le président sera délégué au grand conseil de l'A G.E.L. Pour les fins de cette élection l'Ecole de Commerce de Laval est considérée comme une faculté.

Un Club des Etudiants

Le projet d'un Club des Etudiants est actuellement sur le tapis à l'A.G.E.L. Il s'agirait de la location d'un vaste édifice où les Carabins trouveraient une grande salle pour leurs soirées, un cafétaria-restaurant, ainsi que plusieurs autres facilités. Des démarches sont actuellement en cours pour obtenir cet édifice, dont on évalue les frais de location et d'entretien à $5,500 par année. Un groupe d'anciens de Laval s'intéressent au projet activement.

Laval gagne le débat à Toronto et à Québec

L'Université Laval a remporté les honneurs sur l'Université de Toronto dans le débat interuniversitaire bilingue, hier soir. A Québec, le jury a rendu son verdict en faveur de l'équipe Philippe Casgrain-Gabriel Lapointe contre celle de Toronto, formée de Mlle Françoise Gagnon et M. Peter Nichtewitz, tout en décernant la palme du meilleur orateur à Mlle Gagnon, pour le débat en français.

En anglais, à Toronto, c'est encore Laval, qui décroche la victoire, qui, cette fois, lui est accordée par un vote "franchement majoritaire" de l'assistance. M. Jacques Roy reçoit les félicitations comme meilleur orateur, tandis que sa compagne dans l'équipe québécoise, Mlle Marthe Laframboise, se signale également pour sa belle tenue dans ce débat. Les porte-couleurs de Toronto étaient Mlle Susan Decker et M. A. MacRae.

C'est en soutenant à la fois l'affirmative, à Québec, et la négative, à Toronto, que l'Université Laval a gagné ce débat, qui inciterait les Carabins québécois a demander la formation au sein de la Ligue des Débats Interuniversitaires, une section des débats bilingues.

Le débat à Québec eut lieu en la salle des promotions de Laval sous la présidence de M. l'abbé Jacques Lesage. Le jury était sous la présidence de M. C. Teakle, directeur de l'enseignement du français dans les écoles anglaises du Québec, qui était assisté de M. Maurice Bellemare, m.a.l., et de Me Guy Roberge. M. Claude Baillargeon, de la Commission des Débats, présenta les orateurs.

Ce débat fut l'un des plus vivants de la saison. Mlle Gagnon, qui fut proclamée le meilleur orateur, a présenté un exposé solide avec une diction parfaite. Son partenaire de l'université de Toronto, M. Nichtewtz, a démontré l'utilité de la publicité en s'appuyant sur des nombreux exemples pratiques dans un français qu'il ne maitrise pas complètement mais qui n'en était que plus savoureux.

L'équipe Casgrain-Lapointe formait un front solide pour dénoncer les dangers de la publicité. Tandis que M. Casgrain se fit surtout remarqué par ses dons d'orateur, M. Lapointe brilla particulièrement par sa réplique très au point.

Le president de la Commission des Débats de Laval, M. Raoul Roberge, a accompagné l'équipe québécoise à Toronto.

Un contrôle général imposé sur les importations en Afrique-Sud

L'Union prend cette mesure afin de conserver ses réserves de devises étrangères entamées par ses importateurs. — Permis nécessaire en chaque cas. — La sortie de l'or mi-brut.

Le Cap, 25 (PC) Le ministre des finances, N. C. Havenga, a annoncé hier devant le Parlement que le gouvernement avait pris la décision d'imposer un contrôle général sur tous les produits entrant en Afrique du Sud, afin de conserver ses devises étrangères.

Le règlement vise aussi bien les pays dont les fournitures sont payables en livres sterling que ceux qui font partie de la zone dollar.

Les réserves en devises étrangères ont été trop largement employées par les importateurs, a dit le ministre. Les restrictions qui avaient été apportées aux importations des pays ne faisaient pas partie de la zone sterling ont amené une accroissement des achats dans les pays qui admettent le règlement en livres sterling; si bien que la réserve en livres de l'Afrique du Sud s'est trouvée à son tour dangereusement entamée, et qu'une réglementation s'impose.

Dorénavant, les importateurs devront obtenir des permis pour l'achat de marchandises à l'étranger. Les permis seront délivrés par le département du commerce, si l'importation est justifiée. Havenga a néanmoins bien stipulé que cette réglementation ne serait que temporaire.

Au sujet d'une vente d'or mi-brut que l'Union sud-africain a faite dernièrement à Londres, Havenga a dit: "J'admets parfaitement que le Fonds monétaire international désapprouve qu'on pratique avec l'étranger la vente de l'or avec agio. Il a même demandé que des sanctions soient prises contre les pays qui s'y livreraient. "Mais il y a deux remarques à faire sur cette interdiction, a dit Havenga. Premièrement, l'Afrique du Sud a elle-même pris des mesures pour empêcher ces transactions. Un contrôle a été établi sur la production totale de l'or extrait dans le pays, et les règlements furent scrupuleusement observés par les producteurs d'or, si bien que nous n'avons eu aucune influence sur l'énorme commerce international de l'or vendu avec agio. Mais, secondement, ce qui n'est pas interdit par le fonds monétaire c'est la vente de l'or, même avec agio, lorsque le métal doit servir à des fins industrielles, professionnelles ou artistiques. L'Afrique du Sud n'a aucune raison de se maintenir en dehors de ce commerce international qui se pratique sur une grande échelle. C'est ainsi que dernièrement le Trésor a vendu 100,000 onces d'or à des acheteurs qui en feraient des objets manufacturés.

Enfin, a expliqué Havenga, en dehors du marché monétaire de l'or, il y a un autre marché dans lequel l'Union a parfaitement le droit d'entrer et y aurait grand profit, c'est le marché de plus en plus étendu de l'or fini, complètement travaillé et façonné.

Des aveux préludent au procès des 15 pasteurs jugés ce matin à Sofia

Documents de 2,266 pages publié par le ministère de la Justice bulgare. — Aveux de culpabilité souventes fois répétés. — Accusés de trahison, d'espionnage et de trafic de monnaie.

Sofia, 25. (PA) Le ministère de la Justice bulgare a rendu publics, hier soir, de volumineux documents représentant des aveux de culpabilité et le repentir des 15 pasteurs protestants dont le procès commencera ce matin sous des accusations d'espionnage pour le compte des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne.

A travers les 2,266 pages de ces documents, ont rencontre maintes fois des phrases telles que celles-ci : "J'admets ma culpabilité". "Je me repens". "Je demande la clémence". "Je désire qu'on me donne une nouvelle chance de travailler pour ma mère-patrie."

Ilia Timev, sous-ministre de la Justice, a présenté ces documents à l'occasion d'une conférence de presse. Les correspondants purent alors voir trois volumes de dossiers rendant compte des enquêtes avant le procès. Des centaines de pages étaient écrites de la main des accusés, dit Timev.

Le gouvernement avait dit antérieurement que tous avaient avoué.

Timev a présenté 144 pages dont il a dit qu'elles étaient de la main du révérend Vassil Georgiev Ziapkov, 48 ans, chef de l'Eglise congrégationnelle de Bulgarie et représentant religieux des Eglises unies évangéliques, congrégationnelle, baptiste, méthodiste et de la Pentecôte.

Ziapkov est accusé d'avoir été la

(Suite à la page 11, 7e col.)

AVIS
Assemblée Générale
La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu dans la Salle des Comités, au Château Frontenac, lundi le 7 mars, à 9 hrs, P.M.
J.-E. Renaud, Sec.-Trés., Gérant
La Cie d'Ass. du Club Auto. de Québec (Q.A.C. Insurance Co)

Le blocus à Berlin

Berlin, 25. (PA) La querelle Est-Ouest à Berlin affecte même les malades à présent. Les autorités anglaises, américaines et françaises ont fait savoir hier que plus aucun patient du secteur soviétique ne serait admis dans les hôpitaux des secteurs occidentaux.

Il faut savoir que 17% des 28,800 malades hébergés dans les hôpitaux de l'ouest de Berlin étaient des personnes résidant dans le secteur russe. Or les charges de leur traitement étaient complètement assumées par l'assurance sociale des puissances occidentales. Celles-ci ont du mettre le holà, d'autant plus qu'elles doivent transporter par avion toute la nourriture et les médicaments pour ces personnes, à cause du blocus russe.

Mort de monsieur Georges Germain

On apprendra avec regret la mort de M. Georges Germain, époux de dame Marielle Trudel, survenue à sa résidence, au numéro 12 de la rue de l'Espinay, le 23 février dernier, après une longue maladie.

Outre son épouse, le défunt laisse pour pleurer sa perte, ses enfants: Jean-Guy, Micheline et Jocelyn; ses frères: Louis et Camille Germain; ses soeurs: Mmes Edgar Langlois, née Rose de Lima; vve Alphonse Bédard, née Rose-Anna; Philippe Guillemette, née Blanche; ses beaux-frères: MM. Edgar Langlois, Philippe Guillemette; Albani Massicotte; Albert Légaré, d'Ottawa; Lionel Trudel; Camille Cloutier; Marcel et Jacques Trudel; ses belles-soeurs: Mmes Louis Germain, née Germaine Rochon; Camille Germain, née Blanche Cantin; Albani Massicotte, née Lili Trudel; Albert Légaré, née Yvette Trudel; Lionel Trudel, née Angéline Bédard; Camille Cloutier, née Aline Trudel; ainsi que Mlles Germaine, Paulette et Marguerite Trudel. Il laisse encore ses oncles et tantes: MM. et Mmes Joseph Godreault; Onésime Parent; Léon Parent; Arthur Parent, Edmond Paquet; Edgar Trudel; René Trudel; Paul Leclerc; Gasion Francoeur, des Trois-Rivières; J.-H. Belair, de Montréal; Mlle Emilie Trudel; et de nombreux neveux et nièces. Il était le neveu de la Rvde Mère Marguerite Marie, supérieure du couvent de Stadacona.

Les funérailles auront lieu demain matin en l'église de Stadacona. Le départ de la maison mortuaire Lépine, 318 de la Canardière, se fera à dix heures. L'inhumation se fera au cimetière Saint-Charles.

Ports réclamés pour Gaspé

Ottawa, 25, (PC) Léopold Langlois (L. — Gaspé) a demandé hier soir, en chambre des communes, que le gouvernement veille à établir de meilleurs et plus nombreux ports pour les pêcheurs de son comté.

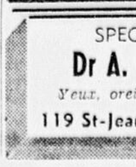
Prenant la parole dans le débat sur le discours du trône, M. Langlois déclara que le manque d'installations portuaires adéquates empêchait les pêcheurs de Gaspé de concurrencer sur un pied d'égalité les pêcheurs des Maritimes.

S'ils disposaient de ports plus profonds et plus nombreux, les pêcheurs de Gaspé pourraient employer des barques plus grandes et faire des prises plus abondantes. Actuellement, les pêcheurs sont parfois forcés d'attendre la marée pour atteindre les quais et débarquer le produit de leur pêche. Ceci diminue la valeur du poisson.

M. Langlois réclama aussi l'organisation de meilleurs moyens de transport pour que les produits de Gaspé puissent atteindre de plus larges marchés. Il insista pour que la ligne de chemin de fer soit prolongée sans délai jusqu'à Ste-Anne des Monts.

Il faut également que le gouvernement encourage le développement de l'industrie dans cette région, a-t-il dit. La population de Gaspé ne doit pas se trouver dans l'obligation de quitter sa contrée pour aller travailler dans des centres plus importants.

TEMPERATURE



Toronto 25 (PC) Minima et maxima pour la journée d'hier dans les principaux centres du Canada :

Villes :	Min.	Max.
Vancouver	35	58
Victoria	37	50
Edmonton	10	20
Calgary	2	37
Regina	3	15
Winnipeg	—11	3
Port Churchill	—32	—15
S. S. Marie	32	35
Toronto	33	43
Ottawa	30	38
Montréal	27	37
Québec	17	25
Moncton	20	24
Halifax	28	36

Pronostics

Montréal, 25. (PC) On prédit pour aujourd'hui de la pluie et de la neige — cette dernière devant commencer à tomber dans la soirée — pour les régions de Montréal, d'Ottawa, des Laurentides, des Cantons de l'Est, de Québec et du Saint-Maurice. Pour les régions du lac St-Jean et de Baie-Comeau, on prévoit uniquement de la neige. Minima et maxima : 30 et 40 à Montréal; 28 et 40 à Ottawa ; 25 et 37 à Ste-Agathe ; 32 et 40 à Sherbrooke; 22 et 32 à Québec; 20 et 33 à La Tuque; 15 et 25 à Chicoutimi; 10 et 20 à Rivière-du-Loup.

Le soleil

Lever :	6 h. 34
Coucher :	5 h. 23
Longueur du jour :	10 h. 49

Dr JEAN TROTTIER
CHIRURGIEN-DENTISTE
37 rue St-Eustache
Téléphone : 3-6675
(Coin St-Jean, près chez Lindsay)

SPECIALISTE
Dr A. TREMBLAY
Yeux, oreilles, nez, gorge
119 St-Jean. Tél.: 3-7390

M. Barré invite les cultivateurs à résoudre eux-mêmes leur problème

Le ministre de l'Agriculture adresse la parole au banquet de clôture du congrès des éleveurs de chevaux et bovins canadiens. — A l'hôtel Victoria. — Présidence à MM. Jos. Hébert et Alex. Fournier.

Plus de cent éleveurs de chevaux et bovins canadiens venus de tous les coins de la province ont pris part au congrès annuel de leurs sociétés, hier, à l'hôtel Victoria. Au cours de l'avant midi, les membres de la Société des éleveurs de bovins canadiens ont tenu leur réunion annuelle sous la présidence de M. L.-P. Villemaire, de Ste-Julienne, en l'absence de M. Alexandre Fournier retenu ailleurs.

On a discuté de plusieurs problèmes intéressant les éleveurs et adapté un amendement à la constitution concernant l'enrégistrement des veaux mâles issus de vaches non inscrites au Livre d'Or, les génisses à leur première lactation exceptées. Il a été décidé qu'en 1949 une propagande plus suivie sera faite auprès des éleveurs pour un meilleur élevage et l'inscription en plus grand nombre de vaches aux livres d'or et d'Elite.

M. Alexandre Fournier, de Montmagny, a été réélu président, Nap Sansoucy, de St-Ours, vice-président. MM. J. A. Leblanc, de Stornoway, et Maurice Bernier, de Bécancour, ont été adjoints aux membres précédents pour former le Comité Exécutif de la Société. M. Maurice Hallé, a été élu secrétaire-trésorier de deux sociétés d'éleveurs de chevaux et bovins canadiens en remplacement de M. Marc Leclerc, démissionnaire pour raison de santé. Ce dernier demeure cependant propagandiste-instructeur à l'emploi du ministère de l'Agriculture.

A l'issue du banquet qui a clôturé le congrès, l'hon. M. Barré, hôte d'honneur, a prononcé une vibrante allocution au cours de laquelle il a assuré les éleveurs de la sympathie du gouvernement. Il leur a demandé de s'unir pour la défense de leurs droits et la résolution de leurs problèmes. "Les cultivateurs et éleveurs ne doivent pas compter que les gouvernements règleront leurs problèmes sans l'aide des principaux intéressés. Nous voulons vous aider, mais nous sommes en droit d'attendre que vous ferez votre part" a précisé le ministre. Le discours du ministre a été fort apprécié de même que ceux prononcés par l'hon. M. Patrice Tardif, ministre d'Etat, M. Victor Sylvestre, président du banquet, M. Geo. Bouchard, sous-ministre-adjoint de l'Agriculture, à Ottawa, M. l'abbé G. David Jean, curé de Baie-des-Sables.

A la table d'honneur on remarquait MM. Emery Fleury, Azellus Lavallée et Wilfrid Labbé, membres de l'Assemblée Législative pour les comtés de Nicolet, Berthier et Arthabaska; Eloi St-Germain, commissaire du Prêt Agricole, Pierre Labrecque, directeur du Service de l'Industrie Animale, M. l'abbé L. P. Garon, directeur de l'Ecole Supérieure d'Agriculture, de Ste-Anne-de la Pocatière, Josaphat Laliberte, Alexandre Fournier et Jos. Hébert, respectivement présidents du Syndicat des Eleveurs du district de Québec et des sociétés d'éleveurs de bovins et chevaux canadiens, M. Hallé, de Sweetsburg, A. Morin, du Conseil des Maisons de Salaison, les agronomes de la région et autres.

Au cours de la journée, M. Andréa St-Pierre, directeur de la ferme-école de Deschambault, classificateur officiel des troupeaux de bovins canadiens, a donné un intéressant rapport sur les troupeaux qu'il a classifiés depuis trois ans. Le docteur J. H. Vigneau, M.V., a soumis aux membres le résultat de ses inspections des juments canadiennes devant être inscrits à l'enrégistrement supérieur. M. J. R. Pelletier, régisseur de la Station Expérimentale de Ste-Anne de la Pocatière, membre du bureau de direction des chevaux canadiens, a passé en revue le travail fait sur la ferme qu'il dirige en faveur des chevaux canadiens. M. A. St-Pierre avait présenté un rapport semblable, quelques minutes auparavant, sur l'élevage des chevaux canadiens à Deschambault. M. J. A. Steele, du bureau des Annales Nationales du Bétail, a fait de judicieuses recommandations aux éleveurs concernant l'enrégistrement de leurs animaux.

(Suite à la page 11, 4e col.)

Le Dr L. Seigneur insinue qu'on en veut aux immigrants français

Il n'a pas soigné de soldats nazis, a fait passer des Belges en Angleterre et fait parvenir des lettres à leurs familles. — Depuis 1936, il voulait émigrer au Canada.

Montréal, 25, (PC) Le Dr Michel-Lucien Seigneur, accusé d'avoir collaboré avec les Nazis pendant l'occupation au cours de la seconde Grande Guerre, a démenti la véracité de cette accusation; il avait l'intention de venir s'installer au Canada dès 1936.

Le médecin français de 42 ans, entré illégalement au Canada à l'aide du passeport d'un ami, a été rejoint plus tard par sa femme et ses cinq enfants. La famille Seigneur a reçu la permission officielle de rester au Canada en novembre 1948.

Le nom de M. Seigneur a été prononcé aux Communes mardi soir par Alastair Stewart qui a porté contre le médecin l'accusation d'avoir collavoré avec les Allemands.

Parlant hier à des journalistes, le docteur Seigneur a raconté comment il avait aidé des Belges à passer en Angleterre durant la guerre et comment il avait été arrêté avec sa femme.

— "Je ne puis comprendre que des gens m'accusent d'avoir appartenu aux S.S. à moins que quelqu'un au Canada désire simplement expulser des immigrants français" a-t-il dit.

"Si les Russes envahissaient le Canada, pensez-vous que des médecins canadiens se verraient demander pour examiner des soldats russes ?"

Répondre par l'affirmative serait aussi absurde que de déclarer que les Allemands qui se considéraient de "race supérieure", ont chargé des médecins français d'examiner leurs hommes . . .

M. Seigneur a ajoute qu'au point de vue politique, après la chute de la France, ses sympathies sont allées au maréchal Pétain, "mais, après tout, un homme a le droit d'avoir ses convictions personnelles".

Après avoir aidé des Belges à gagner l'Angleterre, M. Seigneur a reçu fréquemment, via l'Espagne, des lettres adressées à leurs familles.

— "Les Allemands eurent vent de la chose. Je fus arrêté avec ma femme. J'avouai tout, sachant ce qui était arrivé à d'autres Français qui, dans le même cas, avaient nié quelques jours avant.

"Je dis aux Allemands que les gens que j'avais aidés, retournaient simplement dans leurs familles.

"Je fus aussi accusé d'avoir fait passer des lettres d'une zone à l'autre. Et c'était vrai. J'en avait fait passer des centaines. Et j'en avais une dans mon automobile à ce moment. Mais je niai le fait; et par bonheur on ne découvrit pas la lettre qui se trouvait dans la machine."

Le Dr Seigneur, actuellement à l'emploi d'une fabrique montréalaise de produits pharmaceutiques, déclara ensuite que, dès 1936, il avait songé à s'établir au Canada.

— "La situation politique en France à cette époque ne répugnait".

Meilleure Qualité — D'emploi Facile
SACS DE THÉ "SALADA"

MAINTENANT !
VOUS POUVEZ PRENDRE
LES LEÇONS DE DANSE
AU
STUDIO ARTHUR MURRAY
A
QUÉBEC
STUDIO OUVERT
de 10 h. am à 10 h. pm tous les jours
565 RUE SAINT-JEAN
(angle Turnbull)
Téléphone: 5-8193